This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

4710 V

161
.T8
1739
v. 2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1739.

Premiere Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 *à Trévoux, & dediés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Mars 1739.

Premiere Partie.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois, en blanc, & brochés 16 ſ.

Dunning Nijhoff 1-31-36 31472

Années.

1701.	9.	vol.	1721.	12.	v.
1702.	12.	v.	1722.	12.	v.
1703.	12.	v.	1723.	12.	v.
1704.	13.	v.	1724.	12.	v.
1705.	12.	v.	1725.	12.	v.
1706.	12.	v.	1726.	13.	v.
1707.	12.	v.	1727.	12.	v.
1708.	12.	v.	1728.	12.	v.
1709.	12.	v.	1729.	12.	v.
1710.	12.	v.	1730.	12.	v.
1711.	12.	v.	1731.	12.	v.
1712.	12.	v.	1732.	12.	v.
1713.	12.	v.	1733.	12.	v.
1714.	12.	v.	1734.	12.	v.
1715.	12.	v.	1735.	14.	v.
1716.	12.	v.	1736.	15.	v.
1717.	12.	v.	1737.	13.	v.
1718.	12.	v.	1738.	13.	v.
1719.	12.	v.	1739.	3.	v.
1720.	5.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1739.

PREMIERE PARTIE.

ARTICLE XX.

HISTOIRE ROMAINE DEPUIS la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium, c'est-à-dire, jusqu'à la fin de la Republique, par M. Rollin ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'éloquence au College Royal, & associé à l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres. Tome I. *à*

Paris, chez la Veuve Etienne Libraire ruë St. Jacques vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu 1738. *volume* in-*douze page* 624. *sans la Table & la Préface, qui en a* 88.

MOnsieur Rollin ne nous a pas fait beaucoup attendre l'Histoire Romaine, qu'il nous avoit promise, & nous commençons à esperer qu'il fournira encore la nouvelle carriere, qu'il s'est ouverte. Ce premier volume nous conduit jusqu'à l'année 290. de la fondation de Rome, ainsi l'Auteur a déja passé toutes les épines; dont les commencemens de cette Histoire sont semées, & il n'a plus qu'à en cueillir les fleurs.

Ce ne sont pas seulement les Historiens, qui ont écrit sur ce grand & vaste sujet, que notre Auteur a consultés pour composer son Ouvrage. Les Ecrivains anciens & Modernes, qui ont parlé de Rome, & qui

ont fait des réflexions sur le caractere & le gouvernement des Romains, lui ont presque tous servi à composer une longue & belle préface, où l'on trouvera le précis de tout ce qu'on a dit jusqu'à présent sur une matiere si intéressante.

Mr. Rollin n'est pas le premier, qui ait observé que dès le regne de Romulus, les Romains, c'est-à-dire, que „ cet amas confus & fait „ au hazard, de Pâtres, d'Avantu„ riers, d'hommes obscurs & incon„ nus pour la plupart, que le mau„ vais état de leurs affaires, ou l'a„ mour de la nouveauté avoient réu„ nis ensemble dans l'étroite en„ ceinte d'une ville pauvre & mé„ prisée, *non seulement* commence„ rent à se faire craindre & admirer „ par leur valeur & par l'espece de po„ litique, que Romulus établit par„ mi eux, soit pour la guerre, soit „ pour la paix. „ mais encore que presque tous les principes de leur politique furent dès lors ébauchés; que les autres Rois suivirent par des routes differentes le plan, que Romu-

lus avoit tracé, & que ses principes ne firent dans la suite que se developer avec plus de force & d'étenduë ; & c'est ce qui est évident par la suite de leur Histoire.

Mais de prétendre, comme quelques-uns ont fait, que le Fondateur de Rome, où, si l'on veut, son restaurateur, car plusieurs ont avancé que Romulus ne fut que cela, que ce Prince donc avoit formé le dessein & inspiré à ses sujets la pensée de rendre avec le temps leur ville la maîtresse du monde ; c'est vouloir établir ce raisonnement, le plus faux, qu'on puisse mettre en en œuvre. *hoc post hoc, ergo ex hoc.*

Il ne faut donc pas prendre en ce sens ce que dit ici M. Rollin, qu'à
» considerer de près le fil & l'en-
» chaînement des entreprises & des
» conquêtes de Rome, il est aisé
» de reconnoître qu'elles ont été
» le fruit d'un dessein & d'un plan
» formé dès le commencement, suivi
« dans tous les temps avec une cons-
» tance admirable, & conduit à sa
» fin par des routes, qui ne se sont

» jamais écartées du but. » Nous verrons bientôt qu'il réduit lui-même ce dessein & ce plan formé par Romulus à quelque chose de plus vraisemblable.

Il est donc bien plus naturel, de dire, comme il le dit en effet, que les premiers Romains, attaqués par leurs voisins, qui les mépriserent trop d'abord, & qui conçurent ensuite une jalousie extrême contre eux, s'aguérirent toujours de plus en plus; que leurs victoires les mirent dans le goût de conquérir; qu'il leur arriva ce qu'on dit qui arrive au Lion, lequel, quand il a commencé à boire du sang, ne peut plus s'en desalterer, qu'après avoir invahi l'Italie, qui seule leur coûta presqu'autant que le reste du monde, ils voulurent s'emparer de la Sicile, ce qui les mit aux prises avec les Carthaginois que la grande réputation de cette florissante Republique fournissant un plus grand objet à leur ambition, ils firent des efforts dont ils ne s'étoient peut-être pas crus capables jusques là; & qu'après avoir

triomphé de Carthage, tout leur parut poſſible, & ils ne mirent plus de bornes à leurs vaſtes deſſeins.

Il ne faut que conſiderer avec attention ce qui occaſionna la plupart des guerres, qu'ils ſoûtinrent ou qu'ils entreprirent, pour être convaincu que, s'ils formerent le projet d'une domination univerſelle, ce ne fut que bien tard, & lorſqu'avec les plus habiles généraux & la plus excellente milice, qui furent jamais, ils ſe trouverent engagés de maniere à ne pouvoir s'arrêter, ni reculer avec honneur, & même avec ſûreté.

Or faut-il être ſurpris qu'une ſuite ſi étonnante de victoires, interrompuë de temps en temps par des échecs, plus capables de les irriter que de les décourager, ait élevé l'eſprit & le cœur des Romains à cet héroïſme, que nous admirerons toujours; que le ſoin de gouverner un ſi vaſte Empire ait formé ces ſages politiques, ſi révérés de toutes les nations, & que le Senat de Rome, qui donnoit des Loix aux trois par-

ties du monde, ait été composé de Citoyens, qui sçavoient se faire respecter des Rois mêmes? N'y a-t-il pas encore plus lieu de s'étonner que la décadence de cet Empire ait été si prompte & si entiere?

Nous croyons donc avec M. Rollin qu'à considerer le fil & l'enchaînement des entreprises & des conquêtes des Romains, on ne peut s'empêcher de reconnoître qu'elles ont été les fruits d'un dessein & d'un plan formé dès le commencement, mais que ce dessein consiste uniquement en ce qu'un même esprit a toujours animé les Romains; que toujours ils ont voulu conquérir & dominer, qu'ils ont toujours suivi les mêmes principes pour arriver à cette fin, mais que leurs esperances & leurs projets ne se sont aggrandis & étendus qu'avec leurs forces.

Nous convenons aussi avec lui, que » c'est cet objet qui doit faire » une des principales parties de » l'étude de l'Histoire Romaine, & » que la vûë des dattes, des sieges, » des batailles, & de tous les au-

» tres évenemens, si elle est desti-
» tuée de la connoissance des res-
» sorts secrets, qui mettent tout
» en mouvement, ne nous présen-
» te à proprement parler, qu'un
» squelette, qui a tous ses os, tous
» ses nerfs, & toutes les parties
» du corps, mais qui est sans
» vie.

Aussi est ce par là qu'une Histoire écrite par un Auteur intelligent, qui a bien approfondi son sujet; qui a saisi le caractere de ses acteurs; qui a sçu démêler les véritables motifs, qui les ont fait agir, differe d'une Histoire écrite par un Historien qui croit que tout consiste à bien ranger ses mémoires, à tracer des portraits d'imagination, à polir son stile, & à faire briller son esprit.

On n'accusera pas M. Rollin d'être tombé dans ce défaut, mais comme il a particulierement écrit pour les jeunes gens; qui pour l'ordinaire sont peu capables de suivre assez une Histoire sistématique, pour en connoître tout le prix, & pour en tirer tout le profit qu'il prétend

qu'on tire de la sienne ; que d'ailleurs dans un abregé tel que celui-ci, il n'est pas possible de developper un plan comme celui que les Romains ont suivi, tant que leur République a subsisté, il a jugé à propos de leur en donner dans sa Préface une légere idée, c'est-à-dire, de leur expliquer les principaux caracteres du peuple Romain, de leur exposer les regles de conduite ; sur lesquelles étoit fondé son gouvernement, & de leur faire connoître les moyens, qui ont le plus contribué à l'établissement de sa grandeur.

Il rend d'abord sensible, que les Romains, dès l'origine & la naissance de leur ville, établirent pour le principal fondement de leur politique la crainte des Dieux & le respect pour la Religion, & il remarque fort bien que s'ils se trompoient dans l'objet, ils raisonnoient juste dans le fond, c'est-à-dire, que leur religion, toute fausse qu'elle étoit, eut sur eux plus d'effet, que n'en a souvent la veritable sur les Chrétiens.

Il le prouve par ce beau paſſage de Ciceron dans ſon Diſcours ſur la réponſe des Aruſpices, où il dit,
» Nous avons beau nous flatter,
» nous ne nous perſuaderons jamais
» à nous mêmes que nous l'empor-
» tions ni par le nombre ſur les Eſ-
» pagnols, ni par la force du corps
» ſur les Gaulois, ni par l'habileté
» & la fineſſe ſur les Carthaginois,
» ni par les Arts & les Sciences
» ſur les Grecs; mais l'endroit, par
» lequel nous avons inconteſtable-
» ment ſurpaſſé tous les peuples
» & toutes les nations, c'eſt la pié-
» té, c'eſt la religion, c'eſt l'entie-
» re perſuaſion, où nous avons
» toujours été qu'il y a des Dieux,
» qui conduiſent & gouvernent l'U-
» nivers.

Il eſt bien honteux pour un grand nombre de Chrétiens de n'en pouvoir pas dire autant, mais en quoi nous ſommes encore plus inexcuſables, c'eſt que dans le ſiécle, où nous ſommes, ce langage d'un Payen, d'un Général d'armée, d'un Conſul Romain, ſeroit tout au plus ſuppor-

té de la part d'un Auteur, que le devoir & la bienséance de son état obligeroient à le tenir.

Après l'esprit de la Religion rien n'animoit plus les Romains, que l'amour de la Patrie. Jamais Peuple ne l'a porté plus loin, il n'étoit rien qu'ils ne fussent toujours disposés à souffrir & à entreprendre, rien qu'ils ne fussent capables d'exécuter par ce motif, & ce n'est pas seulement parceque, comme l'a observé M. Rollin, chaque particulier dans Rome avoit part au gouvernement, qu'il avoit un intérêt personnel à la prospérité de l'Etat, & que les succès publics étoient son ouvrage; toutes les Republiques sont dans le même cas, cependant on n'a encore remarqué dans aucune cette même affection pour le lieu de leur naissance, au point où elle a paru dans les Romains. Ce sentiment naissoit avec eux, ou leur étoit fortement inspiré dès le berceau. Tout ce qu'ils voyoient, tout ce qu'ils entendoient, les portoient là, ensorte que toute la nation se regar-

doit comme une famille, dont l'interêt général l'emportoit toujours sur celui des particuliers.

Un troisiéme lien, dont le second tiroit même sa principale force, étoit l'amour de la liberté; rien ne rendoit aux Romains leur Patrie plus aimable & plus respectable, que de la voir ennemie déclarée de toute servitude; ils se croyoient libres sous leurs six premiers Rois: dès que le septiéme commença d'attenter à leur liberté, ils secouerent le joug de la Monarchie, & il faut avouer que de toutes les passions de l'homme, celle-ci est la plus propre à le faire penser noblement. Elle étouffoit dans le cœur des Romains tout sentiment naturel, au moindre peril, que paroissoit courir la liberté, Qu'est ce qui mit au premier Brutus le poignard à la main contre son Fils & au second contre son bienfaiteur & peut-être son Pere? Qu'est-ce qui fit exiler Marcius, & punir de mort Spurius Metius & le Conservateur du Capitole, si ce n'est l'amour de la liberté?

La passion de la gloire, & le des-

ſein de dominer ne furent pas moins vifs dans ce peuple, & on ſçait que rien ne reſiſte à ceux, qui en font l'ame & le mobile de toute leur conduite. Faut-il être ſurpris qu'avec de telles diſpoſitions il n'y eût preſque pas un Citoyen dans Rome, qui ne fût capable des actions les plus héroïques? Une nation, où le moindre ſoldat penſe comme le Général, où le ſimple Artiſan entre dans les vûës de ceux, qui ſont à la tête des affaires & prend part à leur deliberation, ne doit rien trouver d'impoſſible dans l'éxécution des entrepriſes les plus difficiles.

On croiroit peut être que quelques-unes de ces qualités perſonnelles à tous les Romains devoient ſouvent devenir pernicieuſes à Rome, par le défaut de la conſtitution de l'Etat, où l'autorité partagée entre le Senat & le Peuple mettoit ſans ceſſe ces deux Corps aux priſes l'un contre l'autre, & ſembloit devoir leur faire tourner contre le ſein de la Patrie, cette fierté & cet amour de l'indépendance, qui les rendoient

formidables à leurs ennemis ; mais il en arrivoit le contraire.

Il est vrai que la jalousie reciproque entre les Patriciens & les Plebeiens, eut souvent des suites bien funestes; mais loin d'affoiblir le Gouvernement, elle servit infiniment à maintenir & affermir la liberté, de laquelle dépendoit sa conservation. » Si l'autorité, dit M. Rollin, avoit » été toute entiere entre les mains » du Senat, elle auroit pu dégénerer » bientôt en tyrannie, mais le Peuple » étant venu à bout de la partager » avec lui, elle demeura dans une » espece d'équilibre, qui fut le salut » de la Republique. »

En effet ces dissentions domestiques obligerent les deux Corps à s'observer, & tous ceux qui les composoient, à se mettre en état, les uns de se conserver les honneurs, les Commandements & les Magistratures, qu'on ne pouvoit obtenir que par les suffrages du Peuple ; les autres d'avoir part à ces mêmes Dignités. Tous travailloient à l'envi à s'en rendre dignes, & Rome trou-

voit toujours à sa main des sujets excellents en tout genre, qui ne cherchoient que les occasions de se distinguer, s'exposoient aux plus grands perils, & remplissoient l'Univers de la terreur du nom Romain.

A cette émulation, qui étoit le fruit des troubles domestiques, il faut ajoûter qu'ils servoient encore beaucoup à faire connoître la sagesse du Senat, & du Peuple. Les deux factions, quoique poussées avec toute la vivacité & la violence possible, ne coûterent pas une seule goûte de sang à la Republique jusqu'au tems des Gracques, c'est-à-dire, pendant près de quatre siécles: le Senat sçavoit prévenir les excès, où le Peuple auroit pu se porter, en se relâchant à propos de sa fermeté, & le Peuple se picquant à son tour de générosité, se contenta long-temps de la bonne volonté du Sénat & n'en usoit point. C'est que ces deux Ordres se respectoient, & se croyoient mutuellement nécessaires l'un à l'autre & à l'Etat.

Mr. Rollin s'étend beaucoup ſur la gravité & la prudence du Senat Romain, que le St. Eſprit n'a pas dédaigné de louer dans le premier Livre des Maccabées. Il vient enſuite au détail des maximes & des Coûtumes, que les Rois de Rome établirent dès le commencement, qui ſe fortifierent ſous les Conſuls, & dont on ne s'écarta jamais. Il loue avec juſtice la belle réponſe du Senat, qui ayant déchargé le menu Peuple de tout impôt, déclara que les pauvres payoient un aſſez grand tribut à la Republique, en nourriſſant leurs enfans, ce qui montre, ajoûte l'Hiſtorien, qu'ils ſçavoient en quoi conſiſtoient les véritables richeſſes d'un Etat. Romulus & ſes ſucceſſeurs le lui avoient appris par le ſoin qu'ils avoient eu de peupler Rome; & on eſt étonné que cette ville ſous ſon ſixiéme Roi ait pu mettre quatre-vingt mille hommes ſous les armes & bien-tôt après plus de deux cent mille, tandis que de Sparte & d'Athenes il ne partit jamais plus de vingt-mille Combatans à la fois.

Lorſque la multitude des Citoyens commença à être à charge à Rome
» les Colonies obvierent à cet in-
» convenient & le convertirent en
» un des plus grands avantages &
» des plus fermes appuis de la Re-
» publique ; elles produiſirent deux
» effets admirables ; l'un de déchar-
» ger la ville d'un grand nombre
» de Citoyens, la plupart pauvres,
» l'autre de garder les poſtes prin-
» cipaux, & d'accoutumer peu à
» peu les Etrangers aux mœurs
» Romaines » Quant à la maniere dont les Romains en uſoient à l'égard des Ennemis qu'ils avoient vaincus, Virgile l'a parfaitement exprimé par ce beau vers, qui fait un éloge d'autant plus magnifique d'une nation deſtinée à être la maîtreſſe du monde, que Dieu même s'eſt attribué ce caractere dans l'Ecriture.

Parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.

Il n'étoit pas poſſible que la milice Romaine ne fût pas la meilleu-

re de l'Univers, vû le ſoin qu'on prenoit d'endurcir de bonne heure la jeuneſſe par les plus rudes travaux & d'accoûtumer les ſoldats à eſſuyer les plus grandes fatigues. On ne croiroit pas qu'ils en euſſent été capables, ſi tous les Auteurs contemporains ne l'aſſûroient. Cela, non-ſeulement les rendoit extrêmement robuſtes, mais on ne voit point qu'ils fuſſent ſujets à beaucoup de maladies, quoiqu'ils changeaſſent ſouvent de climats, au lieu qu'il arrive ſouvent aujourd'hui que des armées entieres ſe trouvent ruinées en une Campagne ſans avoir combattu.

Les loüanges & les autres recompenſes diſpenſées à propos ne produiſoient pas moins d'effets ſur les eſprits, que les travaux & les fatigues ſur le corps : elles inſpiroient un courage, dont il n'y avoit rien qu'on ne pût ſe promettre ; une Couronne de feuilles de chêne étoit pour le ſoldat ce que le triomphe étoit pour le Général. Il n'étoit point de peril, qu'on n'affrontât pour

mériter la plus petite distinction, & par là, dit notre Auteur, on accoûtumoit ce peuple à ne connoître de plus belles marques, que celle de la vertu, ni d'autre gloire, que celle, qu'on acquéroit par des actions glorieuses.

La severité de la Discipline, qui porta un Consul à faire mourir son Fils victorieux, pour avoir combattu sans son ordre, ne contribua pas moins à rendre les troupes Romaines invincibles; mais leur perseverance, le principe, où elles étoient de ne connoître d'autre terme de la guerre, que la conquête des pays, où elles la faisoient, & la maxime generale de toute la nation de ne se rebuter jamais pour les plus grands échecs, & de ne point desesperer du salut de la patrie, en quelque situation qu'elle se trouvât, ont peut être contribué plus que tout autre chose à la superiorité, qu'elle a prise sur toutes les autres.

M. Rollin ne dissimule point que la durée trop courte du Consulat ne fût un grand inconvenient par rap-

port à la guerre, & il convient que les remedes qu'on y apportoit, soit en continuant au Consul, qui avoit commencé une guerre, le Commandement sous le titre de Proconsul, soit en prorogeant même le Consulat, n'étoit pas toujours suffisant, parce que ces dispositions dépendoient de l'assemblée du peuple, dont le succès étoit incertain: Mais il prétend avec raison que ce mal étoit compensé par de plus grands avantages, dont le principal étoit que les Consuls ne demeurant pas long-temps à la tête des armées, il n'y avoit pas à craindre qu'ils se rendissent trop puissants, comme fit Cesar, quand on se fut départi d'une précaution si sage.

Il remarque encore que la lenteur des conquêtes des Romains, qui étoit en partie l'effet des changemens fréquens de Généraux, fut long-temps le salut de la République, parce que si ces conquêtes eussent été plus rapides, elles auroient affoibli les vainqueurs en les corrompant, elles les auroient ruiné par leur propre gran-

deur, au lieu que se faisant plus lentement » elles leur laisserent le temps » de se fortifier dans les bons prin» cipes de probité, d'équité, de mo» dération, de désintereslement, d'a» mour du bien public, & de por» ter par des guerrés, qui se succe» doient l'une à l'autre & par une » continuelle habitude de vaincre » l'habileté dans la science militaire » au plus haut point de perfection, » où elle pouvoit parvenir.

De-là M. Rollin vient aux causes de la décadence des Romains: La première & la source de toutes les autres fut, selon lui, la trop grande prospérité, qui altera les mœurs, ce qu'il prouve par un passage de Ciceron dans ses Livres de la République, que S. Augustin nous a conservé au Livre second de la Cité de Dieu. Ce grand Orateur y déplore la chûte des mœurs antiques, avec lesquelles Rome perdît ce qui l'avoit fait triompher de l'Univers. Elle avoit encore de grands hommes, & les plus grands, qu'elle ait jamais eus pour les talents, sur-tout

pour celui de la guerre, Marius, Sylla, Pompée, Cesar; mais ils n'avoient pas la vertu des Camilles & des Scipions, & leur ambition a causé la ruine de la République. Nôtre Historien fait sur cela, & sur les desseins de Dieu dans l'établissement de l'Empire Romain plusieurs réflexions, qu'il a tirées en partie de M. Bossuet Evêque de Meaux dans son admirable discours sur l'histoire Universelle, auquel il renvoit ses lecteurs, aussi bien qu'à l'ouvrage recent du Président de Montesquieu intitulé, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur decadence*, qui est, ajoûte-t-il fort court, mais très-solide & très-capable de donner une juste idée du caractere de ce peuple.

Quoique M. Rollin ne fasse pas plus de cas qu'il ne faut de l'histoire des temps, qui ont précedé la fondation de Rome, il n'a pas crû devoir la passer entierement sous silence, mais à l'exemple de Tite-Live il l'a extrèmement abregée. Le premier Chapitre du premier Livre

contient un sommaire de ce qui s'est passé en Italie jusqu'à la mort de Remus. Le second Chapitre comprend en sept articles les regnes des sept Rois de Rome.

Quand tous les journaux & les feüilles mêmes périodiques ne seroient pas remplies d'extraits d'Histoires Romaines; sur-tout depuis l'ouvrage de M. l'Abbé de Vertot, il seroit impossible d'en faire un de celle-ci, qui ne contenant guere que le precis & comme la substance des faits principaux n'est pas susceptible d'une Analyse, qui puisse être un peu intéressante.

Ce qui rendra sur-tout cet ouvrage utile à ceux, pour qui il est écrit, c'est-à-dire, aux jeunes gens, & aux personnes, qui n'ont ni le temps, ni la commodité de s'instruire plus à fond de l'Histoire Romaine, c'est que l'Auteur paroît s'y être appliqué, sur-tout dans le premier Livre, à bien marquer le caractere distinctif de chaque Roy, & en quoi chacun de ces Princes perfectionna la constitution de l'Etat;

» celui qui eſt le ſouverain arbitre
» des Etats & des Empires, & qui
» pour l'éxecution de ſes deſſeins
» particuliers, dirigeoit tous ſes pas,
» & lui faiſoit prendre en chaque
» occaſion les moyens les plus pro-
» pres à affermir & à accroître ſa
» puiſſance. Il eſt remarquable que
» tous les Hiſtoriens prophanes ge-
» néralement attribuent la grandeur
» de la puiſſance des Romains à
» une protection divine déclarée en
» leur faveur d'une maniere écla-
» tante & ſinguliere.

Le ſecond Livre, après un avant propos aſſez court, annonce un premier chapitre, qui renferme l'Hiſtoire de la République Romaine depuis l'établiſſement des Conſuls, juſqu'à la création des Tribuns du peuple; mais ce Chapitre compoſe tout le Livre même, diviſé en quatre Paragraphes.

Le troiſiéme comprend tout ce qui s'eſt paſſé depuis l'Hiſtoire de Coriolan juſqu'à la loy propoſée par le Tribun Terentillus, qui prépare à l'établiſſement des Décemvirs,

c'est à-dire, depuis l'an de Rome 261. jusqu'à l'an 290.

ARTICLE XXI.

ELEMENS DE GEOMETRIE, ou Principes de la Mesure de l'Etenduë, expliqués très-clairement par démonstrations la plupart nouvelles, & surtout sans le secours des Proportions, par M. le Ratz de Lanthenée. A Paris chez Gissey & Bordelet ruë St. Jacques 1738. in-12. pp. 260. avec des Planches.

IL y a quatre ou cinq années que nous remarquions dans ces Memoires, que le grand goût du siécle pour la Geometrie se déclaroit par une multitude extraordinaire d'Elemens d'Euclide qu'on nous redonne tous les jours, maniés & remaniés de cent nouvelles façons. Est-ce le Public qui force les Auteurs à se borner, ou sont-ce les Auteurs qui bornent ainsi le Public au vesti-

bule d'une ſi belle & ſi vaſte ſcience ?

Elle n'eſt pas la ſeule dont on repaſſe continuellement les Principes élémentaires. Nous ne manquons pas de nouvelles Grammaires, & de nouvelles méthodes, & juſqu'à l'Alphabet & à l'a b c des enfans trouvent des Auteurs en foule pour le perfectionner en le renouvellant. Cela a ſon bon. Il eſt bon qu'il y ait à la porte Sciences des introducteurs qui appellent, qui invitent, qui prennent le monde par la main. Les ſciences ne ſe font pas valoir toutes ſeules. Ceux qui y excellent ſont regardés comme des hommes admirables qui n'encouragent pas toujours à les imiter. Et peut être ſuffit-il d'aider aux premieres démarches des commençans.

La nouveauté ſur toute choſe attire & engage. Et les nouveaux Auteurs ſont fort louables de trouver encore du neuf à nous offrir dans des objets ſi ſimples & ſi ſouvent retournés. Mr. le Ratz de l'Anthenée ne le promet pas ſeulement dans

ſon titre ; il y donne ce neuf qui a tant d'attraits. Car on doit s'en rapporter à lui lorſqu'il annonce des *Elemens de Geometrie ſans le ſecours des Proportions.*

On voit bien qu'il a été le maître d'exclure tout ce qui regarde les Proportions & même le calcul des Elemens d'Euclide : ce ſont de ces choſes ſur leſquelles un Auteur ne peut ni s'en faire accroire à lui même, ni vouloir en faire accroire à ſes Lecteurs. En tout cas, c'eſt un fait. On ne trouve ici ni les Proportions, ni les nombres d'Euclide, ni aucune des propriétés des figures qui en dépendent eſſentiellement.

Or il n'eſt pas moins vrai que c'eſt là une grande nouveauté en ce genre. Euclide avoit tenu un certain milieu. Il avoit donné un nombre de Propriétés tout à fait élémentaires de l'étenduë, ſans Proportions ni calcul. Il étoit entré enſuite dans la Théorie de ce calcul & de ces Proportions, pour aller enfin par leur moyen à des propriétés de l'éten-

duë plus profondes & moins é
mentaires.

Les Modernes, en renversant
peu cet ordre, qu'ils ne trouvoie
pas assez naturel, avoient mis ce ca
cul & les Proportions à la tête
tous leurs nouveaux élemens. Et a
solument on auroit pu croire q
cette méthode étoit la meilleure
& qu'elle avoit prévalu pour to
jours. M. de l'Anthence ne manq
pas cependant de raisons qui mé
tent de l'attention, pour ne suiv
ici ni Euclide, ni les Anciens,
les Modernes. C'est au Public d'
juger.

Cet Auteur prétend avoir rema
qué, que la plupart des comme
çans après avoir franchi les 4. pr
miers livres des Elémens où il n'e
question que de figures & d'obje
sensibles, s'en dégoutent à l'aspe
du cinquiéme livre qui traite de
Proportions & de la grandeur e
général. Cette remarque pourroi
justifier Euclide de n'avoir mis l
traité abstrait de la grandeur, qu'a

près celui de l'étenduë Physique & sensible.

Pour justifier néanmoins les Modernes, on peut dire qu'absolument les Principes des Proportions & du calcul, tels que les donne Euclide n'ont rien de trop abstrait, & qu'on ne puisse rendre d'une maniere assez sensible à la portée des Commençans.

Une distinction sur laquelle notre Auteur se retranche est que les Elémens de la Géométrie ne sont pas les Elements des Mathématiques, en général. A quoi on pourra repliquer deux choses, la premiere que la Géometrie entiere est comme élémentaire & préliminaire à toutes les autres sciences Mathematiques, qui ne sont qu'une application de celle-là, tantôt au mouvement, tantôt aux astres, tantôt à l'objet de la vuë &c.

La seconde replique pourra être que la Géometrie la plus elevée soit composée soit transcendante roulant presqu'uniquement sur les Proportions, il paroît que la Géometrie sim-

ple & élémentaire ne peut se dispenser d'en donner les élémens, les premieres notions.

Enfin l'Auteur les a retranchés, & partageant son Ouvrage en 7. livres il considere d'abord dans le premier les differentes positions que peuvent avoir deux lignes droites l'une au regard de l'autre. 2°. Les angles resultans de ces lignes croisées. 3°. Les triangles resultans de ces lignes & de ces angles. 4°. Les figures de plus de 3. cotés, ensuite les Plans, les surfaces & les solides. M. de Lanthenée a de la clarté & de la précision, & écrit d'une maniere assez convenable à la portée des Commençans. Il promet une Géometrie pratique, sans doute après avoir donné un traité des Proportions : car cette Géometrie là au moins ne sçauroit se passer d'une regle de trois.

ARTICLE XXII.

*TRAITE' DE LA COMMUNICATION des Maladies, & des Passions, avec un Essai pour servir à l'Histoire naturelle de l'Homme. Par Monsieur ****. A la* Haye *chez* Van Duren. 1738. *in-12. pag.* 236.

Est-ce sérieusement, & dans l'intention de persuader, ou avec quelque espérance d'y réussir, que l'Auteur anonyme a composé ce Traité ? Ou bien n'est-ce qu'un simple exercice, un amusement de l'esprit, pour donner quelque air de probabilité à un Paradoxe, en ramassant tout ce que des connoissances assez communes peuvent fournir au dessein qu'il s'est proposé ? On sçait que des Anciens, & quelques Modernes, gens estimables, & d'un mérite même distingué dans la Littérature, ont traité de cette maniere des sujets beaucoup moins importans que celui dont il s'agit ici,

des ſujets même très-frivoles. Ils y ont mis de l'eſprit, de l'élégance, du ſel, quelquefois des réflexions ſenſées & utiles : c'eſt tout ce qu'ils avoient prétendu, & perſonne n'a trouvé à redire à leurs Ouvrages, en les prenant pour ce qu'ils pouvoient valoir, & dans le ſens qu'ils les avoient donnés. Ainſi il a été très libre au nouvel Auteur de s'eſſayer ſur une matiere qui lui a plû, & d'expoſer ſes penſées au Public. Mais s'il a prétendu autre choſe, le tems fera voir s'il a eu raiſon de ſe flatter du ſuccès. Quoiqu'il en ſoit il entreprend de prouver 1°. contre M. *Hequet* en particulier, qu'il eſt pernicieux au genre humain, & à la Société, que les meres nourriſſent leurs enfans. 2°. & en général qu'on s'expoſe à peu près aux mêmes inconvéniens & aux mêmes dangers, en les faiſant nourrir par d'autres femmes.

Il prouve ce double Paradoxe par ce raiſonnement. Depuis le péché du premier homme, la nature eſt tellement corrompuë, elle eſt expo-

fée à tant de maladies, sujette à tant de passions, & des passions si violentes: ces maladies & ces passions se communiquent si naturellement, si nécessairement de la nourrice à l'enfant qu'elle allaite, qu'il est impossible que la pratique, & l'usage qu'il combat, ne causent parmi les hommes les plus grands maux, dans l'ordre Physique & dans l'ordre moral. Tout l'Ouvrage n'est que le développement & l'exposition de ces deux propositions rebattuë & répétée à toutes les pages, quoiqu'un peu diversifiée. » Il est bien » difficile de ne pas répéter (dit » l'Auteur à la page 92.) Nous » avertissons ici que cela nous ar- » rivera peut-être souvent : mais on » doit le pardonner, si l'on fait at- » tention à la nature de notre Ou- » vrage, qui est extrêmement com- » pliquée, puisqu'il s'agit de l'être » le plus composé qu'on connois- » se...... Tout ce que nous pouvons » faire est de mettre de la variété » dans nos répétions &c. » Après une telle déclaration, on ne doit

pas s'étonner ſi notre Ecrivain a ſi fidélement tenu ſa parole.

Tout l'Ouvrage eſt diviſé en quatre Traités : Dans le premier, il eſt queſtion des maladies que cauſe, & des *déſordres que fait le lait des femmes dans le corps humain* : dans les deux ſuivants, il s'agit des paſſions qu'il communique aux enfans, ou des *malheurs qu'il cauſe à l'Ame*. Dans le quatrieme on examine quel aliment peut ſuppléer à cette nourriture ſi naturelle, & dont l'uſage eſt certainement auſſi ancien que le monde, depuis qu'il y nait des enfans. Tous les raiſonnemens ſont fondés ſur l'affoibliſſement, la corruption de la nature humaine, ſa ſenſibilité aux objets qui nous frappent, qui nous affectent, l'impreſſion qu'ils font ſur les ſens, ſur les organes intérieurs, ſur les nerfs, ſur les fibres, ſur le cerveau ; ils ſont fondés ſur la dépravation de nos goûts, de nos déſirs, de nos appétits, ſur la maniere de vivre des Nourrices, quelle qu'elle puiſſe être &c. Toutes choſes qui, en conſéquence de l'u-

nion intime du corps & de l'ame, altérent la constitution primitive, renversent l'ordre & la subordination établie entre ces deux substances dans la création du premier homme, gênent, contraignent, changent la situation convenable des parties internes, aigrissent les humeurs, corrompent les fluides, dérangent les solides, engendrent des maladies, irritent les passions; toutes choses enfin que le lait des Nourrices porte aux enfans qui le sucent. Qui eut jamais cru que le lait donné certainement de Dieu même à chaque espéce pour premier aliment, & comme le plus convenable, fut coupable de tant de désordres! Tout cela nous paroit extrémement éxagéré dans cet Ouvrage: l'Auteur donne beaucoup d'empire au corps sur l'esprit, & très peu à l'esprit sur le corps: il semble réduire la liberté à prévenir les impressions des objets, & les funestes effets qu'elles produisent dans l'ame, sans laisser à l'ame presque aucun pouvoir de les combattre, & de les détruire: comme si

l'homme depuis le péché étoit réduit à la condition de la machine ; ou que du moins l'ame cédât par une sorte de nécessité aux mouvemens de la machine du corps.

Telle est l'idée qui nous est restée de ce Livre, après la lecture que nous en avons faite. Si nous nous trompons, aumoins n'avons nous nul dessein de prêter des erreurs à l'Auteur, ou des sens qu'il désavoueroit. Mais il semble qu'il ait bien senti lui même que son Ouvrage pouvoit faire naître des difficultés, & qu'il avoit besoin d'explication. *Il espere*, dit-on dans un Avertissement, *que les esprits bien faits trouveront eux mêmes, la plûpart de ces explications qu'une Préface peut donner ! & pour ceux qui ne cherchent dans un Ouvrage, qu'à y trouver des difficultés, des occasions de se mettre de méchante humeur, l'Auteur leur déclare, que comme ce n'est pas pour eux qu'il a écrit, il n'a garde de leur faire une Préface.* Nous lui déclarons aussi à notre tour, que nous ne cherchons point

à nous mettre de mauvaise humeur; mais qu'on ne satisfait point aux difficultés qui se rencontrent dans un Ouvrage, en disant qu'on n'a point écrit pour ceux qui les remarquent, & qui les relévent: il falloit s'expliquer de façon à n'y pas donner lieu.

Veut-on encore quelque chose qui acheve de caractériser le Livre & son Auteur? M. *Hequet* avoit allégué, pour prouver l'obligation que les meres ont, selon lui, de nourrir elles mêmes leurs enfans, l'antiquité de cet usage, fondé dans la nature. Qu'oppose à cette raison l'Ecrivain Anonime? Supposant toujours que *le lait des femmes n'est plus qu'un Suc dépravé & pernicieux pour le Physique, & pour le Moral*, on est aussi fondé, dit-il, à renoncer à cet usage, *qu'à renoncer à l'action de toute autre partie du corps, quand elle cesse d'être propre aux fonctions où elle étoit destinée. C'est ainsi que très légitimement on arrache des dents gâtées* &c.

Il étend plus loin cette induc-

tion, & continue ainsi : « Nous ne
» craignons point de dire que s'il
» étoit possible qu'un homme qui
» auroit une jambe de bois, en fut
» plus agile, & plus dispos que de
» son autre jambe, il seroit assez
» fondé à se faire couper encore cel-
» le-ci, malgré les raisons prises
» de ce que la nature la lui auroit
» donnée pour s'en servir, le tout
» comme on se coupe la barbe. »
En poussant plus loin ce raisonne-
ment, quelqu'un, comme autrefois
l'Auteur de la *Question Royale*, ou
quelque autre defenseur du *Suicide*,
prouveroit aussi sensément qu'il est
permis de se donner la mort, quand
la vie est à charge, & qu'on croit
en s'en privant, se procurer un bien.

Ecoutons encore notre Auteur
« Nous ne nous étonnons point,
» dit-il, qu'un homme dont les
» jambes font mal leurs fonctions,
» assujettisse des bêtes à le porter.
» On devroit dire, en suivant les
» raisonnemens de M. Hequet, que
» la nature ayant assigné cette fonc-
» tion aux jambes de cet homme

» il ne lui est pas permis de suppléer par le secours des jambes » des bêtes, ni de quelconques jambes que les siennes, propres à l'action de marcher : les jambes étant » anciennes & naturelles, on ne peut » rien innover sur cette matiere.... » Hé! combien y a-t-il de personnes au monde qui se font porter ou traîner sans aucune nécessité, & sans qu'on s'en étonne ? » On pourroit donc dire que ces » personnes violent ouvertement la » nature, & n'ont des jambes que » pour l'ornement du corps. »

Que répondroit cet Ecrivain, si on lui disoit, suivant sa maniere de raisonner, mais avec plus de fondement, que les jambes des bêtes sont aussi anciennes, & plus anciennes encore que celle de l'homme, puisqu'elles ont été créées avant lui, & que leur destination au service des hommes, est aussi ancienne que leur création, & même que le dessein de leur création : *Faisons l'homme*, dit Dieu, *à notre image, à notre ressemblance, & qu'il domine sur tous*

les animaux de la terre (Genes. I. 26.) Et immédiatement après l'avoir créé; *commandés*, lui dit-il, *à tous les animaux qui se meuvent sur la terre.* (Ibid. 28) Et encore après le péché; *imprimés de la terreur & du respect à tous les animaux, qu'ils vous obéissent*; *je les abandonne tous a votre usage.* (Genes. IX: 2.) Mais il vaut mieux abandonner nous mêmes aux lecteurs le jugement de ces idées singuliéres.

Quelque respect que témoigne l'Auteur pour *les éxemples tirés de la Sainte Ecriture*, il ne fait point de difficulté de prescrire une Méthode contraire, & d'approuver des sentimens qu'elle semble interdire; & cela parce que *toutes les questions de Physique qui n'intéressent point le salut, peuvent être agitees problématiquement par les Philosophes, puisque Dieu a livré ce monde à leurs disputes.* Ainsi *il est très permis aux Astronomes de croire que la Terre tourne, & que le Soleil est immobile, quoique Salomon, Ezéchias, Josué ayent pû s'exprimer d'une maniere*

qui semble favoriser le sentiment contraire. L'existence *des Antipodes*, dont quelques *Saints Papes*, dit-il, *& des Peres de l'Eglise* n'ont *pas été persuadés*, ne manque pas de revenir ici : opinion si souvent reprochée à ces Anciens, & si souvent mal entenduë.

L'Auteur accumule exemples sur exemples d'anciens usages abrogés, dans la maniere de vivre, dans l'Agriculture, dans la Medecine &c. & utilement abrogés, pour conclure au changement de celui qu'il voudroit détruire. Mais que peut-on conclure des exemples, si les choses comparées ne sont semblables ? Reste donc toujours à prouver directement que l'ancienne maniere de nourrir les enfans, est pernicieuse, & doit être abandonnée. C'est là sa grande Thése, & voici comme il s'y prend pour l'établir.

Après avoir tâché de prouver que le lait des meres est encore plus dangereux pour les enfans, que celui des autres femmes ; examinons d'abord, dit-il, une Nourrice, dans

l'état qui passe pour bonne santé, & nous trouverons encore que son lait ne peut manquer d'avoir des effets pernicieux, parce que son sang est continuellement altéré par le trouble des passions qui l'agitent les unes après les autres, l'amour, la haine, l'inquiétude, la crainte, la tristesse, & l'ennui. L'agitation des esprits, & l'irrégularité de leur cours, modifient diversement les humeurs, suppriment les unes, rendent les autres plus ou moins actives, & troublent l'équilibre des liqueurs propres à chaque tempérament. Ce raisonnement détaillé, & cent fois rebattu fait toute la preuve de l'Auteur, & tout le fond de son Ouvrage, ainsi que nons l'avons déja remarqué.

Mais premiérement où l'Auteur a-t-il pris que les Nourrices en général fussent agitées de passions si violentes, que leur tempérament en fut si étrangement altéré? Ceux qui les choisissent, prennent d'ordinaire celles qui paroissent d'une bonne constitution, d'une conduite sage & réglée, & dont les passions ne-

ne sont pas si emportées. Car on convient assez que le tempérament & l'humeur des Nourrices influent dans le tempérament & le caractére des enfans. Mais exiger qu'elles n'ayent ni incommodités, ni passions, ni humeur, c'est vouloir qu'elles soient exemptes des appanages de l'humanité, & les affranchir des suites du péché, dont ces miséres sont le juste châtiment : & quelques mesures qu'il prenne, quelque méthode qu'il se propose d'introduire, prétend-il, contre l'ordre de Dieu, mettre l'homme dans un état à n'éprouver plus tous ces maux ? Lhomme est sujet aux infirmités, il doit les souffrir, s'il ne peut y remédier. Il a des passions, il doit les combattre, & il peut les régler. En second lieu comment l'Auteur prouvera-t-il que le lait des femmes produit tous les désordres qu'il lui attribue ? Les premiers hommes qui vivoient plusieurs siécles sains & vigoureux, avoient été nourris par des femmes, qui n'étoient pas d'autre nature que celles d'aujourd'huy. Encore à pré-

ſent nous voyons pluſieurs perſonnes vivre près d'un ſiécle, ſans autres incommodités que celles qui ſont inſéparables de la nature, dans l'état où le péché l'a réduite. Tous les hommes enfin ne ſont ni auſſi infirmes, ni auſſi vicieux qu'ils devroient l'être ſuivant le ſyſtême de l'Auteur. Ce n'eſt donc pas la maniere dont ils ſont nourris, qui leur cauſe tant de maladies, qui abrége leurs jours, qui infecte leur ame de tant de vices & de paſſions; c'eſt bien plutôt la façon dont ils vivent, dont ils ſe comportent dans un âge plus avancé, ſans parler ici de la cauſe générale de la corruption de la nature.

Enfin l'Anonime propoſe un moyen de ſe paſſer du lait des femmes, pour la nourriture des enfans; & *ce moyen*, dit-il, *ſemble bien facile à trouver dans le lait des bêtes domeſtiques; telles que ſont la vache, la jument, l'âneſſe, la chévre, la brebis.* Il ſe perſuade, que par ce régime, on préviendroit tous les maux du corps & de l'Ame, dont

il accuse le lait des femmes. Sa raison est que ces animaux se nourrissant d'alimens les plus simples & les plus naturels, & n'en prenant que pour le besoin, ils se conservent ordinairement sains & sans maladies; & qu'étant exempts de passions, (surtout selon lui, qui en fait de pures machines,) rien n'altére leur tempérament, ni ne corrompt leurs humeurs & leur lait. On ne disconvient pas que le lait de ces *bêtes domestiques* ne puisse servir de nourriture aux enfans: mais est-il prouvé que cet usage soit préférable à celui que la nature elle même inspire, & au moyen qu'elle fournit à chaque espéce? Ces animaux vivent d'une maniere très simple, ils suivent les loix que la nature leur a prescrites, ils n'ont point de passions: ils ne communiqueroient donc pas les maux qu'on veut éviter: soit; si ces maux ont effectivement la source qu'on leur attribuë: mais n'y auroit-il point d'autres inconvéniens à craindre? Ne communiqueroient-ils pas leur pesanteur,

leur ſtupidité, leur bêtiſe? C'eſt ce que nous ne prétendons point décider. Il nous ſuffit d'avoir fait connoître un Ouvrage qui ne changera apparamment rien à la pratique de tous les tems.

ARTICLE XXIII.

*LETTRE A M. L.*** SUR un Article de ces Mémoires, au mois de Mars* 1737.

MONSIEUR,

Je viens de lire dans les Mémoires de Trevoux, Mars 1737, une Diſſertation du P. Merlin Jeſuite ſur la fameuſe Lettre à Céſaire, où l'Auteur prétend montrer que cette Piece eſt fauſſement attribuée à St. Jean Chryſoſtome. Je vous avouerai que je ſuis peu ſatisfait des raiſons dont ce ſçavant veut appuyer ſa conjecture.

Sa premiere raiſon eſt de dire, que ce moine Céſarius, paroît *(a)*

(a) Cette raiſon eſt de D. Bernard de Montfaucon Tom. 3. oper. Chryſoſt. *pag.* 737.

ı perſonnage feint & imaginé. Car
en eſt parlé dans cette Lettre com-
ıe d'un homme fort connu de S.
hryſoſtome, & lié d'une étroite
ıitié avec lui, & cependant dans
; Lettres de ce St. Docteur, &
ns ſa vie écrite par Pallade, il
ſt aucunement fait mention de ce
oine. Mais outre que cette preuve
: bien foible en elle même, le
ſſertateur n'a pas pris garde qu'il
mettoit hors d'état d'en faire uſa-
. Car comme il juge que cette
ttre eſt l'Ouvrage *d'un de ces*
ſtoriens cachés qui travailloient
ec les Catholiques à la ruine de
utychianiſme; quelle apparence lui
a-t-on, que ce prétendu fauſſai-
ait été aſſez imprudent & aſſez
lhabile homme, pour donner à
Chryſoſtome, un ami qu'il n'au-
t jamais eu, ni connu? mais ſur-
ıt ſe ſeroit-il hazardé à faire un
rtrait ſi détaillé de cet ami ſup-
é?

C'eſt un moine nommé Céſaire
ui on fait faire le perſonnage
pollinariſte: C'eſt *un homme que*

St. Chrysostome avoit fort connu & pratiqué autrefois, avec qui il avoit lié une étroite amitié dans le monastere, où il avoit passé la meilleure partie de sa jeunesse, qu'il avoit laissé dans cette sainte retraite lorsqu'il en fut tiré pour passer dans le Clergé d'Antioche, sans l'oublier, & sans jamais cesser d'entretenir commerce de Lettres avec lui, jusqu'au tems de son second exil. Ce sont là les traits dont on veut qu'un imposteur ait caracterisé un *personnage feint* à qui il fait adresser une lettre par St. Jean Chrysostome : comme s'il n'eût pas eu à craindre dans des temps si voisins, qu'un détail si circonstancié ne fît promptement reconnoître l'imposture. C'est mal connoître l'esprit d'un faussaire : il fuit la lumiere, il se cache, il s'enveloppe, il craint toujours d'en trop dire, de se trop avancer, de se trahir lui-même, & de s'exposer par trop de babil à être démenti honteusement par le premier venu. Concluons donc que le personnage qu'on fait tenir à notre prétendu imposteur, n'est pas dans les bornes de la

vraiſemblance. D'un côté c'eſt un ſot, mais un ſot hardi & effronté au ſouverain dégré: de l'autre c'eſt un homme fin & ruſé qui ſe joue adroitement de la *ſimplicité* des Catholiques, & qui pour élever le Neſtorianiſme, ſur les ruines de l'Eutichianiſme, a la malice de s'autoriſer par une impoſture, du nom & du crédit de St. Chryſoſtome.

(*a*) Je ne déciderai rien du ſtile de cette lettre, qui au jugement du R. P. Merlin, *eſt l'Antipode de celui de St. Chryſoſtome. Ce ſont des manieres de penſer & de raiſonner, des expreſſions & des tours de phraſes tout-à fait éloignés de ſon génie & de ſon goût, tant dans les fragmens Grecs qui nous en reſtent, que dans la Traduction Latine. Veut on nous faire reconnoître St. Chryſoſtome à ce diſcours ſec, froid, rude, plat, barbare &c.* Je veux croire que le R. P. Merlin eſt plus verſé que moi dans la lecture des Ouvrages

[a] Cette raiſon eſt encore de D. Bernard de Montfaucon ibid. pag. 738.

de St. Chryſoſtome, & qu'ainſi il peut ſentir une difference dont je ne ſçaurois m'appercevoir. Cependant d'habiles critiques tels que le P. Hardouin, Emeric Bigot, & pluſieurs autres, qu'on peut dire, ſans faire tort au P. Merlin, avoir connu pour le moins auſſi-bien que lui, le caractere du ſtile de St. Chryſoſtome, n'ont point remarqué cette difference, & d'ailleurs peut-on juger du rapport du ſtile de cette lettre avec celui de St. Chryſoſtôme, ſur une Traduction Latine, qui ſans contredit, eſt très-barbare, & dont l'Auteur ne paroît pas avoir eu une grande connoiſſance de la Langue Grecque, comme il eſt aiſé de le remarquer en la comparant avec les fragmens Grecs qui nous en reſtent? Seroit-ce ſur ces fragmens qu'on croiroit pouvoir aſſeoir le jugement qu'on porte ſur la difference du ſtile de cette Lettre, d'avec celui de St. Chryſoſtome? mais y auroit-il de la raiſon en cela? trois ou quatre petits lambeaux détachés, de quatre à cinq lignes, peuvent-ils ſuf-

fire pour décider avec assûrance du stile? & d'ailleurs je ne vois pas que le Grec de ces fragmens ait rien de si rude & de si barbare.

(*a*) Le silence des Ecrivains contemporains est une des fortes preuves qu'allégue le R. P. Merlin en faveur de la supposition. *Le Concile de Chalcedoine, le sixiéme Concile general, celui de Latran sous le Pape St. Martin, Théodoret, Leontius de Byzance, Anastase le Synaite, St. Maxime Martyr, tous les Catholiques & tous les Nestoriens, qui ont combattu les heresies d'Eutyches & des Monothelites, & qui ont soutenu les dogmes des deux natures & des deux volontés en J. C. ont eu soin de ne pas obmettre un seul passage de S. Chrysostome qui pût servir à ce dessein. Nulle autre part ces héréfies ne sont plus expressément rejettées, ces deux dogmes*

[*a*] Le P. Lequien a aussi produit ce silence pour une marque de supposition dans la 3. Dissertation qui est à la tête de son édition de St. Jean Damasc. pag. 48. 49.

ne sont plus évidemment établis, que dans la Lettre à Cæsarius, & personne avant S. Jean Damascene ne s'est avisé de la citer: où étoit alors cette Lettre? Où elle étoit? Je n'en sçais rien. On peut faire la même demande au R. P. Merlin, & c'est à lui à nous instruire là dessus, lui qui fixe l'époque de la supposition vers le tems du Concile de Chalcedoine. Les Nestoriens qu'on dit être les faussaires, ont ils cessé dans ces temps là d'attaquer les Eutychiens? & puisque c'étoit en apparence contre eux qu'ils avoient supposé cette Lettre à St. Chrysostôme, mais au fond, pour chercher dans l'autorité de ce grand homme un appui à leurs erreurs, il étoit de leur intérêt de la publier, d'en faire grand bruit, & de la faire valoir de leur mieux; ne l'avoient-ils fabriquée que pour la tenir secrete, ou pour la laisser pourrir dans la poussiere? Ils ont dû l'opposer avec éclat aux Eutychiens, & après avoir dupé, comme ils le souhaitoient, les Catholiques, qui ne douterent point

qu'elle ne fût de St. Chryſoſtome, la tirer à leur propre avantage. Peut-on croire qu'après avoir hazardé leur réputation, en s'expoſant témérairement à être reconnus pour Auteurs de la plus criminelle impoſture; qui néanmoins leur a réuſſi, ils ayent négligé d'en retirer le fruit qu'ils en avoient eſperé? Cependant ennemis déclarés des Eutychiens & des Monothelites, ils produiſent contre eux pluſieurs paſſages tirés des Ecrits de St. Chryſoſtôme, afin de les accabler par l'autorité d'un ſi grand Evêque, mais ils oublient la Lettre à Céſaire; les Catholiques qui donnerent dans le paneau, n'en parlent point non plus, quoiqu'on diſe qu'ils la reçurent *avec ſimplicité & avec joye, parce qu'on avoit beſoin d'armes contre les ennemis communs.* Perſonne n'en dit mot. St. Jean Damaſcene eſt le premier qui la cite. Comment cela s'accorde-t-il, & qu'étoit donc devenue cette Lettre juſqu'à ce temps-là? C'eſt la queſtion que nous propoſons à notre tour au R. P. Merlin.

(a) L'Auteur de la lettre, ajoûte ce Pere, *attribue aux heretiques, qu'il combat cette proposition: Après l'union il ne faut pas dire deux natures.* Iterum dicunt post unitionem non oportet dicere duas naturas. *& sur la fin:* fugiamus eos, qui unam naturam post unitionem prodigialiter fingunt. *Or il est certain que ces façons de parler étoient propres des Eutychiens qui ne purent être connus de St. Chrysostôme, qu'elles n'étoient point en usage parmi les Appollinaristes.* Cela ne me paroît pas si certain. Avons nous les Ecrits d'Appollinaire & de ses Partisans, pour sçavoir au juste toutes les expressions dont ils se servoient pour expliquer leur Doctrine? & d'ailleurs ne sçait-on pas qu'Appollinaire soutenoit que la nature de J. C. étoit un mêlange de la nature divine & de la nature humaine qui par leur union étoient confonduës en une seule? N'est-ce pas là la Doctrine qu'un certain Po-

(a) Le P. le Quien avoit aussi allégué cette raison. Ibid.

lemius, au rapport de Théodoret, avoit puisée dans les Ecrits d'Appollinaire? mais écoutons parler Theodoret (*a*) ses expressions ont une énergie qu'il est difficile de bien rendre en notre langue Πολέμιος δέ τις ἐκ τούτου (Ἀπολλιναρίου) συγγραμμάτων τὰς ἀφορμὰς ἐσχηκὼς, καὶ σύγχυσιν λέγει γεγενῆσθαι, καὶ κρᾶσιν τῆς θεότητος καὶ τοῦ σώματος. Or dire que par l'union il s'est fait un mêlange & une confusion des deux natures, n'est-ce pas dire, qu'après l'union il n'y a qu'une nature? Au reste le R. P. Hardouin (*b*) me paroît avoir fort bien developpé le sens que les Appollinaristes & les Eutychiens qui les ont suivis, donnoient à des expressions si étranges.

Je viens à la derniere preuve qu'allégue le P. Merlin, & qu'il juge être une démonstration. *N'est il pas bien étrange*, dit-il, *qu'on prenne pour S. Chrysostôme un Auteur*,

(a) Lib. 4. hæretic. fabul. cap. 9.

[b] Dissert. de Sacramento Altaris cap. 6.

qui donne des regles de parler de J. C. toutes Nestoriennes, qui dit qu'on doit se servir du nom de fils, de Christ, de Jesus, de Seigneur, quand on veut signifier la nature divine & la nature humaine jointes ensemble : mais que c'est un langage erronné & hérétique de substituer à ces termes qu'il appelle Communs, les noms qui sont propres de l'une des deux natures comme Dieu ou Homme ? Je ne sçai pas avec quels yeux le R. P. Merlin a lu la Lettre à Césaire. Pour moi plus je la lis, moins j'y trouve de traces de Nestorianisme, où plûtôt j'y trouve tout le contraire, & la condamnation expresse de cette erreur. L'Auteur ne dit il pas formellement, » que la nature di- » vine & la nature humaine n'ont » formé en s'unissant, qu'un seul » fils, qu'une seule personne. τῆς θείας ἐνιδρυμένης (le Traducteur lit ἐνιδρυσάσης ce qui revient au même sens) τῷ σώματι φύσεως, ἕνα υἱὸν, ἓν πρόσωπον τὰ συναμφότερα ἀπετέλεσαν. *Divina natura in ipso incidente, unum filium, unam personam utrumque*

constituit, ainsi que traduit le Jesuite Turrien, & sur la fin, ne veut-il pas qu'on dise, que J. C. vrai Dieu & vrai homme est *un seul fils* & qu'il ne faut point partager cette qualité de fils en deux. ἵνα υἱὸν μονογενῆ, οὐ διαιρούμενον εἰς υἱῶν δυάδα. Qu'il ne faut pas reconnoître dans J. C. *alius* & *alius*, parce qu'il n'est qu'une seule personne. οὐκ ἄλλον καὶ ἄλλον, μὴ γένοιτο, ἀλλ' ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν, ἐπὶ τοῦ λόγον, σάρκα ἠμφιεσμένον. Après quoi il ajoûte que la nature divine & la nature humaine de J. C. sont unies sans mêlange, *dans une seule personne & dans une seule hypostase.* Εἰ γὰρ καὶ διττὴ ἡ φύσις, ἀλλ' οὖν ἀδιαίρετος καὶ ἀπαράσπαστος*, ἣν ἐν ἑνὶ τῷ τῆς υἱότητος ὁμολογοῦμεν προσώπῳ καὶ μιᾷ ὑποστάσει. *Nam & si duplex natura verumtamen indivisibilis & indissipabilis unitio in una filiationis confitenda persona & una subsistantia.* Peut on parler plus clairement, & un Nes-

* *Apud Joan. Damasc.* ἀδιάσπαστος ἡ ἕνωσις, ἣν ἐν ἑνὶ Χριστῷ.

torien parleroit-il ainſi ? Ces expreſſions ne condamnent elles pas bien formellement juſqu'à l'unité morale des deux perſonnes, que les Neſtoriens reconnoiſſoient en J. C. Mais pourquoi donc, dira le P. Merlin, l'Auteur de la Lettre ne veut-il pas qu'en parlant de J. C. on diſe, *Dieu eſt paſſible*, mais qu'on ne joigne cet attribut qu'avec la qualité de *fils*, de *Chriſt*, de *Jeſus*, & de *Seigneur* ? C'eſt que dans la bouche des Appollinariſtes, cette maniere de parler exprimoit une impiété. Ces hérétiques nioient que J. C. eût une ame humaine, & ſoûtenoient que ſon Corps étoit conſubſtanciel à la Divinité, ainſi ils ne faiſoient point difficulté de rendre la Divinité paſſible. *Impaſſibili Deo paſſionem adjungere impelluntur*, dit l'Auteur de la Lettre à Céſaire. Les Eutychiens adopterent ces extravagances, comme le montre le P. Hardouin dans l'endroit que nous avons cité de ſa Diſſertation. Après cela doit-on être ſurpris que cet Auteur ait dé-

fendu aux Apollinariftes de dire *Dieu est passible, Dieu est impassible*, en parlant de J. C. : & qu'il ait exigé d'eux qu'ils ne joigniffent ces attributs qu'avec la qualité de *Fils de Dieu*, de *Christ*, &c. parce que ce sont là les termes généraux qui expriment l'unité de perfonnes fubfiftantes en deux natures, dont l'une eft paffible & l'autre impaffible : *Communia enim sunt ista & susceptibilia duarum essentiarum nomina sunt.* & plus bas. *Unus filius, unus Dominus, idem ipse procul dubio unitarum naturarum unam dominationem, unam potestatem possidens, etiam si non consubstantiales existunt, & unaquaque incommixtam proprietatis conservat agnitionem, propter hoc quod inconfusa sunt duo.* C'eft donc bien à tort que le R. P. Merlin taxe de Neftorianifme l'Auteur de la Lettre à Céfaire. Et puifque cet Ecrivain a recueilli les principales raifons qu'avoient allégué quelques fçavans pour montrer que cette Lettre avoit été fuppofée, ne pouvons-

nous pas dire qu'on n'a rien produit jusqu'ici d'assez fort pour nous obliger à nous révolter contre l'autorité de l'ancien MS. recouvré par Mr. Bigot, de St. Jean Damascene, du Prêtre Anastase, de Nicephore, & de plusieurs autres qui l'ont attribuée à St. Jean Chrysostôme? Je suis &c.

DUPUY

Le Pere Merlin a lu cette Lettre. Il en fait beaucoup de cas, mais quoique les difficultés qu'on lui propose méritent une réponse, il ne juge ge pas qu'elle soit pressée, jusqu'à ce que Mr. Dupuy ait montré une chose; sçavoir, que suivant les regles de parler établies par l'Auteur de la Lettre à Césaire, il n'est point erronné & hérétique de dire que Marie est Mere de Dieu.

ARTICLE XXIV.

LEÇONS DE PHYSIQUE expliquées au College Royal de France, par Joseph Privat de Moliere Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie Royale des Sciences & Membre de la Société Royale de Londres. Leçons 15. & 16. de l'Astronomie Physique.

NOus avons rendu compte en differens tems des trois premiers volumes de cet Ouvrage. Les deux Leçons dont il s'agit ici ne ſont encore que le commencement du quatriéme volume, mais comme cette premiere partie eſt indépendante de celles qui la ſuivront, nous nous hâtons de l'annoncer, pour ſatisfaire l'impatience des amateurs de la Phyſique. C'eſt en particulier ſur la cauſe des mouvemens celeſtes que Deſcartes & Newton paroiſſoient irreconciliables. Le premier a cru trouver dans le mouve-

ment des aſtres de quoi prouver invinciblement les tourbillons, & le ſecond a cru y voir de quoi les détruire ſans reſſource. Les corps céleſtes ſe meuvent circulairement ou preſque circulairement. Ils ſont donc pouſſés par une matiere qui a un mouvement circulaire, ou preſque circulaire, ils ſont donc entraînés par des tourbillons. Voilà le raiſonnement de Deſcartes. Il eſt ſimple & convaincant. Mais ſi les corps céleſtes ſont obligés de ſe faire un chemin à travers un milieu impénétrable, chaque pas doit leur enlever une partie de leur vîteſſe, & cette vîteſſe affoiblie d'inſtant en inſtant deviendra bientôt inſenſible. Voilà le raiſonnement de Newton. Il eſt fondé ſur les Loix invariables des colliſions, & s'il ne prouve pas que les Planettes doivent s'arrêter dans le Tourbillon, du moins il paroît prouver que les Cometes ne peuvent pas y tenir la route qu'elles tiennent en effet, ce n'eſt donc plus autour des aſtres, c'eſt dans les aſtres même qu'il faudra chercher

la cauſe qui les dirige dans leur courſe. C'eſt là que réſide cette attraction puiſſante, l'ame de la matiere & l'agent univerſel. La gravitation de chaque Planete ſur le Soleil, que l'excès de ſa maſſe rend le centre commun, combiné avec un mouvement uniforme de projectile, entraîne les corps céleſtes le long d'une ellypſe, où l'on prouve que l'irrégularité même eſt une ſuite néceſſaire d'un mouvement reglé. Revenons, & embraſſant d'un coup d'œil le Mechaniſme ſimple de Deſcartes, & les ſublimes Theories de Newton, concluons que le Philoſophe François a découvert les forces réelles que la nature employe, mais qu'il n'en a pas calculé les rapports avec aſſez d'éxactitude, & que de ſon côté le Philoſophe Anglois a déterminé les vrais rapports des forces dont ſe ſert la nature, mais qu'il a perdu de vûë les forces réelles auſquelles ſon calcul devoit être appliqué. Deſcartes a découvert la vraye force de la nature, c'eſt l'impulſion, mais il n'en a pas connu

les propriétés. Newton a démontré les propriétés de la force qu'employe la nature. Cette force agit en raiſon directe des maſſes, & en raiſon inverſe du quarré des diſtances; mais il a inſinué que ces propriétés ne pouvoient convenir à l'impulſion. Ainſi on a méconnu la vraye force dont on connoiſſoit les rapports, & comme il étoit néceſſaire de ſubſtituer quelque choſe en ſa place, on a formé des rapports connus, une idole inconnuë, que l'on a appellée *attraction*; idole qui ſous un beau nom ne cache aucune puiſſance réelle, & dont tout l'éclat eſt extérieur, puiſqu'il ne conſiſte que dans l'aſſemblage des rapports dont elle eſt formée. Or des rapports ne ſont point une force, ils n'en ſont que les propriétés. Ainſi Newton & Deſcartes ont tout dit, & cependant on peut encore après l'un & l'autre dire quelque choſe de nouveau. On peut les réunir. On peut rejoindre la force réelle & ſes vrais rapports, on peut chercher une impulſion qui ait les propriétés

de l'attraction ; & sans doute on l'aura trouvée, si on forme un tourbillon dans lequel les astres gravitent en raison directe des masses, & en raison inverse du quarré des distances. Mr. de Molière l'a entrepris, & nous allons le suivre pas à pas dans l'éxécution de son projet.

Il trace d'abord une vûë générale du Ciel, & le Lecteur apperçoit du premier coup d'œil les phenomenes dont on lui promet l'explication par les seules Loix Méchaniques. La chercher ailleurs, ce seroit perdre les traces de la nature toujours constante à suivre le même chemin. Il est vrai qu'elle ne s'explique pas clairement sur la force qui fait mouvoir les astres, mais elle nous découvre sans aucune équivoque, la force qui fait mouvoir les corps qui nous environnent. C'est une impulsion marquée, c'est un Mécanisme décidé, or les opérations de la nature sont uniformes ; & la force qu'elle employe est partout la même. D'ailleurs l'impulsion exclut toute idée d'attraction, au

lieu que l'attraction la plus vraisemblable laissera toujours soupçonner une impulsion cachée, dont le principe échappe à nos observations. Il faut donc s'en tenir aux Loix Mécaniques, mais pour trouver dans le détail de ces Loix la cause du mouvement des astres, il est nécessaire de remonter jusqu'à l'origine des choses.

A la naissance du monde tous les corps célestes étoient de la même espece. Chacun donnoit la Loi à son tourbillon, & ne la recevoit d'aucun autre; mais après qu'il se fut formé des globes pesans au centre de quelques uns de ces tourbillons, l'équilibre se rompit & un tourbillon en envahit un autre. C'est ainsi que la terre, Jupiter & Saturne firent des conquêtes. Ces tourbillons victorieux furent entraînés à leur tour par le tourbillon solaire. Ils devinrent Planetes, & leurs Planettes se trouverent réduites au rang des Satellites. Voilà selon Descartes l'Histoire générale des révolutions arrivées dans les Cieux.

Mais

Mais apprenons en le détail, & pour cela attachons-nous à suivre un des tourbillons vaincus. Il faut remarquer que ce tourbillon chargé à son centre d'un globe pesant, étoit composé de deux matieres d'espece differente. Il y avoit d'abord autour du globe central un fluide épais, tel qu'est l'atmosphere qui environne notre terre, & plus loin un fluide infiniment plus délié, parce que toutes ses parties étoient autant de petits tourbillons, telle est la matiere étherée. Au moment où ce tourbillon fut entraîné par le tourbillon voisin, il perdit d'abord presque toutes ses couches exterieures composées de matiere étherée; mais il conserva le fluide épais dont son globe étoit immédiatement environné, parce que les molécules pesantes de ce fluide tendant avec plus de force vers le centre de la Planette que vers le Soleil, elles demeurerent attachées l'une à l'autre. La dureté est relative & ces molécules formant à cause de leur pesanteur un corps dur par rapport

à la matiere éthérée qui les poussoit, elles furent entraînés toutes ensemble par un mouvement commun. Ainsi chaque Planette a un tourbillon particulier qui subsiste dans le grand tourbillon solaire, comme une molécule d'huile ou d'air subsiste dans un grand volume d'eau, & ce tourbillon particulier augmente ou diminue selon qu'il est plus ou moins voisin du soleil, comme la molécule d'huile augmente ou diminuë au milieu de l'eau, selon que cette molécule est plus ou moins échauffée.

Lorsqu'une Planette est entraînée par le tourbillon du Soleil, d'abord elle se précipite vers le centre, mais bientôt il se rencontre un point où elle doit s'arrêter tout à coup, & demeurer suspenduë au milieu de la matiere éthérée. Car cette Planette a son tourbillon comme nous venons de le dire, la matiere de ce tourbillon tend à s'éloigner du centre de la Planette, en s'approchant du centre du Soleil, tandis que la matiere du tourbil-

lon solaire, tend à s'éloigner du centre du Soleil, en s'approchant du centre de la Planette. Voilà deux forces centrifuges opposés, il y aura un point où elles seront égales, & c'est à ce point, ou plutôt dans la couche, où ce point est compris, que la Planette doit demeurer suspenduë, puisque la pesanteur qui la pousse vers le centre du Soleil est en équilibre avec l'effort mutuel des deux tourbillons, effort qui oppose à sa descente, un obstacle invincible. C'est ainsi que des molécules d'or se tiennent suspenduës à diverses distances autour d'un tube de verre rendu électrique.

Nous avons dit que la Planete ne doit pas s'arrêter précisement au point de son équilibre, mais dans la couche où ce point est compris. Supposons par exemple une Planette qui entre dans le tourbillon solaire par un cercle peu éloigné des poles de ce tourbillon. D'abord elle s'approche du Soleil, selon la direction du rayon qui y joint les centres du Soleil & de la

Planette. Elle arrive au point de ſon équilibre, & elle ne peut plus deſcendre ni remonter ſelon la direction de ce rayon, mais elle peut être pouſſée d'un ou d'autre côté, parce que la même couche d'un tourbillon ayant partout une égale force centrifuge, la Planette ſera également en équilibre dans les points differens de cette couche. Nous l'avons ſuppoſé entre l'Equateur & les poles : la matiere qui circule du côté des poles décrit des cercles plus petits que celle qui circule du côté de l'Equateur, cependant elle n'a pas pas moins de vîteſſe, ainſi elle ne frappe pas la Planette moins fortement, & elle la frappe plus ſouvent, parce que ſa circulation eſt plûtôt achevée. Ainſi la Planette obéiſſant à l'impreſſion la plus reitérée coulera le long de la couche où elle eſt en équilibre, juſqu'à ce qu'elle arrive à l'Equateur de cette couche, & même juſqu'à ce que l'Equateur de ſon tourbillon réponde éxactement à l'Equateur de cette couche, parce qu'alors, étant également frappée des

deux côtés, il se formera un équilibre latéral, qui l'empêchera de se mouvoir ni d'un côté ni de l'autre. On pourroit peut-être soupçonner un mouvement d'oscillation ou de balancement, mais à moins d'une cause particuliere il ne peut avoir lieu dans le cas present, à cause de l'équilibre parfait de la Planete avec un égal volume de la matiere étherée.

La Planete étant ainsi placée dans le tourbillon solaire, elle sera entraînée par la matiere qui l'environne, & elle accompagnera cette matiere dans sa circulation autour du centre. Voilà le principe du mouvement des Planettes dans leurs orbes, mouvement qui s'achéve en plus ou moins de tems selon que la Planete est emportée par une couche plus ou moins voisine du Soleil; & par conséquent plus ou moins prompte à faire sa révolution. Mais outre ce mouvement, le tourbillon de la Planete doit en avoir un autre autour de son axe; c'est par exemple pour notre Terre le mouvement diurne selon l'ordre des si-

gnes : en voici la cause. Le tourbillon de la Terre est comme un globe dur relativement à la matiere étherée qui l'entraîne. Ainsi il a dans toutes ses parties une vîtesse égale : mais les differentes couches de la matiere étherée ont des vîtesses inégales. Celles qui frappent le tourbillon terrestre par le bas vont plus vîte que celles qui le frappent par le haut. Ce tourbillon prendra donc une vîtesse moyenne plus grande que la vîtesse de la couche supérieure de la matiere étherée, & moindre que la vîtesse de la couche inférieure. Ainsi la couche inférieure s'épaisit, & la matiere qui s'y accumule doit monter dans la couche supérieure du même côté, où elle trouve moins de resistance, parce que la matiere de cette couche supérieure allant moins vîte que ce tourbillon, ne se presse point contre le tourbillon, & laisseroit même entre elle & lui un espace vuide, si cet espace n'étoit rempli par la matiere qui monte de la couche inférieure. Le contraire arrive de l'autre côté du tourbillon. Sa partie superieure va plus vîte que la couche qui le précede,

& il oblige par une collision continuelle la matiere de cette couche à descendre dans la couche inférieure, où elle trouve moins de resistance, parce que la matiere de cette couche inférieure allant plus vite que le tourbillon qui la suit, elle tend à laisser entre elle & lui un espace vuide. Ainsi autour d'un tourbillon Planétaire, il se forme un torrent de matiere éthérée, qui l'oblige à tourner par en haut dans la direction de cette matiere, & par en bas en sens contraire à cette direction. Voilà l'origine Physique du mouvement diurne de la Terre, d'où suit le mouvement apparent de tous les corps célestes d'Orient en Occident dans l'espace de vingt-quatre heures.

Ce qui paroîtra surprenant, c'est que le tourbillon terrestre, outre le mouvement diurne dont nous venons de parler, a un autre mouvement annuel autour de son axe dans un sens tout contraire. Il vient de l'excès de la vîtesse de la couche inférieure sur la vitesse de la couche supérieure. Cet excès oblige le tour-

billon terreſtre à faire tous les ans autour de lui-même un peu plus d'une révolution. En effet, ſuppoſons pour un moment, que la couche de la matiere étherée qui frappe le bord du tourbillon terreſtre le plus prochain du Soleil, & la couche de la même matiere qui frappe le milieu du tourbillon, circulent avec une égale vîteſſe, il eſt evident que la couche inférieure fera un peu plus d'une circulation, tandis que la couche ſupérieure circulera une fois. Or on montre que cet excès ſeroit précisément égal à la circonference de l'Equateur du tourbillon terreſtre : donc dans la ſuppoſition des vîteſſes égales, le tourbillon terreſtre tourneroit ſur lui-même en un an. Mais comme la vîteſſe de la couche inférieure eſt réellement plus grande le tourbillon terreſtre doit faire en un an un peu plus d'une révolution. Delà vient le mouvement apparent des Etoiles fixes d'Occident en Orient. Au reſte il n'y a aucune incompatibilité dans le mouvement diurne de la Terre ſelon l'ordre des Signes,

& dans ſon mouvement annuel contre l'ordre des Signes. Le premier eſt un mouvement propre de la Terre qui ſe diſtribuë inégalement dans toutes les couches de ſon tourbillon. Le ſecond eſt un mouvement extérieur & commun, qui emporte avec une égale rapidité, ou plûtôt avec une égale lenteur, le tourbillon de la Terre, & la Terre même; or c'eſt un principe confirmé par l'expérience, que le mouvement commun ne cauſe aucun dérangement dans les mouvements particuliers.

Il paroît ſuivre des principes que nous avons poſés que les Planetes devroient être ſituées verticalement les unes au deſſus des autres dans l'Equateur du tourbillon ſolaire, que leurs diſtances du ſoleil devroient être toujours égales, que leur axe devroit être perpendiculaire ſur le plan de leur orbite, & enfin que les vîteſſes d'une même Planete devroient être uniformes dans tout ſon cours, & en effet les choſes ne ſeroient pas autrement, ſi le tourbillon ſolaire étoit parfaitement

ſphérique, mais pour expliquer le dérangement qui s'obſerve dans la ſituation & dans les viteſſes des Planetes, il ſuffit de ſuppoſer que le tourbillon du Soleil eſt moins comprimé d'un côté que de l'autre. Cette ſuppoſition eſt liée ſi étroitement avec les principes généraux, qu'il ſemble qu'on devroit l'admettre, quand elle ne ſeroit pas néceſſaire; car on auroit peine à comprendre que des tourbillons inégaux qui ſe balancent mutuellement, puſſent ſe comprimer de toutes parts, dans une égalité Mathématique. Suppoſons donc qu'un tourbillon vienne à être moins comprimé d'un côté que de l'autre; ſes couches s'étendront auſſi-tôt du côté où elles trouvent moins de réſiſtance, elles deviendront ovales, & elles auront pour foyer commun le point qui étoit leur centre commun pendant qu'elles avoient la figure ſphérique. Il eſt vrai que le centre eſt auſſi pouſſé du côté où la réſiſtance eſt moindre, mais ce centre peut être regardé comme immobile, parce qu'il eſt contenu dans un globe peſant, auquel la matiere éthérée

ne sçauroit communiquer assez promptement une vîtesse sensible. Ainsi le tourbillon devenu ovale se remet dans une espece d'équilibre autour de son foyer, avant que ce foyer ait pû se mouvoir. L'Equateur de ce globe ne change point, mais les Equateurs des couches devenues ovales doivent nécessairement se séparer: ils ne seront donc plus dans le même plan que l'Equateur du Soleil, ni même dans un plan commun, mais tous ces Equateurs s'éloignant plus ou moins de l'Equateur du Soleil, ne se rejoindront que dans son centre, qui continuera toujours à être le point d'intersection des Equateurs de toutes les couches; parce qu'il est le foyer commun de toutes les ovales. Ainsi chacune des Planettes emportée par la matiere qui forme l'Equateur de la couche où elle est comprise décrira une ellipse, dont le Soleil sera un des foyers, & dans les points differens de cette ellipse, elle se trouvera à des distances differentes du Soleil. De plus chaque couche ayant son

Equateur dans un plan particulier, les Planetes ne seront plus situées directement les unes au dessus des autres, mais elle s'écarteront de part & d'autre, & leurs diametres ne feront pas une même ligne droite, mais ils seront rangés autour du Soleil en forme de rouë. Enfin si l'équilibre du tourbillon est parfait, & s'il demeure inaltérable, ces ellipses seront immobiles par rapport à leur foyer : mais si cet équilibre n'est pas encore bien établi, ou s'il vient à être derangé par quelque cause que ce puisse être, elles se mouvront avec une lenteur extrême autour de l'axe du Soleil. Dans ce cas là les Etoiles fixes doivent paroître changer de latitude, & on doit observer un mouvement dans les nœuds des orbites des Planetes.

Ce que nous avons dit du tourbillon solaire peut s'appliquer aux tourbillons particuliers des Planetes. Ils doivent être inégalement comprimés, & de là s'ensuit que l'axe de la Planete ne sera plus perpendiculaire sur l'orbite qu'elle décrit. En

effet cette compreſſion inégale a ſeparé l'Equateur de la couche extérieure du tourbillon Planetaire d'avec l'équateur de la Planette, l'axe de la Planete demeure perpendiculaire ſur l'Equateur de la Planete ; il eſt donc incliné ſur l'Equateur de la couche extérieure du tourbillon Planétaire ; mais l'Equateur de cette couche doit être compris dans le plan de l'orbite : l'axe de la Planete ne ſera donc pas perpendiculaire ſur le plan de ſon orbite. On voit avec quelle facilité les phénomenes céleſtes ſe déduiſent du principe ſimple & méchanique d'un tourbillon inégalement comprimé. C'eſt là en fait de Phyſique la preuve la plus ſenſible de la bonté du ſyſtême.

Enfin dans un tourbillon ſphérique une Planete en tems égaux décriroit des arcs égaux, mais on obſerve qu'elle décrit des arcs inégaux, en telle proportion cependant qu'ils bordent toujours des aires égales, d'où il ſuit que les vîteſſes d'une même Planete priſe dans deux points différens de ſon orbe ſont entr'elles en raiſon inverſe des diſ-

tances de la Planete au centre de ſon mouvement. Or cette regle des vîteſſes doit s'obſerver dans un tourbillon elliptique, dans lequel un des foyers eſt le centre du mouvement. Car ſi l'on prend une des couches de ce tourbillon elliptique, & qu'en partant du foyer comme centre, on la diviſe en aires égales, les Geometres voyent d'abord que les arcs qui borderont ces aires, ſeront entr'eux en raiſon inverſe de leurs diſtances au foyer. D'ailleurs puiſque ces aires ſont égales, tous les points compris dans une aire, parcoureront un autre aire en temps égal : donc les vîteſſes de chacun de ces points ſeront en raiſon inverſe des arcs ; donc ils ſeront en raiſon inverſe des diſtances. Mais une Planete peut être regardée comme un des points de cette couche ; donc une Planete dans un tourbillon inégalement comprimé aura differentes vîteſſes dans les differents points de ſon orbe, & ces vîteſſes ſeront en raiſon inverſe des diſtances de la Planete au centre de ſon mouvement. Ainſi en ſuivant dans

ses consequences l'hypothese d'un tourbillon inegalement comprimé, on trouve les Loix Astronomiques qui sont avouées de tout le monde; & par un retour bien naturel ces mêmes Loix deviennent la preuve la plus forte de l'hypothese du tourbillon inégalement comprimé.

Il est vrai que dans un tourbillon parfaitement sphérique la grande Loi de Kepler paroîtroit s'observer avec plus d'éxactitude. Dans ce tourbillon les Equateurs des différentes couches seroient dans un même plan, & à quelque point de leur course que l'on prît deux Planetes, il seroit vrai que leurs vîtesses seroient en raison inverse des racines de leurs distances. Mais la Loi de Kepler ne sçauroit exiger cette éxactitude, puisque dans tout sistême il seroit contradictoire de dire que les vîtesses de deux points quelconques sont en raison inverse des racines des distances; après avoir montré que les vîtesses d'une même Planete dans son orbe, sont en raison inverse des distances; & dans

le fait elle ne l'exige point, car la regle de Kepler est que les quarrés des tems des révolutions de deux Planetes sont entr'eux comme les cubes des distances moyennes de ces Planetes. Il s'agit donc des revolutions & des distances moyennes. Les révolutions ne dépendent pas précisement des vîtesses dans deux points quelconques, elles dépendent de la somme des vîtesses avec lesquelles les Planetes parcourent toute leur orbite. Les distances moyennes, ne sont pas les distances des Planetes considerées dans deux points pris à volonté, ce sont les distances des Planetes considérées dans des points correspondans, dans les perihélies par exemple ou dans les aphélies. Cette regle ainsi entenduë se concilie aisément avec l'hypothese du tourbillon inégalement comprimé, dans lequel les portions correspondantes de deux ellipses peuvent être considérées comme des segmens de deux cercles concentriques. Or Mr. de Moliere a demontré que si les Planetes décrivoient des cercles concentriques,

les tems de leurs révolutions feroient comme les racines quarrées des cubes de leurs diftances.

Le même principe qui explique fi bien le cours des Planetes principales, fournit une raifon naturelle des irrégularités que l'on obferve dans le cours de la Lune. Faut-il s'étonner de ces irrégularités ? La Lune fe meut autour d'un centre mobile, qui eft la Terre, tandis que la Terre & les autres Planetes fe meuvent autour du Soleil, qui eft immobile par rapport à elles. Toutes ces irrégularités dépendent d'un mouvement d'ofciliation dont la figure du tourbillon terreftre eft une caufe permanente. Ce tourbillon eft inégalement comprimé, celui des deux axes qui étant prolongé pafferoit par les centres de la Terre & du Soleil eft le plus petit, parceque la Terre pefe fur le Soleil & qu'elle affaife les couches intermediaires de fon tourbillon : cependant l'ellipticité de ces couches doit aller en diminuant à mefure qu'elles s'éloignent de la furface de la

Terre, parce que ses couches étant élastiques, la seconde soutient un moindre poids que la premiere, la troisiéme un moindre poids que la seconde, & ainsi de suite, ensorte qu'à une certaine distance les axes doivent être sensiblement égaux. Tel seroit l'état constant du tourbillon terrestre s'il étoit en repos dans le tourbillon du Soleil, mais dès qu'il se meut, le petit axe d'une couche doit s'allonger insensiblement jusqu'à ce qu'il se transforme dans le grand axe; ainsi la force centrifuge de la matiere du tourbillon terrestre, qui fait équilibre avec la force du tourbillon lunaire, change continuellement; & cet équilibre étant la seule cause qui soutient la Lune à une certaine distance de la Terre, cette distance doit changer. Il y a plus, ces changemens continuels exigent des vîtesses differentes, la matiere éthérée qui n'a point de pesanteur s'y accommode sans peine, mais le corps solide de la Lune ne peut pas être poussé continuellement de l'E-

quateur d'une couche à l'Equateur d'une autre couche avec des vîtesses inégales, sans acquérir un mouvement d'oscillation, qui l'approche & qui l'éloigne successivement du centre de la Terre, & qui en même tems le fait vaciller de part & d'autre de l'Ecliptique. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans un plus grand détail. On voit assez qu'un mouvement aussi gêné & aussi compliqué que celui de la Lune doit être sujet à des irrégularités sans nombre.

Mais Newton a déduit de ses principes, toutes ces irrégularités, & ce point est peut-être celui qui paroît le plus propre à assurer son triomphe. En effet peut-on se défier d'un sistême d'où suivent comme autant de conclusions nécessaires les phénomènes les plus embarassans dans les autres systêmes? non sans doute, on convient avec lui de la vérité de ses principes, mais on soutient que ces principes se retrouvent dans le systême des tourbillons rectifiés. En effet les expli-

cations de Newton n'ont d'autre fondement que la gravitation de de la Lune sur la Terre, & la gravitation de la Terre & de la Lune ensemble sur le Soleil : mais dans les tourbillons rectifiés, il est éxactement vrai que la Lune gravite sur Terre, que la Terre & la Lune ensemble gravitent sur le Soleil, & que cette gravitation suit les rapports que Newton exige ; donc on trouve des forces impulsives parallelles aux forces attractives ; donc les calculs de Newton sont communs aux deux sistêmes, &, dès-là ils ne peuvent plus constater la réalité de l'attraction.

Il en est de même des causes du flux & du reflux de la Mer. Newton a cru que l'approche de la Lune obligeoit la Terre à prendre une figure elliptique, ensorte que les eaux s'élevent selon lui aux lieux où Descartes pensoit que le poids de la Lune devoit les abaisser & les comprimer. L'approche du Soleil fait le même effet sur la Terre, selon la proportion des distances, & la com-

binaison de ces deux causes explique parfaitement le détail du flux & du reflux. On convient encore du principe, mais on soutient qu'il se retrouve dans le systême des tourbillons rectifiés. Car le tourbillon Lunaire comprimant le tourbillon de la Terre dans le point où il se rencontre, il oblige la Terre à s'éloigner du centre de son tourbillon. Les eaux qui obéissent plus promptement à cette impulsion s'élevent donc au dessus de la surface de la Terre du côté opposé au tourbillon Lunaire, & du côté de ce tourbillon les eaux doivent aussi s'élever, parce que la fluidité les met plus promptement en état de se rapprocher du centre du tourbillon, que les parties solides de la Terre qui adhérent les unes aux autres. Ainsi les eaux forment au dessous de la Lune une ellipsoïde autour du globe de la Terre; & il faut dire à proportion la même chose par rapport au Soleil; d'où il suit que l'attraction n'est point nécessaire pour produire la cause immédiate

à laquelle Newton attribuë le flux & le reflux, & que le détail de ces explications est encore commun aux deux systêmes.

Il ne nous reste à éxaminer que l'Article des Cometes. Newton prétend que ces astres décrivent en tout sens des paraboles dont le Soleil est le foyer commun: il en conclut que les Cometes ne rencontrent aucun obstacle qui les détourne de leur route. Mais elles devroient en être détournées, si elles traversoient les couches d'un tourbillon, car ces couches ayant la force d'entraîner les Planetes, pourquoi n'entraîneroient-elles pas aussi les Cometes? Voilà l'objection dans toute sa force. Pour la résoudre, distinguons ce que Newton démontre, & ce qu'il suppose. Il démontre qu'un mobile qui commence à décrire une parabole vers le foyer de laquelle il est poussé par une force qui suit la raison inverse du quarré des distances, s'approchera de ce foyer par un mouvement accelleré en décrivant la premiere branche de la parabo-

le, & s'en éloignera enſuite par un mouvement retardé en décrivant l'autre branche de la même courbe. Or ſi on regarde une Comete qui entre obliquement dans le tourbillon ſolaire, comme un globe dur dont les parties ne ſont pas en petits tourbillons, elle ſera pouſſée vers le Soleil par une force qui croîtra & décroîtra en raiſon inverſe du quarré des diſtances : elle parcourera donc la route que Newton lui aſſigne, & les Carteſiens peuvent admettre la démonſtration ſans en craindre les conſéquences. Mais ils ſont en droit de nier ce qu'il ſuppoſe, à ſçavoir que la matiere du tourbillon ſolaire reſiſte aux Cometes, & qu'elle devroit les entraîner. La Comete acquiert par l'acceleration de ſon mouvement une vîteſſe prodigieuſe, elle parcourt donc chaque couche avec rapidité, & les molecules de la matiere éthérée ne peuvent l'ébranler pendant un tems ſi court. Un globe de plomb peſant dix mille livres, & tombant d'une tour extrêmement élevée ne

ſeroit point détourné de ſa direction verticale par un vent qui ſouffleroit horiſontalement. Cependant un poids de dix mille livres n'eſt rien en comparaiſon du poids d'une Comete, & la force de l'air agité eſt très-grande en comparaiſon de la force d'un fluide qui n'a aucune peſanteur.

Il eſt vrai que ce fluide entraîne les Planetes: c'eſt que les Planetes y ſont en équilibre, à cauſe de leurs tourbillons particuliers, elles ſé ournent dans la couche où elles ſont arrêtées, & elles donnent le temps à la matiere éthérée de faire ſur elles une impreſſion ſenſible. Voici donc le point eſſentiel duquel dépend la différence du cours des Planetes & des Cometes. Les Planetes ont un tourbillon qui les arrête à une certaine diſtance du Soleil; les Cometes n'en ont point. La petite atmoſphere qui les environe, produit les queuës, les barbes, les chevelures, par l'action du Soleil qui enflamme les parties huileuſes, mais elle ne ſuffit pas pour former un tourbillon

tourbillon comme celui de la Terre. Il n'y a donc aucune raison qui puisse les tenir suspenduës dans le tourbillon solaire, & la seule obliquité de leur chute les empêche de se précipiter au centre. Si elles entroient dans ce tourbillon selon la direction d'un de ses rayons, elles le suivroient constamment, elles s'enflammeroient en s'approchant du Soleil, elles se dissoudroient dans son antimosphere, elles y formeroient des taches; & si elles tomboient sur le globe même du Soleil, elles y produiroient des éminences semblables à nos montagnes. Eh! qui sçait si nos montagnes ont une autre origine? Notre Terre étoit autrefois un Soleil; alors des Cometes ont pu entrer perpendiculairement dans son tourbillon. Mais nous n'appuyons pas sur cette conjecture, l'Auteur ne l'indique que par occasion, & quelque chose qu'on veuille en penser, elle est entierement indépendante du fond du systême. Ce systême consiste principalement à montrer que le Méchanis-

me fournit les forces nécessaires pour expliquet le cours des astres. Newton a découvert ces forces, & il les a calculés, mais il en a cherché le principe dans l'attraction, tandis que l'impulsion pouvoit le fournir. Ainsi on défend les tourbillons, & peut-être on les rend invincibles par les mêmes raisons qui ont servi à les attàquer, & qui sembloient devoir les détruire.

ARTICLE XXV.

MECHANICA EXPOSITIO venenorum variis Dissertationibus comprehensa Autore Richardo Mead M. D. Collegii Med. Lond. & R. S. S. Medico Regio ex Anglico Sermone in Latinum versa à Josua Nelson M. D. accedit ejusdem Richardi Mead de Imperio Solis ac Lunæ in corpora humana & morbis inde oriundis cum fig. Lugduni Batavorum apud Gisbertum Langerak & Theodorum Lucht. 1737. c'est-à-dire, *Dissertations sur les venins & leur*

exposition méchanique, ouvrage de M. Richard Mead Médecin Anglois traduit en Latin par M. Nelson médecin, avec un traité de l'empire du soleil & de la lune sur les corps humains & des maladies qui en proviennent. Par le même M. Mead. Vol. In 8°. Pages 235. A Leide chez Langerak & Lucht. An. 1737.

TOut est devenu géométrique depuis M. Newton, la médecine même. Il n'y a pas grand mal pour elle. Au contraire: Elle a besoin de lumieres & l'on ne sçauroit trop lui en donner. Heureux les hommes si la conjecture devenoit science: il n'en est pas ainsi des arts de goût qui se passeroient bien volontiers de cette géometrie que l'on affecte de fourrer par-tout jusques dans les sentimens: Affectation qui en géométrisant le cœur humain & ses plus fins sentimens, en fait un squelette ridicule sans ame, sans vie, sans chaleur; mais laissons cela & venons au fait.

Il s'agit ici de médecine & de traités compoſés par un médecin dont les œuvres ſont eſtimées & véritablement eſtimables. C'eſt M. Mead Anglois. M. Bellet inſpecteur des eaux en France l'a prié de rendre ſes traités plus communs en les faiſant traduire en latin ; & c'eſt de cette Traduction que nous allons rendre compte.

On y trouve la géometrie dont nous parlons, mais dans ſa place ; ce ſont des expériences & des raiſonnemens ; expériences réiterées, raiſonnemens juſtes ; point ou peu de ſyſtêmes. Nous exceptons l'attraction Newtonienne que l'Auteur épouſe par affection pour ſa Patrie, mais qui ne fait rien pour la médecine non plus que pour le ſyſtême univerſel du monde, depuis que les habiles Cartheſiens ſubſtituent à cette qualité occulte ſi bien calculée une réſiſtance inſenſible du Plein conforme à ces calculs.

M. Mead par modeſtie appelle ſon ouvrage un eſſai ſur la doctrine des venins. Il fait même eſperer

quelque chose de plus: En attendant, il déclare dans sa préface qu'on a tort de craindre que les Mathématiques ne s'insinuent dans la médecine; que loin d'y rien gâter, elles réformeront „ ces méthodes ancien„ nes qui durant deux ou trois mil„ le ans n'ont rien avancé, au lieu „ que depuis le progrès nouveau des „ Mathématiciens dans la connoiss„ sance des choses les plus abstruses, „ il y a lieu d'espérer qu'en peu de „ tems les éleves de la médecine, „ devenus géométres par un travail „ assidu, seront en état de faire dis„ tinguer les médecins des charla„ tans, & de rendre ceux-ci aussi „ méprisables que le sont ceux qui „ ignorent le grec & le latin. „ l'Auteur voué aux Mathématiques & à la physique qu'il défend à juste titre, porte son ressentiment contre ceux qui ne seroient pas d'avis que les médecins fussent géometres & Physiciens jusqu'à dire que „ ceux qui „ ignorent les mathématiques sont in„ capables de juger combien il a con„ tribué par elles à la perfection de

» la théorie & de la pratique en fait
» de médecine, & que les perſon-
» nes verſées dans la connoiſſance
» des mathématiques auront peut-
» être de la peine à juger par les
» choſes les plus aiſées qu'il parle
» clair ſur des matieres ſi difficiles
» & ſi obſcures. » Nous ferons ce
que nous pourons pour expoſer en
peu de mots ſes idées, de maniere à
contenter un homme d'eſprit » qui
» ne cherche point les louanges &
» qui ne redoute pas les critiques
» ſourcilleux. »

Tout ce livre conſiſte en cinq diſ-ſertations. 1°. Sur le venin de la vipere, avec un appendice ſur l'anatomie de cet animal, & ſur quelques autres animaux venimeux. 2°. Sur la morſure de la Tarentule, & celle du chien enragé. 3°. Sur les venins des minéraux & des plantes. 4°. Sur les venins des exhalaiſons terreſtres, ſur ceux de l'air & des eaux. 5°. Enfin ſur l'empire du ſoleil & de la lune par rapport aux corps humains.

Premiere Dissertation.

La vipere (de quelque façon que ses anciens l'ayent envisagée: Sujet d'érudition digne du sçavant Auteur) la vipere dis-je, dans l'ordre de la providence n'est armée de venin que pour sa propre conservation. Il faut qu'elle tuë sa proye pour la dévorer avec sureté. Les observations de M. Mead lui ont prouvé cette premiere réflexion. La plus essentielle roule sur le venin de ce serpent. C'est une liqueur jaunâtre dont plusieurs écrivains ont traité après des expériences faites sur des animaux qu'ils faisoient mordre par des viperes irritées. Notre Auteur a porté ses expériences beaucoup plus loin. Il a recueilli précieusement des goutes de ce venin de viperes, après leur avoir fait mordre des corps durs. Il a observé ces goutes dans les meilleurs microscopes à liqueur, & voici le résultat de ses observations sur la nature, la tissure, & l'effet de ce venin.

A la premiere vuë il n'aperçût qu'une petite portion de sels deliés & voltigeans avec beaucoup d'agilité dans la liqueur. Peu après tout changea. Les particules salines devinrent des cristaux merveilleusement délicats, fins, aigus, qui paroissoient sortir çà & là de certains nœuds comme des fils de toile d'araignée. Toute la goute en avoit l'apparence, mais il n'est pas possible d'imaginer combien cette apparence étoit plus subtile que la toile d'araignée. Cependant ces sels en formes d'aiguilles demeurerent transparens, rigides, & visibles durant quelques mois. Voilà des sels bien décidés. Il s'agissoit de trouver la classe saline où il convenoit de les placer. M Mead en mit dans la teinture des Tournesols. Sa couleur bleuë se changea en rouge : Preuve de sel acide. Il avouë de bonne foi qu'il ne réussit pas si bien sur le sirop de violette. Cependant il n'y eut point de changement marqué en verd ; ce qui seroit arrivé si le venin eût été alkali : Expérience qui réfute tous

ceux qui le voulant absolument alkalin prétendent en guérir par des acides. Nous remarquerons en passant, que M. * Nicolas Lemery dans son *traité universel des Drogues simples* dit positivement que » les frissons, les nausées & les mouvemens » convulsifs causés par la morsure de » la vipere viennent des particules » *salines & acides* qui se sont intro» duites dans le sang, qui l'ont aigri, » & qui picotent ou irritent les me m» branes internes des veines & des » arteres. » revenons à M. Mead.

Il conclut que tout le fluide arteriel est alkalin. Il le couclut non seulement des experiences de M. Boyle, mais encore de celles de M. Pitcarn qui montre que les acides des vegetaux deviennent alkalis par l'opération de l'estomac, des poumons, & du cœur. Cela supposé, l'on voit assez quel ravage doit faire dans le sang le venin accide de la viperes par la morsure s'entend : Car autre est l'effet de ce même acide dans la

* Edition de Paris 1699.

ſuction, ou la déglutition dont nous dirons un mot.

Selon M. Mead, Newtonien déclaré, la fermentation bien entenduë dans les fluides conſiſte dans l'attraction mutuelle des corps homogenes & hetérogenes, attraction qui a ſes loix en toute ſorte de matiere, loix d'où il s'enſuit qu'une puiſſance capable de faire du changement dans le *Niſus in contactum* des parties, produit ce que les chymiſtes appellent *Fermentation* pour les liquides. Cela étant, comme le ſang eſt composé de lymphe & de globules ou véſicules pleins d'un fluide extrêmement élaſtique & ſubtil, les ſels viperins venant, en guiſe de traits, percer ces véſicules, le fluide en ſort avec violence. Il en donne même par ſon reſſort à ces aiguilles ſalines qu'il tranſporte çà & là, juſqu'à ce qu'une grande partie du ſang ſoit bleſſée par la plus legere goute du venin répandu. Dites la même choſe du fluide nerveux, ou des eſprits animaux. De là tous les ſimptômes de la perſonne morduë par la vipe-

re, pâleur, couleur bleuâtre, inquiétude, mélancholie, assoupissement, intermittence de pouls, frissons, nausées, convulsions, &c. Tout cela vient originairement de ce principe Physique. » Les changemens » d'un liquide consistent dans la dif- » ferente cohésion des parties qui » le composent; & ces changemens » sont aussi variés que les degrés & » les directions du mouvement. »

De dire que cette connoissance géometrique puisse jetter une grande lumiere dans la pratique médicinale, c'est un point que nous n'éxaminons pas, & nous nous en rapportons volontiers à M. Mead qui l'établit. Il est bien clair que le venin de vipere coagule le sang. Mais que cette coagulation soit l'effet du systême des Newtoniens ou de celui des Cartésiens c'est (pouroit-on dire) une chose assez indifferente pour la cure, puisque l'un se réduit à l'autre, l'attraction sur-tout à l'impulsion, & le vuide au plein non résistant: nous devons donc être contens de sçavoir que la physi-

que géometrisée de l'une ou de l'autre maniere conduit assez sûrement au même but ; à la cure du mal. Par là nous excluons l'ignorance que déteste avec raison M. Mead, & nous n'épousons point de Roman Philosophique : La médecine devient éclairée autant qu'il le faut pour agir avec sagesse & pour se garantir de la charlatanerie ignorante, sans y substituer une sçavante charlatanerie. Il seroit bien cruel qu'il fallût choisir entre une cure à la Newtonienne & une autre à la Cartésienne.

Nous ne suivrons point notre Auteur dans la description des cures anciennes & modernes pour la morsure de vipere. L'on connoît les remedes extérieurs & intérieurs qu'il détaille sçavament. Il insiste d'un côté sur la friction avec la graisse de vipere, & de l'autre sur la nourriture de bouillons & de chair de vipere. Cela mérite d'être lû aussi bien que l'anatomie curieuse qu'il donne de la tête de cet animal, qu'il a si heureusement disséquée, & si méchaniquement expliquée.

Dans tout ce qu'il a observé sur les armes nuisibles de l'araignée, du Nhamdu, de la Scolopendre, du Scorpion, &c. Il y a sur-tout une chose curieuse. C'est une méprise qu'il corrige, dans M. Van Leewenhoek; ce sçavant veut que les pinces de quelques-uns de ces insectes distillent leur venin par l'extrémité. Un examen plus précis montre qu'il s'est trompé. M. Mead a vû que ce venin coule de la trompe & non pas des pinces. Une autre observation faite en Barbarie c'est que le scorpion entre deux feux ne pouvant éviter la chaleur se darde lui-même son aiguillon trois ou quatre fois dans le dos & se tuë. Les autres insectes armés quand ils sont pris s'entretuent aussi jusqu'au dernier. Quant à la cure de leurs morsures ils en portent le remede avec eux. C'est leur quintessence. Appliquez ici ce qu'on a dit de la vipere. Leurs sucs nourriciers servent de contrepoison.

Seconde dissertation sur la Tarentule & le chien enragé.

La Tarentule sorte d'araignée de la Pouille est trop connuë pour exiger que nous la décrivions d'après M. Mead. Il y a dans les Indes occidentales un autre insecte dont la morsure produit le même effet, c'est une manie incurable par tout autre remede que la musique. Il s'agit principalement ici d'expliquer ce Phénomene aussi singulier que réel. L'on sçait que les *Tarantules*, comme s'exprime M. Mead (*Tarantati*) ressentent tard l'effet du venin, c'est d'ordinaire dans les grandes chaleurs. Voici leur délire bizarre; après les sauts convulsifs, la privation d'appetit, les fiévres, les douleurs de jointures, la jaunisse, les assoupissemens, les contorsions, ils rient ou pleurent sans sujet, ils suent, crient, chantent, s'escriment, tremblent, sautent, courent, dansent, haïssent certaines couleurs, en aiment d'autres &c. A cela le remede présent c'est

de les faire danser à outrance. Mais il faut essayer plusieurs airs, & attrapper (comme il arrive) celui qui leur plaît le plus. M. Mead pour rendre raison de ceci examine d'abord en quoi consiste le délire. Il trouve que c'est dans le trouble des fluides des nerfs pour le corps, d'où suit la confusion des idées dans l'ame. Les parties volatiles du sang se séparent des visqueuses; il se fait des cohésions & des molécules d'une part; de l'autre il y a des agitations. La proportion & l'harmonie se dérangent. Le cours du fluide nerveux devenu déreglé meut les membres sans regle & sans concert. Dieu sçait ce que deviennent alors les idées durant ce dérangement des Organes! Or que font la musique & les couleurs pour remettre tout dans l'ordre accoutumé? Voila le nœud de la difficulté. M. Mead pour le denouër a recours à la proportion & à l'harmonie de la musique & des couleurs tant avec l'ame pour y exciter des idées gayes, qu'avec les nerfs pour y causer un ébranlement capable de rétablir l'ordre.

L'on ſçait que les inſtrumens montés de la même maniere ont entr'eux un uniſſon qui les fait retentir au mouvement d'un ſeul ; qu'il y a un uniſſon qui fait fremir les pierres d'un édifice où l'on concerte, & pareilles expériences, d'où l'on a droit de conclure en ſuivant cette route, que les organes qui ſe trouvent à l'uniſſon de certains airs & de certaines couleurs ſouffrent des ébranlemens capables de rétablir les eſprits animaux & d'ägiter le corps au point de lui faire rejetter le venin au moyen de la ſueur & de la tranſpiration. C'eſt-là (ce ſemble) la penſée de M. Mead. Il ne ſe plaindra pas du moins que nous l'äyons affoiblie ; elle eſt juſte. Le beau ſecret, (mais quand ſera-t-il dévoilé ?) ce ſeroit de trouver la cauſe phyſique de cette harmonie vérifiée par ſes effets. On les voit. On les ſent. Mais ni l'attraction, ni l'impulſion même ne nous donnent pas une idée bien nette du myſtere de ces proportions. Les anciens ont vû ces effets. Ils ont employé la muſique pour les mala-

dies qui intéressent les nerfs ; du moins pour quelques-unes. Ne seroit il point à souhaiter qu'on l'essayât pour toutes ? L'ignorance que nous reprochons aux anciens, sans trop sçavoir pourquoi, valoit peut-être bien notre science. Ils alloient au fait. Ils étoient fondés sur des faits. Sommes-nous plus avancés qu'eux avec nos explications systematiques ?

Un venin presqu'aussi singulier que celui de la Tarantule, est causé par la morsure du chien enragé. L'effet n'est senti quelquefois qu'au bout de six mois ou un an. Mais tôt ou tard il se manifeste, par des douleurs approchantes de celles du Rhumatisme, par la tristesse, la colere, la soif. Puis vient l'horreur de toute sorte de boisson, au point de tomber en convulsion après en avoir avalé la moindre goute. Mal terrible & bien exposé par les médecins tant anciens que modernes. Le comble du mal est un delire ou quelque chose qui en approche fort. Car cette dispute nous meneroit trop loin.

Les blessés mordent, aboyent, devorent ce qu'on leur présente. C'en est bien assez pour ne pas disputer le délire. Aussi notre Auteur le prouve-t-il de plus par de bonnes raisons physiques. Le sang est alteré par la salive empestée du chien. En faut-t-il davántage pour déranger l'économie dú corps & de l'ame ? l'effervescence du sang mêlé de fluides enflammés & salins du chien porte dans l'ame les inclinations canines. Quant à l'horreur de la boisson qui vient plus tard comme un indice de mort prochaine, l'explication de ce phenomene ne peut se tirer que de la lenteur du levain qui agit imperceptiblement sur le sang, sur les glandes, & sur les membranes interieures, que leur inflammation rend infiniment sensibles à la douleur causée par la déglutition du liquide. Conclusion : La salive du chien enragé est un ferment chaud, & putrefiant enflâmant.

La cure doit se faire de bonne heure. On augmente la playe ; on la brule. On y applique le cautere, ou

bien les ventouses. Voilà la façon ancienne. M Mead l'approuve. Il rejette les charlataneries. Il a raison, les vrais remedes qu'il cite de l'antique ou de la moderne medecine sont des absorbans diuretiques propres à enveloper l'acide pestilentiel & à le jetter hors de la masse du sang. Le submergement dans l'eau froide est le plus sur. Celse est le premier qui en ait fait mention. M. Mead attribuë l'efficacité de ce remede à la pression de l'eau sur tout le corps, pression qui provoque l'urine : Et c'est pour cela qu'on préfére l'eau de mer. Son poids & je ne sçai quelle suprise qui accompagne l'opération brisent le *coagulum* du sang. Cette opération réussit même pour toutes sortes de délires chroniques & de mélancholies noires. Arétée en effet y appliquoit l'usage fréquent des bains, remede excellent pour faire une révolution dans le sang. Or c'est de quoi il s'agit dans tous ces cas.

Troisiéme dissertation, sur le venin des Minéraux & des plantes.

Les minéraux & les plantes ont leurs qualités salines comme les animaux, aliment pour les uns, venin pour d'autres. Les venins des minéraux sont plus violens. Le sublimé composé d'argent vif & de sel commun est terrible. On examine ici comment & pourquoi. Car en soi le sel est sain : Le mercure de même, puisqu'on le fait prendre avec succès pour la colique de *miserere*, & pour tuer les vers. Le mercure enfin n'est ni venimeux ni corrosif par lui-même. M. Mead, en a vû » prendre deux onces par jour du- » rant trois semaines sans aucun in- » convenient. Il en a trouvé une » masse assez considérable dans le » Periné d'un criminel mis à mort, » dont la carie des os montroit pour » quel motif *il s'en étoit servi.* Je » croi, continuë notre Auteur, que » cette masse étoit l'effet des frictions » exterieures. Elle y étoit enfin ; &

» cependant nulle trace de corrosion
» dans la partie. Il remarque en pas-
» sant que les contractions, les pa-
» ralysies &c. qui arrivent en con-
» sequence du mercure viennent de
» l'usage exterieur soit par les fric-
» tions trop fréquentes, soit par le
» travail sur les miroirs ou dans les
» mines; parce qu'alors le mercure
» s'insinuë dans les conduits capillai-
» res d'où le sang ne peut le chas-
» ser, au lieu que pris par la bouche
» il ne cause aucun accident, à cau-
» se de son poids qui le fait rendre
» tel qu'on l'a pris. »

C'est donc le sel qui rend le sublimé si corrosif. Les particules mercurielles engrenées dans celles du sel, en font des lames tranchantes: De-là tous les effets de ce poison. Mais d'où vient que ce poison rectifié par un mélange de vif argent avec le sublimé nuisible suivant la proportion de 4 à 3 devient un remede utile! C'est que cette seconde sublimation brise le tranchant de lames cristalines, de sorte qu'elles peuvent irriter un peu les membranes du ven-

au gré de la volonté vers les muſcles, nerfs, fibres &c. pour agir par une tenſion proportionnée. Le ſommeil eſt une ceſſation de ces mouvemens d'eſprits animaux. Il n'y a dans le corps que le cœur & le poumon qui veillent nuit & jour ſans aucun repos. Si le flux & le reflux de l'eſſence vitale qui eſt dans les nerfs ne ſe font que peu ou point ſentir, toute la machine dort, ſe repoſe, ſe renouvelle, & repare les pertes de l'action cauſée par les veilles. Car elles uſent les fibres en les tendant comme des arcs, au lieu que le ſommeil les détend. Cela ſuppoſé il eſt clair que tout ce qui peut lier ainſi les eſprits animaux concilie le ſommeil. C'eſt ce que fait l'opium en les agglutinant. Mais dira-t-on le ſommeil eſt cauſé encore par la repletion du ventricule, oui. Mais d'une autre maniere. Car quoique le repos qui s'enſuit ſoit accompagné de plaiſir, ce plaiſir coute bien cher à la machine par la précipitation avec laquelle les eſprits ſe refoulent tous dans l'eſtomac & par

l'exercice

l'exercice violent qu'on leur donne, ſans compter que l'aorte deſcendante eſt comprimée, & conſéquemment les vaſes ſupérieurs ſont trop pleins, & le cerveau devient peſant.

Quant à l'opium, ſa vertu vient d'un ſel volatile alkalin uni à une matiere ſulphureuſe, qui agit d'abord ſur les membranes de l'eſtomac, puis ſur les premieres voyes, & de-là ſur le fluide arteriel. Cette action ſeroit longue à développer. Elle reſſemble à celle des autres eſprits volatils, avec cette difference que la doze d'opium en très petite quantité eſt autant & plus efficace qu'une grande doze des autres eſprits. Les Turcs s'enyvrent avec leur opium en gomme. Ils en prennent une ou deux dragmes à chaque repas. L'habitude les forme à ce poiſon, comme cette athénienne dont parle Galien s'étoit faite à la ciguë, en augmentanr peu à peu les doſes. Notre opium même, (qui n'eſt qu'un extrait des pavots dont celui des Turcs eſt la goute mere, ou

la larme gomeuſe) s'il étoit trop réïteré, n'opere plus ſon effet. Il en faut une doſe quadruple pour procurer un moment de repos aux maniaques. Cependant la doze trop forte eſt un poiſon, generalement parlant. M. Mead d'écrit les ſymptômes d'un petit chien qu'il avoit condamné à périr par forme d'expérience: trois ou quatre demies dragmes d'opium crud données en une heure en firent l'affaire : l'eſtomach ouvert parut extrêmement tendu quoique vuide, à l'exception d'un peu d'eau & d'opium qui nageoit dans l'écume. La ſurface intérieure ſembloit lavée: par-ci par-là quelques rougeurs, indices d'inflammation prochaine : le pylore fermé : les vaiſſeaux ſanguins fort enflés : des grumeaux dans la partie ſuperieure du ſinus longitudinal, choſe fréquente dans les apoplectiques : point de ſeroſité extravaſée dans les concavités ni entre les menbranes. Voilà le réſultat de cette expérience.

Cinquiéme Dissertation sur les venins des exhalaisons de Terre, d'Air & d'Eaux

Pour ne pas trop nous étendre sur les détails de notre Auteur, venons à son fait. C'est qu'il s'agit de prouver que ce prétendu venin vient de la respiration interrompuë par le manque d'air qui se trouve en une infinité de cas où il s'agit d'exhalaisons : par exemple d'où vient que vers le *Lac d'Agnano*, *la grotte du Chien* est funeste aux animaux par sa vapeur épaisse ? Est-ce par un venin dissolvant ou coagulant ? non ; il n'en paroît aucune trace dans les animaux dissequés, sur lesquels on a fait l'expérience ; rien d'altéré dans le fluide ou le solide de la machine animale. D'où vient donc cette prompte mort ? du défaut de respiration. Car si vous tirez l'animal de cette vapeur pour lui faire respirer l'air pur, il revient bientôt de sa pamoison, & plûtôt encore si vous le plongez dans le Lac voisin, tant

l'eau a de vertu pour rappeller les eſprits! La raiſon Phyſique de ce phénomene en fait d'exhalaiſons, ſe tire (ſelon M. Mead) de la circulation du ſang interceptée. » Le ſang coule du cœur
» aux extrémités par des vaiſſeaux
» élaſtiques, & coniques: il retourne
» des extrémités au cœur par la con-
» tinuation des mêmes vaiſſeaux
» en ſens contraire. *Motus ſan-*
» *guinis fit per Conica elaſtica va-*
» *ſa à corde ad partes extremas, &*
» *reditus ad cor per eadem ſed reflexa*
» *vaſa.* C'eſt en cela que conſiſtent
» toutes les fonctions animales, le
» ſentiment & le mouvement ſoit
» volontaire ſoit involontaire. Cet-
» te circulation qui ſe fait ſuivant les
» Loix de la nature, eſt la meſure
» de la ſanté parfaite, au lieu que
» ſes irrégularités ſont les cauſes
» des diverſes maladies, & de la
» mort. Les fonctions animales
» qui procédent de cette circula-
» tion ſont les effets de quantité
» de ſécrétions auſſi differentes
» entr'elles que le ſont les liquides,
» qui ſe ſéparent de la maſſe tota-
» le du ſang. Il faut donc que le

» sang, avant que de se distribuer » dans tous les organes, se brise, & » se filtre assez heureusement pour » n'être point arrêté par des cohé- » sions ou molécules qui empêchent » la séparation convenable des li- » quides dont il est composé ; sé- » paration qui doit se faire à l'ori- » fice des vaisseaux destinés à rece- » voir chaque espece de liqueur. » Or cette opération se fait par le » moyen de l'air. C'est l'affaire de » la respiration, & du jeu des pou- » mons. Toute la masse du sang » doit passer chez eux, en finissant » sa route. Si elle s'y trouve arrêtée, » adieu le mouvement. Et c'est ce » qui arrive faute d'air. »

L'air pour le dire en passant, est le seul fluide élastique, dit M. Mead. L'eau même qui en approche ne l'est pas. Ce principe pourroit souffrir des difficultés. Pour revenir à la vapeur de la *grotte du Chien*, comme elle est un fluide continu, elle produit l'effet des eaux, elle a peu ou point d'air, elle noye l'animal. Contentons nous de cette ex-

» ajuster *des soupçons & de conjectu-*
» *res sur la gravité des corps , &*
» *il n'a avancé en rien dans la*
» *connoissance des choses natu-*
» *relles.* Mais Newton en sui-
» vant Géometriquement les Loix
» de la nature, sans égard à la cause
» des effets, a soumis à notre contem-
» plation toute la fabrique du
» monde. Willis a imaginé une idée
» des maladies soporeuses, qui
» nous fait dire qu'il avoit plus de
» babil que de science en Méde-
» cine : au lieu que Bellini rédui-
» sant ces maladies au méchanisme, a
» ouvert la route à la connoissan-
» ce & à la cure des maux les plus
» considérables. »

Laissons les Medecins, & ne chicanons point sur la difference des systêmes & des raisonnemens Geometriques fondés sur les experiences, comme si l'un pouvoit marcher sans l'autre. Descartes le plus grand Géometre de son tems n'a-t-il pas sçu faire cette heureuse union ? S'il s'est trompé en quelque chose, Mallebranche & ses successeurs, comme

M. l'Abbé de Moliere, ne l'ont-ils pas reformé au point d'englober dans le Cartesianisme le Newtonianisme mieux entendu. Parlons sans passion nationale. L'attraction & le vuide ne sont point encore assez Géométrisés pour passer. Si l'impulsion & le plein non résistans ne le sont pas assez, cherchons de bonne foi quelqu'autre cause qui puisse entrer dans une tête pensante ; ou bien disons ce *nescio* si humble & si sçavant, où l'on n'arrive qu'à force de sçavoir.

Nous remettons au Mois prochain l'exposé du systême de M. Mead sur l'empire des astres par rapport au corps humain & aux maladies periodiques. Il mérite un Extrait particulier.

comme on le trouve aussi très bien marqué dans la troisiéme colomne de la Table XV. pour 300. ans après J. C. Et continuant à chaque siecle à ajouter toujours la même différence donnée, on trouvera tous les nombres, comme ils se trouvent très-éxactement marqués dans cette Table, jusqu'à l'an 1600. du Calendrier Julien inclusivement.

Il est donc évident qu'en mettant dans les Tables de M. *de la Hire* pour le second siecle accompli après J. C. le nœud ascendant à 5f. 0d. 13'. 52"., au lieu de 0f. 0d. 13'. 52". on le donne dans ce temps-là à 13'. 52". du premier dégré du Taureau : au lieu qu'il étoit à 13'. 52". du premier dégré du Bélier. Cela me paroît meriter une attention particuliere, parce que plusieurs Eclipses ayant été observées dans le troisiéme siecle, dont nous avons des Mémoires ; avec les Tables où il y a erreur d'un signe entier, pour le lieu du nœud ascendant, il ne seroit pas possible aux

Astronomes par le calcul de les retrouver au jour marqué pour tout ce temps-là.

Le P. *Petau* au second Tome de la *Doctrine des Temps* L. XI. C. XXIV. Pag. 337. Nous apprend que le troisiéme *Gordien* commença à regner seul l'an 237. De J. C. Et qu'il y eut dans ce temps-là à Rome une Eclipse de soleil, que *Capitolin* dit avoir été si grande, que l'on ne pouvoit rien faire dans son obscurité la plus sensible, sans avoir de la lumiere, & il ajoûte que cela fut regardé comme un présage que son regne ne seroit pas de longue durée. Au premier Tome de la *Doctrine des Tems*, L. VIII. Page 829. On trouve le calcul de cette Eclipse arrivée à *Rome* l'an 237. le 12. d'Avril après midi, un Mercredi. A la page suivante on trouve le calcul d'une autre Eclipse de soleil, arrivée encore à *Rome* l'an 238. le 2. d'Avril au matin, un Lundi, mais plus petite que la précédente. Enfin à la page 831. du même Livre de la *Doctrine des Tems*, on trouve le calcul

ARTICLE XXVII.

HARMONIE DES DEUX Sphéres Céleste & Terrestre, ou la maniere de connoître la situation, la route & la distance de toutes les parties de la Terre, par le Soleil, & par les Etoiles &c.

Suite de l'Article XVIII. au Mois de Fevrier; page 342.

LE troisiéme Traité de la seconde Partie auquel nous en sommes restés, renferme une Dissertation ample & détaillée sur l'accelération journaliere du premier point du Bélier, dont la connoissance peut seule faire sçavoir l'heure à laquelle les correspondances contenuës dans les deux Tables, doivent être observées.

L'Auteur commence son Traité de la Section du Bélier, par des réflexions sur l'importance & sur l'utili-

té de cette connoissance, dans l'étude de l'Astronomie. Il déclare que sans l'attention extrême qu'il a euë, à se mettre au fait de ce point essentiel, il ne seroit jamais parvenu lui-même aux progrès, qu'il a faits dans l'Astronomie Pratique, & il donne un autre éxemple d'un jeune étudiant, qui s'est beaucoup avancé en peu de tems dans cette science, par l'habitude qu'il avoit acquise de sçavoir la progression du premier point du Bélier.

En effet, rien n'est plus capable, suivant M. *Goiffon*, de détourner les commençants de l'étude du Ciel, que ce changement continuel, qui arrive dans la révolution des astres. Deux ou trois mois, après que l'on a observé le Ciel, si on vient à le vouloir observer à la même heure, on le trouve tout changé: plusieurs Etoiles qui paroissoient, ne s'apperçoivent plus, on en découvre d'autres, que l'on n'avoit pas vûës; cette vicissitude est ce qui peut contribuer le plus à rebuter dans l'étude de l'Astronomie. Et c'est ce nœud important,

qui se trouve résolu dans la Dissertation, qui fait la matiere de ce Traité de la Section d'*Aries*.

Si le Soleil & une Etoile passent ensemble au Méridien, par exemple, le 20. Mars avec la Section du Bélier, le lendemain l'Etoile & ce point d'intersection de l'Ecliptique & de l'Equateur, qui paroîtront ne pas se séparer, arriveront ensemble au même Méridien; mais le Soleil, à cause de son progrès diurne sur l'Ecliptique, arrivera quatre minutes d'heures plus tard sous le même vertical. Le surlendemain l'Etoile & *Aries zéro*, devanceront le Soleil d'environ 8. minutes, & le Soleil retardera d'autant : en trois jours l'accélération du 1er. point d'*Aries* sera d'environ 12. minutes, en quatre jours de 16. minutes, & en quinze jours l'accélération de l'Etoile & d'*Aries zéro* sera d'environ une heure, & le Soleil retardera d'une heure. En un mois la difference sera de deux heures; en deux mois, elle sera de quatre heures; de six heures en trois mois,

en six mois la difference sera de douze heures, & de vingt-quatre heures en un an.

Cette accélération du 1er. point du Bélier emporte une pareille accélération dans la totalité du Firmament, & c'est là précisément la raison, pour laquelle une Etoile qui aura passé au Méridien à minuit le 1er. jour de Mars, y passera deux heures plûtôt c'est-à-dire, vers les dix heures du soir, le 1er. d'Avril.

De cette explication l'Auteur passe à l'inégalité de cette accélération. Si elle étoit d'une quantité toujours uniforme pour chaque jour, comme par exemple, d'un dégré qui équivaut à quatre minutes d'heures, rien ne seroit plus aisé à déterminer d'un mois à l'autre; il suffiroit de comter les jours de chaque mois, ou ceux qui s'écouleroient depuis une observation jusques à une autre observation: mais comme l'accélération de la Section du Bélier vient de la progression diurne du Soleil sur l'Ecliptique, les inégalités de la

l'Etoile au Méridien : & la ſomme totale ſera l'heure indiquée pour ſon coucher.

Pour avoir l'heure du paſſage de l'Etoile au Méridien ; il fait ajouter ſon aſcenſion droite au tems du paſſage du 1er. point d'*Ariès* ; ainſi l'on voit, que toutes ces opérations ſont relatives à la Section du Bélier, qui doit par conſequent attirer une attention ſcrupuleuſe de la part des commençants : c'eſt ce que l'Auteur ne ceſſe d'inſinuer dans tout le cours de ce Traité.

Pour épargner les calculs du lever & du coucher des plus belles Etoiles, on trouve dans ce même Traité une Table des dégrés indicatifs du Méridien de ces levers & couchers. Les Etoiles, qui y ſont citées, ſont celles dont l'éclat permet commodément la ſpéculation au bord de l'horizon : ſçavoir, toutes celles du 1er. ordre, & les plus remarquables du ſecond.

Elles ſont diſtribuées, ſelon l'ordre des dégrés indicatifs, qui ſe ſuccédent ſous le vertical, pendant la

révolution des douze Décorations, à commencer par la premiere, sans affecter d'autre rang.

Toutes ces connoissances sont agréables dans la pratique de l'Astronomie; mais l'Auteur tire de la differente révolution du 1er. point d'*Ariès* d'autres conséquences importantes, qui ne doivent gueres moins intéresser; c'est par rapport à l'équation de l'Horloge, & à la réformation du Calendrier, qui dérivent du même principe.

» Les minutes & les secondes, » qui excédent, ou qui manquent » au dégré, que le Soleil parcourt » chaque jour sur son écliptique, » & la difference du parallele » de ses dégrés avec ceux de l'E» quateur, causent (dit l'Auteur) l'i» négalité des parties de l'Equateur, » qui passent par le Méridien cha» que jour, *outre l'Equateur entier*; » source des différences de la du» rée réelle des jours pendant l'an» née.

» Ces variations perpétuelles, » en excès ou défauts, qui exer-

» cent les Ecrivains chargés de tra-
» vailler à la réformation du Calen-
» drier, ont donné lieu à imaginer
» *l'Equation de l'Horloge*. C'eſt-à-di-
» re, qu'elles ont ſervi à remarquer, &
» à fixer la difference entre la ré-
» volution moyenne du Soleil, &
» la véritable d'un Midi à l'autre.
» On s'apperçoit de la néceſſité de
» ces fixations par les erreurs appa-
» rentes d'une bonne pendule,
» dont les 24. heures meſurent la
» durée du temps moyen.

» Si les 24. heures, ſolaires &
» celles de la pendule ſont égales,
» elles excedent préciſement de 3.
» minutes 56. ſecondes la révolu-
» tion entiere de l'Equateur au Mé-
» ridien. Alors le Soleil & la pen-
» dule ſont d'accord, leurs 24. heu-
» res ont une même durée, elles
» commencent & finiſſent enſem-
» ble

» Mais cette égalité de mouve-
» ment ne ſubſiſte pas long-temps
» la pendule paroît s'en éloigner,
» quoique ſon mouvement ſoit

» uniforme, elle semble avancer au
» tems des solstices, & ses 24. heures
» sont plus courtes, que les 24.
» heures solaires. Au contraire,
» vers le temps des Equinoxes, la pen-
» dule retarde par rapport au So-
» leil, dont les heures sont plus
» courtes; car la durée des 24. heu-
» res du Soleil alors est moindre
» qu'aux autres temps de l'an-
» née »

Suit un détail de toutes ces variations dans tous les mois de l'année. Les différences chaque jour ne consistent qu'en des secondes: multipliées, elles forment des minutes. Les jours de chaque mois, où ces secondes accumulées achevent une minute entiere d'accélération ou de retardement, sont éxactement marqués.

De cette Dissertation l'Auteur passe à une autre, qui n'est pas moins curieuse; il en a réduit l'objet en Problême. Voici comment il l'annonce: *Quelle année après plusieurs siecles ecoulés, paroîtra composée de 365. jours, sans addition ni dimi-*

nution d'heures & de minutes.

Cette question est entiérement relative à l'Equation de l'Horloge, & aux divers tems du passage d'*Ariès zéro* par le Méridien. Elle a sa source dans la progression annuelle du Soleil sur l'Ecliptique. Les 5. heures 49. minutes, qu'il met à achever d'en parcourir les 360. dégrés, au-delà des 365. jours de l'année civile, donnent occasion au 366. jours, qu'on y ajoûte de 4. en 4. ans.

Ce 366. jour est le 29. que l'on compte de plus, dans le mois de Février à chaque quatriéme une année, que l'on nomme *Bissextile.*

Mais ce jour répare surabondamment les heures & les minutes accumulées. 5. heures 49. minutes au bout des 4. ans ne donnent que 23. heures 16. minutes; les 24. heures du 29. jour de Février dans l'année Bissextile excédent par conséquent le tems vrai de 44. minutes. Ce défaut de quarante-quatre minutes dans chaque 29. jour ajoutées aux années Bissextiles est cause du retranchement qu'on fait de ce 29. jour de

Février à chaque centiéme année de trois siécles consécutifs. Ces années qui auroient dû être Bissextiles dans leur ordre, ne le doivent point être pour cette raison.

Il s'accumule cependant encore quelques minutes, à l'occasion du retranchement de la Bissextile, à la fin de quatre siécles; & le nombre en devient environ suffisant, pour que la derniére année du 4. siecle soit Bissextile, ou de 366. jours. Le 29. jour toutes fois, ajouté en Février cette derniére année de 4. siécles, excéde encore les minutes, qui étoient à réparer. Cet excédent indique une Bissextile à retrancher après plusieurs autres siécles.

L'année, qui auroit du être bissextile, & qui ne la sera cependant pas, pour les raisons qu'on vient de déduire, est indiquée dans cet Article, avec la preuve démonstrative de la justesse de la solution du Problême: en supposant l'année solaire moyenne, de 365. jours 5. heures 49. minutes, suivant les Observations des Astronomes.

L'Auteur prévient, à la fin de ce même Article, les différences que pourroient causer à l'avenir l'excentricité de l'orbe apparente du Soleil, par rapport à la Terre, & l'obliquité de l'Ecliptique, après plusieurs siecles, il seroit injuste de l'en rendre garand, puisqu'on ne peut point à présent les prévoir, ni encore moins les déterminer.

Ce n'est pas cependant l'excentricité du Soleil, ni l'obliquité de l'Ecliptique, qui pourroient causer les plus grandes erreurs dans ce calcul; elles ne pourroient en causer de sensibles qu'après bien des milliers d'années. Mais c'est le défaut de certitute, que l'année solaire soit constamment de 365. jours 5. heures 49. minutes, qui pourra causer des différences plus considérables à ce sujet. Car pour peu qu'il y ait de secondes qui s'accumulent chaque année, ces secondes peuvent former un jour après un certain nombre de siécles.

Malgré cela, on ne peut pas refuser à l'Auteur la liberté de sup-

poser l'année moyenne juste de 365. jours 5. heures 49. minutes : si on y apperçoit par la suite des differences réïtérées, on y aura égard.

4e. Traité. *Les Digressions de l'Etoile du Nord.* C'est ainsi qu'est intitulé le Traité, qui suit celui de la section du Bélier. L'Auteur l'annonce, comme étant encore extrêmement important dans les observations astronomiques. C'est un secours, pour tracer en idée une Méridienne juste, par le moyen de l'Etoile Polaire, sans tomber dans les erreurs considérables que ses *Digressions*, c'est-à-dire ses éloignemens du méridien, peuvent occasionner, quand on n'y prend point garde. Lorsqu'on observera les Astres, soit pour avoir l'heure de la nuit, ou pour faire usage des correspondances détaillées dans la premiere partie de cet ouvrage, on ne sera pas toujours à portée d'une Méridienne telle qu'on en a de fixes dans les Observatoires. On se contente souvent de jetter des regards vers l'Etoile du nord, que l'on sçait être bien près du pole ; de

ſorte que, quand un aſtre alligne avec cette Etoile remarquable, on eſt porté à le croire au Méridien.

Un avertiſſement inſeré dans l'explication des Tables de la 1ere. partie, p. 224. étoit déjà bien capable de faire éviter cette erreur. On y voit, que cet allignement eſt preſque toujours un ſigne équivoque : Si la *Polaire* n'eſt pas elle-même au méridien. Car l'étoile du nord, n'étant pas préciſément au Pôle, décrit un petit cercle autour du Pôle ; & on la voit paſſer par le Méridien une fois au deſſus, & une fois au deſſous de ce point cardinal, *au 1 arc & au 2 arc* du Méridien.

Après que le 10e. dégré a paſſé ſous ce vertical avec la Polaire, elle va s'en éloignant dans la partie occidentale, juſqu'à ce que le 100e. degré ſoit au Méridien ; puis elle devient moins occidentale ; elle ſe rapproche du Méridien, & y arrive ſous le pole & au 2. arc, lorſque le 190. dégré eſt au 1. arc. Elle s'éloigne enſuite du Méridien, en avançant dans la partie Orien-

tale jusqu'au moment, où le 280. dégré arrive à ce même Méridien; après quoi elle s'en rapproche, & le 10. dégré y étant, annonce le retour de la Polaire sous ce vertical.

L'Auteur acheve ici de détailler tout ce qui est nécessaire à remarquer sur ces *digressions*; il en forme une Table des mieux entenduës, pour tout le temps de la révolution de l'Equateur, de cinq en cinq dégrés. Deux autres sortes de Table expriment la situation de la Polaire dans l'instant du passage des principales Etoiles par le Méridien, au nombre de 48. tant de celles de perpétuelle apparition que des autres. Il s'en rencontre quelques-unes dont l'allignement à la Polaire est distant de plus d'une demie heure du tems de leur passage par le vertical. Quand cette erreur ne seroit que d'un quart-d'heure, ou même de demi quart d'heure; ce qui a lieu pour un très-grand nombre, quelles fautes ne seroit-on point en danger

de faire dans les Obſervations, ſans ce détail ?

La ſituation de la Polaire, ſoit à l'Orient, ſoit à l'Occident du Méridien, une fois déterminée, on trouve une régle pour tracer une Méridienne juſte à côté d'elle par le point du pole : ſon circuit eſt pour cet effet diviſé en un certain nombre de parties proportionelles qu'il eſt aiſé de combiner à l'œil, de maniere à ne s'y pas tromper ſenſiblement.

Pour rendre cette combinaiſon des parties proportionnelles de l'éloignement de la Polaire, par rapport au Méridien, un cadran des mieux imaginés, en rend toutes les variations préſentes à l'eſprit & repréſente les proportions, qu'il faut garder dans les obſervations, pour y remédier. La deſcription de ce Cadran termine les digreſſions de la Polaire.

Le 5. Traité de la Géographie ne contient que les ſimples diviſions ordinaires de toutes les parties de la Terre. L'Auteur a cependant trouvé moyen d'en faire un corps

de Géographie aſſez complet par un moyen fort ſingulier. A chaque endroit conſiderable, qu'il paſſe en revûë, il rappelle la deſcription Géographique, qu'il en a donnée dans les notes répanduës de deux pages en deux pages, parmi les Tables du Calendrier, dans leſquelles on n'a guéres omis d'endroits remarquables.

Ces notes étant raprochées du Traité de Géographie, ne font avec ce Traité qu'un même corps d'Ouvrage. L'un donne la diviſion des principaux lieux de la Terre chacun dans ſon ordre; les autres en expriment la deſcription hiſtorique, tout cela eſt relatif.

Un autre avantage, que procurent ces citations, c'eſt que relativement au ſiſtême harmonique des deux ſpheres, à la fin de chaque note Géographique, on rappelle l'endroit des Tables, où l'on a indiqué un aſtre correſpondant ſur le lieu cité. Rien ne peut être plus ingénieux que cette gradation.

Dans le Traité de Géographie

on trouve par exemple, que la Capitale de Turquie, *Constantinople* est décrite à la page 194. La note indiquée sur cette Capitale, renvoye à la page précédente, ou dans les correspondances du 33. parallele d'étoiles, décrit par le pied Méridional d'*Andromede*. On voit à la quatriéme correspondance, que cette Etoile repose perpendiculairement sur *Constantinople*, lorsque le 1. dégré d'Ascention droite indiqué par *Algénib*, est au Méridien. de *Paris* Ce rapport & cette connexité est un des grands agréments du Livre de M. *Goisson*, où tout est ménagé dans un ordre fort beau & très-bien exécuté.

A la suite du détail des quatre parties du Monde, & des principaux Empires, que l'on y distingue, on trouve une Table, où les villes sont rappellées en ordre Alphabetique, avec leurs dégrés de longitude & de latitude, & la difference des Méridiens. On voit dans cette Table que l'Auteur aime toujours à suivre son sistême, & à ne pas

confondre son Ouvrage avec ceux que plusieurs personnes ont donnés sur la même matiere. A côté du nom de chaque ville, il cite l'Etoile, qui peut servir à en indiquer la situation, & qui pâsse le plus près de son Zenith. Comme il est impossible qu'il s'en rencontre précisément au Zenith de chaque endroit, il marque la difference qu'il y a, entre la Déclinaison de l'Etoile, & la Latitude du Pays, soit que l'Etoile soit plus au Nord, ou plus vers le Midy.

Enfin, pour rendre l'Analogie plus sensible, entre les parties de la sphére céleste, & celles de la sphére terrestre, il donne une division nouvelle du globe terrestre en douze *décorations*, sur le même modéle des douze décorations, dans lesquelles il a distribué le Firmament. Il donne à entendre, que cette méthode pourra procurer une grande facilité dans l'étude de la Géographie en particulier, quand même on la sépareroit de l'Astronomie.

Au reste, si l'on juge cette mé-

thode imparfaite, pour la Géographie en elle-même, il se retranche sur la facilité qu'elle pourra toujours procurer dans l'application du sistême de l'Harmonie des deux sphéres.

Ce que l'on vient d'extraire, est actuellement imprimé jusqu'au nombre de 420. pages, qui est le même que nous avions annoncé pour la totalité de l'Ouvrage ; il en reste encore 60. a imprimer, & le volume sera de près de 500. pages.

ARTICLE XXVIII.

LETTRE DU PERE PANEL de la Compagnie de Jesus à M. D. B.

LA Médaille, que vous venez d'acquerir, meritoit d'entrer dans un cabinet aussi riche que le vôtre ; pour être rare, elle n'est cependant pas unique, comme on vous l'a dit. Long-temps avant Gallien, la ville d'Iconium portoit le titre & joüissoit des priviléges des Colonies. Les Médailles seules nous l'apprennent, & la vôtre vous l'au-

roit apris, si elle eût moins souffert de l'injure des tems. En voici quelques-unes que j'ai vûes, ou qui sont venues à ma connoissance : Un jour elles serviront à grossir la Kyrielle des Colonies de M. Vaillant.

IMP CAES M ANT GORDIANUS AUG. La tête de Gordien, avec une couronne de laurier. ICONIENSI COLO. *Iconiensium colonia.* La Fortune assise ; de la main droite elle tient le timon d'un navire, de la gauche, une corne d'abondance : Sous sa chaise, une roue ; à l'exerque S R.

Æ. I.

IMP M IUL PHILIP.... La tête de Philippe le pere.

ICONIENS COLO. La louve alaittant Remus & Romulus ; à l'exerque S R.

Æ. II.

IMP C P LIC VALERIANUS P F AU. La tête de Valerien ornée d'une couronne radiale. ICONIENSI COLO. La Fortune assise, comme dans Gordien. A l'exerque. S R. Æ. III.

IMP C P L I C GALLIEN. La tête de Gallien avec une couronne radiale. ICONIENS CO.... La louve alaittant

Remus & Romulus ; à l'exerque S R. Æ. II.

IMP C P GALLIENUS. La tête de Gallien couronnée de lauriers. ICONIENSIUM COL. La louve avec Remus & Romulus ; à l'exerque S. R. Æ. II.

IMP C P LIC GALLIENUS AUG. La tête du Prince avec une couronne radiale. ICONIENSIUM COL. Rome assise ; de la droite, elle tient l'image d'une victoire ; de la gauche elle est appuyée sur une haste ; à l'exerque, S R. Æ. II.

IMP P LIC GALLIENUS P F A. La tête de Gallien avec une couronne radiale. ICONIENSIUM COL. La louve avec Remus & Romulus ; à l'exerque, S R. Æ. III.

Au dire de Strabon, Iconium étoit une bourgade, qui n'avoit de recommandable que la beauté de ses bâtimens Ικόνιον . . . . πολίχνιον εὖ συνῳκισμένον. Selon Ptolémée (L. v-6.) elle n'étoit que la troisiéme ville de la Lycaonie. Pline au contraire en parle comme d'une ville célébre & peuplée. C'est l'idée qu'en

donnent les Actes des Apôtres: Il y est dit que parmi les habitans on comptoit une grande multitude de Juifs & de Grecs *Judaeorum & Graecorum copiosa multitudo.* (XIV. I.) Aussi étoit-elle capitale de la Lycaonie: Hierocles l'assure, Ἰκόνιον μητρόπολις, & la Notice des Evêchez de cette province le confirme, l'Evêque d'Iconium est mis à la tête des autres, comme Métropolitain.

Amphiloche occupa ce poste dans sa patrie. Theodoret, de qui nous tenons ce fait, ajoûte que la ville d'Iconium étoit Métropole de la Lycaonie. *Laudatissimus Amphilochius cui Lycaonum metropolis regenda commissa est.* (Lib. IV.) Ciceron (Epist. Famil. L. XV. Epist. IV.) Etienne de Bysance conviennent avec les Auteurs que j'ai cités sur la situation de cette ville. Cependant Ammien Marcellin (Lib. XIV.) la place dans la Pisidie; Xenophon (Lib. I.) & Firmilien (Epist. ad Cyprian) la mettent en Phrygie, du côté que cette province confine avec la Lycaonie. Cette diversité de position

prouve que la Lycaonie n'a pas toujours conſervé les mêmes limites.

On donne diverſes étymologies au nom d'Iconium. La premiere nous vient d'Etienne de Byſance. Après le déluge de Deucalion, Jupiter, dit-il, ordonna à Prométhée & à Minerve de prendre de la terre, & d'en former des figures d'hommes & de femmes. L'ordre fut éxecuté, au gré, ſans doute, de Jupiter, puiſqu'il aſſembla tous les vents, & qu'il leur ordonna d'animer par leur ſouffle ces figures. C'eſt à ces figures ainſi animées que le genre humain eſt redevable, ſelon la Fable, de ſa conſervation. D'εἰκὼν qui ſignifie une figure, on dérive le nom d'Ικόνιον parce qu'on prétend que cette ville fut bâtie ſur le lieu où ces figures avoient été façonnées. En ce cas, il auroit fallu écrire Ικόνιον par la diphtongue ει, & non pas par un ιωτα. La remarque eſt d'Etienne de Byſance, qui ſemble ſe contredire. A l'entendre l'origine de cette ville eſt de plus vieille date. Elle étoit ſous la puiſſance

d'Annacus, (d'autres l'apellent Cannacus & Cannaca.) Ce Prince vécut au delà de 300. ans. Ses voisins consulterent l'Oracle sur la durée de sa vie. La réponse ne fut pas favorable: Elle portoit que la mort d'Annacus seroit suivie de la leur. Par le déluge de Deucalion, qui ne tarda pas d'arriver, l'oracle fut vérifié.

Michel Glycas (*Annal.* part. *II.* pag. 140.) raconte que Persée, fils de Picus surnommé Jupiter, vainquit les Lycaoniens, qu'en memoire de sa victoire, il bâtit la ville d'Iconium, qu'il s'y fit ériger une statue, & que cette statue (*εἰκὼν*) donna le nom à la ville. Selon Cedrenus (pag. 22.) cette statue n'étoit pas de Persée, mais de Gorgone, l'instrument des victoires de ce Prince sur les Lycaoniens.

Il est à croire que la Fortune étoit la Déesse tutelaire, ou du moins la principale divinité des Iconiens, comme Jupiter Capitolin l'étoit des Romains, Diane des Ephesiens. Astarte des Sidoniens. Par les symbo-

les de la louve avec Remus & Romulus on découvre que cette colonie n'étoit pas militaire, c'est-à-dire, que les soldats veterans n'avoient point eu de part à son établissement, & qu'elle n'avoit été fondée que pour debarasser la ville de Rome d'une foule de petit peuple dont cette capitale du monde se trouvoit surchargée.

Les lettres S R se voyent aussi sur les Médailles d'Antioche de Pisidie. M. Vaillant (Colon. part. II. pag. 199) les explique *Senatus Romanus*, comme d'une permission que le Senat avoit accordée au Prince d'établir la Colonie. Cette interprétation ne paroit pas cadrer avec le pouvoir despotique qu'on suppose dans les Empereurs Romains. Le P. Froelich, sçavant Jésuite, (In append. ad Numm. Coloniar. pag. 85) croit que par ces lettres S R ou *Senatus Romanus*, les colonies d'Iconium & d'Antioche ont voulu désigner qu'elles dédendôient du Senat & du Peuple Romain, que par conséquent la Lycaonie & la

Pisidie étoient du département de quelque Province, dont la jurisdiction relevoit, en ces tems là, du Peuple Romain, & non des Empereurs. Du texte de Pline, (Lib. v.) on peut conjecturer que la Province Asiatique avoit dans son district la Lycaonie & la Pisidie. *Insident verticem Pisidiæ &c.* & un peu après, *Hos includit Lycaonia, in Asiaticam jurisdictionem versa.*

ARTICLE XXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HOLLANDE.

De Leyde.

Histoire du Monde sacrée & profane, depuis la création du Monde, jusqu'à la destruction de

l'Empire des Affiriens, *à la mort de* Sardanapale, *& jusqu'à la décadence des Royaumes de* Juda *& d'*Ifraël *sous les regnes d'*Achaz *& de* Pekach, *pour servir d'Introduction à l'*Hiftoire des Juifs *du Docteur* Prideaux. *Par Mr.* Samuel Schuckford *M. A. & Curé de* Schelton, *dans la Province de* Norfolk. *Traduit de l'*Anglois, *par* J. P. Bernard *Prêtre de l'Eglise* Anglicane, *Docteur en Philosophie, & Chapelain de Milord de Comte de* Loraine. *Deux volumes* in-12. *à* Leyde, *chez* Jean *&* Herm Verbeeck. 1738.

L'Auteur conduit fon *Hiftoire* précifément jufqu'au tems où M. *Prideaux* a commencé la fienne, à laquelle celle-ci fert de fupplément & d'Introduction. Son deffein a été de faire voir la conformité qui fe trouve, pour l'Hiftoire entre les Livres faints, & ce que nous avons de plus autentique dans les monumens de l'Antiquité profane. Quoiqu'il prétende avoir fervi la Religion contre les Incrédules, l'Ouvrage ne laiffe pas de fe fentir en-

core de l'eſprit qui demine dans le pays où il a écrit.

D'AMSTERDAM.

On vient de publier ici une nouvelle Edition des Oeuvres ſpirituelles de feu M. Fenelon Archevêque de Cambray donnée par les ſoins de S. E. Mgr. le Marquis de Fenelon ſon neveu. Cette Edition qui eſt faite avec plus de ſoin que les précedentes eſt magnifiquement imptimée en 2. vol. *in folio* qui ſe ſont vendus aux ſouſcripteurs 64. liv. 10. ſ. en feuilles & . en deux grands volumes in-4. 25. liv. 16. ſol.

Ces deux belles Editions n'étant pas, quant aux prix, à la portée de tous les acheteurs, & leur forme n'étant pas commode pour l'uſage ordinaire des perſonnes de piété, on avertit qu'il s'en fait actuellement une Edition in-douze, dont l'on trouvera dans deux mois des Exemplaires à Paris, chez J. B. Coignard, P. J. Mariette, &c. L. Guerin l'aîné. Cette Edition ſera exac-

te, proprement éxécutée, & absolument conforme à la derniere Edition dont nous venons de parler.

SICILE.

DE PALERME.

Prédiche Quadragesimali del P. D. Pietro Maria Setajoli *Chierico Regolare Palermitano. Opera postuma, In* Palermo *presso* Angelo Felicella 1738. in fol. pag. 660.

Sermons pour le Carême, par le P. Don *Pierre Marie* Setajoli, Clerc Régulier de *Palerme.* Ouvrage postume. A *Palerme.* chez *Ange Felicella.* 1738.

PORTUGAL.

DE LISBONE.

Historia da Academia Real da Historia Portugueza, *composta por* Manoel Telles da Sylva, *Marquez de* Alegrete, *Secretario da mesma Academia, dedicada a el Rey D.*

Joaõ *o* V. *nosso senhor. Tomo primeiro.* Lisboa Occidental, *Na officina de* Joseph Antonio de Sylva, *Impressor da Academia Real* 1727. grand *in* 4. d'environ 500. pages.

Nous ne connoissions jusqu'ici les travaux de l'Academie R. de *Portugal*, que par les nouvelles publiques: nous sommes maintenant en état d'en parler avec plus de détail, par la Lecture de l'Histoire de cette Académie, qui est enfin parvenuë jusqu'à nous.

Ce premier volume nous apprend, comme on doit s'y attendre, l'origine & la naissance de cette nouvelle Compagnie, le projet qui en fut formé sur la fin de l'année 1720., le plan sur lequel elle est établie, l'objet qu'elle se propose, les mesures que l'on prît pour lui donner la forme la plus convenable, & la plus constante, le décret d'érection, les ordres donnés par le Roi *Jean* V. pour la maintenir, l'affermir, & lui procurer tous les secours nécessaires à ses travaux littéraires, les Statuts & le Decret du Roi qui

les confirment, toutes les pieces qui ont rapport à cette institution : la distribution des occupations Académiques, les noms des Académiciens : enfin les Mémoires de ce qui s'est passé dans l'Académie, jusqu'à la fin de l'année 1721.

Il semble que les vuës de cette Compagnie n'embrassâssent d'abord que l'Histoire Ecclesiastique de *Portugal*, & qu'elle en pris pour modele *l'Italie sacrée* d'*Ughelli* ; mais elle a aussi étendu ses soins à l'Histoire Civile & Politique, & se propose également de corriger, de perfectionner, de compléter l'une & l'autre Histoire.

Historia da America Portugueza, *desde o anno de mil e quinientos do seu descobrimento, até o de mil e sete centos e vinte e quatro : Offerecida à Magestade Augusta del Rey D.* Joaõ V. *nosso senhor. Composta por* Sebastiaõ da Rocha Pitta, *Fidalgo da casa de sua Majestade, Cavalleiro Professo da Ordem de* Christo, *Coronel do Regimento da Infanteria da Ordonnença de Cidade do Bahia*

Bahia, & *dos Privilegiados della*, *e Academico supranumerario da Academia Real da Historia Portugueza.* Lisboa Occidental. *Na Officina de* Joseph Antonio da Sylva, *Impressor da Academia Real.* 1730.

Histoire de l'*Amérique Portuguaise*, depuis l'année de sa découverte 1500. jusqu'à l'année 1724. Offerte à Sa Majesté, le Roi *Jean* V. composée par *Sebastien de Rocha Pitta*, Gentilhomme de la Maison de Sa Majesté &c. Dans la Partie Occidentale de *Lisbone*, chez *Joseph Antoine de Sylva*, Imprimeur de l'Académie Royale *in-fol.* pages 716.

Voici encore un fruit des travaux de la nouvelle Academie de *Lisbone*, car l'Auteur est membre de cette Compagnie, & Académicien surnuméraire, C'est une Histoire du *Bresil*, depuis que *Pierre Alvarès Cabral* le découvrit en 1500. jusqu'à l'année 1724. Elle renferme en dix livres non seulement tout ce qui s'y est passé de mémorable du-

rant plus de deux siécles, mais aussi l'Histoire naturelle, & tout ce que le pays offre à la curiosité, ou à l'utilité des Hommes. Les Portugais trouvent cet Ouvrage bien écrit, d'un stile élégant, vif, élevé, poëtique, fort à leur gré. Ils sont plus en état d'en parler avec connoissance, que les Etrangers. Cependant, comme les gouts sont differens, surtout de nation à nation, peut-être qu'on ne pensera pas partout de la même maniere. Pour mettre nos Lecteurs en état de juger, montrons-en quelque échantillon. Voici le début de l'Ouvrage, sur lequel on pourra s'en former une idée.

» De toutes les parties du nou-
» veau Monde, inconnu durant
» tant de siécles, calomnié par
» tant de Sçavans; de ce Monde
» où jamais ni Hannon par tous
» ses voyages maritimes, ni Hercu-
» le le Lybien, avec ses Colomnes,
» ni Hercule de Thebes par ses
» exploits, ne purent arriver, la
» plus considerable portion c'est le

» Bresil : Region immense, très-
» heureux terrein, dont la surface
» n'est que fruits, le centre n'est
» que trésors, les montagnes & les
» côtes ne sont qu'aromates : Ré-
» gion dont les Campagnes payent
» pour tribut l'aliment le plus uti-
» le, les mines, l'or le plus fin,
» dont les arbres fournissent le
» Baume le plus exquis, & les
» Mers, l'Ambre le plus précieux :
» Pays admirable à jamais riche,
» où la nature merveileusement
» prodigue, se répand en fertiles
» productions, que pour l'opulen-
» ce du Monarque, & le bonheur
» du Monde, l'art affine en tirant
» de ses Cannes un agréable Nec-
» tar, & de ses fruits, une Am-
» brosie délicieuse, dont la liqueur
» & les viandes que les payens les
» plus polis & les plus cultivés fai-
» soient servir à leurs Dieux, n'é-
» toient que l'ombre, & une foible
» image. »

Après avoir tracé très-rapidement un leger crayon de l'Histoire de *Lusitanie*, depuis la fondation de

cet Empire, qu'il attribuë à *Tubal*, jusqu'au Roi Don *Emmanuel*, & exposé en peu de mots l'état où se trouvoit le Portugal à la fin du quinziéme siecle, l'Auteur commence ainsi sa narration. » Déja le Soleil avoit parcouru cinq mille cinq cens cinquante deux fois le Zodiaque, suivant la plus éxacte Chronologie, lorsqu'en l'année mille cinq cens de notre Rédemption, *Pierre Alvarès Cabral*, jetté par la tempête sur la côte du *Bresil*, en fit la découverte. » Ces Exordes sont pompeux; la narration n'est pas tout à fait si brillante. Ce qui donne du prix à cet Ouvrage, c'est que c'est la seule Histoire du *Bresil*, que nous ayons complete & suivie, & que l'Auteur en l'écrivant, a suivi les meilleurs Mémoires, & les plus surs. Ce Livre, ainsi que celui dont nous venons de parler, est très-bien imprimé, en grand & bon caractère, l'un & l'autre fait honneur à l'Imprimeur de l'Académie Royale de *Lisbone*.

ITALIE.

DE NAPLES.

La via della Perfezione insegnata da Jesu *Redemptor nostro, all' anima sua diletta. Dialogo diviso in* 30. *Documenti fondati nel sacro Vangelo.* Del *M. R. P. Fra* Gioachimo Palma, *di Napoli, dell' Ordine de Minori Observanti di S.*Francesco, *Lettor Giubilato & Ex-Provinciale della Provincia di* Napoli. *In* Napoli 1738. *Nella Stamperia di* Gennaro & Vicenzo mutio.

La voye de la perfection enseignée par N. S. J. C. à l'ame dévote. Dialogue divisé en trente enseignemens fondés sur le S. Evangile. Par le R. P. M. Frere *Joachim Palma* de *Naples*, de l'ordre des *Freres Mineurs Observantins* de S. *François*, Lecteur Jubilé, & Exprovincial de la Province de *Naples*. A *Naples* 1738. De l'Imprimerie de *Janvier* & *Vincent Mutio* Tome I. pages 396. Tome II. Qui a pour titre : *La Via della Perfeziane, con-*

sistente in varie profitevole Meditazion. pages 334. in8.

Fratris Pii-Thomæ Milante *Vicarii Generalis Congregationis* S. Mariæ Sanitatis, *Ordinis* Prædicatorum *S. Theologiæ Magistri &c. Regii Professoris in* Neapolitana *studiorum Universitate, Exercitationes Dogmatico-Morales, in Propositiones Proscriptas à SS. Pontifice* Alexandro VII. Neapoli *E Typographia* Januarii & Vincentii Mutio 1738. Un vol. *in4°.* pag. 414.

L'Auteur, en réfutant les Propositions condamnées par le Pape *Alexandre* VII. par des argumens solides, tirées des sources les plus pures de la Sainte Théologie, donne des Régles solides pour la bonne Morale, & pour la conduite des Confesseurs. Il examine les cas les plus importans, & par occasion il établit les dogmes de la Religion Catholique, & donne en abregé une connoissance suffisante de la Discipline Ecclesiastique ancienne & nouvelle : ce qu'il fait aussi en examinant les Propositions condam-

nées par les Papes Innocent XI. & Alexandre VIII. dans un autre Ouvrage, qui est sous presse. C'est du moins l'idée qu'on nous donne de tous les deux.

FRANCE.

De Paris.

Les Tomes V. VI. VII. VIII. IX. X. XI. de la Traduction des réfléxions Militaires & Politiques du Marquis de Santa-Cruz, sont imprimez : ils se vendent *rüe St. Jacques, chez Hypolite L. Guerin* l'aîné, *& chez Clouzier.* Quai des Augustins, *chez Jacques Guerin & Rollin* fils

Guerin l'aîné a sous presse un nouveau Traité de Trigonometrie rectiligne & sphérique avec les Tables des sinus &c. & des Logaritmes, accompagné de plusieurs planches gravées en taille douce qui representent les figures en relief : ce Traité a été présenté, & approuvée par Messieurs de l'Academie R. des Sciences, qui en ont jugé la metho-

de très-préciſe & très-utile.

Le même *Guerin l'aîné* imprime avec *ſon frere* la Traduction Françoiſe des Eſſais & Obſervations de de Medecine de la Société d'Edinbourg, en pluſieurs volumes in-12. avec des figures en taille douce.

Les mêmes *freres Guerin* ont encore ſous preſſe la Traduction Françoiſe du Cours d'Opérations de Chirurgie de Mr. Sharp, dont la premiere Edition Angloiſe qui vient de paroître, a été preſqu'auſſi-tôt enlevée. Cette Traduction eſt communiquée à l'Auteur Anglois, qui doit s'expliquer ſur un fait qu'il avoit avancé trop legerement dans ſon Edition, concernant la taille latérale qui ſe pratique en France, & qu'il a prétendu avoir été défenduë ici par un Edit du Roi. Mgr. le Comte de Maurepas a écrit à ce ſujet à la Société Royale de Londres, que cette défenſe n'avoit jamais été faite, & qu'on avoit reconnu au contraire les bons effets de cette opération pratiquée en France avec ſuccès.

On acheve d'imprimer chez Guerin l'aîné une nouvelle Histoire de Tamerlan, par le P. Margat M. de la Compagnie de Jesus. On pourroit l'appeller l'Histoire unique de ce Conquérant trop peu connu par les trois autres Vies. Ce sont véritablement d'excellens Mémoires ou Journeaux, mais à peine lûs ou lisibles, faute de la forme Historique que les Orientaux ont négligée.

Les Ruses de guerre de Polyen, *traduites du grec en François avec des Notes. Par* D. G. A. L. R. B. D. L. C. D. S. M. *contenant en abregé les faits les plus mémorables de tous les grands Capitaines de l'Antiquité, & de quelques Femmes illustres. Avec les Stratagêmes de Frontin. A* Paris *chez* Ganeau, *ruë S.* Jacques *vis-à-vis S.* Yves, *à S.* Louis. *deux volumes* in 12. MDCCXXXIX.

Des deux Auteurs qu'on nous donne ici en François, *Frontin* est assez connu, & en lui-même, & par la Traduction de M. *d'Ablancourt*. Néanmoins, *dit l'Editeur*, comme il

na regardé dans *Frontin*, que les
» *Stratagêmes*, pour rendre ſon ſtile
» plus coulant, il a ſouvent omis plu-
» ſieurs circonſtances purement hiſto-
» riques, ou moins neceſſaires; ce qui
» fait que ceux qui ſouhaitent ſe rap-
» peller les hiſtoires d'où *Frontin* a
» tiré le ſtratagême, ont quelque
» peine à le reconnoître; & que ceux
» qui veulent confronter le latin
» de l'Auteur, avec la traduction, s'y
» trouvent ſouvent embarraſſés. C'é-
toit aſſez la maniere de traduire de
M. d'Ablancourt. « On a donc crû,
continuë l'Editeur, pour faire plaiſir
» à ces deux genres de perſonnes,
» devoir mettre en marge les mots
» qu'il avoit retranchées; ou, lorſ-
» qu'il s'agit d'une phraſe entiere,
» la renvoyer au bas de la page,
» dans les Notes. » c'eſt-à-dire, que
la traduction en ſera plus comple-
te, & plus fidele.

Pour ce qui eſt de *Polyen*, on le
lira avec d'autant plus de plaiſir,
que n'étant guéres connu juſ-
qu'ici que des ſçavans faute de tra-
duction qui le mît à la portée de

ceux qui en peuvent faire le plus d'usage; il paroîtra nouveau à la plus grande partie des lecteurs. La traduction est assez exacte, & l'Auteur a corrigé & éclairci le texte en plusieurs endroits. Ces deux Ouvrages sont également utiles & dans la paix & dans la guerre, ainsi que *Polyen* le dit en particulier du sien. *Car dans la guerre*, ajoute-t-il, *tous ces exemples sont des essais pour la victoire, & dans la paix, ce sont des instructions pour l'Esprit.*

Pensées diverses sur l'Homme, à Paris *chez* Nyon *fils : Quai des Augustins, près le Pont S.* Michel, *à l'Occasion.* 1738. *vol.* in 8.

Faut-il s'étonner qu'on ait tant écrit, & si diversement sur *l'Homme*, s'il est vrai qu'il soit aussi *indéfinissable*, & aussi *inexplicable à lui-même & aux autres*, que le prétend l'Auteur de ces *Pensées diverses*? Il est vrai qu'il a pour lui le témoignage de l'Ecriture : *Pravum est cor omnium, & inscrutabile : Quis cognoscet illud?* (*a*) Et cette connoil-

[a] Jérem XVII. 9.

ſance ſemble être réſervée à Dieu ſeul : *Ego Dominus ſcrutans cor, & probans renes* (*b*) Ce n'eſt pas ſeulement de génération en génération, ſuivant cet Ecrivain, ni dans le même ſiecle que les hommes ſont ſi différens entre eux ; le même homme eſt *ſucceſſivement* tant *de choſes contradictoires*, qu'il eſt un énigme pour tous les autres, & ſouvent pour lui-même. Mais ce qui augmente la difficulté, c'eſt que conſiderant l'objet dans un autre point de vûë, on croit voir une ſi grande reſſemblance entre tous les hommes, que qui en connoît un ſeul, peut juger avec aſſez de certitude de tous les autres, quand au fond, au principe des vertus, & des vices, & aux inclinations naturelles, qu'on ne manque gueres de ſuivre dans la conduite, quand elle eſt exempte de contrainte. Voilà donc un Problême qui pourra ſervir encore de matiere à bien des méditations. C'eſt en s'inſtruiſant lui-même, & pour l'utilié de ſes Lecteurs, que l'Auteur nous

[*b*] Ibid. v. 10.

communique ses *Pensées diverses sur l'Homme.* Elles *roulent sur l'Homme relativement à lui-même, & à la société.* C'est la division de l'Ouvrage, dont il sera bon de donner une idée plus developpée.

Nouveau spectacle préparé par M. Servandoni.

Le Chevalier *Servandoni* Peintre & Architecte du Roi prépare dans la Salle des Machines du Palais des *Thuilleries* un nouveau spectacle de perspective & de méchanique qui doit être exposé au Public pendant les trois semaines de Pâques. Le sujet de cette représentation est tiré des Métamorphoses d'*Ovide*. L'ouverture de la Scéne representera le Cahos & sa déstruction, selon l'idée de ce Poëte; l'image de la Nature, telle qu'elle est décrite sous l'âge d'or succedera à cette confusion, & ces differents changemens qui se feront successivement, serviront, pour ainsi dire, de prologue à l'Histoire de *Pandore*. Son enlévement au Ciel

par *Mercure*, son séjour dans l'Olimpe pour y recevoir les présents des Dieux, le don de la fameuse Boëte, son retour sur la terre formeront un spectacle vivant & animé par un mouvement continuel, dont le mécanisme est admirable. Plus de deux mille figures de relief, parmi lesquelles il y en aura beaucoup de réelles, representeront tous les Dieux & les Déesses de la Mytologie, avec leur suite, & paroîtront toutes se mouvoir naturellement. Cette grande représentation, qui durera une heure au moins, finira par l'ouverture de la Boëte fatale, & l'image des maux qu'elle repandit sur la terre.

Des Fins dernieres de l'Homme. Par le Reverend P. Pallu de la Compagnie de Jesus *à* Paris *chez* Jacques Chardon, *Libraire-Imprimeur ruë* Galande, *vis-à vis S.* Blaise, *à la Croix d'Or*, & Gabriel Charles Breton, *Libraire, ruë S.* Victor, *au Bon Pasteur & au Soleil Levant* 1739. vol. in-12. pag. 390.

Le titre de cette Ouvrage en fait

connoître l'importance. La Mort, le Jugement, soit particulier, soit général, l'Enfer, le Paradis, l'Eternité enfin heureuse ou malheureuse, sont des objets qui feront toujours impression sur quiconque les méditera attentivement dans le silence des passions. C'est dans cette vûë que le P. *Pallu* les expose d'une maniere également solide & touchante dans les cinq Livres qui partagent ce dernier fruit de son zéle.

On nous a priés de donner avis au Public, que Mr. Roüelle Apoticaire reprendra Lundi 2. jour de Mars les experiences Chimiques dont il fit un cours l'année derniere. Il traite cette matiere qui est une partie des plus essentielles de la Physique, & qui nous a presque toujours été présentée comme médécinale seulement, sous des aspects plus étendus, puisqu'il suit dans toutes ses Opérations la plus éxacte analyse. Le programme suivant donnera l'idee de son entreprise & de son travail.

COURS D'EXPERIENCES *chymiques.*

Les Plantes, les Animaux, & les Mineraux sont l'objet de ces Expériences, & en font les trois Parties.

PREMIERE PARTIE.

On donnera des Exemples des différentes manieres de faire l'analyse des Plantes, d'en tirer les huiles, les sels essentiels, les sels fixes, & d'en faire les extraits; de-là, on passera à la fermentation & aux Liqueurs spiritueuses, à la putréfaction, & aux sels volatils, à l'analyse des Gommes, & aux différentes manieres de faire les Vernis, aux Précipitez colorez, qui servent à la Peinture & à la Teinture.

On fera voir differentes combinaisons des substances végetables; telles que les huiles avec les sels alkalis, & les sels tartareux rendus solubles par d'autres sels, ou par des terres.

SECONDE PARTIE.

Les Animaux sont l'objet de cette Partie. On fera leurs analyses, & celles de plusieurs substances qui en viennent ; la décomposition du sel ammoniac, & sa recomposition ; la rectification des sels volatils & des huiles. On donnera différentes combinaisons de ces substances animales avec d'autres matieres.

Le Phosphore d'Anglererre, qui jusqu'ici n'a été connu que d'un très-petit nombre de personnes, & qui est le produit de la derniere violence du feu, terminera cette Partie, avec quelques expériences des plus singulieres sur cette matiere.

TROISIEME PARTIE

Dans cette Partie on traitera des substances qu'on retire des entrailles de la Terre, qu'on appelle Mineraux. Cette Partie est des plus fécondes en expériences singulieres.

Les analyses des Bitumes, du

Nitre, du Sel Marin, du Vitriol &| du Souffre, ſeront ſuivies avec éxactitude ; on y joindra la recompoſition de ces ſels, & les expériences les plus intereſſantes ſur leur mélange, & ſur celui de leurs acides, ou eſprits, avec d'autres ſubſtances ; les fermentations chaudes & froides, le changement des couleurs, les détonations, & la production de la flamme ſont tous des effets de ces mélanges, dans le détail deſquels on entrera.

On fera voir les moyens de déterminer promptement quel eſt le Métal contenu dans une Mine, & la maniere d'en faire l'eſſai avec exactitude ; on donnera des exemples de la diſſolution des Métaux, & de leur précipitation, & les moyens de leur rendre la forme métallique qu'ils ont perdue, ou par la diſſolution, ou par la calcination ; on fera quelques alliages des Métaux, & la ſéparation de ces mêmes Métaux les uns d'avec les autres.

On finira par la vitrification des Métaux, par les verres colorez, par

la volatilisation des Métaux, & par plusieurs procédez singuliers, qui donnent des lumieres sur la nature de ces corps.

On ne se bornera pas dans ces Expériences à faire connoître quels sont les avantages que la Physique & la Médecine retirent des travaux de la Chymie; on s'appliquera de plus à donner des exemples de l'utilité de ces mêmes Opérations dans plusieurs Arts, & même dans les usages ordinaires de la vie.

G. F. ROUELLE, *Apoticaire, Place Maubert, commencera ces Expériences le 2ᵉ. Jour de Mars mil sept cent trente-neuf.*

La Harangue du P. Porée, *De Credulitate in Doctrinis*, écoutée avec applaudissement, demandée avec empressement, vient d'être imprimée chez Marc *Bordelet.*

TABLE DES ARTICLES DU mois de Mars 1739.

ART. XX. Histoire Romaine depuis la fondation de *Rome*, jusqu'à la bataille d'*Actium* &c. par M. *Rollin* &c. page 389.

ART. XXI. Elémens de Géométrie expliqués très-clairement par démonstrations, la plupart nouvelles &c. par M. le *Ratz de l'Anthenée.* 415.

ART. XXII. Traité de la Communication des Maladies & des Passions. 421.

ART. XXIII. Lettre à M. L***. sur un Article de ces Mémoires. 436.

ART. XXIV. Leçons de Phisique, expliquées au College Royal, par M. *de Moliere* Professeur Royal &c. 451.

ART. XXV. *Mechanica Expositio venenorum variis Dissertationibus comprehensa*, *Autore* Ricardo Mead, *M. D. Colleg. Med.* Lond. 482.

ART. XXVI. Remarques du P. *de*

Rebeque, sur les Tables Astronomiques de M. *de la Hire*. 514.
ART. XXVII. Harmonie des deux Sphéres, Celeste & Terrestre &c. par M. *Goiffon*. 520.
ART. XXVIII. Lettre du P. Panel 540.
ART. XXIX. Nouvelles Littéraires 547.

TABLE DES ARTICLES DU *mois de Mars 1739.*

ART. XX. Histoire Romaine depuis la fondation de *Rome*, jusqu'à la bataille d'*Actium* &c. par M. *Rollin* &c. page 389.

ART. XXI. Elémens de Géométrie expliqués très-clairement par démonstrations, la plupart nouvelles &c. par M. le *Ratz de l'Anthenée.* 415.

ART. XXII. Traité de la Communication des Maladies & des Passions. 421.

ART. XXIII. Lettre à M. L***. sur un Article de ces Mémoires. 436.

ART. XXIV. Leçons de Phisique, expliquées au College Royal, par M. *de Moliere* Professeur Royal &c. 451.

ART. XXV. *Mechanica Expositio venenorum variis Dissertationibus comprehensa, Autore* Ricardo Mead, *M. D. Colleg. Med.* Lond. 482.

ART. XXVI. Remarques du P. *de*

Rebeque, sur les Tables Astronomiques de M. *de la Hire*. 514.

Art. XXVII. Harmonie des deux Sphéres, Celeste & Terrestre &c. par M. *Goiffon*. 520.

Art. XXVIII. Lettre du P. Panel 540.

Art. XXIX. Nouvelles Littéraires 547.

Errata pour le mois de Fevrier.
1739.

Page 355. Ligne 7. Qui ne peut. *lisés*, que ne peut.
Ibid. Lig. 15. Tu ne peut. *lis.* Tu ne peux.
524. Lig. 21. par ce tant de fondement *lis.* avec tant de fondement.
359. Lig. pénultiéme. doit rassurer *lis.* doivent rassurer.
361. Lig. 8. *Orasione* lis. *Orazione*
362. Lig. 11. *inquesta* lis. *in questa.*
363. Lig. 19. *Discoursc.* lis. *Discourse.*
367. Lig. 23. *meuti* lis. *menti.*
369. Lig. 18. rentrés *lisés*, rentrées.
371. Lig. 10. scêlance *lis.* séance.
372. Lig. 15. cha que *lis.* chaque.
377. Lig. 17. surpris *lis.* surprises.
380. Lig. 23. c'est de celui. *lis.* est celui.
382. Lig. 7. Camerecensi *lis.* Cameracensi.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1739.

Seconde Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Mars 1739.

Seconde Partie.

A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à la Renommée, & à la Prudence.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 ſ. le mois, en blanc, & brochés 16 ſ.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	4. v.
1720.	3. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1739.

SECONDE PARTIE.

ARTICLE XXX.

APOLOGIE DE S. BERNARD contre les Calomnies qui sont repanduës dans le Dictionnaire de M. Bayle.

A MONSIEUR

Monsieur le Reverendissime Robert Gassot du Défens Abbé de Clairvaux, l'un des Premiers Peres de l'Ordre de Cîteaux.

MONSIEUR,

Je n'ai jamais eu la penſée d'offrir à aucune perſonne de conſidération, les Diſſertations diverſes, que je donne depuis quelques années au Public, pour remedier, autant qu'il eſt poſſible, au ſcandale que cauſe le plus pernicieux de tous les Ouvrages. Mais le ſujet que je traite aujourd'hui vous touche ſingulierement. Après avoir vengé l'honneur des Patriarches & des Prophetes, de pluſieurs Saints Peres & Docteurs de l'Egliſe, que l'impiété de Bayle a inſolemment attaqués, j'entreprends de défendre contre ſes calomnies, cette grande lumiere de l'Egliſe Gallicane St. Bernard; & de puiſſans motifs m'engagent à vous adreſſer, Monſieur, l'Apologie d'un ſaint, dont la Mémoire a communiqué tant d'éclat à votre dignité; & a rendu le

nom de Clairvaux si célebre & si respectable dans l'Univers. Je me trouve heureusement proche de ce lieu vénérable, d'où est sortie cette odeur de sainteté, ce rayon de sagesse, cette vertu de miracles, qui a étonné & sanctifié les peuples, qui a porté dans les Royaumes & dans les Provinces les plus éloignées la grace & la bénédiction du Ciel, l'extirpation des nouveautés dangereuses, la reformation des mœurs, le zele & la paix, la douceur & l'austerité Evangelique. Je ne puis me dispenser d'aller me prosterner avec un humble respect devant les sacrés restes de cet homme merveilleux, que Dieu avoit fait l'Oracle des Pontifes & des Roys, & de lui consacrer religieusement mon travail. Cependant l'hommage que je lui ferai de ma plume sera imparfait, si vous ne daignez le recevoir en son nom, & si vous n'acceptez la part que vous devez naturellement y prendre. Vous remplissez sa place, vous le representez; & à considerer le principal caractére, qui a distingué ce

grand ſaint, ſçavoir la bonté & la douceur, nul ne lui a ſuccedé plus dignement que vous, & n'a été plus ſa parfaite image. Son air ne reſpiroit que l'humanité, & on la voit empreinte ſur votre viſage, le miel couloit de ſa bouche, & il aſſaiſonne toutes vos paroles ; ſes actions n'étoient que charité, & cette Reine des vertus annoblit toutes vos démarches.

Je vous peins, Monſieur, avec une parfaite connoiſſance des traits qui vous conviennent. Il ne m'a jamais été indifferent de m'inſtruire de ce qui vous concerne. Depuis long-temps des raiſons perſonnelles m'ont affectionné à votre nom. Je me ſuis accoutumé dès ma jeuneſſe à le reſpecter dans mes maîtres * & à l'aimer dans mes condiſciples. ** Car pour vous avoüer la vérité, en vous dédiant ce petit Ouvrage, j'ai

* Le P. Jean Gaſſot mort à Bourges le 25. Nov. 1734.

** Le P. Clement Gaſſot de Rochefort mort à Bourges le 2. Septembre 1739.

cherché à me donner la satisfaction de verser des fleurs sur le tombea.. de deux personnes, que la recon noissance & une tendre amitié m'ont renduës infiniment cheres, & dont le souvenir me donne lieu de vous dire, que si on me flatte de quelque succès dans le genre d'écrire que j'ai embrassé, & où doit dominer la justesse du raisonnement & le goût de la vérité, j'ai l'obligation à votre famille des sages regles que j'ai tâché de suivre, & de l'émulation qui m'a excité à les apprendre. J'ajoûte que si j'ai été touché du desir d'être utile à l'Eglise, selon l'esprit du corps dont j'ai l'honneur d'être membre, j'ai toujours eu devant les yeux d'excellens modeles en tout genre de merite litteraire, qui appartiennent à votre famille: Un habile Théologien, un sçavant Antiquaire, un Prédicateur estimé dans les trois Peres Chamillard; sans parler de quelques autres vos parens ou alliés, qu'une mort prématurée nous a enlevés, & dont les talens naissant nous donnoient les

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1739.

Seconde Partie.

toute la suite des années une solemnité perpétuelle, & qui conserve inviolablement son ancienne réputation de donner à la terre un essai des cantiques célestes, par la plus belle & la plus devote psalmodie. Je finis en me rappellant encore le souvenir de votre bonté. Elle vous portera à me pardonner ce que j'ai dit, qui a fait souffrir votre modestie, en faveur de ce que j'ai tû pour ne la point trop blesser. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur MERLIN, de la Compagnie de JESUS.

A Bar-sur-Aube ce 23. de Septembre 1738.

APOLOGIE DE S. BERNARD contre les Calomnies qui sont répanduës dans le Dictionaire de M. Bayle.

Il y a peu de personnes qui soient attaquées plus souvent & plus vivement dans le Dictionnaire Historique & critique de M. Bayle, que le saint fondateur de Clairvaux. L'Auteur a rempli les Articles Abélard, Bernard, Berenger, Heloïse, Paraclet, de tout ce qu'il a jugé plus propre à décrier cet admirable personnage. *S. Bernard*, dit-il, * *s'acquit une si grande considération, qu'il sembloit que toutes les affaires de l'Eglise reposassent sur ses épaules, & que les Rois & les Princes l'eussent choisi pour l'arbitre général de leurs differens. Il est certain qu'il avoit de fort grandes qualités & beaucoup de zele ; mais quelques-uns prétendent que ce zéle lui donnoit un peu trop de jalousie en-*

* Article *S. Bernard.*

vers ceux qui s'acqueroient un grand nom par l'étude des sciences humaines ; & ils ajoutent que son naturel doux & facile le rendoit un peu trop credule, quand il s'agissoit d'écouter le mal qu'on disoit de ces Scavans-là. Cela est dit d'un ton honnête & moderé en comparaison de ce qu'on lit dans les Notes, où les reproches calomnieux & les emportemens de tous les adversaires du saint sont adoptés & confirmés. Ainsi le premier chef d'accusation contre S. Bernard, que M. Bayle a été curieux d'assaisonner des tours les plus séduisans, & d'appuyer des réflexions les plus malignes, est la jalousie qu'il prétend que l'homme de Dieu portoit aux sçavans de son siecle, & l'excès de crédulité, qui selon lui le disposoit à leur imputer mal à propos des erreurs. *Il fut plus heureux*, ajoûte notre Critique, *à exterminer les Heterodoxes, qu'à ruiner les Infidelles ; & cependant il attaqua ces derniers non seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes*

extraordinaires de la Prophetie. Tel est le second chef d'accusation, S. Bernard a été un faux Prophete. J'entreprends de confondre sur ces deux chefs M. Bayle, & tous ses prétendus garants.

C'est une calomnie manifeste de taxer S. Bernard de jalousie & de crédulité.

» S. Bernard, dit M. Bayle ; » verifia l'interprétation du songe » qu'avoit fait sa mere. Elle songea » lorsqu'elle étoit grosse de lui ; » qu'elle accoucheroit d'un chien » blanc, dont l'aboi seroit fort so» nore. Etonnée de ce songe, elle » consulta un bon Religieux, qui » lui dit : *Ayez bon courage, vous au» rez un fils qui gardera la Maison » de Dieu, & qui aboira bien contre » les Ennemis de la Foi.* S. Bernard » fit plus que ne portoit la prédic» tion, car il aboya quelquefois » contre des ennemis chimeriques, » contre des erreurs qui n'étoient » que de pures bagatelles, ou qu'u-

„ ne interprétation inique des pa„ roles & des penſées d'autrui. „ M. Bayle badine beaucoup ſur le ſonge de la Mere de S. Bernard. Il eſt bienheureux que tous ſes Lecteurs ne reſſemblent pas aux Atheniens, qui comme dit M. Racine,* *étoient bien ſurs, quand ils avoient ri, de n'avoir pas ri d'une ſottiſe.* C'eſt être un mauvais plaiſant, & ſe rendre ridicule dans l'eſprit des honnêtes gens, que de fonder une raillerie ſur un tiſſu de fauſſetés manifeſtes; or M. Bayle a mérité juſtement ce reproche, car il eſt certain que S. Bernard n'a point attaqué des chimeres. *Il s'éleva*, dit notre critique, *contre Abélard, contre Arnaud de Breſce, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert Porretan.*

Arnauld de Breſce diſoit qu'il n'y avoit point de ſalut pour les Clercs, qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les Moines qui poſſedoient des immeubles, que

* Préface des Plaideurs.

tous ces biens appartenoient au Prince, que lui seul pouvoit les donner,* & seulement aux Laïques; que le Clergé devoit vivre des dixmes & des oblations volontaires du peuple; se contentant de ce qui suffit pour une vie frugale. On disoit d'ailleurs, ajoûte Othon de Frisingue, qu'il n'avoit pas de bons sentimens du saint Sacrement de l'Autel & du Baptême des enfans. Le Lecteur ne sera point fâché de voir la description qu'a donné des erreurs d'Arnaud de Bresce un Poëte du même siecle, dont les vers tiennent plus de la pureté des Anciens que de la Barbarie de son temps.

* Nil proprium Cleri, fundos & prœdia nullo
Jure sequi Monachos, nulli fiscalia jura
Pontificum, nulli curæ popularis honorem
Abbatum, sacras referens concedere leges.
Omnia principibus terrenis subdita; tantùm

* Guntherus Ligur.

Committenda viris popularibus atque
regenda.
Illis primitias, & quæ devotio plebis
Offerat, & decimas castos in corporis
usus....
Veraque multa quidem falsis admixta
monebat,
Et fateor pulchram fallendi noverat artem:
Veris falsa probans, quia tantùm falsa loquendo
Fallere nemo potest: veri sub imagine
falsum
Influit, & furtim deceptas occupat aures.
Articulos etiam fidei certumque tenorem
Non satis exactâ stolidus] pietate fovebat,
Impia mellifluis admiscens toxica verbis.

En un mot Arnaud de Bresce fut un des précurseurs de Luther & de Calvin. Cet hypocrite vouloit reformer des abus par d'autres plus grands abus, & par des heresies. M. Bayle Protestant & tout ce qu'il lui plaira d'être, peut juger que ce Novateur avoit raison, & que S. Ber-

nard avoit tort, mais non pas que les dogmes du premier fussent *de pures bagatelles.* Il étoit question d'enlever aux gens d'Eglise tous leurs biens, pour en enrichir les Séculiers.

Pierre de Bruys rejettoit le baptême des enfans, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire ni recevoir les instructions. Il ne vouloit ni Autels ni Eglises materielles. Il disoit qu'il ne falloit ni adorer, ni honorer la Croix : mais la briser & la fouler aux pieds. Il disoit que le sacrifice de la Messe n'étoit rien, & que les Evêques & les Prêtres ne consacroient point le corps & le sang de Jesus-Christ. C'étoit le Calvinisme, l'Anabaptisme, le Manichéisme. On ne persuadera ni aux Partisans de ces Sectes, ni aux Catholiques que ce soient là de pures bagatelles.

Il y a de l'apparence que M. Bayle n'a pris connoissance de la Doctrine de Gilbert de la Porée, que de quelque mediocre maître de Logique ou de Métaphysique, dont il a lu les Ecrits, lorsqu'il se

préparoit à professer la Philosophie. Il aura cru que les disputes de l'Evêque de Potiers avec S. Bernard rouloient sur des subtilités semblables à celles, qui exercent les Nominaux, les Schotistes, & les Thomistes, quand ils recherchent quelle distinction il convient d'admettre dans une même substance, pour fonder les differentes manieres de la concevoir par rapport à ses divers attributs. Si cela est, il s'est étrangement méconté. Gilbert de la Porée soûtenoit que la nature divine, ou la divinité n'est pas Dieu, que la grandeur de Dieu n'est pas Dieu grand, que la bonté divine n'est pas Dieu bon, que la sagesse divine n'est pas Dieu sage, que la justice divine n'est pas Dieu juste. Il disoit que ni la paternité dans le Pere, ni la filiation dans le Fils, ni la spiration, pour me servir de ce terme, dans le S. Esprit, n'est pas la Divinité. S'il n'eut été question, que de ce qui termine dans Dieu nos differentes idées, & de la distinction que notre esprit a coutu-

me d'y mettre, Guillaume de Champeaux ami de S. Bernard étoit de ce ſentiment, & il recevoit ces propoſitions au ſens des Schotiſtes. Mais il étoit évident que Gilbert parloit d'une diſtinction auſſi réelle, que celle qu'on reconnoît par la foy entre les perſonnes divines ; & cela ſuppoſé, S. Bernard marquoit une juſte horreur de cette Doctrine : * *Recedant à nobis, chariſſimi, recedant nonnulli non Dialecti ſed haeretici, qui magnitudinem, quâ magnus eſt Deus, & item bonitatem quâ bonus, & ſapientiam quâ ſapiens, & juſticiam quâ juſtus .... poſtremò divinitatem quâ Deus eſt, Deum non eſſe impiiſſimè diſputant : divinitate, inquiunt, Deus eſt, ſed divinitas non eſt Deus.* Il eſt raiſonnable qu'on exige de moi la preuve de ce que j'avance.

Cette diſtinction que Gilbert établiſſoit entre la Divinité & Dieu, entre la paternité & le Pere, il déclaroit qu'elle ne ſe rencontroit pas

* Saint Bernard Sermon 89. in Cant.

entre les attributs communs aux trois personnes divines, mais que tous les attributs, la puissance, la sagesse &c. étoient une même & seule chose avec la Divinité. Nous ne pensons point, disoit-il, que la puissance, ou la sagesse de Dieu, soit en aucune maniere differente de son essence. * *Non cogitamus ab essentiâ quâ illum esse predicamus, potentiam aut sapientiam ejus in ullâ ratione esse diversam.* Etre Dieu, ajoutoit-il, est la même chose qu'être juste, c'est-à-dire, que Dieu est juste par la même raison qu'il est Dieu. ** *Deus idem ipsum est quod est justum, id est, eodem quo est Deus, est justus.* Or puisque Gilbert ne distinguoit point la Divinité de la justice Divine, ni la justice de la puissance & de la sagesse, ni tous les attributs de la Divinité entre eux, ce n'étoit point pour expliquer & rendre raison de la diversité des idées, qu'il

* Comm. super Boët. Lib. de Hebdom. Reg. 7.
** Comm. super Boët. Lib. de Trin.

distinguoit la Divinité de Dieu, la bonté divine de Dieu bon, la sagesse divine de Dieu sage &c. Quel étoit donc le systême extravagant de cet homme ?

Cet Aristotelicien outré étoit infatué de la Doctrine des formes informantes, il en tenoit par tout, & même dans Dieu réellement distinguées du sujet. Il disoit donc 1°. que les formes n'étoient point la même chose que le sujet, & que les termes concrets qui signifient le sujet, ne pouvoient être véritablement affirmés des termes abstraits qui signifient la forme : par exemple, qu'on assuroit une fausseté en disant que la divinité est Dieu. C'est sa premiere proposition condamnée par le Concile de Rheims. S. Bernard la refutoit agréablement en ces termes, *forsitan non dignatur Deus esse qua tanta est ut faciat Deum* 2°. Gilbert enseignoit que les formes absoluës, c'est-à-dire, les perfections communes aux trois personnes de la divinité ; comme la bonté, la puissance, la sagesse &c. étoient

réellement une même & unique forme. Sur quoi St. Bernard disoit, *Non multa, inquiunt, sed unam tantum divinitatem, qua omnia illa sunt, Deo ut sit, conferre asserimus. Asseritis ergo non multiplicem, duplicem tamen Deum, & non ad merum simplex pervenistis, neque ad id quo melius cogitari non potest.* 3°. Gilbert assuroit que les formes relatives, ou les relations divines étoient réellement distinguées des formes absoluës, ou des perfections communes de la Divinité; c'est-à dire, par exemple, que la paternité dans le Pere étoit réellement distinguée de la Divinité, que celle-ci le faisoit Dieu, & l'autre Pere, que c'étoit là deux formes dans un seul sujet *Pater quidem alio est Pater, alio Deus, nec tamen est hoc & hoc.* L'Evêque de Poitiers reconnut cette proposition devant le Pape Eugene III. dans le Concile de Paris; il en avoit pourtant tiré cette Conclusion que la nature Divine, ou la divinité ne s'étoit point incarnée, mais seulement la filiation, ou la

forme

forme propre, qui constitue le Fils ou la personne du Verbe. C'est la quatriéme proposition condamnée par le concile de Reims. 4°. l'Evêque de Poitiers avançoit touchant les relations divines par rapport à chacune des trois personnes, ce qu'il avoit prononcé touchant les proprietés communes & la divinité par rapport à Dieu, je veux dire qu'il soutenoit par exemple que la paternité n'étoit point le Pere, & que la filiation n'étoit point le Fils, comme il prétendoit que la divinité n'étoit point Dieu. Il vouloit qu'autant que les personnes divines sont distinguées entre-elles, autant elles fussent elles mêmes distinguées de leurs proprietés notionelles. C'est la troisiéme proposition condamnée par le concile de Reims; & il n'y a point de doute, ainsi que je l'ai déja prouvé, qu'il ne parlât d'une distinction réelle, *Relationes*, disoit-il, * *non sunt idem quod ipsa*

* Matth. Paris. ad an. 1199.

personæ, sed diversæ numero. 5°. * Il soutenoit que non seulement on ne pouvoit pas dire que la divinité est Dieu, ou que la divinité est les trois personnes divines, mais que même on assureroit une fausseté en disant qu'un seul Dieu, ou une seule chose est les trois personnes divines, quoiqu'il soit vrai que les trois personnes divines sont un seul Dieu, c'est-à-dire qu'elles sont un par une seule divinité, & qu'elles sont trois sujets ayant une seule forme. C'est la seconde proposition condamnée par le concile de Reims, & Gilbert de la Porrée la défendit contre S. Bernard en ces termes, * *quod nec unus Deus, nec unum aliquid sint tres personæ; licet tres personæ sint unus Deus, id est unâ divinitate, & sint unum uno.*

On conviendra que c'est là le systême de Gilbert de la Porrée, si on se donne la peine de comparer ce qu'en rapporte S. Bernard & son

* Gaufredus ad 3um. Gilberti Capitul.
* Gaufredus ad 3um. Gilberti Capitul.

disciple le Moine Geofroy, avec la définition ou le symbole de foy du concile, qui est à la suite des quatre principales assertions de Gilbert dans les ouvrages du Pere Syrmond ; & si on fait attention au rapport que la quatriéme assertion, *quod natura divina non sit incarnata* doit avoir avec les trois autres. Est-il aucun homme sage qui estime, comme M. Bayle, que ce soit là *de pures bagatelles?* Je me réserve à traiter plus au long de la cause d'Abélard; & je me hâte maintenant de finir ce qui concerne Arnaud de Bresse, Pierre de Brüys, & Gilbert de la Porrée. Si le saint Abbé fut crédule à leur égard, il faut avoüer que sa crédulité fut heureuse. On a tout le tort du monde de la lui reprocher, puisqu'il a rencontré de veritables erreurs dans ceux qui lui étoient devenus suspects. Examinons pourtant la chose en détail, & voyons aussi comment le saint homme pût être piqué de jalousie contre ces gens là.

Arnaud de Bresce avoit été con-

damné en 1139 dans le concile de Latran, où il avoit eu pour accusateurs son Evêque & des personnes pieuses de son pays. S. Bernard ne fit, & n'écrivit rien contre lui qu'en 1140, lorsque chassé d'Italie par le concile, il s'enfuit de Bresce, vint trouver en France Abélard son ancien maître, s'unit d'interêt avec lui, & l'anima à défier S. Bernard au combat. C'est ce qui occasionna la premiere mention que S. Bernard ait fait de lui en disant, * *sibilavit apis quæ erat in Franciâ api de Italiâ*. Arnaud de Bresce voyant qu'Abélard étoit condamné, & que le Pape avoit ordonné qu'on l'enfermât lui-même dans un Monastere, se retira à Zuric dans le Diocese de Constance; & alors S. Bernard écrivit contre lui, pour avertir l'Evêque de Constance, de se garder de cet homme dangereux, à qui sa vie austere donnoit du crédit pour insinuer ses erreurs, & soutenir celles d'Abélard. Cette lettre obligea

* Epist. 189.

l'heretique de quitter l'Allemagne, & de revenir en France se refugier auprès du Cardinal Guy, qui étoit Legat en ce Royaume & dont il se flattoit d'être protegé. S. Bernard ne l'eut pas plutôt appris, qu'il écrivit à ce Prélat pour le même sujet. Il lui fait dans cette lettre une peinture affreuse d'Arnaud. Sa conversation, » dit-il, * n'est que miel, » mais sa doctrine est un poison; » c'est un homme que Bresce a vomi, que Rome a chassé avec horreur, que la France a banni, que » l'Allemagne deteste, & que toute » l'Italie ne peut voir. » Est ce la credulité & la jalousie qui parlent? Cette idée avoit été remplie, & presque tous les traits de ce tableau avoit été verifiées sans que S. Bernard y travaillât.

Ni M. Bayle ni personne n'a pû connoître Pierre de Brüys par les écrits de S. Bernard. C'est dans ceux de Pierre le Venerable, Abbé de Cluny, qu'il faut chercher son portrait.

* Epist. 196.

Ce rejetton de Marcion & de Manés avoit prêché ses erreurs en Dauphiné, en Provence, & en Languedoc durant près de vingt années, sans que S. Bernard se soit mêlé de le combattre, il avoit laissé ce soin aux Evêques, qui s'en étoient parfaitement bien acquités. En un mot si la crédulité & la jalousie arma S Bernard contre Pierre de Brüys, ce ne fut que contre son ombre & contre ses cendres; car il avoit été brûlé à Saint Gilles par les catholiques en punition des excès qu'il avoit commis, lorsque le Cardinal Alberic Evêque d'Ostie envoyé par Eugene III. contre un nommé Henry, qui s'étoit mis à la tête des disciples de Pierre Brüys, prit avec lui Geoffroy Evêque de Chartres, & persuada aussi à S. Bernard de l'accompagner dans ce voyage. Le saint Abbé, avant que de partir, écrivit * à Hildephonse Comte de Saint Gilles, fils de Raymond Comte de Toulouse, dans les

* Epist. 241.

terres duquel étoit Henri; & c'est la premiere fois qu'il fasse mention de cette heresie. Du reste il acheva cette expédition plus par ses miracles que par ses paroles.

Il est démontré, ce me semble, que ce n'est pas, au moins par rapport à Arnaud de Bresce & à Pierre de Brüys, que ce trait satyrique de M. Bayle se vérifia. *Il est difficile de s'imaginer, qu'il ne se soit mêlé beaucoup de passions humaines dans les mouvemens qu'il* (S. Bernard) *se donnoit, pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paroissoient Hetérodoxes.* On doit juger que son procedé à l'égard de Gilbert de la Porrée ne fut pas plus blamable. Quoique ce Prélat ait passé pour un grand Docteur, & qu'il y eut dans ses mœurs beaucoup de gravité & de modestie, nous avons fait voir qu'il a donné véritablement dans l'heresie. Ceux néanmoins, qui d'après Othon de Frisingue parlent favorablement de lui, se contentent de dire, * *qu'il donnoit trop dans les*

* Otto Frising. Lib, I. De gestis Frid. Imp. Cap. 46.

ſubtilités de la Dialectique ; que la grande pénetration de ſon eſprit, & la ſubtilité de ſes raiſonnemens lui faiſoient avancer bien des choſes d'une maniere differente des autres. Et M. Bayle veut qu'il ait été l'objet de la jalouſie de S. Bernard. Quel temps choiſit-on pour rendre le ſaint Abbé ſuſceptible de cette baſſe paſſion ? La cauſe de Gilbert fut commencée au concile de Paris en 1147. Elle fut terminée au concile de Reims en 1148. Et l'intervalle entre ces deux conciles fut rempli par l'admirable voyage du Languedoc, où le ſerviteur de Dieu tout accoutumé qu'il étoit à faire des miracles, fut ſurpris lui-même du nombre & de la grandeur de ceux, dont alors le ciel le favoriſa. D'ailleurs le reproche de jalouſie s'accorde-t'il bien avec les circonſtances du fait ?

Les Eccleſiaſtiques du Dioceſe de Poitiers étant aſſemblés en ſynode, l'Evêque leur fit une exhortation, où il mêla, quelque choſe touchant la foi du myſtere de la Trinité. Remarquez que ce n'étoit pas un diſcours fait ſur les bancs, ni une diſ-

pure d'Ecole, mais une instruction que le premier Pasteur faisoit à ses Curés & à ses Prêtres, pour leur enseigner la maniere exacte dont ils devoient expliquer & apprendre le dogme au peuple. On en fut scandalisé; & comme il ne se mettoit point en peine de lever le scandale, ses deux Archidiacres Arnaud & Calon se crurent obligés de le citer à comparoître devant le Pape, & y rendre raison de sa doctrine, qui paroissoit contraire à la créance catholique. Ils jugerent l'affaire assez importante pour entreprendre eux-mêmes le voyage de Rome. Ils se mirent en chemin, & ils rencontrerent à Senne Eugene III. qui venoit en France, & qui leur ordonna de se trouver au prochain concile qu'il devoit celebrer à Paris. Y étant venus, ils solliciterent vivement auprès du Pape la condamnation de la doctrine de leur Evêque; ils dénoncérent ses erreurs publiquement. Le Concile de Paris se tint en 1147, & *dès la premiere année du pontificat d'Eugene, c'est-à-dire en* 1145.

dit M. l'Abbé Fleury, *Gilbert fut accusé devant lui.* Il faut entendre, que les Archidiacres avoient envoyé au Souverain Pontife leur accusation en forme long-temps avant que de partir pour l'Italie. Ainsi il y avoit déja deux ans que ce procès étoit intenté, & se poursuivoit contre l'Evêque de Poitiers, sans que S. Bernard s'en fut mêlé; & si le saint Abbé ne s'étoit pas rencontré à Paris à la cour du Pontife, qui avoit été de ses disciples, & qui l'avoit mandé, il n'eut point eu plus de part à cette affaire, qu'à tant d'autres, qui durant sa vie furent jugées par les conciles & par les Papes. Put-il se dispenser d'être consulté par les Archidiacres; d'examiner leurs griefs & leurs preuves; & trouvant leur accusation fondée & de conséquence pour les intérêts de la foy, se fit-il un faux devoir de les aider de ses lumieres, de sa science, & du poids de son autorité? Il étoit si éloigné de s'ingerer de son propre mouvement dans ces sortes de procès qu'il s'étoit tû depuis plus

de huit ans sur le chapitre de Gilbert, quoiqu'il n'ignorât point que sa doctrine étoit mauvaise. Car le saint Abbé se trouvant auprès de l'Evêque de Poitiers au concile de Reims en 1140, tandis qu'on procedoit à la condamnation des erreurs d'Abélard, il lui dit tout bas, qu'il s'agissoit là de sa propre affaire.

Cependant lorsque M. Bayle se flatte d'avoir des garands de la censure injuste, dont il a noté la conduite de S. Bernard, la principale autorité qu'il allegue, regarde la cause de Gilbert de la Porrée. Car c'est pour défendre & excuser l'Evêque de Poitiers qu'Otton de Frisingue a parlé du saint Abbé de Clairvaux d'une maniere, que la malignité de quelques Auteurs a envenimée, & dont personne n'a fait un plus indigne abus que nôtre critique. Il est bien étrange qu'on se serve d'un témoignage en dépit de celui qui l'a rendu, & que non seulement le desaveu solemnel, qu'un homme fait à la mort, ne soit point reçû, mais qu'on défi-

gure même le diſcours qu'il a déſavoüé, pour y donner un ſens qu'il n'a jamais eu dans l'eſprit. Voilà des tours de M. Bayle. Otton de Friſingue à ſon dernier moment confeſſa qu'il avoit porté trop loin l'eſtime & l'amitié, dont il avoit été prévenu pour Gilbert, & il pria que ce qu'il avoit écrit en faveur de cet Evêque fut corrigé au gré & ſelon la volonté de ceux qui en étoient choqués. * *Hunc codicem* (Hiſtoriarum) *manibus ſuis offerre præcepit, eumque litteratis & religioſis viris tradidit: ut ſi quid pro ſententiâ Magiſtri Gilberti (ut patet in prioribus) dixiſſe viſus eſſet, quod quempiam poſſet offendere, ad ipſorum arbitrium corrigeretur: ſeque catholicæ fidei aſſertorem, juxtà ſanctæ Romanæ, immo & univerſalis Eccleſiæ regulam profeſſus eſt.* Sans ce deſaveu, comme on le voit, Otton auroit craint de ne point paſſer pour catholique.

On ne laiſſe pas de citer avec affec-

* Radev. Lib. 2. cap. 11.

tation & avec pompe les textes qu'Otton de Frisingue avoit prié qu'on effaçat de son Histoire, & celui-ci sur-tout. *Erat autem Bernardus claravallensis Abbas, tam ex christiana Religionis fervore zelotypus, quam ex habitudinis mansuetudine credulus, ut & magistros, qui humanitatis rationibus seculari sapientiâ confisi nimium inhærebant, abhorreret, & si quidquam ei fidei absonum de talibus diceretur, facile aurem præberet.* Le desir d'excuser Gilbert a porté l'Evêque de Frisingue à taxer ici S. Bernard d'une sorte de crédulité, & d'être trop facilement entré dans l'idée desavantageuse & les mauvais sentimens que les deux Archidiacres avoient conçûs de la foi de leur Evêque. M. Bayle est le seul que je sçache qui ait cru voir dans ces paroles un reproche de jalousie & de passion humaine attribuée au saint Abbé. L'envie de calomnier lui a fait oublier son latin. C'est uniquement sur ce passage qu'il s'appuye, quand il dit: *Il est certain que S. Bernard*

avoit de grandes qualités & beaucoup de zele ; mais quelques-uns prétendent que ce zele lui donnoit un peu trop de jalousie envers ceux qui s'acquerroient un grand nom par l'étude des sciences humaines ; & ils ajoûtent que son naturel doux & facile le rendoit un peu trop crédule, quand il s'agissoit d'écouter le mal qu'on disoit de ces sçavans là! Voilà ce qui s'appelle défigurer & falsifier à son gré un discours.

Otton de Frisingue ne dit point que le zele donnât à Saint Bernard de la jalousie envers qui que ce soit, mais que sa pieté fervente, ou que l'amour ardent dont il brûloit pour l'honneur de la Religion chrétienne, lui inspiroit un grand zele & un extrême desir de la maintenir dans sa pureté & son integrité. Pour accommoder un peu plus éxactement les termes de l'historien à la pensée de M. Bayle, il faudroit leur donner ce sens ridicule, en disant, non pas que le zele, mais qu'une pieté fervente ou qu'un amour ardent pour l'honneur de la Religion

chrétienne donnoit à S. Bernard de la jalousie envers les sçavants, *Erat ex christianæ Religionis fervore zelotypus.* En cet endroit *zelotypus* signifie un homme, qui craint que la Religion, qu'il aime, ne soit pervertie & corrompüe par quelque ennemi, & qui se porte avec vivacité à l'empêcher. Otton de Frisingue non seulement ne dit pas que S. Bernard eut de la jalousie *envers ceux qui s'acqueroient un grand nom par l'étude des sciences humaines*, mais il ne parle même que des sçavans, qui, se confiant aux lumieres d'une sagesse profane, déferoient trop & avec un attachement excessif aux raisons humaines, & il dit que le saint homme avoit de l'aversion pour *ces sçavans là.* Sa jalousie eût été bien mal placée. Ce sentiment de saint Bernard est le propre de tout homme jaloux de conserver la foi, & qui sçait qu'elle exige de nous la croyance de bien des choses, qui étonnent l'esprit humain, & qui surpassent sa capacité, & qu'il faut croire par le seul motif

que Dieu les a revelées ; la raiſon humaine ne devant point avoir d'autre part dans l'acte de foi, qui regarde nos principaux myſteres, que de nous aſſurer par les moyens infaillibles, que Dieu a établis, de la verité de la révelation. S. Bernard eût lieu de ſe perſuader, que quiconque ſoûmet l'intelligence & l'explication de nos plus profonds myſteres au reſſort de la raiſon humaine, eſt juſtement ſuſpect de les corrompre & de les détruire, & de faire de ſon eſprit une idole, à qui il transporte l'hommage que la foi rend à Dieu ; il avoit en horreur ces ſçavans là : *ut & magiſtros, qui humanitatis rationibus ſæculari ſapientiâ confiſi nimium inhærebant, abhorreret.* Otton de Friſingue inſinüe, que le ſaint Abbé pouſſoit trop loin ce ſoupçon & cêt horreur ; de ſorte que s'il rencontroit quelqu'un, qui lui dit du mal des Docteurs à qui on attribuoit ce caractere, alors la douceur & la bonté de ſon naturel ne lui permettant pas de penſer que les délateurs vouluſſent lui

impoſer, il étoit, dit Otton, en quelque ſorte credule, & il écoutoit facilement le mal qu'on diſoit *de ces ſçavans là.* Mais enfin Otton a reconnu que cette prétendue credulité étoit une ſagacité auſſi ſûre que reglée, & qu'elle ne lui a jamais fait faire aucun jugement ni faux ni temeraire. Car il examinoit & diſcutoit avec ſoin les choſes, & ne s'en fioit pas aux reflexions d'autrui; mais ſa lumiere auſſi droite que pénetrante ſuivoit les replis & les détours d'un eſprit artificieux, ſaiſiſſoit le corps de l'erreur & le mettoit en évidence.

De l'affaire d'Abélard.

Pour venir à Abélard, je crois qu'il eſt à propos de juſtifier d'abord le procédé, que S. Bernard a tenu dans la pourſuite de ſa derniere condamnation; car il n'eut aucune part à la premiere. Je ferai voir enſuite la fauſſeté, & ſi j'oſe parler

ainsi, la futilité des défenses, qui sont alleguées dans les apologies anciennes & modernes, pour purger ou excuser d'erreurs Abélard.

Cet homme inquiet ayant abandonné la Bretagne, & renoncé à l'Abbaye de S. Gildas, avoit fixé sa demeure au Paraclet, & dans cette solitude, il songea à réparer les brêches, que la sentence du Concile de Soissons, où son orgueil fut si mortifié, avoit faites à son honneur. Il travailla plus que jamais à mettre en vogue les nouvelles idées de Théologie qu'il s'étoit fabriquées, & il reveilla l'accusation d'héréfie, qu'on avoit autrefois inventée contre lui. * Comme ses Ecrits qu'il répandoit par tout, causoient du scandale, Guillaume Abbé de S. Thierry de Reims ne put retenir son zéle. Il fit un recueil des principales propositions qu'il jugeoit heterodoxes, les réfuta & envoya la réfutation avec

* Apud S. Bern. Epist. 326. aliàs 391.

une lettre commune à Geoffroi Evêque de Chartres, & à l'Abbé de Clairvaux, pour les exciter à combattre les nouveaux dogmes. C'est donc Guillaume Abbé de S. Thierri de Reims, qui est le vrai promoteur de la derniere condamnation d'Abélard; mais par l'artifice de celui-ci & de ses amis il a disparu. On a voulu faire accroire que la jalousie avoit animé S. Bernard à persécuter & à perdre ce grand homme; & pour cela il n'étoit point à propos que l'Abbé Guillaume fut mis sur la scéne, & les Apologistes d'Abélard n'ont rien omis pour le faire ignorer. Cependant la lettre de cet Abbé, & la réponse de S. Bernard nous apprennent que le S. Abbé de Clairvaux laissa Abélard durant vingt-cinq années briller dans les Ecoles, disputer avec ses rivaux, se débattre avec les Moynes, insulter aux Evêques & au Légat du Pape; & que près de vingt années s'étoient écoulées depuis le Concile de Soissons, où Abélard fut con-

damné pour la premiere fois, quand S. Bernard déclara qu'il avoit ignoré les opinions d'Abélard * *Porro silentii ac patientiæ super his mea patientiam habete cum horum plurima ac penè omnia huc usque nescierim.* Ces paroles du saint dans une Lettre écrite l'an 1139. démontrent l'imposture de la plainte d'Abélard, quand il dit** d'un temps qui préceda son élection à la dignité d'Abbé de S. Gildas, que S. Bernard & S. Norbert courant le monde, déchiroient sa personne dans leurs prédications, lui attiroient le mépris des puissances Ecclésiastiques & séculieres, rendoient sa foi & ses mœurs si suspectes, qu'ils lui débauchoient & intimidoient tous ses amis. Qui a dit à M. Bayle que c'est S. Bernard qui ment, & que ce n'est pas plûtôt Abélard qui dans l'Histoire, qu'il a fait de sa vie, a inventé cet ama-

* Epist. 327.
** Bayle Article Abélard, note Q

chronisme, pour faire accroire que le S. Abbé de Clairvaux étoit de longue main son persécuteur, lorsqu'en 1140. il agit contre lui au Concile de Sens. Et qu'on ne m'objecte pas que la Lettre historique d'Abélard fut écrite de l'Abbaye de S. Gildas. Elle porte tous les caractères d'une Lettre faite à plaisir, & qui n'a jamais été adressée à personne, mais à un ami en l'air, qui n'est pas nommé une seule fois, ni dans toute cette piece quoique très-longue, ni dans la Lettre d'Heloise où il en fait mention. Abélard a donc pû l'avoir composée après le Concile de Sens, & comme il a feint de l'avoir envoyée à un ami, il a aussi supposé l'avoir écrite de l'Abbaye de S. Gildas. Car si S. Bernard a déclamé si long-temps contre les erreurs d'Abélard, il est inconcevable non seulement qu'il assure qu'il ne les a point connuës avant l'an 1138. mais encore qu'il ne les combatte nulle part, & qu'il n'y ait aucun vestige qui désigne Abélard dans aucun des Ouvrages

que le saint a fait avant cette année.

M. Bayle dit que *S. Bernard fut mandé au Concile de Sens, pour y soutenir le personnage d'accusateur.* Ne diroit-on pas qu'Abélard ne fit aucune instance, pour l'y faire venir ? Ce saint ne se conduisit pas certainement de la façon qui est ordinaire à la jalousie. Quand la Lettre & l'Ecrit de Guillaume Abbé de S. Thierry, l'eut mis au fait touchant la Doctrine d'Abélard, il en confera avec cet Abbé & plusieurs autres personnes pieuses & éclairées. Après quoi, dit un Historien de sa vie, témoin oculaire de ses actions, comme sa bonté & sa douceur accoutumée ne lui permettoit pas de vouloir causer de la confusion à un homme en voulant corriger son erreur, il alla trouver Abélard pour l'avertir en secret ; & il lui parla avec tant de modestie & de raison, * qu'Abélard rentra en lui-même, & promit de

* Gauf. Lib. 3. vitæ S. Bern.

réformer dans ses livres, tout ce que S. Bernard jugeroit à propos. De mauvais conseils & sa vanité l'empêcherent de tenir parole. Il se ligua avec Arnaud de Bresce, qui avoit été son Disciple, & qui chassé tout récemment d'Italie, étoit venu pour s'unir d'intérêt avec lui. Par les instigations de ce pernicieux ami, il forma le dessein d'entrer en lice avec S. Bernard, persuadé que ses erreurs auroient un libre cours, s'il remportoit une pleine victoire sur l'Abbé de Clairvaux, dont la science & la sainteté étoient reverées de tout le monde. C'est pourquoi le saint Abbé dans une de ses lettres compare cette résolution d'Abélard appuyé d'Arnaud de Bresce, au défi que faisoit aux Israëlites le Geant Goliath précédé d'un autre combattant qui portoit ses armes * *Pracedit Goliath procera corpore..... antecedente quoque ejus armigero Arnaldo de Brixiâ.* Abélard avoit le titre d'Abbé, il se

* Epist. 189. ad Inn.

mesuroit avec un adversaire qu'il égaloit pour le rang & qu'il croyoit surpasser pour le merite, il ne doutoit point qu'il ne l'embarassât comme tant d'autres dans les filets de sa dialectique. Le saint homme voyant qu'il l'avoit inutilement averti en secret, réitera ses charitables remontrances en presence de quelques témoins * *secreto prius ac deinde duobus aut tribus adhibitis testibus, juxta Evangelicum praceptum, hominem convenit.* Non seulement il ne se hâta point de déferer ce Novateur obstiné à l'Eglise, mais il ne dit pas un mot de lui dans ses discours & ses Ecrits publics, avant qu'Abélard eut éclaté le premier en portant ses plaintes à l'Archevêque de Sens, & il ne se plaignit point que S. Bernard eut parlé jusqu'alors publiquement contre lui, mais qu'il condamnoit ses livres en secret ** *Causatur Abbatem suis in occulto*

* Epist. Arch. Sen. ad Inn. 2. apud S. Bern. 337.

** Gaufr. in vitâ S. Bern. cap. 5.

detrahere

detrahere libris. Ce qui confirme ce que nous avons dit ci-dessus de la Lettre Historique d'Abélard.

Il s'adressa donc fierement à l'Archevêque de Sens, & il dit qu'il étoit prêt de défendre publiquement les Ouvrages que l'Abbé de Clairvaux n'osoit attaquer que sourdement. Il pria l'Archevêque d'appeller cet Abbé au prochain Concile, où dans une dispute réglée leur débat se termineroit en présence, & par le jugement des Evêques. Le Prélat pour rabaisser le faste insultant de cet hérétique, & pour ne pas lui donner lieu de se glorifier que personne en France n'avoit eu la hardiesse de lui tenir tête, & ne s'étoit cru assez fort pour le contredire en face, lui accorda sur le champ & sans balancer sa demande. Ensuite ayant convoqué ses Suffragans pour l'octave de la Pentecôte, il avertit S. Bernard * de se tenir prêt à combattre, & à confon-

* Epist. 187. S. Bern.

dre le Novateur. *Scripsit mihi* , dit S. Bernard, * *sollicitante quidem ipso* (Abælardo) *Archiepiscopus Senonensis diem statuens congressionis : quo ille in præsentiâ ejus & Coepiscoporum suorum deberet , si posset , statuere prava dogmata sua contrà quæ ego mutire ausus fuissem.* Le S. Abbé refusa d'abord d'accepter le défi, tant parcequ'il s'estimoit un enfant en comparaison de ce vieux Gladiateur d'Aristote, qui avoit féraillé toute sa vie dans les Ecoles, & qui s'étoit livré à l'ergoterie dès sa jeunesse, que parce qu'il lui paroissoit indigne de commettre aux raisonnemens humains la discussion des choses de la foy, qui sont appuyées sur une vérité certaine & immuable. Il disoit, que les Ecrits d'Abélard suffisoient pour déposer contre lui ; que c'étoit l'affaire des Evêques , au ministere desquels il appartenoit de prononcer sur les dogmes, & qu'il ne devoit pas s'y

* Epist. 189. ad Inn. 2.

ingerer.* *Abnui, tum quia puer sum & ille vir bellator ab adolescentiâ suâ; tum quia judicarem indignum rationem fidei humanis committi ratiunculis agitandam, quam tam certâ ac stabili veritate constet esse subnixam. Dicebam sufficere scripta ejus ad accusandum eum, nec meâ referre, sed Episcoporum, quorum esset ministerii de dogmatibus judicare.*

Ce modeste refus du saint Abbé enfla le courage d'Abélard, il ne cessa point de crier, & il le prit sur un ton bien plus haut qu'auparavant. Il rassembla autour de lui autant qu'il put des complicesde ses erreurs, non pour l'aider, mais pour partager avec eux l'honneur de son triomphe. Il écrivit à ses Disciples des Lettres où il maltraittoit & méprisoit fort S. Bernard, il publia partout que ses réponses étoient toutes prêtes, & qu'il l'attendoit de pied ferme au jour marqué. *Ille nihilominus imò amplius levavit vocem, vocavit multos, congregavit complices, qua*

* Ibidem.

de me ad discipulos suos scripserit dicere non curo. Dissemınavit ubique se mihi die statuto apud Senones responsurum. Cela fit que S. Bernard céda, quoiqu'à regret, au conseil de ses amis, qui voyant que tout le monde se préparoit au Concile de Sens, comme à un grand spectacle, & que les Roys mêmes & les Princes vouloient y assisterent, craignirent que l'absence du saint Abbé ne causât du scandale, n'accrût l'audace d'Abélard, n'accreditât & ne confirmât l'erreur, quand personne ne se presenteroit pour répondre à l'hérétique, & le contredire. *Cedens autem licet vix, ita ut flerem, consilio amicorum, qui videntes quomodo se quasi ad spectaculum omnes pararent, timebant ne nostrâ absentiâ & scandalum populo & cornua crescerent adversario; & quia error magis confirmaretur, cum non esset qui responderet, aut contradiceret.* M. Bayle garde un profond silence sur tous ces faits. Il étoit d'un honnête homme, & d'un Ecrivain qui a quelque pu-

deur d'en dire un mot, & de payer au moins un Lecteur habile, qui est surpris qu'il n'en tienne aucun compte, ou d'un sophisme ou d'une raillerie.

Le succès ne répondit point à la confiance présomptueuse qu'avoit Abélard de faire du Concile de Sens le théatre de sa gloire. Plusieurs Evêques de la Province de Reims s'étoient joints à ceux de la Province de Sens pour le composer. Le Roi de France Louis VII. accompagné de Thibaut Comte de Champagne & de quantité d'autres Seigneurs, l'honora de sa présence. Un grand nombre d'Abbés, beaucoup de Religieux sçavans, des Maîtres en Théologie, des Ecclésiastiques distingués grossissoient l'assemblée. Que de raisons pour engager les Prélats à faire les choses dans l'ordre, & du moins à garder les bienséances de leur ministere. Ils ont sacrifié, dit-on, le pauvre Abélard à la jalousie de S. Bernard, & comment? Pour ne pas dire que la sainteté &

l'autorité, que cet homme merveilleux s'étoit acquise, inspiroit le respect; la seule présence du Monarque & des grands de sa Cour nous répond que la décence regna dans toutes les actions du Concile. Pierre Berenger disciple d'Abélard a néanmoins le front de nous représenter la séance où Abélard fut condamné, comme une vraie bacchanale. M. Bayle a la malice de faire semblant de l'en croire; & par grace pour les saillies réjouissantes, dont cet Auteur boufon releve & assaissonne une peinture imaginaire, il espere que tout le monde le croira. Dans la vérité l'affaire se passa de cette sorte. L'Abbé de Clairvaux produisit les œuvres d'Abélard, & une liste des propositions erronées, qui en avoient été extraites; & il donna à son adversaire l'option, ou de nier que ces propositions fussent de lui, ou de les retracter, ou de les defendre; & s'il prenoit ce dernier parti, il le pria de répondre aux raisons & aux témoignages des SS. Pe-

res qu'il alloit lui objecter. * *A Dei famulo Petri illius scripta prolata sunt, & erroris capitula designata. Demum illi optio data est aut sua esse negandi, aut errorem humiliter confitendi, aut respondendi, si posset, objiciendis sibi rationibus pariter & sanctorum testimoniis Patrum.* Abélard demeura tout interdit, l'envie de répondre & de disputer lui échappa. Si M. Bayle ne prétend point, qu'on devoit absolument le faire parler malgré lui, à quel propos fait-il cette vaine déclamation : ** *Ce fut donc une oppression criante que de donner gain de cause à l'accusateur, sans avoir sçu de l'accusé, s'il reconnoissoit pour siens les Ouvrages, dont les propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extraites fidellement, s'il les entendoit au sens de l'accusateur* &c. Les Peres du Concile eurent droit de prendre pour un aveu le refus, qu'Abélard fit de

* Gaufr. in vitâ S. Bern. Lib. 3. cap. 5.
** Dict. de Bayle Article Berenger. note I.

s'expliquer & d'ouvrir la bouche, sinon pour interjetter appel au saint siege.

Quelle que fut la cause qui porta Abélard à cette démarche, il est certain que S. Bernard avoit raison de prétendre que son appel n'étoit pas légitime, parce qu'il avoit lui-même choisi ses juges, & qu'en ce cas les appellations sont défenduës par les canons. * *Appellans ab electis judicibus.* dit S. Bernard, *quod non putamus licere.* Le § saint Docteur désignoit les Canons d'Afrique qui faisoient Loi en France. Pierre Berenger dit que la raison qu'eut Abélard d'appeller, c'est *qu'il voyoit la mauvaise disposition de ses Juges.* † & c'est aussi pour retrancher un si mauvais prétexte, qu'il n'étoit pas permis de décliner un Tribunal, à qui on s'étoit librement adressé. Notre critique ne rejette point ce prétexte allegué par Berenger, &

* S. Bern. Epist 189.
§ Cod. Afr. can. 96.
† Article Berenger note B.

il adopte encore ce que dit Otton de Frisingue, sçavoir *qu'Abélard apprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter ce malheur, il demanda d'être renvoyé, à la Cour de Rome.* La bonne critique auroit fait réflexion qu'Oton de Frisingue, qui ayant été fait Evêque de cette Ville d'Allemagne en 1138. n'assista pas au Concile de Sens; en eut une fausse relation, & que la crainte d'un soulevement du peuple, contre Abélard, le Roi avec les Princes & les Seigneurs de sa Cour étant présent, est une chimere; d'ailleurs, comme il faut nécessairement ici rejetter le témoignage de quelqu'un, pourquoi ne sera-ce pas plûtôt celui de l'Evêque Allemand qui étoit à cent lieuës, que celui des Evêques témoins oculaires, qui assurent que la plupart du peuple étoit pour Abélard. *Homo ille multitudinem trahit post se, & populum qui sibi credat habet.* * Cependant S. Bernard n'omit rien

* Epist. 191.

pour rassurer Abélard, & pour l'engager dans la dispute. Il lui représenta que son appel, quoiqu'interjetté contre les regles, avoit mis sa personne à couvert ; que, quoiqu'il arrivât, il étoit bien assuré que par respect pour le Souverain Pontife, on ne décerneroit aucune peine contre lui, & qu'ainsi il pouvoit répondre en toute liberté, & avec une entiere sécurité, qu'on l'écouteroit seulement, & qu'on le supporteroit avec toute la patience imaginable. Ce fut en vain. * Il avoua depuis à ses Disciples que le simple récit des propositions extraites de ses livres le déconcerta, & qu'à ce moment la meilleure partie de sa mémoire s'évanouit, sa raison s'éclipsa & qu'il perdit même durant quelque tems le sentiment intérieur. M. Bayle rend pourtant en quelque sorte hommage à la vérité en disant : ** *On lut d'abord à l'Assemblée les propositions qui avoient été*

* Gaufr. Antis.
** Dict. de Bayle Article Abélard.

extraites des Livres de Pierre Abélard, & cette lecture fit tant de peur à l'accusé qu'il interjetta appel au Pape. Ce n'eſt plus la mauvaiſe diſpoſition des Juges, ni l'indignation du peuple prêt à ſe ſoulever qui fait peur à Abélard, c'eſt la ſimple lecture de ſes propoſitions. Le Concile ne laiſſa pas de les condamner, mais ſans toucher à la perſonne de l'Auteur, & il rendit compte de toutes choſes au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation.

S. Bernard fut chargé de compoſer les lettres que les Evêques envoyerent à ſa Sainteté, & il écrivit auſſi en ſon nom. C'eſt la véritable époque, où le S. Abbé commença à ſe déclarer contre Abélard, & à le pourſuivre. Roſcelin ancien maître de ce dernier fut le premier qui l'attaqua ſur la nouveauté de ſa Doctrine, & le déféra à l'Evêque de Paris. Alberic de Reims & Leutade de Lombardie furent ſes ſeules parties au Concile de Soiſſons qui ſe tint l'an 1121. Guillaume Abbé

de S. Thierri de Reims suscita la tempête où il succomba sans ressource par les censures du Concile de Sens, qui fut célébré en 1140. & ensuite confirmé par le saint Siege. Ce fut Abélard lui-même qui voulut être jugé par ce Concile, & qui força S. Bernard à y faire le personnage de son accusateur, pour lui avoir seulement donné en secret un avis charitable, après s'être tû pendant 25. ans sur ce qui le regardoit. Le saint Abbé ayant pénétré à cette occasion le fonds de la mauvaise Doctrine d'Abélard, & ayant éprouvé son extrême obstination à ne point se départir de ses erreurs, le traitta ensuite dans les lettres qu'il écrivit, & dans les Ouvrages qu'il publia comme les saints Peres de tous les siécles ont traité les chefs des Sectes. Il n'est pas étonnant que M. Bayle qui est l'Apologiste de toutes les impiétés, & l'Apotre du Tolérantisme y trouve à redire.

Le Pape ne tarda point à ratifier la Sentence du Concile de Sens. Il

ordonna de plus que les livres d'Abélard fussent brûlés, qu'on l'enfermât lui même, qu'on lui défendît d'enseigner, ou qu'on le mît hors d'état de le faire. S'il n'est pas encore évident par le détail de faits, que j'ai rapportés jusqu'à cette derniere sentence, que la conduite du saint Abbé dans l'affaire d'Abélard ne peut être attribuée à la jalousie, sans une calomnie insigne, je vais confirmer tout ce que j'ai avancé, & prouver de plus, qu'il étoit aussi exempt de la fausse crédulité que de ce premier vice, parce qu'Abélard étoit un veritable hérétique. J'examinerai tout ce qui a été dit pour excuser ce Novateur, & je tâcherai de ne rien omettre de ce qui est contenu dans les diverses Apologies de ses Ecrits & de sa personne, qui ont fourni à M. Bayle le fonds de ses calomnieuses réflexions & de ses faux raisonnemens. Il y en a deux principales l'une est ancienne, & presque du tems même de la dispute. En comparaison de celle-là, l'autre peut passer pour mo-

derne. Celle-ci n'eſt que la premiere rajuſtée & augmentée de quelque autorité; elle eſt un peu plus meſurée, mais ni moins fauſſe ni moins abſurde.

Réfutation de l'Apologie de Berenger.

Pierre Berenger de Poitiers eſt l'Auteur de l'ancienne. Il avoit été Diſciple d'Abélard. Pour juſtifier pleinement ſon maître, il s'étoit propoſé de compoſer un Ouvrage en deux parties, dont il a fait ſeulement la premiere. Elle eſt très-bien caractériſé dans l'avertiſſement que François d'Amboiſe Auteur de la ſeconde Apologie a mis à la tête, en l'imprimant à la ſuite des Oeuvres d'Abélard. Tel eſt cet avertiſſement. Voyez, Lecteur, mais pour rire, ou plûtôt pour vous moquer des choſes que vous rencontrerez. *Ut rideas, Lector, videas, imo videas ut irrideas, quæ tibi ridicula occurrent.* En effet Berenger eſt un Ecrivain plaiſamment furieux, ridiculement ſatyrique, qui

mêſle le raiſonnement à l'extravagance, l'érudition à l'impoſture, avec une éloquence ferme & un ſtile ardent, tout à fait digne de Juvenal, mais de Juvenal qui ſeroit devenu fou. M. Bayle a cherché un témoin contre S. Bernard, & il n'en a pu trouver où il y eut du bon ſens.

Cet ouvrage eſtropié & informe ne contient que des lieux communs d'injures & d'invectives contre les Peres du Concile de Sens, & principalement contre S. Bernard qui eſt accuſé d'avoir été le * *Promoteur de l'oppreſſion* qu'à ſouffert *l'Innocent* J'ai prouvé qu'avant ce Concile S. Bernard n'avoit rien dit ni fait contre Abélard, qu'il fut forcé par Abélard d'y aſſiſter, & de changer en accuſations publiques les avis charitables qu'il lui avoit donnés en ſecret. Comment donc a-t-il été le *Promoteur de l'oppreſſion d'Abélard* qui ſeul entreprit de ſe faire juger par le Concile de Sens, & d'avoir

* Article *Abélard* Note v.

S. Bernard pour accusateur malgré lui-même ? Par-là Berenger est convaincu d'avancer une indigne & atroce calomnie dans ces furieuses paroles. *Petrum Abælardum quasi signum ad sagittam posuisti, in quem acerbitatis tuæ virus evomeres, quem de terrâ viventium tolleres ; quem inter mortuos collocares.* Ne diroit-on pas en lisant les paroles suivantes que c'est S. Bernard qui a procuré la convocation du Concile de Sens, & qui a rassemblé de tous côtés les Evêques pour condamner Abélard. *Corrogatis undequaque Episcopis in Senonensi consilio hæreticum pronunciasti.* Ce reproche a un fondement apparent dans une lettre qui a pour titre : *Ad Episcopos Senonas convocandos.* La vérité est que le Concile de Sens étoit resolu, les Evêques convoqués par leur Metropolitain, & le jour marqué pour l'Octave de la Pentecôte de l'année 1140. avant qu'on songeât à l'affaire d'Abélard, & que celui-ci le sçachant, alla trouver l'Archevêque, & demanda d'ê-

tre oui dans le Concile, & que l'Abbé de Clairvaux y fut appellé, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire contre lui. Quand S. Bernard se fut laissé persuader d'y venir, & de satisfaire à la citation qui lui étoit faite, il jugea que la presence des Evêques de la Province de Reims étoit necessaire au succès de sa cause, qui étoit celle de la Catholicité, tant parce qu'ils avoient les actes du Concile de Soissons, où Abélard avoit été autrefois condamné, & dont il entreprenoit d'annuller la sentence par un nouvel examen de sa Doctrine, que parce que plusieurs d'entre-eux pouvoient avoir été témoins de ce qui s'étoit passé à ce Concile, quoiqu'il fut célébré avant leur Episcopat. Il avoit donc prié l'Archevêque de Sens, d'inviter les Evêques de la Province de Reims à ce Concile, & pour les pré. enir là-dessus le saint Abbé leur écrit en ces termes : *Un bruit court, & je crois qu'il est venu jusqu'à vous, qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte ; & que c'est un*

défi, afin de m'engager dans une dispute pour la défense de la foy, quoiqu'il ne convienne pas à un serviteur de Dieu de disputer, mais d'user de patience envers tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, & peut-être avec fondement, me flatter de votre protection; mais puisque c'est aussi votre cause & plus encore la vôtre que la mienne, j'ose vous avertir, & je vous prie instamment, de vous montrer amis au besoin: je dis amis de Jesus-Christ & de son épouse. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons si subitement: c'est un artifice de notre adversaire de nous prendre au dépourvû. Quoique personne, ce me semble, n'ait remarqué encore que cette lettre est seulement adressée aux Evêques de la Province de Reims on n'en doit pourtant pas douter. Car le saint Abbé dit qu'il est appellé à Sens pour l'octave de la Pentecôte. Or l'Archevêque de Sens, étoit déja convenu avec ses Suffragans de ce jour, avant que de l'intimer à S. Bernard, & par conséquent ce

n'est point aux Evêques de la Province de Sens, mais à des Evêques d'une autre Province, que S. Bernard s'excuse, de les inviter si tard, de leur donner si peu de temps pour se préparer & pour se rendre au Concile. Une lecture attentive de toute la piece y découvrira de nouvelles preuves de ce que j'avance. Cette lettre attira au Concile de Sens Samson Archevêque de Reims, Josselin Evêque de Soissons, Geoffroi Evêque de Châlons, Alvise Evêque d'Arras. Que voit-on dans cette attention & cette démarche de S. Bernard, que le trait d'un homme sage, qui ne déroge en rien au caractere & au devoir rigoureux de la sainteté?

Berenger, dont notre critique se fait encore ici le fidelle Echo, accuse de précipitation le jugement du saint Pere. Il se plaint qu'Abélard ait été * *condamné à Rome, sans avoir été oui, & sans qu'on lui eut donné*

* Bayle Article Berenger note c. in notis ad Epist. 187. S. Bern.

le temps de se presenter au tribunal devant lequel il avoit évoqué sa cause. Allégation frivole, dit le Pere Mabillon, les Actes du Concile de Sens étoient plus que suffisans, pour instruire la cause d'Abélard. Après son appel, qui ne mettoit que sa seule personne à couvert, on y avoit éxactement discuté toutes ses propositions. Cet éxamen & la décision du Concile mettoient le Pape en état de prononcer, & d'approuver, ou d'improuver ce qui s'étoit fait. Mais de plus la Cour de Rome étoit pleine de Cardinaux & de Clercs, qui avoient été Disciples d'Abélard. Ils connoissoient donc sa Doctrine, ils pouvoient rendre témoignage si elle étoit conforme ou non aux dogmes qu'on lui imputoit ; & ils étoient disposés à ne rien épargner, pour soustraire, s'il eut été possible leur maître à la censure Abélard comptoit & se reposoit entierement sur eux. *Securus est tamen*, dit S Bernard, *quoniam Cardinales & Clericos Curiæ se* * *discipulos habuisse gloriatur, &*

* S. Bern. Epist. ad Yvonem Card. 193.

eos in defensione præteriti & præsentis erroris assumit. C'est même ce qui l'avoit enhardi à renouveller ses erreurs, après la premiere condamnation, qu'il avoit essuyée au Concile de Soissons. Ses Ecoliers, qui lui étoient extrêmement attachés, ne pouvoient alors que le plaindre; aucun d'eux n'ayant eu le temps de se rendre assez considérable pour être en état de le proteger. Mais au bout de vingt-années, il en voyoit un grand nombre élevés aux plus hauts rangs avec une autorité & un crédit redoutable à ses adversaires. * *Hæc est gloriatio hominis illius quod liber suus in curiâ Romanâ habet ubi caput suum reclinet. Hinc confortatus & confirmatus est error illius.* C'est pourquoi comme M. Bayle dit qu'il *est fort facile de comprendre, que la bonne réputation de S. Bernard, & l'ardeur avec laquelle il sollicitoit la condamnation de ses adversaires, surprenoient les Juges,*

* Epist. Arch. Rhem. & Suffrag. ad Inn. 2. apud Bern. 191.

& faisoient succomber sous le poids des prejugés & des procedures peu regulieres, les personnes accusées : Voici la vérité opposée à cette fausseté : les ennemis de la foi, que S. Bernard a combattus, enseignoient des erreurs criantes & palpables. Excepté Gilbert de la Porée, le Saint Abbé de Clairvaux, ne les attaqua qu'après qu'ils eussent déja été légitimement condamnées ; il ne l'a fait que par un ordre exprès des supérieurs Ecclesiastiques, & ces Novateurs trouverent un si fort appui auprès des Puissances, qu'il eut besoin de tout ce haut dégré de réputation, où sa sagesse & sa vertu l'avoient élevé, pour faire triompher la Foi. Il ne put éteindre la déteſtable héréſie de Pierre de Bruys, qu'à force de miracles. Malgré la confuſion, dont Abélard avoit été couvert au Concile de Sens, il étoit à craindre qu'il ne l'emportât ſur les Peres de ce Concile; & qu'en même temps il n'anéantit la Sentence, dont il avoit été fletri au Concile de Soiſſons; & même *qu'il ne* relevât avec ſes erreurs cel-

les d'Arnaud de Bresce son disciple chassé & proscrit par un Concile de Latran, s'il n'y avoit eu au monde un saint Bernard pour empêcher cet horrible scandale, pour ruiner le crédit, confondre & déconcerter les intrigues, que les disciples de ce maître contagieux lui avoient ménagés à la Cour du Pape Innocent II. Comme Gilbert de la Porée est le seul, dont S. Bernard ait poursuivi la condamnation sans avoir été forcé ou engagé par les Evêques à prendre en main la cause de Dieu, & avant qu'aucune censure précédente eut formé un préjugé légitime contre l'accusé, ce sera peut-être lui que M. Bayle aura eu en vûë, quand il dit que S. Bernard *surprenoit les Juges*; ce critique parleroit-il toujours de choses qu'il ignore, ou feindroit-il d'ignorer la cabale que les disciples de Gilbert avoient faite aussi à la Cour Romaine en faveur de leur maître, & qu'elle ne tendoit pas moins qu'à mettre la division entre les Cardinaux & les Peres du Concile de Rheims. Dieu a permis

qu'Abélard & Gilbert eussent de puissants protecteurs auprès des Papes Innocent II. & Eugene III, afin qu'on ne put pas dire que S. Bernard *surprenoit les Juges*; & M. Bayle a pourtant le front de le dire.

Berenger employe ensuite des récriminations & des reproches d'hétérodoxie contre Saint Bernard. Mr. Bayle * convient que ce sont de pures chicanes; mais comme il suppose que les erreurs attribuées à Abélard ne sont pas plus considérables & plus réelles, notre Critique fait la dessus deux réflexions. La premiere est que Berenger en décriant S. Bernard *attaquoit une de ces personnes privilégiées, qui s'acquierent le bénéfice d'impunité* pour elles-mêmes, & le droit de *ruiner la réputation* de qui il leur plaît. La seconde est que *les amis de S. Bernard n'avoient pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvoit des erreurs dans ses Ouvrages, en se ser-*

* Article Berenger note f.

vant

vant contre lui de la même méthode, c'est à-dire, en vetillant & en chicanant. Il ne rougit pas de fonder sa premiere réflexion sur le crédit que donnoit à S. Bernard non seulement son éloquence & le mérite de ses Ecrits, mais encore *la réputation de sa sainteté, de son zele & de ses miracles.* D'où il conclut que les chicanes faites à S. Bernard par Berenger ne parurent que des chicanes; au lieu que les chicanes faites à Abélard par S. Bernard furent regardées comme des monstres. Il plaint le malheureux Abélard de ce qu'on le voit * *encore aujourd'hui couvert de honte, & d'ignominie, tandis que son adversaire est honoré comme un saint.* Il ne faut pas que le Lecteur indigné s'écrie ici, que Bayle n'est-il plus hardi? que ne traite-t'il la sainteté de S. Bernard d'hypocrisie, & ses miracles d'imposture: on doit plûtôt dire, quelle idée a-t-il des hommes

* Note K.

que Dieu approuve & qu'il fait dépositaires des œuvres les plus merveilleuses de sa toute puissance! car il vous permet de croire de S. Bernard tout ce qu'il vous plaira. Estimez-le un saint des plus grands & des plus favorisés de Dieu depuis les Apôtres, M. Bayle veut qu'il se soit servi des dons de Dieu pour contenter sa jalousie, & persécuter l'innocence. N'a-t il point parlé encore plus mal d'Abraham, de David, de Jacob & d'Elie? S. Bernard n'a été canonisé que par l'Eglise Romaine, & ceux-là ont été canonisés immédiatement par le saint Esprit. Etes-vous assez peu éclairés pour ne point prendre garde, que ce n'est point proprement à eux qu'il en veut, mais au Dieu qui a fait les saints de l'ancien & du nouveau Testament? L'honneur de S. Bernard n'en souffrira pas beaucoup auprès des personnes équitables & qui ont du discernement. Il y a tant d'inconséquences & de contradictions dans ces calomnies, que parmi les Libertins mêmes il n'y aura que les ignorans

& les gens incapables de raisonner qui daigneront y applaudir. Pour ce qui est de l'autre réflexion, M. Bayle présume trop du succès des mensonges d'Abélard & de Berenger, & de l'appui que sa plume leur prête, lorsqu'il prétend que les amis mêmes de S. Bernard devoient reconnoître dans les récriminations de Berenger la même methode, dont le saint Abbé s'est servi contre Abélard.

Quoique la seconde partie de l'Ouvrage de Pierre Berenger nous manque, M. Bayle la retrouve dans ce qu'Abélard a écrit lui même pour sa défense, car cette seconde partie devoit être employée, à faire voir que dans la liste des propositions, qui avoient été produites au Concile, il s'en trouvoit, dit M. Bayle. *qu'Abélard n'avoit jamais dites ni écrites*, quelques-unes tirées d'un livre qu'il na'voit point composé, & d'autres qu'*il n'avoit jamais entenduës selon le sens qu'on lui imputoit*

* Article Berenger.

Voilà le point de la queſtion & le fondement ruineux des injuſtes & inſolentes déclamations de M. Bayle.

¶ Il ne ſera pas difficile de le renverſer. Le Pere Alexandre a receuilli tout ce que S. Bernard, Guillaume Abbé de ſaint Thierri, Otton de Friſingue, & un Ecrivain anonime de ce temps-là diſent des erreurs imputées à Abélard ; & en les joignant à d'autres, dont Abélard même fait mention dans ſon Apologie, il les réduit au nombre de XIX. propoſitions. La 1. concerne les trois perſonnes de la ſainte Trinité, la 2. la proceſſion du Saint Eſprit, la 3. la fin de l'Incarnation, la 4. le monde, la 5. la perſonne de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, la 6. la grace, la 7. le Saint Sacrement de l'Autel, la 8. le péché originel, la 9. la nature du péché, la 10. les cauſes du péché, la 11. les ſuggeſtions du Démon, la 12. la Foi, la 13. la toute puiſſance de Dieu, la 14. la deſcente de l'ame de J. C.

aux Enfers, la 15. le jugement dernier, la 16. la puiſſance de lier & de délier, la 17. l'action de Dieu ſur la volonté humaine, la 18. le péché de ceux qui ont crucifié Jeſus-Chriſt, la 19. enfin la crainte de Dieu. Nous rapporterons dans leur entier celles qui auront beſoin d'être expoſées & diſcutées.

Abélard proteſte qu'il n'a jamais dit ni écrit ce qui eſt contenu dans la 1. dans la 2. dans la premiere partie de la 10. dans la 14. dans la 15. Mr. Bayle ne pouvoit-il pas au moins ſoupçonner la ſincerité d'Abélard? Pourquoi a-t'il eu plus de ſcrupule de juger mal de lui que de S. Bernard? Quoiqu'il en ſoit, le premier fait ici pluſieurs menſonges, * *On m'a impoſé, dit-il, par malice d'avoir écrit, que le Pere eſt une pleine puiſſance, le Fls une certaine puiſſance, & le ſaint-Eſprit nulle puiſſance. Ces paroles, qui ne ſont point tant herétiques que Diaboliques, me ſont*

* Abel. Epiſt. 20 pag. 331.

horreur : Je les déteste, je les anathématise avec leur Auteur, comme il est très-juste ; si quelqu'un les rencontre dans mes écrits, je me déclare non seulement herétique mais heresiarque. Or cette proposition que le Pere est une pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & le saint-Esprit nulle puissance, se trouve dans l'ouvrage d'Abélard intitulé Introduction à la Théologie, Livre 1. pag. 1082. 1083. & 1085. comme tout le monde peut s'en convaincre par ses propres yeux. M. Bayle use ici de mauvaise foy pour excuser Abélard; & il s'autorise du Pere Alexandre, qui tient le langage de la droiture. Celui-ci excuse Abélard de telle sorte, qu'il ne lui pardonne pas d'avoir faussement crié à l'imposture contre S. Bernard. Mais notre critique parle à ses lecteurs du reproche, que l'accusé fait à son adversaire, de lui imposer par malice *d'avoir écrit* cette proposition, & par un tour de souplesse il le confond avec le reproche d'attribuer à cette proposi-

tion un ſens qu'elle n'a pas dans le livre où véritablement elle ſe trouve. Voici un ſecond menſonge. Abélard dit, *Quiconque aſſure que le ſaint-Eſprit n'eſt pas de la ſubſtance du Pere, il l'aſſure par une très-grande malice, ou une très-grande ignorance.* Cette propoſition ſe trouve encore en termes formels dans l'introduction à la Théologie d'Abélard pag. 1085. & 1086. Troiſiéme menſonge. *C'eſt une choſe abſolument éloignée de mes paroles & de ma penſée, que l'ame de Jeſus-Chriſt ne ſoit point deſcenduë aux enfers par elle-même, mais par ſa puiſſance.* Cette propoſition ſe trouve dans l'expoſition qu'Abélard a fait du ſymbole des Apôtres pag. 378. Voilà donc trois propoſitions, la 1. la 2 & la 14 des 19 que le Pere Alexandre a raſſemblées, qui ſont inconteſtablement d'Abélard, quoiqu'il les ait méconnües, & qu'il ait nié qu'elles fuſſent de lui.

Abélard parle ainſi de la propoſition 15. *Jamais il ne m'eſt venu dans l'eſprit, & jamais il ne m'eſt*

échappé de dire que l'avénement du fils de Dieu à la fin des siécles puisse être attribué au Pere. Cette proposition n'est point de celles, qui furent produites & condamnées au concile de Sens, & dont la liste fut envoyée par S. Bernard au Pape Innocent II. C'est pourquoi si on l'avoit mal à propos attribuée à Abélard, ce reproche ne devroit pas tomber sur le saint Docteur. Il y a néanmoins de l'apparence qu'Abélard la méconnoît par un quatriéme mensonge. Car selon lui la puissance convenoit proprement & véritablement au Pere seul; donc un acte de puissance, comme le jugement dernier, devoit être attribué au Pere. Abélard s'inscrit encore en faux sur la premiere partie de la 10 proposition. *Ce qu'on m'accuse*, dit-il, *d'avoir écrit que ni l'action, ni la volonté, ni la concupiscence, ni la delectation qui l'excite n'est point un peché, est également éloigné de mes paroles & de mes écrits.* Il ne nie point qu'il ait avancé que l'ignorance n'est point un peché, ce qui est

l'autre partie de la proposition, qui est telle en son entier : *On ne commet aucun peché par la concupiscence, la delectation & l'ignorance.* C'est ainsi qu'elle est rapporté par l'Abbé de saint Thierry ; mais S. Bernard a inseré ce qui regarde l'ignorance dans la 11. proposition de sa liste, où il s'agit de ceux qui ont crucifié Jesus-Christ ; & ce qui regarde la concupiscence & la delectation, il l'a joint à ce qui est dit des suggestions du Demon dans la proposition 23. de la même liste ; la voici, ou plutôt voici ce que S. Bernard en l'exposant donne comme un texte d'Abélard. » Il faut » sçavoir que la suggestion n'est » point un peché pour celui à qui » elle est faite, non plus que la de» lectation, qui est une suite de la » suggestion ; laquelle delectation » vient *de la foiblesse de l'homme, & de l'idée du plaisir qui se rencontre dans l'accomplissement de la chose qui est suggerée par l'ennemi. Le peché consiste dans le seul consentement, qu'on appelle un mépris de Dieu.* Et

un peu aprés : *Nous ne disons point que la volonte de faire ceci ou cela, ni que l'action même extérieure soit un peché : Mais plutôt, comme il a été dit ci-dessus, le mépris de Dieu, qui est en quelque sorte volontaire.* Toutes les propositions de la liste de S. Bernard, qui sont au nombre de 14, ne sont que les titres de differens textes d'Abélard, que le saint Abbé rapporte sur le sujet de chaque proposition. Si quelques-uns de ces textes ne se lisent point dans les ouvrages d'Abélard qui nous restent maintenant, comme en effet celui que je viens de citer ne paroît point ; croirat-'on que S. Bernard les ait forgés, & qu'il ait osé les produire dans le concile de Sens en présence d'Abélard ? D'ailleurs n'est-il pas certain que nous n'avons point les Ouvrages d'Abélard dans leur entier ? Il nous servira lui-même en cela de témoin. Car dans le second livre de son Commentaire sur l'Epître aux Romains pag. 554, il se reserve à traiter dans sa Théologie de certaines

choses, dont on n'y voit aucun vestige ; & de plus le 3. livre de cette Théologie finit par une phrase imparfaite, & aussi-tôt l'éditeur avertit que le reste manque ; *cætera desunt.* Si ce livre étoit à peu près de la longueur des deux autres, la moitié en est perduë.

Je m'étois laissé persuader par le Pere Alexandre qu'Abélard ne s'inscrivoit en faux que sur quatre ou cinq propositions. Ce fait est appuyé du témoignage d'Otton de Frisingue, *capitulorum partim verba, ex toto autem sensum negans.* M. Bayle après avoir embrassé le même sentiment, dit qu'à la verité Abélard ne méconnoissoit qu'une partie des propositions qu'on lui imputoit, selon ce qu'il écrivoit dans une Apologie qui s'est perdue ; mais qu'*il soutient dans celle que nous avons, qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa sont tirés ; & qu'on lui attribue cet ouvrage avec la même malice & la même ignorance que toutes les propositions du catalogue.*

Notre critique a tant de complaisance pour Abélard, qu'il ne fait point de façon de se contredire avec lui. Après avoir crû qu'il ne méconnoissoit qu'en partie les propositions du catalogue, il soutient qu'il les méconnoissoit toutes, & il le prouve par ces paroles, *sicut cætera contra me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est*. Quoi les 13 propositions de l'Abbé de S Thierry, les 14 de S. Bernard, les 19 du Pere Alexandre sont autant d'impostures ! cependant excepté trois ou quatre, on montre chacune dans plusieurs textes des ouvrages existans d'Abélard. Le Pere Aléxandre a pris soin de les chercher & les a indiqués. M. Bayle ne l'ignoroit point, il a pû les verifier ; & il se contente de dire froidement *Berenger s'inscrit en faux avec plus de restriction*, que n'a fait Abélard. Il y a dans tout le discours de M. Bayle un embarras dont il faut percer le mystere. Abélard fait ici deux sortes de mensonges 1°. Lorsqu'il dé-

clare que parmi les propositions, qu'on avoit produites contre lui *il s'en trouvoit qu'il n'avoit jamais dites ni écrites* 2°. Lorsqu'il proteste, qu'*il n'avoit jamai entendu les autres selon le sens qu'on lui imputoit*. Notre Critique qui se fait le défenseur de tous ces mensonges, & qui sent la difficulté de soutenir les premiers, parce qu'il ne faut que des yeux pour en juger, les réduit tous à la seconde espece; & sur ce pied-là, il assure qu'Abélard s'inscrivoit en faux sans restriction au regard de toutes las propositions du catalogue; dans cette vüe il fait dire à Abélard qu'*on lui attribuoit* un certain livre avec la même malice & la même ignorance que toutes les propositions du catalogue, au lieu qu'Abélard dit qu'*on produisoit contre lui* ce livre avec la même malice & la même ignorance que toutes les propositions du catalogue. *Sicut cætera contrà me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est.*

Mais quel est ce livre, qu'Abé-

lard n'avoit jamais fait, & dont les erreurs furent mises sur son compte? L'Abbé de Clairvaux avoit cité un certain livre des sentences, comme ayant été composé par Abélard, & il en avoit tiré une proposition herétique touchant la fin de l'incarnation. Abélard accuse à ce sujet S. Bernard de faux, & il soutient n'avoir jamais fait de livre intitulé de la sorte. André du Chesne dans ses notes sur l'histoire des malheurs d'Abélard, conjecture que par erreur le saint Abbé attribuoit à Abélard le livre de Pierre Lombart, qui a merité à son Auteur le titre de maître des sentences. Mais André du Chêne n'y a pas bien pensé. Pierre Lombart, quoique dans un âge assez avancé, étoit alors un simple étudiant, qui vrai-semblablement ou n'avoit pas encore passé d'Italie en France, ou étoit tout récemment arrivé. S. Bernard étoit son Patron & son protecteur, parce qu'il lui avoit été recommandé par l'Evêque de Luques, Hubert ou Grégoire,

dit le Pere Mabillon, * dont le premier fut élevé à ce siége en 1140 l'année même qu'Abélard fut condamné à Sens, & l'autre fut fait Evêque en 1146. Et remarquez que la lettre où S. Bernard cite un livre des sentences d'Abélard est écrite en 1140. Certainement un des premiers à qui Pierre Lombard devoit faire connoître & présenter son ouvrage étoit S. Bernard. Mais il n'avoit pas encore songé à le composer; il n'en forma le dessein, & ne l'exécuta qu'après la mort d'Abélard & de S. Bernard, étant déjà Evêque de Paris, c'est-à-dire, en 1160. On peut s'assurer que S. Bernard ne s'est point hazardé à citer un livre comme étant d'Abélard, qui ne fut point véritablement de lui, & que celui-ci fait une mauvaise chicanne, pour colorer un franc mensonge, sur ce que le titre du livre n'est pas à son gré suffisamment representé & exprimé. On a dans l'Abbaye de S. Germain des

* In notis ad Epist. 418. S. Bernardi.

Prés le manuscrit d'un Ouvrage d'Abélard, à la tête duquel sont ces mots, *Incipiunt sententiæ ex divinis scripturis collectæ, quæ contrariæ videntur: pro quâ quidem contrarietate hæc compilatio sententiarum sic & non appellatur.* S. Bernard a pû parler de ce livre, ou d'une autre compilation, qu'Abélard eut faite sans lui donner le nom de livre des sentences, quoique ce titre en quelque sorte ne laissât pas de lui convenir.

Le parti que prit Abélard de méconnoître plusieurs des propositions qu'on produisoit contre lui, est une preuve de leur heréticité. Je vois avec étonnement que ceux qui entreprennent d'en justifier quelques-unes, comme n'ayant point été entenduës par lui selon le sens qu'on leur imputoit, ne se mettent pas en peine de repondre à l'anathême, dont il les frappe dans sa confession de foi, sans alleguer un double sens, mais purement & simplement, niant de les avoir dites ni écrites. Telle est celle-ci: *Le Pere*

est une pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & le saint-Esprit nulle puissance. M. Bayle citant le Pere Aléxandre, dit: *Ceux qui ont le plus de partialité pour S. Bernard conviennent, qu'il n'a pas compris le sens de l'Auteur*; & le Pere Alexandre enveloppe dans ce reproche Guillaume Abbé de S. Thierry & l'Auteur anonyme. *Abœlardi mentem assecuti non videntur S. Bernardus, Abbas S. Theodorici, & Anonymus, qui ipsi tribuunt &c.* * Il pouvoit ajoûter Gaultiér Evêque de Laon; cependant Abélard loin de leur reprocher de l'avoir mal entendu, dit que *ces paroles ne sont point tant herétiques que diaboliques; qu'il les déteste, qu'il les anathématise avec leur Auteur: Et que si quelqu'un les rencontre dans ses écrits, il se déclare lui-même non seulement herctique; mais heréstarque.* Le Pere Alexandre les a rencontrées ces paroles dans les écrits d'Abélard; & il ne

* Epist. ad Abæl. Tom. 2. Spicil. Dach. pag 473.

l'a point jugé par sa propre bouche. Il a crû devoir annuller l'arrêt qu'il a porté contre lui-même, en se joignant à ses adversaires pour le démentir, & à ses défenseurs pour l'excuser ? L'abus que M. Bayle fait de l'autorité de ce sçavant Dominicain me force de les réfuter également l'un & l'autre. Lorsque le Pere Alexandre avance que les adversaires d'Abélard n'ont pas bien compris sa pensée, en lui faisant un crime d'avoir dit que le Fils de Dieu est une certaine puissance, & le Saint-Esprit nulle puissance, comment le prouve-t'il ? C'est, dit-il, parce qu'Abélard a clairement enseigné que les trois personnes divines sont également toutes-puissantes, quoiqu'il attribüe la puissance au Pere, la sagesse au Fils, la bonté au Saint-Esprit, comme font encore aujourd'hui tous nos Docteurs. A l'autorité du Pere Alexandre M. Bayle joint la sienne, & celle de M. Dupin. Mais ne se peut-il pas faire, que le Pere Alexandre, M. Dupin, & M. Bayle n'ayent pas compris la

penſée d'Abélard, parce qu'ils ont negligé de refléchir ſur les textes de ce Novateur avec autant d'attention que l'ont fait S. Bernard, Guillaume Abbé de S. Thierry, & Gaultier Evêque de Laon. Les trois Critiques modernes veulent que le ſentiment d'Abélard ne ſoit rien autre choſe que ce que nous appellons la doctrine des *Appropriations.* Au contraire les quatre accuſateurs d'Abélard étoient perſuadés qu'il n'admettoit l'égalité dans les trois perſonnes que dans un ſens impropre, tandis que dans le ſens propre il reconnoiſſoit le ſeul Pere tout-puiſſant. Voyons qui a raiſon.

Ce que nous appellons en Théologie *Appropriation*, eſt l'attribution ſpeciale d'une perfection, qui eſt commune aux trois perſonnes divines, à cauſe de l'Analogie qui ſe trouve entre cette perfection commune, & la perfection relative ou notionelle qui conſtituë la perſonne. Ainſi la puiſſance eſt attribuée au Fils, parce qu'il y a de l'Analogie entre cet attribut, & la qualité de

principe de la Divinité, qui est la propriété notionelle du Pere. La sagesse est attribuée au Fils, parce qu'il y a de l'Analogie entre la sagesse & la qualité de Verbe & la pensée substancielle du Pere, qui est la propriété notionelle du Fils. La bonté est attribuée au Saint Esprit, parce qu'il y a de l'Analogie entre la bonté & la qualité d'amour substanciel du Pere & du Fils, qui est la propriété notionelle du saint Esprit. Est ce-là le systême d'Abélard ? S'il ne pense que cela, il est Catholique, mais il s'en faut bien. Il entend que le Pere est proprement dit Toutpuissant parce que la qualité de principe de la Divinité est une sorte de puissance veritable qui lui est propre, & qui manque aux deux autres personnes divines, & qu'à parler proprement & éxactement, il y a dans le Pere plus de puissance que dans les autres personnes divines. Abélard même nous fournit ce Commentaire clairement hérétique de sa proposition, quand il dit, „ Dès-là que le pere seul est „ dit non engendré, c'est-à-dire,

„ existant de lui même & non d'un „ autre „ une certaine puissance lui demeure propre, selon la maniere ou le mode de sa substance; de sorte que le Pere pouvant faire tout ce que le Fils & le Saint Esprit peuvent faire, il peut par dessus cela tout seul exister de lui-même, & n'a pas besoin de tirer d'un autre son existence. * *Eo ipso quod solus ipse ingenitus dicitur, hoc est à se ipso non ab alio existens, quædam eï secundum substantiæ modum propria manet potentia, ut cum videlicet ipse Pater omnia facere possit quæ Filius & Spiritus sanctus, hoc insuper habeat, ut à se ipso solus ipse queat existere, nec necesse habeat ab alio esse.* Ce n'est donc point par une simple appropriation Analogique que selon Abélard le Pere est specialement tout-puissant, parceque lui seul est tout-puissant, mais sans borne & sans exception. Et

* Abæl. Lib. 1. Introd. ad Theol. pag. 989.

Abélard entend que la prérogative d'origine rend en effet le Pere plus puissant que les deux autres personnes divines; & le Fils plus que le saint Esprit, en ce que la sagesse est au moins quelque puissance, au lieu que la bonté n'est aucune puissance.

Il n'y a qu'à lire cet Auteur pour comprendre qu'il distingue la puissance de Dieu au dehors, & la puissance de Dieu au dedans de la Divinité. Au dehors il reconnoît la puissance des trois personnes divines égale, au dedans il la tient inegale. Le Pere est une pleine puissance, Le Fils quelque puissance, le Saint Esprit nulle puissance: tout cela est intérieur, mais ces trois personnes ont à l'extérieur une même & seule action. Ainsi la propriété notionelle du Pere ajoûte une pleine puissance au dedans à la toute puissance qu'il a au dehors; la propriété notionelle du Fils ajoute quelque puissance au dedans à la toute puissance qu'il a au dehors; la propriété du saint Esprit n'ajoûte rien à la toute-puissance qu'il a au dehors. Cela fit croire à quel-

ques-uns qu'Abélard admettoit trois Dieux, mais les plus ſages concluent, qu'au lieu de trois perſonnes il ne reconnoiſſoit en Dieu que trois idées,& qu'il donnoit dans le Sabellianiſme. Otton de Friſingue aſſure que les Peres du Concile de Soiſſons le jugerent de la ſorte. En effet la difficulté qu'on tire de la prérogative d'origine dans les trois perſonnes divines, fut alleguée autrefois non ſeulement par les Ariens, mais encore par les Sabelliens, & elle eſt aujourd'hui un des plus fort arcboutans des Sociniens. Cette difficulté embaraſſoit Abélard dans la queſtion de la conſubſtantialité des perſonnes divines & de leur égalité. Afin de répondre d'une maniere neuve & facile, il a fait entrer le fonds de l'objection dans ſon ſyſtême de Doctrine. C'eſt-à-dire qu'il a admis l'objection, & y a donné les mains; qu'il a avoué, que les trois perſonnes divines ne ſont pas conſubſtancielles & égales au dedans de leur nature, quoiqu'elles concourent à tout ce qui eſt produit

au dehors par une même action, & une égale efficacité. On doit le reconnoître de bonne foy, & ne se pas croire sans raison plus sage que S. Bernard & les autres accusateurs d'Abélard, mais même qu'un Concile de deux Provinces de France, confirmé par le saint siege. Plusieurs sçavans Protestans en sont convenus. Perizonius entre autres cité par M. Bayle n'a point mal dit en parlant d'Abélard, *Quàm pulchrè Socinianis præluxerit minimè obscurum est.*

M. Bayle nous rappelle aux idées de l'équité. * Consultons-les. Il dit que pour peu qu'on les eut suivies au Concile de Sens, *on auroit compris, qu'*Abélard *tomboit d'accord de toute la substance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abstractions de Logique, qui seront toujours inévitables à ceux qui voudront parler de la difference des trois personnes.* M. Bayle parle ainsi, après avoir rapporté ce qui regarde la seconde

* Article *Berenger* note i.

proposition,

proposition, où est contenu le sentiment d'Abélard touchant la procession du saint Esprit. Mais par quelle abstraction de Logique, si ce n'est celle qui feroit du S. Esprit une idée abstraite, est-ce une façon de parler impropre, que de dire que le S. Esprit est consubstantiel au Pere & au Fils, & que si on veut parler proprement & éxactement, il ne faut point dire qu'il est consubstantiel au Pere & au Fils? * *Spiritus veró quamvis ejusdem substantia cum Patre & Filio, Unde etiam Trinitas* ὁμοούσιος *id est unius substantia prædicatur, minimè tamen ex substantiâ Patris & Filii, si propriè loquamur, esse dicendus est.* Par quelle abstraction de Logique le Saint Esprit n'est-il point l'amour mutuel & subsistant que se portent le Pere & le Fils, mais l'amour que Dieu porte aux Créatures? *Ex ipsis* (Patre & Filio Spiritus Sanctus) *habet procedere, quod est Deum se per-*

* Abæl. 2. Lib. 2. pag. 186.

charitatem ad alterum extendere : quodammodo enim per amorem unusquisqueà se ipso ad alterum procedit ; cum propriè, ut dictum est, nemo ad se ipsum charitatem habere dicatur, aut sibi ipsi benignus esse, sed alteri. Maximè autem Deus, cum nullius indiget, ergà se ipsum benignitatis affectu commoveri non potest, ut sibi aliquid ex benignitate impendat, sed ergà creaturas tantum, quæ divinæ gratiæ beneficiis indigent, non solum autem ut sint, sed etiam ut bene sint.* La partialité pour S. Bernard, que M. Bayle attribuë au Pere Alexandre, * consiste en ce qu'il abandonne M. du Pin sur cet Article, & qu'il reconnoît avec le saint Docteur, & l'Abbé de S. Thierri l'hérésie monstrueuse d'Abélard, qui détruit la consubstantialité du saint Esprit, qui nie l'éternité de cette personne divine, & la nécessité de son existence, en la réduisant à n'être qu'un pur acte de bienveillance de Dieu pour les créatures, &

* Nat. Alex. in Hist. Eccl. sæc. 11. & 12. Dissert. 6. Art. 6. ad 2. Abæl. prop.

en ſuppoſant que le Saint Eſprit n'exiſte qu'autant qu'il y a des créatures. N'eſt-il pas auſſi très-clair qu'Abélard ne croyoit pas qu'il y eut en Dieu des perſonnes réellement diſtinguées l'une de l'autre, puiſqu'il dit expreſſement que l'amour de charité & *ad alterum*, qui eſt en Dieu, ne peut avoir pour terme que les créatures.

Cette erreur a un manifeſte rapport à la ſuivante. Abélard dit que les Philoſophes Payens ont entendu parler du S. Eſprit quand ils ont traité de l'ame du monde, & que ſans s'écarter des principes de notre foy, on peut admettre dans un ſens raiſonnable ce qu'ils ont débité là deſſus, * *Quod ſi ad involucrum iſta deflectamus, quæ de animâ mundi à Philoſophis dicta ſunt, facile eſt rationabiliter cuncta accipi, nec à ſacra fidei tenore exorbitare.... niſi fallor. Spiritum Sanctum intellexerant Philoſophi.* Rien n'eſt plus juſte, ſi comme le croit

* Abæl. Lib. I. Introd. ad Theol. pag. 1017.

Abélard toute l'eſſence du S. Eſprit conſiſte dans l'action bienfaiſante de Dieu ſur les créatures ; mais c'eſt une horrible impiété , ſi comme l'Egliſe & la Foi Catholique l'enſeignent, le Saint Eſprit eſt l'amour mutuel, éternel, ſubſtantiel du Pere & du Fils. Le Pere Alexandre n'a point pris garde à la liaiſon de cette erreur, avec la précedente ſur la proceſſion du S. Eſprit, lorſque relevant celle-ci, il ne reconnoît pas l'autre, & qu'il ne met point de différence entre la Doctrine d'Abélard ſur l'ame du monde, & la penſée de St. Auguſtin, qui dit que Dieu eſt la vie de l'ame, comme l'ame eſt la vie du corps. Par bonheur pour le Pere Alexandre, Abélard eſt un Novateur, dont ſuivant le plan du Dictionnaire Hiſtorique & Critique, il faut prendre la defenſe ; ce n'eſt pas un ſaint Pere qu'il eſt néceſſaire de décrier. Autrement de quel air M. Bayle auroit-il relancé ce Docteur ? Il lui auroit produit, expliqué, inculqué les paroles d'Abé-

lard : où il eſt nettement énoncé que la proceſſion, & par conſéquent la maniere d'être du Saint Eſprit n'eſt autre choſe que l'action de Dieu au dehors. Il lui auroit dit : Mon Pere vous concevez dans ce qu'Abélard dit du Saint Eſprit que c'eſt une choſe qui n'exiſte, qui ne ſubſiſte que pour animer le monde ; & pour cela même vous avez réprouvé la ſeconde Propoſition. Quand il ſoutient maintenant que les Philoſophes ont entendu du S. Eſprit ce qu'ils ont débité de l'ame du monde, comment voulez-vous que ſa penſée ne ſoit pas qu'ils ont connu la proceſſion & toute maniere d'être du Saint Eſprit, en cela même qu'il eſt l'ame du monde ?

Mais pour prouver qu'on n'a point imputé de faux ſens aux Propoſitions d'Abélard, & que M. Bayle qui le prétend, eſt en cela d'une inſigne mauvaiſe Foi, ne ſuffit-il pas que ce Critique avoue qu'Abélard *ne vouloit rien croire que par des rai-*

sons naturelles? Je lis dans le Dictionnaire cette Note : * » L'occasion » qui porta Abélard à écrire sur » le mystere de la Trinité, fut » que ses Ecoliers lui en demandoient des raisons Philosophiques. » Ils ne se payoient point de paroles, ils aimoient mieux des idées, » & ils disoient hautement qu'il » n'étoit pas possible de croire ce » que l'on n'entendoit pas ; & que » c'étoit se moquer du monde, que » de prêcher une chose qui étoit » incomprehensible, tant à celui qui » parle qu'à ceux qui écoutent. » ** Ce sont les paroles d'Abélard : & M. Bayle ajoute, qu'*il y a de l'apparence qu'Abélard trouvoit assez raisonnables les maximes de ses Auditeurs*; mais il ne veut point qu'on appuye cette apparence sur ce que Pasquier l'accuse d'avoir soutenu, *** *Qu'on ne devoit pas croire*

* Article Abélard Note M.

** Abæl. pag. 20.

*** Paquier Recherches Liv. 6. Chap. 17.

une chose dont on ne pouvoit rendre raison, ce qui étoit en bon langage détruire le fondement général de notre Foi. Notre Critique dit qu'il vaut mieux se fonder sur ces paroles de S. Bernard. *Quid magis contrà fidem quam credere nolle quidquid non possis ratione attingere? Denique exponere volens illud Sapientis,* (qui credit citò, levis est corde): *citò credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Voilà assurément ce qui a tant intéressé M. Bayle à la réputation d'Abélard. La cause de l'un est celle de l'autre.

En particulier le systême de la fatalité que M. Bayle propose & appuye à toute occasion, est à peu-près le même que celui de ce Novateur du 12. siécle. Dans l'Article *Bérenger* l'Auteur du Dictionnaire rapporte tout ce que M. Dupin a dit sur cette proposition d'Abélard, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait,* & M. Crousaz copie cet endroit en réfutant M. Bayle. Je transcrirai ici * les propres paroles du Sçavant

* Pag. 503.

Auteur de l'Examen du Pyrrhonisme.

Il s'est trouvé des Theologiens, ou plûtôt des Metaphysiciens hardis, qui ont imprudemment mêslé les idées du destin Stoique avec celle de l'Etre suprême & adorable. Selon eux Dieu a été nécessairement déterminé par son amour essentiel pour le bien, pour l'ordre à créer l'Univers, & à le créer tel qu'il est; car s'il ne l'avoit pas créé, ou s'il l'avoit créé dans un autre état, il n'auroit pas fait ce qui étoit le mieux; & ils prouvent qu'il étoit le mieux que Dieu le produisît, & le formât tel que nous le voyons, parce, disent-ils, que Dieu fait toujours ce qui est le mieux. Par ce systême Dieu est éternellement & nécessairement ce qu'il est, ses idées sont éternellement & nécessairement ce qu'elles sont, de même que ses resolutions & ses volontés, l'existence de l'Univers tel qu'il est, l'existence de chacune de ses parties telles qu'elles se trouvent; chaque circonstance de leurs résolutions, ou de leurs volontés, quand elles sont intelligentes, telles qu'on la

remarque, sont des suites infaillibles & nécessaires des idées, des résolutions, & de la nature de Dieu..... c'étoit là l'opinion d'Abélard, dit M. Crousaz, & il le montre en décrivant la note M de l'Article *Berenger* du Dictionnaire Historique & Critique. Il n'y a point d'esprit raisonnable qui ne soit contant des réponses sensées & solides que M. Crousaz oppose à cette opinion affreuse, que M. Bayle favorise de toutes ses forces. Je ne vois point, dit notre Critique, *que ceux qui disent que Dieu est déterminé par sa sagesse infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconsequence la Doctrine de ce Philosophe*. Il a dessein d'intéresser à l'honneur d'Abélard tous les Disciples du Pere Malebranche, & tous les Partisans de l'*optimum*. C'est en vain! car il n'est pas question de ce que M. Bayle voit, ou ne voit pas. Le fait est que tous ces gens-là nient la Doctrine d'Abélard, & qu'ils ne tombent point d'accord de l'inconséquence qui leur est reprochée;

qu'ils ont en horreur cette Proposition ; *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait*, & qu'ils la regardent comme hérétique & impie. Je crois avec M. Bayle qu'ils raisonnent mal, & avec eux que la Doctrine d'Abélard & de M. Bayle est détestable.

Réfutation de la Préface Apologétique de François d'Amboise.

Venons à l'Apologie que l'on voit en forme de Préface à la tête des Oeuvres d'Abélard. François d'Amboise en est l'Auteur. Cet homme, dit M. Bayle, *mérite une place parmi les personnes que la profession des Lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles IX. &c.* Il nous donne pourtant lui-même une toute autre idée de sa naissance ; car il se dit cousin de Madame Marie de la Rochefoucault Abbesse du Paraclet ; & il prouve de la sorte cette parenté. » Antoinette d'Amboise » ayeule paternelle de cette Abbes-

» se épousa un Barbesieux Cheva-
» lier de l'ordre du Roi. Elle étoit
» fille unique de Gui d'Amboise,
» niéce & héritiere de Charles de
» Chaumont Maréchal de France,
» & ainsi elle sequestra toute cette
» Maison très-ancienne, & elle fit
» passer les biens & les droits de
» nos aînés, aux la Rochefoucaulds. »
* *Benignitate Reverendæ D. Mariæ Rupifucaldæ Diaconissæ sapientissimæ cognatæ meæ. Cujus enim Paterna avia Antonia Ambœsia, quæ Equiti Torquato Barbesio nupsit Vidi § Ambasii filia unica. Karoli Calvimontis Domini Franciæ Marescalli neptis & hæres, totam vetutissimam familiam crevit, † & primogenita nostra ad Rupifucaldos transtulit.*
Dans les titres de Catholicité, que l'Apologiste allegue en faveur d'Abélard, il y a pour le moins le même défaut, que dans ceux qu'il produit pour se dire de l'ancienne & illustre Maison d'Amboise.

* Præf. Apol. pag. 6.
§ Ægidii.
† Secrevit.

Parce que François d'Amboiſe eſt catholique, M. Bayle ſe prévaut extremement de ſon autorité. Il ne laiſſe pas de convenir que *la préface apologetique a déplu à bien des gens*, & ſur tout au ſçavant Horſtius éditeur des œuvres de S. Bernard, qui s'éleve avec force contre la temerité & l'audace inſigne de l'apologiſte, *inſignem temeritatem & audacian vide*. Si vous voulez voir un tiſſu de contradictions, de menſonges groſſierement deguiſés, de raiſonnemens qui heurtent la raiſon d'une maniere haute, & avec emphaſe, tout cela aſſaiſonné d'une érudition mal aſſortie, & reveſtu d'un verbiage élegant; liſez celle qui vous plaira des deux parties de l'ouvrage, elles ſont du même caractere & de la même trempe. Dans la premiere François d'Amboiſe produit des faits, & des preuves, & des cauſes de recuſation contre les accuſateurs d'Abélard; & dans la ſeconde il fait une longue liſte des temoins & de panegyriſtes en ſa faveur.

L'apologiſte preſente d'abord ſa requête à M. de Silleri Chancelier de France, pour obtenir la reviſion du procès d'Abélard ; & parce que ſes mœurs ne furent point fletris ni ſa perſonne condamnée aux conciles de Soiſſons & de Sens, mais que ſes propoſitions furent ſeulement proſcriptes & ſes écrits jugés dignes du feu ; il eſpere, que par Arrêt de ce magiſtrat, ces mêmes écrits ſeront reçus avec honneur & applaudiſſement dans les Academies les plus celebres de tout l'univers, & dans les Biblioteques des ſçavans. De plus il avance que l'accuſé ſûr de la bonté de ſa cauſe & de ſon innocence, ayant appellé au ſaint ſiege, il merita d'obtenir du Souverain Pontife une pleine & entiere abſolution, & une retraite honorable dans l'Abbaye de Clugny, comme il l'avoit demandé, *cauſa bonitate fretus & vitæ morumque innocentiâ . . . . . ad ſacroſanctam ſedem appellavit. Ab Innocentio vero Pontifice opt. Max. ad quem totum negotium remiſſum fuerat, plenam abſolutionis teſſeram, honori-*

ficumque Cluniaci, ut petierat, prytaneum meruit. Je n'ai pas le même motif que François d'Amboise de soustraire aux yeux des lecteurs la Sentence que porta le Pape contre la personne d'Abélard & qui accompagna ou suivit de près la proscription de ses erreurs. *L'Evêque Innocent serviteur des serviteurs de Dieu, à nos venerables freres les Archevêques Sansom de Rheims & Henry de Sens, & à notre très-cher fils en Jesus-Christ Bernard Abbé de Clairvaux, salut & benediction. Nous vous mandons & enjoignons par ces presentes, de faire enfermer separément dans des Monasteres Religieux, tel qui vous plaira choisir pour le mieux, Pierre Abélard & Arnaud de Bresce, comme auteurs d'une doctrine corrompue, & ennemis de la foi catholique, & de faire bruler leurs livres par tout où il s'en trouvera. Donné au Palais de Latran le 13. Juillet.* Abélard n'obtint l'absolution de cette Sentence qu'en la soumettant au Concile de Sens, & en abjurant ses erreurs, comme les Annales de

Clugny, le disent expressément.

Je ferai peu de remarques sur ce que debite François d'Amboise à dessein d'eluder & de détruire l'authorité de S. Bernard dans cette cause. Il emprunte la plus part des choses qu'il avance des écrits d'Abélard & de Berenger, & ce sont les mêmes qui ont déja été amplement & solidement refutées. Le copiste ajoute quelques mauvaises preuves de son invention; il est l'Auteur de l'abus qu'on fait de la lettre. *Ad Episcopos Senonas convocandos*, pour persuader faussement au monde que S. Bernard a été le promoteur de la condamnation d'Abélard; & il cherche encore à rendre odieux le saint Abbé, pour avoir fait la lettre, que Samson Archevêque de Reims envoya au Pape en son nom, & au nom de trois de ses Suffragans contre Abélard. Que n'en dit-il autant de celle, que Henry Archevêque de Sens & ses Suffragans adresserent en leurs noms à sa Sainteté pour le même sujet. S. Bernard fut chargé de composer ces deux lettres synodales,

comme autrefois S. Augustin fut chargé de composer les lettres synodales des conciles de Carthage & de Mileve, selon l'ancienne & sage coutume de donner cette commission aux personnes, qui paroissoient les mieux instruites des matieres, que l'on portoit au tribunal des Evêques. Il vient souvent à sa premiere pensée, il aime à repeter ce merveilleux raisonnement : Abélard a vecu dans la pieté & dans la crainte de Dieu ; donc il n'y a dans ses ouvrages aucun dogme qui ne soit saint, & qui ne soit conforme à la Sainte Ecriture, & aux interpretations des Peres de l'Eglise. *Cum Abelardi vita pie & in timore Dei transacta nullum dogma redoleat nisi sanctum, & cùm sacrâ scripturâ Patrumque interpretationibus congruum & conveniens.* L'Apologiste qui raisonne ainsi, nous interdit le droit d'user des regles de la Logique. Il veut qu'il lui soit permis de conclure de la pieté équivoque d'Abélard, qu'il n'a enseigné qu'une doctrine saine & pure,

& il nous défend de conclure de la sainteté incontestable de S. Bernard ; qu'il n'a point eu tort de parler, d'agir, de disputer, & d'écrire contre Abélard ; car c'est là le sens de ces paroles : *sanctitas ejus non concludit necessario, ea omnia esse rata, quæ à D. Bernardo, dum in terris ageret, dicta, facta, disputata, scriptaque sunt.* Il devoit reflechir, dit Horstius, que la haute vertu du saint Abbé de Clairvaux n'est pas le principe, qui nous fait approuver sans difficulté ce qu'il a dit & ce qu'il a fait pour convaincre Abélard d'heréfie ; mais que c'est le jugement des Evêques, confirmé par le Souverain Pontife : Jugement qu'il est pour le moins téméraire de méprifer & de décrier, & qu'on attaque avec la derniere indécence. Quand on n'a rien à y oppofer que les menfonges d'Abélard & de Berenger ; & quand pour foutenir ces menfonges, on nous préfente de quoi juftifier ce jugement dans le recueil des Oeuvres d'Abélard, qu'on n'a pu imprimer, fans mettre à la tête la cenfure des

Docteurs de Paris, qui y découvrent une multitude d'erreurs considérables, outre celles qui ont été condamnées. Ces sçavans Théologiens marquent qu'ils ont rencontré dans l'Introduction à la Theologie d'Abélard tout ce que S. Bernard reprend dans ce livre ; & pour connoître les propositions qu'on y doit censurer, ils renvoyent le lecteur à la 199. lettre du saint Abbé. Ils veulent qu'en même-temps on confronte cette lettre avec celle d'Abélard, qui contient sa confession de foy, afin que l'on y voye la detestation des erreurs qui lui sont reprochées par le saint Abbé de Clairvaux, bien assurés qu'on appercevra aussi la maniere peu droite dont il les anathématise, puisqu'il nie avoir jamais dit ni écrit ce qu'on lit de mot à mot en plusieurs endroits de ses ouvrages.

Si mettant à part la doctrine, il est question de faits contradictoires, avancés par deux parties adverses, dont l'une & l'autre ont dû être témoins oculaires, & que d'un

côté il y ait une sainteté éminente & averée, de l'autre une probité incertaine, & qui peut être révoquée en doute, il ne sçauroit y avoir que les libertins & ceux qui ne reconnoissent point de véritable sainteté qui balançent à decider. Il est triste pour François d'Amboise de n'y avoir pas pris garde, lorsqu'il a rencontré dans l'histoire de la dispute entre S. Bernard & Abélard des traits & des circonstances, où l'exposé qui en est fait par S. Bernard & le Moine Geofroy son disciple, détruit ce qui en est raconté par Abélard & son disciple Berenger. L'Apologiste copie fidellement un long morceau de la vie de S. Bernard écrite par Geoffroy, où ce Religieux, un des plus parfaits imitateurs de la vertu de son saint maître, raconte ce qu'il a vû & entendu. François d' mboise ajoûte cavalierement, *Quod si interrogetur Abelardus, Quod ad hæc? Respondebit fortasse, nolo hunc, reprobo hunc, domesticus est.* Il fait ensuite l'énumération d'environ une quin-

zaine d'Auteurs, qui dans les siécles suivans ont parlé d'Abelard comme d'un homme qui a enseigné de faux dogmes, qui a erré dans plusieurs points appartenans à la foy, & dont les nouveautés ont été proscrites par l'Eglise? & l'Apologiste répond que ces gens là ne sont pas des témoins oculaires, comme nous ne le sommes pas aujourd'hui de la condamnation des heréfies des siécles passés, & qu'enfin Abélard a fait pénitence & s'est soumis aux volontés du Souverain Pontife. Qu'il me soit permis de faire remarquer une troisiéme fois ce qu'il redit cent & cent fois, qu'Abélard a été très-innocent du moins à la fin de sa vie, que sa personne n'a point été condamnée; & cela pour conclure que c'est une bonne œuvre de sauver des flâmmes & de consacrer à la posterité ses livres & son nom.

Un des plus beaux éloges que l'on ait jamais fait de la vie admirable, des vertus héroïques, des travaux glorieux, des miracles éclatans, du

mérite même naturel de S. Bernard, c'est celui que François d'Amboise a mis à la tête des témoignages qu'il a rassemblés contre la réputation du saint, & en faveur d'Abélard. Dans les réflexions qu'il y ajoûte on ne sçauroit trop démêler, ce qu'il dit de ce qu'il veut dire, ce qu'il prouve de ce qu'il veut prouver, ce qu'il avance de ce qu'il veut qu'on croye.

Othon de Frisingue est le premier témoin qu'il produit, & afin que cet Historien ne soit point suspect d'être contraire à S. Bernard, l'Apologiste remarque qu'il avoit été de l'ordre de Cîteaux avant son Episcopat, & que dans les premieres années de sa jeunesse il avoit eû S. Bernard pour maître. *Primos annos adolescentiæ egit sub ferulâ D. Bernardi.* C'est une bévûë grossiere. Otton de Frisingue ayant achevé ses études de belles lettres & de Philosophie à Paris, s'en retournoit en son pays pour resider à Neufembourg, dont on lui avoit donné la Prévôté du Chapitre. Il passa par

„ Philoſophie ; & ſon grand talent, „ ſon fort conſiſtoit non ſeulement „ dans la ſubtilité des inventions „ de ce qui eſt néceſſaire à la Phi- „ loſophie ; mais encore des choſes, „ qui étoient propres à rejouir & „ à faire rire ſes écoliers & ſes au- „ tres auditeurs. „ *Is, inquam, litterarum ſtudiis, aliiſque facetiis ab ineunte ætate deditus fuit, ſed tam arrogans, ſuoque ingenio tantum confidens, ut vix ad audiendos magiſtros ab altitudine mentis ſuæ humiliatus deſcenderet ...... ipſorumque dictorum pondus, tanquam ſubtilitatis acumine vacuum judicans, non diu ſuſtinuit. Inde Magiſtrum induens Pariſios venit, plurimum in inventionum ſubtilitate non ſolum ad Philoſophiam neceſſariarum, ſed & pro commovendis ad jocos animis utilium.* Oton fait un portrait tout oppoſé de Gilbert. „ Il ſe ſoumit avec „ docilité à la diſcipline de ſes Maî- „ tres ; il déferoit plus au poids de „ leurs enſeignemens qu'il ne ſe „ fioit à ſon propre eſprit ; il n'a- „ voit pas puiſé dans les écoles une „ doctrine

» doctrine légere & ſuperficielle,
» mais grave & ſerieuſe ; il ne s'é-
» toit point laſſé trop tôt d'être
» diſciple ; la gravité de ſes mœurs
» & de ſa vie étoit conforme à la
» ſolidité de ſa Science ; il ne s'é-
» toit point appliqué aux plaiſante-
» ries ni au badinage, mais à ce
» qu'il y a de plus ſerieux dans les
» Sciences. » *Iſte enim ab adoleſcentiâ ſuâ magnorum virorum diſciplinæ ſe ſubjiciens, magiſque illorum ponderi quam ſuo credens ingenio....... non levem ab eis ſed gravem doctrinam haujerat, manu non ſubito ferulæ ſubductâ, à Scientiâ non cenſurâ morum vitæque gravitate diſcordante, non jocis aut ludicris, ſed ſeriis rebus mentem applicuerat.* Par ce contraſte Otton de Friſingue fait voir qu'il n'eſt pas étonnant qu'il excuſe Gilbert, & qu'il abandonne la défenſe d'Abélard ; & que ſi celui ci eſt tombé dans le Sabellianiſme, il ne s'enſuit pas que l'autre ait donné dans aucune erreur. Et voila le temoin que produit François d'Amboiſe, voila les paroles

même qu'il décrit, pour constater la Catholicité non seulement de la personne, mais encore des Ouvrages d'Abélard.

Le second témoin est Pierre le Venerable, Abbé du Clugny. A la page 19. de la preface l'Apologiste après avoir fait l'éloge de ce grand homme, a l'insolence de dire : „ C'est „ lui, qu'avec tout l'Ordre, dont „ il étoit le Superieur & le chef, „ S. Bernard osa percer du furieux „ aiguillon de sa colere, comme „ on peut voir dans sa premiere „ lettre, où se plaignant, qu'un „ de ses neveux lui avoit été en„ levé & emmené de Clairvaux „ pour vivre parmi les Moines de „ Clugny, il dit que quelques uns „ d'eux étoient venus comme des „ Brebis, & qu'au dedans c'étoit „ des Loups ravissans. „ *Hic est ille quem cum toto ordine suo Bernardus œstro iracundiæ suæ pungere non dubitavit, ut videre licet in ejus Epistolâ, in quâ ob nepotem ex fratre abs se & Clara valle abductum, & Cluniacensibus mancipatum, quosdam*

ex iis ait venisse in vestimentis ovium, intrinsecus autem fuisse lupos rapaces. C'est lui. *Hic est ille &c.* quel mensonge! Horstius y a été pris, mais je ne me suis jamais defié en vain de ces Auteurs avanturiers, qui attaquent les Saints? Voyons le fait. Dans le temps que les infirmités de S. Bernard l'avoient éloigné de son Abbaye, d'où par ordre de l'Evêque de Châlons il ne lui venoit aucunes nouvelles, les Moines de Clugny crurent que l'occasion étoit belle, pour contrister le saint Abbé & tout l'ordre de Cîteaux, qui commençoit à devenir l'objet de leur jalousie. Les parens de Robert neveu de S. Bernard, qui venoit de faire ses vœux à Clairvaux, l'avoient offert dans son enfance à l'Ordre de Clugny, & avoient même donné quelque domaine à cette Abbaye dans la pensée que leur fils s'y seroit Religieux. C'est pourquoi l'Abbé de Clugny envoya à Clairvaux quelques Moines de son ordre avec un Prieur, homme habile & insinuant, qui persuada si bien Robert,

[illegible]

[illegible] pour constater [illegible] seulement de la [illegible], mais encore des Ouvrages [illegible]

[illegible] Pierre le Venerable, Abbé de Cluny. A la page [illegible] de sa preface l'Apologiste [illegible] de ce grand [illegible] de dire : » C'est [illegible] l'Ordre, dont [illegible] le Superieur & le chef, [illegible] du furieux [illegible], comme [illegible] premiere [illegible] piquant, qu'un [illegible] avoit été en- [illegible] de Clairvaux [illegible] parmi les Moines de » [illegible], il dit que quelques uns » [illegible] vêtus comme des » [illegible] dedans c'étoit [illegible]. » *Hic est [illegible] Bernar- [illegible] pungere non [illegible] in ejus [illegible] ex fratre [illegible] seductum, & [illegible] quosdam*

ex iis ait venisse in vestimentis ovium, intrinsecus autem fuisse lupos rapaces. C'est lui. *Hic est ille &c.* quel mensonge! Horstius y a été pris, mais je ne me suis jamais defié en vain de ces Auteurs avanturiers, qui ataquent les Saints? Voyons le fait. Dans le temps que les infirmités de S. Bernard l'avoient éloigné de son Abbaye, d'où par ordre de l'Evêque de Châlons il ne lui venoit aucunes nouvelles, les Moines de Clugny crurent que l'occasion étoit belle, pour contrister le saint Abbé & tout l'ordre de Cîteaux, qui commençoit à devenir l'objet de leur jalousie. Les parens de Robert neveu de S. Bernard, qui venoit de faire ses vœux à Clairvaux, l'avoient offert dans son enfance à l'Ordre de Clugny, & avoient même donné quelque domaine à cette Abbaye dans la pensée que leur fils s'y feroit Religieux. C'est pourquoi l'Abbé de Clugny envoya à Clairvaux [illegible] Moines de son ordre avec [illegible] homme habile & insi[illegible], qui persuada si bien Robert,

qu'il l'emmena avec lui. Qui eſt cet Abbé & qui ſont ces Moynes de Clugny, capables d'un ſi mauvais tour & d'une ſi lâche perfidie: c'eſt, dites-vous; l'Abbé Pierre tenu pour ſaint, & honoré comme tel par les ſiens, & nommé ſeulement *Venerable* dans le Martirologe Romain; ce ſont les Moines de Clugny qu'il avoit réformés & rappellés à la premiere ferveur de leur inſtitut par ſes exemples & ſes ſages reglemens? Ce trait ne leur convient point, vous les calomniez. Pierre n'eſtoit pas même alors à Clugny, il gouvernoit le Monaſtere de Vezelay dans le Nivernois. Robert fut enlevé en 1117, & Pierre le Venerable ne fut élu Abbé de Clugny qu'en 1122. L'envie de faire injure à S. Bernard vous fait confondre l'Abbaye de Clugny relâchée & dérangée ſous l'Abbé Ponce, homme léger & ambitieux avec l'Abbaye de Clugny réguliere & édifiante ſous Pierre le Venerable. Quoique le ſaint Abbé de Clairvaux fut très-ſenſible, à la perte de ſon neveu, il la ſouffrit néan-

moins une année entiere ſans marquer au dehors ſa peine; & il écrivit enfin à Robert cette admirable lettre, que les beautés qu'elle contient ont fait mettre à la tête de ſes Ouvrages. Parmi les ſentimens de la tendreſſe la plus vive pour ce cher neveu, il laiſſe échapper quelques traits de mécontentement & de blâme ſur l'attentat & le procedé tant de l'Abbé que des Moines de Clugny. Pierre que vous dites avoir été *percé du furieux aiguillon de ſa colere* trouva ſa douleur raiſonnable & ſon reſſentiment juſte, il ne fut pas plutôt élu Abbé de Clugny, qu'il renvoya le jeune Robert à Clairvaux.

Mais enfin que dit Pierre le Venerable en faveur d'Abélard dans les trois lettres qu'il a écrites à ſon ſujet? Il aſſure dans celle qui eſt adreſſée au Pape, qu'Abélard a renoncé à ſes erreurs, & qu'il les a effacées de ſes livres; dans la ſeconde adreſſée à Héloiſe, il fait un magnifique éloge des vertus qu'on le voit pratiquer à Clugny; dans la troiſiéme

il envoye à la même Héloïse une copie de la formule d'absolution, dont il s'étoit servi pour Abélard. L'Apologiste donne sans cesse à côté du bût où il veut frapper. Dans tous les autres témoignages, excepté ceux de Pierre Berenger & du Président d'Argentré, il n'y a pas un mot qui contredise ce que les Auteurs de tous les siécles jusqu'à celui de François d'Amboise ont avancé contre Abélard. Et voilà ce qui fonde tant de déclamations extatiques d'une longueur énorme, que l'Apologiste à consacrées à l'honneur de son Héros. Le Président d'Argentré a crû vrai ce qu'Abélard & Berenger rapportent ; & il y a si peu réflechi, qu'il en parle sur le fonds incertain de sa mémoire, qui lui fait donner à ce dernier le nom de Guillaume. La seule chose qu'il ait bien retenuë, est qu'Abélard a été condamné sans être oüi ; Abélard, c'est-à-dire, les propositions & les ouvrages d'Abélard. Et ce Président sçavoit pourtant lui-même, que suivant les regles &

l'uſage du Palais, on condamne des libelles écrits contre les interêts de l'état & contre les bonnes mœurs, ſans avoir beſoin d'interroger & d'entendre les Auteurs pour ſçavoir d'eux, ſi ces libelles bleſſent veritablement les interêts de l'état& les bonnes mœurs. C'eſt-pourquoi, n'en déplaiſe à M. Bayle, * on n'a pas raiſon, mais on a tort de trouver mauvais, que dans les jugemens Eccleſiaſtiques on en uſe de la même ſorte. Ainſi Abélard, Berenger, le Préſident d'Argentré, François d'Amboiſe, M. Bayle ſont de vains Echos qui ſe repondent depuis le douziéme ſiécle, & qui retentiſſent à la honte du bon ſens dans le nôtre, pour obſcurcir, s'il ſe peut, la gloire de S. Bernard.

Réfutation de ce qui eſt écrit en faveur de la doctrine d'Abelard par l'Auteur de ſa vie imprimé en 1720.

Il a parû depuis dix-huit ans une

* Article Berenger Note C.

nouvelle vie d'Abelard, qui contient une Apologie de sa doctrine plus sage, & mieux concertée que toutes les précedentes. Elle paroît avoir été faite, pour soutenir pieusement & sçavamment toutes les calomnies contre S. Bernard, que M. Bayle adopte, & pour les exposer en termes radoucis & polis ; mais elle n'en est pas plus veritable. L'Auteur s'est proposé d'édifier, cela convenoit à son état. Il n'a rien négligé pour plaire, ses talens exigeoient qu'il en fit usage. Pour remplir sa premiere vûë, il joint tout le bien qu'Abélard dit de son zele pour la réformation des mœurs, & les éloges que fait de lui Pierre Berenger son disciple, au témoignage que Pierre le Venérable a rendu de la piété de ses derniers jours. Il décrit avec modestie les amours du Philosophe avec sa sçavante écoliere ; il spiritualise charitablement les motifs trop humains de leur conversion ; & il a la prudence de dissimuler les restes honteux d'une passion mal éteinte, qui éclatent

dans le commerce de lettres, qu'ils eurent enſemble, depuis que l'un & l'autre eut pris l'habit Religieux. Otton de Friſingue taxe Abélard d'arrogance, & de fierté, de préſomption & de vanité: Il ſe peint lui-même avec ces défauts dans l'hiſtoire qu'il a faite de ſes calamités, & ils paroiſſent avoir été l'ame des principales actions de ſa vie publique. Pour l'utilité & la conſolation d'un lecteur pieux, à qui ſa conſcience dit qu'il a du mérite, tout cela eſt habillement déguiſé en une noble hardieſſe, & une juſte confiance dans les talens qu'un grand homme a reçûs de Dieu. Abélard ne ceſſe jamais d'outrager par des mépris inſultans & des reproches odieux ſes adverſaires, & les puiſſances les plus reſpectables, qui n'adoroient point ſes idées; & en cela Berenger ſon diſciple l'a fidellement imité. Le nouvel Hiſtorien de ſa Vie craint de ſcandaliſer les lecteurs, s'il ne les croit point tous deux ſur leur parole; il fait entrer es calomnies d'Abélard & de Be-

renger dans le corps de ſon ouvrage, comme des veritez naïvement rapportez par des perſonnes auſſi incapable de mentir que d'errer. On auroit éte choqué qu'un Abbé régulier, ſi diſtingué & ſi célebre ne fut devenu homme de bien qu'à force de diſgraces, & que ſa Foi n'eut été pûre qu'à la derniere extrêmité ? Il étoit plus édifiant au goût de l'Auteur d'en faire un innocent calomnié, perſécuté maltraité durant plus de vingt ans, par l'artifice de ſes envieux, à l'aide de la ſimplicité de S. Norbert & de S. Bernard, de l'ignorance des Evêques de deux grandes Provinces & d'un Légat du S. Siege, & enfin de la foibleſſe du Pape. Mais le comble de l'édification eſt qu'un enfant de S. Bernard ſoit devenu l'Apologiſte d'Abélard, & ſe ſoit fait généreuſement le réparateur des torts qu'a cauſés ſon Pere. Il eſt vrai que l'honneur du ſaint en ſouffre ; mais ce ſaint eſt d'ailleurs ſi comblé de gloire, que ce médiocre déchet eſt compté pour rien, & paroît avan-

tageusement compensé ; puisqu'à ce prix Abélard devient un des plus illustres Abbés de l'ordre de S. Benoît, dont les Bernardins n'ont jamais été separés.

J'ai dit que notre Auteur n'a rien négligé pour plaire. Et qu'on ne se figure point que cela nuise à l'édification. L'Abbé de Rancé a charmé la France par les graces inimitables de sa plume, & il n'en a que mieux insinué dans les esprits & dans les cœurs l'amour de la penitence, & de toutes les vertus, comme notre Auteur s'est proposé de le faire en accommodant à ce dessein le tour qu'il a donné à l'histoire d'Abélard. D'ailleurs il est utile & salutaire au monde de connoître quels génies & quels talens sont renfermez dans les solitudes. Le sacrifice qu'on y fait des dons de l'esprit n'est pas moins digne de son admiration que celui des avantages de la naissance & de la fortune. Et quoiqu'on ne cesse pas tout à fait de cultiver l'étude, & que même on en laisse échapper au dehors

les fruits ; le ſacrifice n'eſt pas jugé imparfait mais plus héroïque, quand une auſtere retraite met un abri impénetrable à la gloire qui en peut revenir. Le Public eſt touché de joüir des talens d'un homme qui a eû la génerofité de les enfoüir pour lui ſeul. Le fait eſt que la nouvelle Vie d'Abélard eſt parfaitement bien écrite, la narration en eſt naturelle, noble, vive, agreable, les refléxions fines & délicates, le ſtile élegant & poli. Il n'y manque que pluſieurs verités importantes & eſſentielles, qui y ſont violées..... Et ce défaut même, je l'oſe dire eſt de main de maître.

Qu'il me ſoit permis de commencer par un point, qui n'eſt pas au fonds d'une extrême conſéquence, & qui ne regarde pas le ſujet que je traitte, ſinon peut-être pour faire voir qu'Abélard n'étoit pas un homme ſi digne qu'on ſe le figure, de la jalouſie de S. Bernard. M. Bayle dit : * *Le Public n'a pas trou-*

* Article Amboiſe note C.

vé dans les écrits de cet Auteur cette grande subtilité, cette grande force, qui le rendirent si célebre durant sa vie; & il cite Sebastien Roüillard,* qui s'est *persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit présent, en un discours fecond, & en la force d'un génie philosophique, qui le rendoit redoutable & invincible en toutes sortes de disputes.*

† Mais comme Abélard avoüe lui-même qu'il avoit l'esprit peu solide, mais facile, & que selon Otton de Frinsingue sa science étoit legere & superficielle, l'Auteur moderne de la vie de S. Bernard, fait consister ce génie Philosophique en ce qu'*il étoit hardi, qu'il faisoit valoir sa science avec une industrie fastueuse, & que quand les raisons lui manquoient, les paroles ne lui manquoient pas.* Ce qu'ajoûte Otton de Frisingue merite une particuliere attention : c'étoit un inventeur subtil de ce qui étoit bon alors

* Hist. de Melun pag. 148.
† Abæl. Epist. 1. cap. 1.

pour faire un assaut Philosophique, & le soûtenir, il avoit un génie tourné & habitué de longue main à la plaisanterie. Ainsi un babil éblouissant, une grande hardiesse, l'art de se vanter à propos, un fonds inépuisable de vaines chicanes, le talent de faire rire; toutes qualités propres à surprendre l'estime & gagner l'amitié des jeunes gens, faisoient le mérite d'Abélard, & lui attiroient des milliers de Disciples. L'Auteur qui l'a honoré d'une si belle Vie n'ignoroit rien de tout cela, mais il a préféré en habile homme le préjugé commun à la vérité. Les disgraces d'un homme même innocent, qui n'a que l'apparence du mérite, ne touche point agréablement. L'opinion avoit fait d'Abélard un Heros d'esprit & de science, plus grand que la fable ne l'auroit pu feindre. Qu'étoit-il besoin qu'une critique importune détruisit une si belle idée?

Un crime de foiblesse dans le plus grand homme de son siecle cruellement puni, & la penitence volon-

taire qu'il en fait, surchargée des persécutions les plus injustes & les plus criantes, & qui durent toute sa vie, est la matiere d'un patétique merveilleux dont il ne falloit rien retrancher. Mais pour cela notre Auteur adoptera-t-il les mensonges grossiers, les impostures visibles d'Abélard & de Berenger, qui ont l'approbation de François d'Amboise & de M. Bayle ? c'est ici où il est le plus admirable. Dans la nécessité d'être infidele, il l'est avec tant d'art & de délicatesse, que les gens qui ne lisent que pour l'amusement & le plaisir auroient regret qu'il eut évité de l'être. Je n'en rapporterai qu'un exemple qui n'intéresse pas directement S. Bernard; après quoi je viendrai à ce qui touche immédiatement le S. Abbé.

Abélard dit que le Cardinal Conon Evêque de Palestrine, qui présida au Concile de Soissons en qualité de Légat du saint Siége, étoit si ignorant qu'il ne sçavoit pas les Elemens du Catechisme. On a cru bien détruire cette calomnie d'Abé-

lard, & le prétendu fait qui l'appuye, en disant que Conon fut d'abord un de ceux qui voüerent une vie solitaire à Trecemburgen en Allemagne, & qui fonderent l'Ordre nommé *Arrosia*, qu'ensuite tiré de cet état par le seul mérite extraordinaire de sa personne, pour être fait Cardinal & Evêque de Palestrine; mis à la tête de toutes les grandes affaires de l'Eglise Romaine, dans des temps fort difficiles & & fort orageux; Légat en Orient, en France, en Allemagne, Président de quatorze Conciles, il fut seul jugé digne de succéder à Gelase II. par ce Pape même; & qu'après un généreux refus, on le rendît maître de disposer du S. Siege en faveur de qui il lui plairoit. L'Auteur de la nouvelle Histoire de la vie d'Abélard a bien vu, que s'il passoit pour incontestable que le Légat Conon fut un personnage de si grand merite, il faut que tout ce qu'Abélard & Berenger racontent de sa conduite & de ses discours au Concile de Soissons, soit un tissu d'horribles faussetés; que par

conséquent c'est se dèshonorer que de les croire en la moindre chose. C'est pourquoi il a entrepris de faire passer pour une fable cet offre de la Papauté faite à Conon. Voici cependant ce qu'atteste Falcon Scribe ou Notaire du sacré Palais, Auteur contemporain & qui pour recompense de ses services & de son inviolable probité fut fait premier Juge de Benevent sa patrie par le Pape Innocent II. Falcon, dis-je, le plus estimé des quatre Auteurs d'anciennes Chroniques, que M. Antoine Caraccioli a données au Public en 1626., atteste pour me servir des propres termes de l'Historien Apologiste d'Abélard, » que » Gelase II. étant proche de la » mort, conjura les Cardinaux qui » étoient autour de son lit, de ne » lui point choisir d'autre succes- » seur que Conon, ne connoissant » personne dans l'Eglise, qui mé- » ritât à plus juste titre d'en être » le Souverain Pasteur ; que tous

* Vie d'Abélard Livre. II. pag. 154.

» les Cardinaux y consentirent avec » joye, n'ayant pas de moindres » sentimens pour le merite de Co- » non que le Pape en avoit, mais » que l'humilité de ce Cardinal, » y fut un obstacle ; que n'ayant » jamais voulu se rendre aux ins- » tances de ses confreres, ni aux » dernieres volontés du Pape, il se » contenta de leur proposer Gui » Archevêque de Vienne, qui fut » effectivement élu sous le nom » de Calixe II. *Confestim se infirmitatis valida dissolutione teneri præsentiens* (Gelasius Cononem) * *Palestrinum acciri jussit Episcopum, & imponere illi tanti honoris culmen Romanæ sedis satagebat. Prævidebat enim se, ut fragilitatis est, corpore dissolvi. Audiens itaque Episcopus ipse hujusmodi verba Pontificem proferentem, absit, inquit, omnino, absit ut tanti honoris ponderisque cacumen indignus ego, & infelix suscipiam..... si verò meis acquiescere velitis consiliis, Viennensem Archiepiscopum vi-*

* Ant. Chron. 4. pag. 204.

rum utique religiosum , & sæcularibus ornatum virtutibus, ad tale tantumque patrocinium eligamus.... Quid multa & Gelasio Pontifici infirmanti, & cæteris Cardinalibus , aliis que omnibus Episcopis sermo complacuit. Nec mora Archiepiscopum illum acciri jubent, ut dicta factis compleant & perseverent. Falcon étoit alors à la suite de la Cour Romaine , & present peut-être à cette action en qualité de Notaire du Palais. Notre Auteur l'a lu , car son François est bien plus conforme à la narration de Falcon qu'à celle de Louis d'Attichi. Comment a-t-il pu se tirer de l'embarras où l'a jetté ce fait , qui sappe le fondement de toute sa défense d'Abélard , en décréditant à jamais les faux Mémoires d'Abélard & de Berenger. Un bel esprit a des ressources merveilleuses.

Il a supposé que Falcon étant un vieux Chroniqueur, aucun honnête homme ne le liroit, & qu'ainsi on pouvoit faire accroire au monde que l'Histoire des Cardinaux recueillie

par Louis d'Attichi étoit la source de cette particularité de la vie de Conon ; que Louis d'Attichi n'exposant point les évenemens dans leur ordre naturel, & ne distinguant point assez le temps ni les dates, on ne hazarderoit rien à assurer d'un ton de Critique consommé & irrefragable 10. *que la passion ou l'ignorance a fait avancer à l'*Evêque d'Autun *que Conon condamna Abélard comme hérétique, que le zele & la fermeté que le Legat fit paroître dans cette occasion, plurent tellement à la Cour de Rome, & sur tout au Pape Gelase II. qu'il en acquit une gloire immortelle, & que sa Sainteté conçut tant d'estime pour sa personne & sa vertu, qu'étant proche de la mort* &c. Le reste, comme je l'ai dit, paroît plûtôt pris de la narration de Falcon que de celle de Louis d'Attichy. Il est vrai que selon Louis d'Attichy, le Cardinal Conon condamna Abélard comme hérétique, parce que cet Historien n'a nul égard à la fausse relation

des Actes du Concile, qui est faire par Abélard, & qu'il en croit plûtôt Otton de Frisingue. Mais l'Evêque d'Autun ne dit nullement, que ce fut à cause qu'il avoit condamné Abélard, qu'on voulut faire Conon Pape. Où est donc la grande adresse de l'Historien Apologetique d'Abélard, d'avoir cité d'Attichy au lieu de citer Falcon ? Ecoutez ; c'est ici véritablement le fin de la manœuvre. L'Auteur de l'Histoire des Cardinaux pour ne pas interrompre la suite des glorieux travaux & des belles actions de Conon, parle du Concile de Soissons & de la condamnation d'Abélard, avant que de faire mention de ce qui se passa à la mort de Gelase. C'est pourquoi notre Auteur s'est persuadé, que si quelqu'un consultoit le Livre de d'Attichi, & lisoit ces paroles *Porrò Conon è Germaniâ redux ad Gelasium Papam se contulit, seu potius tot laborum pro Ecclesiâ Romanâ susceptorum mercedem ac præmium recepturus,** il les entendroit selon le

* Vie d'Abélard Livre 2. pag. 155.

Commentaire qui est donné dans la nouvelle Vie d'Abélard, c'est à-dire que le Lecteur trompé par la suite du discours de d'Attichy, qui n'est pas celle des évenemens, & ne prenant pas garde à ces mots, *è Germaniâ redux*, il mettroit la condamnation d'Abélard au nombre des travaux, dont le Cardinal Conon alloit recevoir la récompense. Sur quoi notre adroit Ecrivain fait parade de sa Critique en ces termes: *Si cette fable* (de la Papauté offerte à Conon) *n'est pas inventée, pour faire plaisir à l'illustre famille des Comptes d'Urrach, dont ce Legat étoit issu, c'est donc un renversement d'Histoire, qui n'est pas supportable dans un Auteur qui ecrit pour le Public. Il n'est pas moins surprenant que Moreri nous ait donné cette fable pour une chose constante. Chacun sçait, & l'Auteur l'avoüe, que Gelase II. est mort en* 1119. *& le Concile de Soissons où Abélard fut condamné, s'est tenu*

* Flores Card. Tom. I. pag. 129.

en 1120. *Comment donc ce Pape pour recompenser son Légat des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise par cette condamnation, l'a-t-il voulu faire son successeur, & même deux ans auparavant, selon l'opinion commune? comment cette condamnation pouvoit-elle procurer tant de gloire au Legat dans la Cour de Rome, & surtout auprès du Pape Gelase qui n'étoit plus au monde?* Bayle n'y entend rien, il n'est qu'un Ecolier au prix de notre Historien critique, pour démontrer sçavamment que ce qui est le plus vrai, est une fable, en imposant aux Historiens qui le racontent, d'assigner un autre fait posterieur comme en ayant été le motif & la cause.

Examinons maintenant ce qui regarde particulierement S. Bernard. Il étoit besoin de le décrediter au moins un peu, pour faire d'Abélard un grand Religieux, & très-bon Catholique dans le temps de ses démêlés avec l'Abbé de Clairvaux; & notre Auteur s'y prend avec une dextérité dont lui seul étoit apa-

ble. Il dit que le saint Abbé a écrit des lettres trop vehementes contre Abélard, il fait l'analyse de ces lettres, où veritablement S. Bernard peint son adversaire des plus noires couleurs; aucun trait marqué n'est omis; un tableau affreux les présentes réunis tous ensemble, afin qu'on ne doute pas un moment que le feu de la passion emportoit le saint au delà des bornes d'un vrai zéle. Si le nouveau défenseur d'Abélard s'en tenoit là, l'artifice seroit commun, & ne passeroit pas la maniere de M. Bayle. Cet Ecrivain adroit sans faire semblant d'y penser, détruit tout moyen de montrer l'injustice de ce reproche & de quantité d'autres. * Il coule d'abord legerement un mot, pour changer & avancer un peu l'époque de ces lettres de S. Bernard. Ensuite il ajoute tout ouvertement, comme une chose notoire & reconnuë, qu'elles furent toutes écrites avant le Concile de Sens; & enfin

* Vie d'Abélard Tom. 2. Liv. 5. pag. 82. 84.

qu'elles

qu'elles furent écrites assez long-temps avant le Concile de Sens, pour qu'Abélard en conséquence des nouvelles qu'il en reçut de Rome, ait pris la résolution de faire appeller S. Bernard à ce Concile. En insinuant & confirmant imperceptiblement cette petite fausseté, qu'on ne devoit pas juger digne d'être recherchée, il porte les plus grands coups contre S. Bernard & pour Abélard. On le reconnoîtra, quand j'aurai prouvé que de toutes les Lettres que S. Bernard envoya à Rome sur l'affaire d'Abélard, aucune n'a été écrite avant le Concile de Sens.

Cinq de ces Lettres sont adressées au Pape, & de celles-là trois ont été incontestablement écrites après le Concile, sçavoir la 189. & les deux qui ont été envoyées au nom des Archevêques de Reims & de Sens, parce que dans ces trois lettres il est parlé de la condamnation de la Doctrine d'Abélard, par le Concile. On ne doute pas non plus que la 190. qui est une ample réfutation de la Doctrine d'A-

bélard, n'ait été écrite après le Concile & notre Auteur ne paroît pas en disconvenir. La seule qu'il prétend avoir été écrite avant le Concile est la 330 : or dans celle-ci il est fait une mention visible de l'appel d'Abélard au saint siege, & cette démarche lui est reprochée en ces termes : » A » quel dessein, & en quelle con- » science, avez-vous recours au » defenseur de la foi, vous qui en » êtes le persecuteur ? de quels yeux, » & avec quel front regarderez- » vous l'ami de l'epoux vous qui êtes le corrupteur de l'épouse ? *Quâ mente, quâ conscientiâ recurris ad fidei defensorem fidei persecutor ? quibus oculis, quâ fronte inbueberis amicum sponsi, sponsa violator ?* Donc la 330. lettre n'a pas été écrite non plus que les autres avant le Concile, puisque Abélard n'a point appellé avant le Concile.

Il y a une lettre circulaire & commune adressée à tout le sacré college: c'est la 188 ; notre auteur suppose sans raison qu'elle a été écrite avant le concile de Sens ; car elle ne porte aucune marque qui fonde sa conjec-

ture ou sa critique. Au contraire on y lit plusieurs traits, qui ont un manifeste rapport à l'appel d'Abélard, & on conçoit que cette lettre accompagnoit la 30. adressée à sa sainteté. » Personne ne doute, dit » S. Bernard aux Cardinaux, que vous » ne soyez specialement chargés d'ô- » ter du Royaume de Dieu les scan- » dales, de couper les épines, qui » croissent, d'appaiser les querelles & les disputes qui s'élevent ? *nulli dubium, quin ad vos specialiter spectet tollere scandala de regno Dei, surgentes succidere spinas, sedare querelas.* » Agissez donc, comme il » convient à la place que vous te- » nez, à la dignité dont vous êtes » revêtues, à la puissance que vous avez reçûe. *Agite pro loco quem tenetis, pro dignitate qua polletis, pro potestate accepistis.* Un lecteur équitable jugera que la premiere pensée ne pouvoit pas venir à S. Bernard d'écrire en ces termes à tout le sacré College avant le concile de Sens. Et d'ailleurs tandis que la cause d'Abélard étoit pendante au tribu-

nal des Evêques de France, il n'étoit nullement question de solliciter ni d'instruire la cour Romaine à ce sujet. Ne negligeons pourtant pas les autres lettres. Elles sont au nombre de neuf, en joignant à celles qui sont adressées à des Cardinaux particuliers, une derniere adressée à un Abbé, qu'on croit être l'Abbé Bernard, qui fut depuis le Pape Eugéne 3. De ces neuf lettres six ont été écrites, de l'aveu du defenseur d'Abélard après le concile de Sens; sçavoir la 192. au Cardinal du Chatel, la 193. au Cardinal Yves, la 333. au Cardinal Guy de Pise, la 334. au Cardinal Gregoire Tarquin la 335. à un jeune Cardinal qui n'est point nommé, la 338. au Cardinal Haimeric Chancelier de l'Eglise Romaine. Et par quel signe notre historien critique a-t-il reconu que ces six lettres ont été écrites après le concile de Sens? c'est qu'il y est parlé évidemment de l'appel d'Abélard : Et en quels termes? par exemple, dans la 193. au Cardinal Yves il est dit, qu'Abélard choisit

pour les patrons de son erreur ancienne & nouvelle, ceux par qui il a du craindre d'être jugé & condamné. *Eos in defentione præteriti & præsentis erroris assumit, à quibus judicari timere debuit & damnari,* dans la 335. on lit ces mots: Pierre Abélard va à la Cour de Rome après avoir troublé l'Eglise. *Petrus Abælardus ingreditur curiam, postquam ecclesiam commovit.* Par consequent de ces neuf lettres les trois qui restent sont aussi écrites après le Concile de Sens, car voici les mêmes paroles, dans la 331 au Cardinal Etienne Evêque de Palestrine, *in tutelam sui erroris assumit eos, à quibus judicari debet & damnari*, elles sont repetées dans la 336. Au regard de la 332. adressée à un Cardinal, dont le nom n'est indiqué que par sa premiere lettre initiale G. pour décider si on doit sur la parole de notre auteur la juger écrite avant le Concile, qu'on fasse attention à ce texte: *non erit in vobis qui vicem christi doleat, qui diligat justitiam, qui odio habent ini-*

quitatem? seroit il possible qu'il n'y eut personne parmi vous, qui a pitié de la cause de Jesus-Christ, qui ait de l'amour pour la justice, & de la haine pour l'iniquité? n'est-il pas assez clair que ce discours est relatif à l'appel qu'Abélard fait dans le Concile, de même que les expressions plus marquées des autres lettres? Ainsi de cinq lettres, qu'on accuse S. Bernard d'avoir depêché à Rome plus d'un mois avant qu'Abélard songea à disputer contre le saint Abbé devant les Evêques, qui devoient s'assembler à Sens, de ces lettres, dis-je, pas une n'a été écrite avant le Concile de Sens, ni la 330, ni la 331., ni la 332., ni la 333, ni la 336, ni la 188.

Mais par une ruse, qu'on pourroit prendre pour une meprise innocente & sans suite, l'Auteur s'est fait un riche fonds, pour relever la reputation d'Abélard aux depends de celle de S. Bernard. Il rend absolument odieuse la maniere dont le saint Abbé traite son adversaire. Il empêche, qu'on n'ait droit d'alleguer

en sa faveur: qu'il s'est conformé à l'exemple & à la regle de conduite que lui ont donné tous les saint Peres. Le zele aussi pur que ferme de ces nobles defenseurs de la foi ne respiroit d'abord que la charité & la douceur envers ceux qui la corrompoient par leurs faux dogmes. Avec quelque force qu'ils écrivissent ou préchassent contre une erreur naissante, ils mesuroient leurs termes pour ne point blesser les personnes. Ils accordoient à chacun la distinction & les titres que demandoit son rang ; & la politesse, dont on se pique maintenant, n'est que rusticité en comparaison des regles de bienséance & d'honnêteté qu'ils observoient : Mais tous ces égards & ces menagemens avoient une fin ; & c'étoit la déclaration publique d'un attachement obstiné à soutenir des opinions proscrites par l'Eglise. Alors ne regardant plus les novateurs que comme les empoisonneurs des sacrés paturages, ou des loups qui devoroient les ames ; l'amour qu'il devoient au troupeau de Jesus-Christ

leur faisoient changer de langage. Ils imitoient celui, que le Sauveur employe, pour demasquer l'hypocrisie des Phariliens; ils empruntoient les expressions fortes & énergiques que les Apôtres ont sanctifiées en caracterisant les premiers heresiarques. De là vient que dans les Ouvrages polemiques des Docteurs de l'Eglise & dans les actes des Conciles, nous voyons avec surprise des noms, qui tout seuls sont maintenant un injure, chargez d'epitthes les plus honorables, & celui, qu'on appelloit hier très pieux & très saint, est traité aujourd'hui de nouveau Judas. Un Bernardin, [car il faut que je le designe quelquefois par l'habit qu'il porte] a envié à S. Bernard l'avantage de n'être pas plus blamable dans tout ce qu'il a dit d'Abélard, qu'aucun de saints Peres. Par le même secret, , qui donne aux lettres du saint Abbé une fausse époque, on rend vraisemblables tous les mensonges d'Abélard & de Berenger, on les appuye & on les adopte, on rencherit même sur ces mensonges.

On dit que *le vieux Abbé* avan

le Concile de Sens, * *decrioit Abélard de tous côtés*, en France comme à Rome. Il le decrioit, dit-on, quoique depuis vingt ans que *la cruelle affaire du Concile de Soissons étoit passée, personne n'eut ôsé lui en faire des reproches, ni l'accuser d'avoir été convaincu d'aucune erreur.* † *Il avoit toujours écrit, prêché, enseigné la même doctrine & sur les mêmes principes. Son livre de la Theologie étoit entre les mains de tout le monde, sans qu'on pensât à regarder l'Auteur comme un heretique; ni l'accuser de désobeissance aux ordres de l'Eglise: tant on étoit persuadé qu'il n'y avoit rien que d'orthodoxe dans les écrits & les sentimens de ce Theologien.* L'historiographe de la vie d'Abélard énonce ce fait dans le cinquieme livre * de son ouvrage, après l'avoir démenti dans le second où il defere aveuglement à ce faux témoignage de son heros: que dès le temps de la premiere retraite d'Abélard au Paraclet, il étoit partout

* Liv. 5. pag. 84.
† Au commencement du liv. 5. pag. 74.
§ Liv. 2. pag. 207.

& publiquement déchiré par S. Norbert & S. Bernard, qui rendoient ſes mœurs & ſa foi ſuſpectes, auſſi bien que ſon obeïſſance aux ſuperieurs tant Eccleſiaſtiques que ſeculiers. L'habile écrivain fait delicatement entendre dans ce ſecond livre que c'étoit *le pieux Abbé* qui mentoit lorſqu'écrivant à Guillaume de S. Thiery l'année 1139. * peu avant le Concile de Sens, il proteſtoit que juſqu'à ce temps il avoit preſque ignoré les opinions d'Abélard, *cum horum plurima ac penè omnia huc uſque neſcierim.* Par quelle adreſſe ſoutient-il maintenant ce fait énoncé dans ſon cinquiéme livre contre ces paroles de la lettre de S. Bernard à l'Evêque de Paleſtrine, † *ſiluerat Abalardus jam per multos dies ſed quando ſiluit in Britaniâ, concepit dolorem, & nunc in Franciâ peperit iniquitatem.* Quel eſt le ſens de ce latin? S. Bernard rend raiſon pourquoi depuis 20 années on avoit laiſſé Abélard

*Epiſt. 326.
† Epiſt. 331.

en repos, Cela n'eſt pas ſurprenant, dit-il, il ſe tenoit en repos lui-même, il gardoit la loi du ſilence qu'on lui avoit impoſée, il ne dogmatiſoit pas au moins publiquement de la maniere qu'il avoit coutume de faire ; & par-là il avoit paru acquieſcer au jugement des Peres du Concile de Soiſſons, & avoir renoncé de bonne foi à ſes erreurs. De-là, ſes Ecrits chargés de flétriſſure, & abandonnés, comme on croyoit, à leur mauvais ſort par l'Auteur, n'étant plus ſoutenus par l'éclat que leur donnoit ſes diſcours de vive voix, étoient abſolument tombés & négligés par le Public. *Silverat jam per multos dies.* Mais durant ſon ſéjour en Bretagne, la douleur qu'il avoit toujours conſervée de l'affront qu'il avoit eſſuyé à Soiſſons, lui fit concevoir le deſſein de réparer ſa gloire, & de faire les derniers efforts pour relever le crédit de ſes Livres, & donner un nouveau cours à ſa Doctrine. *Sed quando ſiluit in Britanniâ concepit dolorem.* Retourné au Paraclet, il multiplia à force les

exemplaires de ses Livres, il en envoya de toutes parts, il les fit prôner avec une nouvelle ardeur, tout cela à l'aide de ses anciens Disciples, dont il ranima le courage. *Et in Franciâ peperit iniquitatem.*

L'Historien Panégyriste fait semblant de comprendre que saint Bernard veut dire toute autre chose; sçavoir, qu'Abélard vient tout récemment depuis son retour de Bretagne, de mettre au jour sa Théologie; & il dit serieusement dans une de ses Notes: * *Saint Bernard se trompe en cet endroit. La Théologie d'Abélard contre laquelle il se récrie, étoit composée & publiée longtems avant qu'il allât en Bretagne. Elle fut le sujet du Concile de Soissons, qui s'étoit tenu vingt ans auparavant. Comment Saint Bernard n'a-t-il eu aucune connoissance de ce Concile?* Sans doute il en a eu connoissance, & si bien que dans le texte, que vous citez; on lit la mention expresse que fait le Saint Abbé du

* Liv. 5. pag. 83.

Concile de Soissons. Ne dit-il pas qu'Abélard est une Hydre, qui ayant perdu une tête, en a produit sept autres au lieu d'une; que cette tête qu'on lui a coupée, est son hérésie sur la Trinité, qui a été condamnée à Soissons ? qu'en la place de cette hérésie, il en est sorti sept autres & plus, tant sur la Trinité, que sur les autres Mysteres; & qu'on les pourra voir dans les extraits, que le Saint Abbé a recueillis pour les envoyer à Rome? *Uno prius capite succiso; septem pro uno capita produxit, succiso uno, succisa fuit una illius hæresis Suessione; sed jam loco illius septem & eo amplius hæreses emerserunt, quarum exemplar habuimus & misimus vobis.* Malgré la justice que je rends volontiers à la souplesse exquise d'esprit, aussi bien qu'à la politesse de l'Auteur, je suis forcé d'avouer, que l'infidélité est grossiere, & qu'elle ne passe pas pour le coup la maniere de M. Bayle. Ce sera pourtant sans préjudice de l'antidate admirable des Lettres tracée par la main de l'ami d'Abélard,

devenu secretaire de Saint Bernard.

La fécondité de cette invention fournit encore une excuse honnête du parti honteux que prit Abélard d'appeller au Saint Siége, au lieu d'entrer bravement en lice avec Saint Bernard, que lui-même il avoit défié au combat. Si jusques-là le Saint Abbé de Clairvaux l'avoit toujours traité avec honneur; si malgré la proscription de sa Théologie, qu'on l'avoit contraint de brûler de ses propres mains au Concile de Soissons, l'Homme de Dieu s'étoit fait un religieux scrupule d'attenter à sa réputation, à cause du respect qu'il avoit paru rendre au moins extérieurement durant vingt années à la sentence de ce Concile; s'il ne parloit jamais à Abélard, ni de lui aux autres, qu'avec charité, avec douceur, & avec la considération qu'il étoit de la décence qu'il témoignât à un Abbé comme lui; si l'Homme de Dieu croyoit être obligé d'attendre, que l'entêtement invincible de son adversaire, à retenir ses pernicieuses idées, se

manifeſtât devant une aſſemblée juridique, & que l'hypocriſie avec laquelle il avoit caché durant tant d'années le mépris qu'il faiſoit de ſa premiere condamnation, fut dévoilée aux yeux de ſes nouveaux Juges ; pour être en droit d'uſer envers ce Novateur, du langage que tous les Peres de l'Egliſe ont tenu pour peindre ſes ſemblables ; ſi, dis-je, tout cela eſt vrai ; * c'eſt une chimére qu'Abélard eut à craindre le ſoulevement & la fureur du Peuple, que le ſaint homme n'avoit émû nulle part en aucune occaſion contre perſonne, & à qui il avoit coutume d'inſpirer, par ſa préſence, l'ordre & la paix inaltérable, qui régnoient dans les mouvemens de ſa grande ame. Mais par le moyen de la fauſſe époque des lettres, il eſt moralement démontré que ce qu'on y lit d'affreux contre Abélard, étoit même avant le Concile de Sens, la matiere ordinaire des diſcours publics & particuliers de Saint Ber-

* Vie d'Abélard, tom. 2. liv. 5. p. 95

nard, & que le Peuple en étant imbu, Abélard avoit lieu d'appréhender d'être insulté, car c'est trop dire qu'il courroit risque d'être mis en piece à la vûe du Roi, des Princes, d'une multitude de Seigneurs, & de toute leur suite. Cependant il connut bien tard un si grand péril. Il n'étoit pas entré de nuit dans la Ville de Sens, il y avoit fait quelque séjour avant l'ouverture du Concile sans se cacher ni se déguiser; il s'étoit fait un passage au milieu de la foule pour entrer dans l'Assemblée; il ne s'avisa de craindre, que quand le Promoteur eut commencé à faire la lecture des propositions extraites de ses livres. Ce conte n'étoit bon qu'à être mandé en Allemagne, pour imposer à Otton de Frisingue, & il est sans aucun fondement par la restitution de la véritable époque des lettres dont il a été parlé.

Mais la falsification de cette époque est-elle aussi de quelqu'usage à notre habile écrivain, pour appuyer & ce qu'il avance de l'irrégularité de

la procédure du Concile dans l'affaire d'Abélard, & le petit Roman qu'il fait de Génie, sur la réconciliation d'Abélard avec Saint Bernard & avec le Souverain Pontife? Cela n'est pas douteux. Voudroit-on que sans ombre de preuves, ni même de vraisemblance, malgré la passion & la partialité qu'il reconnoît dans l'Apologie de Berenger, il entreprit de faire goûter à ses lecteurs les calomnies inventées par cet écrivain furieux contre les Evêques assemblés à Sens; & qu'aidé seulement de l'art merveilleux, qu'il possède, d'habiller proprement & d'exposer plausiblement les mensonges d'autrui, il établit que les Prélats * *s'en rapporterent entierement à l'Abbé de Clairvaux, qu'ils le firent Promoteur, juge & partie dans cette affaire*; qu'ils ne prirent aucune précaution, *pour s'assurer que les articles qu'on imputoit à Abélard étoient de lui, & qu'on ne lui imposoit pas;* en un mot, qu'*ils pronon-*

* Liv. 5. pag. 197. 202. 203.

cerent leurs anathêmes sur le seul extrait que l'Abbé de Clairvaux leur presenta, & où il n'y avoit que des propositions détachées, que personne dans le Concile ne prit la peine d'examiner ni de confronter avec les livres d'où elles avoient été tirées? Ignore-t-il que le Serviteur de Dieu avoit apporté, & qu'il avoit remis entre les mains du Promoteur du Concile, non-seulement la liste des propositions d'Abélard, qu'il jugeoit condamnable, mais encore les livres de l'Auteur où elles se trouvoient avec des marques qu'il avoit faites pour en faciliter la vérification? * *A Dei famulo Petri illius scripta prolata sunt & erroris capitula & designata.* Pour prouver que les Evêques ne firent aucun usage de ces livres, & qu'ils ne daignerent pas y regarder même à dessein de contenter leur curiosité; pour renouveller, dis-je, avec succès cette ancienne calomnie, & tant d'autres faussetés, qui sont d'un

* *Gaufr. in vitâ S. Bern. Lib. 3. cap. 5.*

grand Saint, le Dioſcore de ſon Siécle; il ne falloit pas moins que prévenir les eſprits comme d'un fait certain, que pluſieurs mois auparavant, Saint Bernard, tout ſeul dans ſa cellule, avoit fait & parfait le procès à Abélard, qu'il s'étoit arrogé le droit de noter par une cenſure ſouveraine & irréfragable les propoſitions de ce Théologien, l'une de Sabellianiſme, l'autre de Neſtorianiſme, l'autre de Pélagianiſme, &c qu'il avoit porté ſa ſentence, & l'avoit publié à Rome & en France, déclarant de ſa ſeule autorité ſon adverſaire novateur & hérétique, le changeant de flétriſſures infamantes, telles qu'autrefois on les auroit épargnées à Sabellius, à Neſtorius, & à Pelage, avant leur condamnation. Ce ruſé préliminaire étant établi, il n'eſt pas ſuprenant d'entendre dire que l'Abbé de Clairvaux a diſpoſé de toutes choſes à ſon gré au Concile de Sens; que les Evêques ne furent que les exécuteurs dociles de ſes réſolutions & les inſtrumens du brigandage qu'il avoit

projetté ; que ne voyant que par ſes yeux, ne concevant que par ſon eſprit, ne parlant que par ſa bouche, ils prêterent ſeulement leurs mains pour ſigner aveuglément ſes arrêts. Mais ſi aucune des Lettres de Saint Bernard ne contient que ce qui auparavant avoit été conclu & jugé à Sens par les Evêques, l'impoſture eſt inſoutenable.

*Le reproche de précipitation que notre Hiſtorien critique & ſçavant attribue à la conduite de ces Prélats, eſt une ſuite du précedent ; & pour le juſtifier, il nous renvoye à l'Hiſtoire des Conciles, voulant qu'on s'arrête à celle du Concile de Trente, qui dura pluſieurs années, ſans oſer pourtant blâmer le Concile d'Epheſe, qui termina en un ſeul jour l'affaire de Neſtorius. L'abus que notre Auteur fait de l'injure du tems, qui nous a ravi les actes du Concile de Sens, l'enhardit à affirmer qu'on n'y connut aucunes régles, qu'on n'y garda aucune

*Liv. 5. pag. 200. 201.

des formalités que le droit naturel & la raison prescrivent. Prétend-t-il qu'on juge sur ce pied-là de quantité de Conciles, dont excepté les Canons & les décisions, on n'a pour tout reste, que quelques lambeaux des écrivains qui en ont parlé ? Puisqu'il fait la grace aux Peres du second Concile général, de ne pas réprouver leurs procédures, & qu'il croit que pour les excuser de précipitation, il suffit de dire qu*'il y avoit plus de quinze jours qu'ils se préparoient à leur décision par de longs examens*; que n'a-t-il daigné nous déclarer d'où il a appris avec certitude, que la séance où Abélard fut introduit, pour répondre aux accusations de Saint Bernard, fut l'unique ou la premiere séance du Concile de Sens ? D'où sçait-il que le Roi avec toute sa Cour, qui voulut être spectateur de cette dispute, arriva justement au jour marqué pour l'ouverture du Concile; que les Evêques ne l'attendirent pas plusieurs jours; qu'ils n'employérent pas ce tems comme les Peres

d'Ephefe, à fe préparer à leur décifion par de longs examens de la doctrine & des propofitions attribuées à l'accufé ? S'infcrit-il férieufement en faux contre le témoignage du faint Abbé de Clairvaux & des Evêques de la Province de Sens, qui affurent le Pape, que non-feulement les Articles d'Abélard ont fouvent été lûs & relûs dans les féances publiques, *fæpe in publicâ audientiâ lectas & relectas*; mais que tous les Peres les ayant examinés, ils les ont jugés contraires à la foi & à la vérité, *capitula judicio omnium examinata, inventa funt fidei adverfantia, contraria veritati* ? S'il avoit lû d'un œil favorable ou équitable envers le Concile de Sens, les quinze Lettres que l'on voit dans Saint Bernard qui regardent cette affaire, il auroit aifément reconnu que ce Concile tint plufieurs féances au fujet d'Abélard, en comptant même pour la premiere, la féance où il comparut. Car nous voyons dans la Lettre Synodale des Evêques de la Province

de Sens au Pape qu'Abélard appella deux fois au Saint Siége. Il le fit d'abord de vive voix, lorsque saisi de peur à la simple lecture de ses propositions, il refusa de répondre à Saint Bernard, & sortit tout en désordre de l'assemblée avec ses Disciples. * *Visus est diffidere Magister Petrus Abœlardus, & subterfugere; respondere noluit .... Vestram tamen, sanctissime Pater, appellans præsentiam, cum suis à conventu discessit.* Et parce que cette démarche n'avoit point arrêté les procedures du Concile contre sa doctrine, il appella par écrit, ou plûtôt il fit signifier son appel en forme juridique, le lendemain du jour de la décision du Concile, & de la condamnation des articles extraits de ses Livres, † *sententias pravi dogmatis ipsius ... Pridie ante factam ad vos appellationem damnavimus.* Entre ces deux appels d'Abélard, il y eut un intervalle considérable, qui fut

* Epist. 189.
† Epist. 337.

rempli de cette maniere : On délibéra sur l'appel de vive voix : & on résolut d'épargner, par respect pour le Saint Siége, la personne d'Abélard, & de passer outre à l'examen de la Doctrine, pour en décider. On employa plusieurs séances à vérifier, à lire & à relire, à comparer ensemble les propositions, & avec les Ouvrages qui les contenoient, à en fixer le propre & véritable sens, à y opposer les passages des Saints Peres, où les faux Dogmes qu'elles expriment sont réfutés. * *Sententias pravi dogmatis ipsius .... Sæpe in audientiâ publicâ lectas & relectas, & tam verissimis rationibus, quam Beati Augustini, aliorumque Sanctorum Patrum inductis à Domino Claravallensi, autoritatibus, non solum falsas sed & hæreticas esse evidentissime comprobatas, pridiè ante factam ad vos appellationem damnavimus.* Je ne prétends pas conclurre uniquement de ces paroles la multitude des séances

* Ibidem.

qu'on

qu'on employa à ce travail, mais ſur-tout de ce que la trois cens trentiéme Lettre de Saint Bernard adreſſée au Pape, ayant été écrite après l'ouverture du Concile, & après l'appellation au Saint Siége, qu'Abélard fit de vive voix; elle fut pourtant écrite & envoyée à Rome avec pluſieurs autres, un tems conſidérable avant la condamnation des articles d'Abélard. La raiſon en eſt évidente; il n'eſt fait mention dans cette Lettre trois cens trente que de l'appel d'Abélard; & c'eſt de tout ce qui s'eſt paſſé au Concile de Sens, la ſeule circonſtance que le ſaint Abbé mande au Pape. Il eſt ridicule de dire que Saint Bernard ait écrit, & qu'il ait fait tenir au Pape par la même voye, trois Lettres en ſon nom ſur le même ſujet. On conçoit que la Lettre cent quatre-vingt-onze, où on lit une Relation ſommaire de la condamnation des articles d'Abélard, a pû être accompagnée de la Lettre cent quatre-vingt-dix, qui contient un ample expoſé des motifs de cette condam-

nation. Mais pour la Lettre trois cens trente, elle ne pouvoit être utile que pour donner au Pape un premier avis que la cause d'Abélard seroit portée à son Tribunal, & pour le mettre de bonne heure au fait sur le dangereux systême de Religion que ce Novateur avoit publié. On continue à sentir la fécondité de cet expédient trouvé par notre Auteur, de changer & d'avancer l'époque de tant de Lettres de Saint Bernard. De ce principe ruineux, mais artificieusement inventé, on conclut la précipitation des procedures du Concile de Sens contre Abélard.

Cette source n'est pas encore épuisée, comme nous le verrons. Mais si la prétendüe nullité de la décision du Concile de Sens, à cause de l'appel d'Abélard, & de l'incompétence des juges, n'en est pas une suite; elle est au moins fondée sur le changement d'une autre époque hazardée à l'imitation de celui-là. * C'est sans aucun fondement

* Liv. 5. Pag. 137.

& de son chef que notre Auteur avance qu'Abélard ne renonça a son Abbaye de S. Gildas qu'à la persuasion de Pierre de Clugny, lorsqu'il prit le parti de passer le reste de ses jours auprès de cet homme vénérable. L'opinion commune est qu'Abélard n'étoit plus Abbé de S. Gildas, & qu'il avoit fixé pour toujours sa demeure au Paraclet avant le Concile de Sens. N'importe qu'il l'eût fait douze ans auparavant, comme le Pere Mabillon l'a crû, ou seulement depuis une ou deux années. Cette opinion est appuyée 1°. Sur ce que dans aucun ancien monument, ou il soit parlé des disputes de S. Bernard avec Abélard, ce dernier n'est jamais qualifié Abbé de S. Gildas, quoiqu'on appelle très souvent le premier Abbé de Clairvaux; 2°. & principalement sur ce qu'Abélard porta sa cause & fit appeller S. Bernard a un Concile de la Métropole de sens, dont S. Bernard ne dépendoit pas; d'où il paroît suivre avec évidence que S. Bernard n'é-

tant point sujet de la Métropole de Sens, il falloit qu'Abélard y fut soumis; que par conséquent il avoit renoncé à son Abbaye de S. Gildas qui étoit de la jurisdiction de la Métropole de Tours, & qu'il eût fixé sa demeure au Paraclet dans le Diocese de Troyes, dont Sens est la Métropole. Ces sortes d'argumens ne se détruisent point par une pétition de principe, où l'on suppose qu'Abélard s'adressa à l'Archevêque de Sens pour être jugé par son Concile, & que le Prélat lui accorda sa demande, quoique l'un & l'autre sçût fort bien que le jugement seroit nul à cause de l'incompétence du Tribunal. De plus ni Abélard ni son Disciple Berenger n'ont allegué cette incompétence. Si elle eût été réelle, Abélard au lieu d'appeller au Pape eût protesté contre toutes procedures & tout jugement émané du ressort d'une autorité qui lui étoit étrangere, il auroit requis d'être renvoyé à ses juges légitimes en premier instance. Notre Auteur a senti le foible de ce moyen

de défenſe. Il tâche d'y remédier en inſinuant qu'*il eſt certain qu'Abélard* * *n'avoit demandé à paroître au Concile de Sens, que pour défendre publiquement ſa doctrine contre les accuſations de l'Abbé de Clairvaux, & non pas pour rendre les Evêques de ce Synode juges de ſa foy, ni pour mettre entre leurs mains la déciſion des veritez qu'il croyoit ſoutenir...... C'étoit des témoins, & non des juges, qu'Abélard vouloit avoir en la perſonne de ces Prelats.* Berenger, d'Argentré, François d'Amboiſe, Bayle auroient envié cette penſée au nouvel Ecrivain de la Vie d'Abélard; il en a tout l'honneur quoique par modeſtie il l'attribuë au Pere Alexandre, à qui rien de ſemblable n'eſt jamais venu dans l'eſprit. Mais ſi cette remarque eſt auſſi délicate qu'elle eſt fine, ſans doute, Abélard prit la deſſus ſes ſûretés avec les Peres du Concile de Sens. Cependant avant qu'ils ſe préparaſſent à faire aucune fonction de

* Liv. 5. pag. 204.

Juges, il oublia lui-même quel avoit été son dessein & son intention au moment qu'il avoit plus besoin d'y réfléchir. Il entre dans l'assemblée des Evêques, pour défendre sa doctrine, on en lit les Articles, & soit qu'il s'en trouve déconcerté, soit qu'une crainte raisonnable le saisisse, il refuse de s'expliquer. Et que dit-il pour s'en dispenser ? il ne songe plus qu'il paroît devant de simples témoins, il appelle au Pape. Je ne vois point après cela comment notre Auteur a pu nier qu'Abélard fut * *troublé, & qu'il perdit toute sa présence d'esprit au Concile de Sens.*

Je ne sçai si on doit faire le même cas, de la maniere dont notre Auteur a tourné la défense qu'il a imaginée de l'appel d'Abélard. On n'y a point eu d'égard au Concile de Sens en ce qui regarde le jugement de la Doctrine, mais on l'a respectée pour épargner la personne. Quand

* Liv. 5. pag. 93.
* Liv. I. pag. 205.

S. Bernard dit avec les ſaints Canons qu'*il n'eſt point permis d'appeller, dès que l'on s'eſt choiſi à ſoi-même ſes Juges*, il fait tomber cette maxime ſur le jugement de la Doctrine, que l'appel n'a point la force d'arrêter & de ſuſpendre alors; & la conduite des Peres du Concile de Sens fait voir, qu'ils ne l'ont point entenduë du jugement de la perſonne, puiſqu'ils ſe ſont religieuſement abſtenus de rien prononcer contre Abélard. * Que fait le judicieux Apologiſte? Il montre par deux faits célébres de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, que deux Evêques ayant été dépoſés par des Juges, qu'ils avoient choiſis, nonobſtant l'appel qu'ils avoient interjetté au Saint Siége, retractant leur choix avant que la Sentence fût portée; les Papes S. Leon I. & Nicolas I. le trouverent fort mauvais. Une Sentence de dépoſition eſt, je penſe, un jugement de la perſonne. Notre Auteur devoit avoir quelque honte de

* Liv. 5. pag. 205.

dire, que *ces deux faits de l'Histoire Ecclesiastique ont un rapport entier à celui* d'Abélard. Ce n'est point là imposer avec esprit, & je ne donnerai aucun éloge à cette invention.

A quoi enfin aboutissent tous les efforts que l'ingénieux Ecrivain a consacrés à la justification d'Abélard & que conclut il ? Il plaint son Héros d'avoir été attaqué dans des circonstances peu favorables. Je ne le suivrai point ici dans toutes ses sçavantes recherches, & ses subtiles réflexions ; elles n'ont que la valeur des raisons précedentes, où le brillant passe de beaucoup le solide. Cependant comme il se présente un trait à admirer, je n'ai garde de le laisser échapper. Notre Auteur examine avec beaucoup de finesse pourquoi on usa de moins d'indulgence & de ménagement envers* Abélard, qu'envers Gilbert de la Porrée. C'est, dit-il, que S. Bernard exerçoit un pouvoir despotique à la Cour

* Liv. 5. pag. 215. 225.

du Pape Innocent II. & qu'il n'étoit pas si fort le maître auprès d'Eugene III. Il seroit trop long d'exposer tout l'art avec lequel ce paradoxe est manié ; il suffit d'en faire sentir toute la difficulté ; & en un mot combien il est paradoxe. S. Bernard ne traitta avec Innocent II. de la cause d'Abélard que de loin & par lettres ; dans un tems où ce Saint Pontife étoit paisible possesseur de Rome, & de la Chaire de Saint Pierre. Il étoit obligé de cette heureuse situation aux travaux de S. Bernard, mais ces services étoient passés. Quelque reconnoissant & quelque vertueux que fut Innocent, il étoit délicat sur son autorité, & capable de prendre contre le S. Abbé des impressions désavantageuses, comme il ne parut que trop dans la suite. L'accusation au contraire contre Gilbert de la Porée fut portée au pieds du Trône Pontifical, par S. Bernard lui-même dont les discours soutenus de sa présence, & animés par sa voix, avoient bien plus de charmes & de force que l'élo-

quence de ſa plume; & cela dans un temps où Eugene chaſſé d'Italie avoit actuellement beſoin de ſon ſecours, ſur lequel il comptoit plus que ſur la protection des Princes temporels. Ce Pontife s'étoit accoutumé dès l'enfance à honorer S. Bernard comme ſon Pere, & à lui obéir comme à ſon maître. De ſon Diſciple & ſon Religieux devenu Pape, il ne lui a jamais rien refuſé, il ne l'a jamais contriſté en rien. Cependant notre Ecrivain trouve moyen de jetter une couleur de vraiſemblance ſur l'excès du crédit qu'il prétend que S. Bernard a eu à la Cour du Pape Innocent II, & la diminution qu'il veut que le S. Abbé en ait ſouffert auprès d'Eugene III. Par-là il ſupprime habilement la véritable cauſe de la difference, que l'on voit dans l'iſſuë des deux affaires d'Abélard & de Gilbert de la Porrée. Ce ne fut que l'effet de leur diverſes conduite. L'Evêque après quelque tems de tergiverſation & de chicane, prit ſagement le parti de prévenir la Sentence du

Pape par un humble & sincere rétraction de ses erreurs. L'obstination du Moyne ne fut ni si-tôt ni si aisément vaincuë. Après l'avoir conservée & nourrie en secret durant plus de ving ans, il ne se résolut à renoncer tout de bon à ses faux dogmes, que lorsque l'anathême dont le Pape le frappa lui & ses Ecrits, l'eut disposé à écouter & à suivre les conseils salutaires d'un ami. Cet ami fut Pierre le Vénérable qui l'arrêta charitablement sur le chemin de Rome où il alloit soutenir son appel.

* Si on excepte les entretiens d'Ailard & d'Héloïse, rien n'est mieux touché par le nouvel Auteur de leur Vie, que les conversations du premier avec l'Abbé de Cluni. Mais d'un côté ce sont des discours de Romans qui ne s'éloignent gueres de la vérité ; de l'autre ce sont des conferences de solitaires, ou à peine la vrai-semblance se rencontre, quoiqu'elle soit recherchée avec

* Liv. 5. pag. 131. 132.

beaucoup d'art. Pierre le Vénérable seroit bien étonné, qu'on le fit convenir de l'innocence d'Abelard, & de la Catholicité de sa Doctrine, après la condamnation qu'en avoit faite un Concile confirmé par le Pape; qu'on lui fit dire que les Evêques & le Pape se sont trompés, & qu'ils ont été trop vîte; qu'ils se sont laissés prévenir par la passion d'autrui, & lui ont servis d'instrument. La supercherie de mettre dans la bouche de Pierre le Vénérable ce qui n'est sorti que de celle d'Abélard, n'a point paru supportable à M. Bayle lui-même, qui a souvent de ces traits incomparables de bonne foi, à l'aide desquels il fait passer ses infidélités comme de la fausse monnoye parmi la bonne. Notre Auteur tombe pour cette fois au dessous de lui, après s'être élevé tant de fois au dessus. Encore si ce tour de souplesse étoit de son invention, mais il l'a volé à François d'Amboise, & M. Bayle n'a pas daigné l'emprunter. *Je ne sçai* *dis* celui-ci, *si* Horstius *censure* Fran-

çois d'Amboiſe, *d'une choſe qui le merite : c'eſt d'avancer que Pierre le Vénérable écrivit à Innocent II. qu'Abélard opprimé par quelques perſonnes, qui le traitoient d'hérétique, en appelloit au Saint Siege. Celui qui auroit écrit une telle choſe au Pape, auroit donné manifeſtement le tort à S. Bernard ; mais ce n'eſt pas ainſi que la choſe ſe paſſa. Pierre le Vénérable n'a dit ſinon qu'Abélard diſoit qu'il étoit perſécuté &c.*

Quelle cenſure feroit donc M. Bayle, de la nouvelle Hiſtoire d'Abélard, s'il voyoit Pierre de Cluni y parler, comme ſi Abélard eut ſouffert une injuſtice, au lieu que Pierre de Cluni atteſte lui avoir tenu un tout autre langage, en l'aſſurant qu'il pouvoit compter ſur la juſtice du Saint Pere, qui ne s'eſt jamais refuſée à perſonne, & qu'il devoit attendre que ſa miſéricorde même lui tendroit la main, quand il ſeroit raiſonnable qu'elle le fit : *juſticiam Apoſtoli-*

* Dict. Hiſt. & Crit. Art. Berenger. note I.

cam, quæ nulli unquam etiam extraneo vel peregrino defuit, sibi non defuturam diximus. Misericordiam ipsam, ubi ratio postularet, sibi occursuram promisimus. Ces entretiens si poliment écrits sont pourtant imaginés sur le fond de la Lettre de Pierre le Vénérable au Pape Innocent II. Le Commentaire éclypse le texte.

Un nouvel interlocuteur survient; * c'est Rainard Abbé de Citeaux disciple de S. Bernard, & tiré autrefois de Clairveaux pour être Genéral de l'Ordre. Il étoit dans le cours de ses visites monastiques, & sa route l'ayant approché de Cluny, il venoit rendre des devoirs de civilité a Pierre le Venérable. On fera plaisir à notre Auteur de croire qu'il venoit plûtôt * *a la sollicitation de S. Bernard, pour parler de paix & de reconcilation avec Abélard, comme si le saint eût eu quel-*

* Epist. Petri Clun. ad Inn. II.
† Pag. 139.
[a] Liv. 5. Pag. 140.

que scrupule d'avoir poussé les choses trop loin. C'est-à dire que S. Bernard déja condamné par Pierre le Venerable, commençoit aussi à se condamner lui-même. Une lettre du premier changée quant à la substance, plusieurs lettres du second antidatées sont le fondement de ces deux prétendues condamnations. Je m'attendois à lire en cet endroit un beau dialogue entre Raynard, Abélard & Pierre de Cluny. Si la matiere, qui en est fournie dans la lettre de ce dernier au Pape, n'accommodoit point notre Auteur, ne pouvoit-il pas y subsistuer comme auparavant ses propres pensées? Dans la verité les Abbés de Cluny & de Citeaux dirent les choses du monde les plus fortes & les plus touchantes à Abélard pour vaincre son obstination, & pour l'engager à se soûmettre au jugement du Concile & du Pape, en abjurant de bonne foi ses erreurs, ce qu'ils exprimerent en des termes plus doux, mais équivalens. Après bien des raisons, qui ébranloient Abélard sans le déterminer, leurs

inſtances le réduiſirent à exiger de lui une promeſſe ſerieuſe & inviolable, que ſi véritablement il avoit écrit ou dit des choſes qui bleſſaſſent les oreilles catholiques, il les banniroit de ſon langage, & les effaceroit de ſes livres. *Ut ſi qua catholicas aures offendentia, aut ſcripſiſſet aut dixiſſet..... A verbis ſuis amoveret, & à libris abraderet.* Etant venus à bout de tirer de lui cette promeſſe conditionelle, ils lui repreſenterent avec combien peu de droiture il s'étoit expliqué dans l'apologie qu'il venoit de publier; où, ſous prétexte qu'il n'entendoit pas dans un ſens mauvais les propoſitions, qu'on lui avoit reprochés, il nioit purement & ſimplement les avoir jamais dites ni écrites (éxemple pernicieux qu'il préparoit à notre ſiécle d'éluder par de pareilles fauſſetés les jugemens de l'Egliſe). Ils tâcherent de lui faire comprendre, que ſoit qu'on liſe ces propoſitions détachés & dans l'état, où elles compoſent la liſte, que S. Bernard avoit préſentée au Concile;

ſoit qu'on les rapporte & qu'on les rende au texte, d'où elles ſont tirées; elles bleſſent également les oreilles catholiques; & que mettant à part la ſignification, qu'il leur donnoit dans le ſecret de ſon eſprit, dequoi l'Egliſe ne jugeoit point, ces propoſitions dans leur ſens propre & naturel étoient dignes des anathêmes dont Abélard lui-même les a frappées dans ſon Apologie. Il ſe rendit à l'autorité & aux raiſons de ces deux grands hommes; il conſentit à bannir de ſon langage, & à effacer de ſes livres toutes ces propoſitions; & il tint parole, il executa ce dont il étoit convenu: *Et factum eſt ita.* Quoique l'Auteur de l'hiſtoire d'Abélard ſoit bien coupable envers le public de n'avoir point fait dire à ces trois perſonnages ce qu'ils dirent véritablement, néanmoins en faveur de ſa maniere gratieuſe de conter, je m'en plaindrois médiocrement, s'il s'étoit borné à faire un tiſſu de menſonges officieux envers ſon heros. Mais il outre l'infidélité juſqu'au point de défigurer d'une

étrange sorte le texte même de la lettre de Pierre de Cluny au Pape Innocent II. & de mettre sous les yeux de ses lecteurs cette piece falsifiée avec des guillemets. On y trouve la faute que M. Bayle reprend dans François d'Amboise, & au regard des passages que je viens de citer, ils sont supprimés, & le reste de la prétenduë traduction est fait pour les démentir.

Il me reste a parler de l'entrevüe d'Abélard & de S. Bernard, & de leur mutuelle réconciliation, qui se fit a Clairveaux par l'entremise de l'Abbé général de Citeaux. *Ce general*, dit notre Auteur * *ménagea si bien les esprits de part & d'autre, que l'on convint de tout. Abélard s'expliqua devant eux, & fit comprendre à saint Bernard en quel sens il avoit avancé les propositions qui lui déplaisoient, il le convainquit si pleinement de la pureté de sa foy, qu'ils s'embrasserent, & se jurerent une amitié éternelle.* C'est la con-

(a) Liv. 5. Pag. 141.

version de S. Bernard. Un autre Ecrivain raconte la chose tout autrement. *Bernard*, dit il, * *sans haïr la personne* d'Abélard *ne s'étoit élevé que contre sa doctrine. Le saint* dans cette entrevüe eut le don de lui faire sentir & reconnoître ses erreurs. *Il lui rapporta un grand nombre de raisons exposées avec toute la force & toutes les graces de son éloquence. Abélard en fut sincerement touché, il donna des marques d'un repentir non suspect.* Ce n'est ici que la conversion d'Abélard. Mais l'écrivain de sa Vie est-il fondé sur quelque monument, qui nous apprenne, que S. Bernard a désavoué les horreurs dont par un pur mal-entendu, comme on le prétend, il a noirci a jamais la doctrine & le nom d'Abélard; de même que l'écrivain de la Vie de S. Bernard a pour garant de ce qu'il rapporte du repentir d'Abélard ce témoignage de la Chronique de Cluny à l'article de

[b] Vie de S. Bernard par M. de Villefore Liv. 4. Pag. 335.

Pierre le Venérable? *Pierre Abélard revenu de ses erreurs par les soins de Pierre le Venérable notre Abbé, & de saint Bernard Abbé de Clairvaux ayant abjuré les dogmes impies, qu'il avoit avancés contre la foy, se fit Religieux à Cluny: Depuis tout a paru divin en lui, son esprit, ses discours, ses actions, de sorte qu'à l'imitation du grand S. Gregoire, il ne laissoit passer aucun moment sans s'occuper ou à prier, ou à lire, ou à écrire ou à dicter &c.*

ARTICLE XXXI.

DE LA NATURE DU FEU, & de sa Propagation. Discours présenté à l'Académie Royale des Sciences, pour le prix de l'année 1738. *Par M. Grandin, Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris, & Professeur de Philosophoie, au Collége Royal de Navarre. A Paris, de l'Imprimerie de Charles Osmont, rue Saint Jacques, à l'Olivier.* 1738. *in-4°.*

MOnſieur *Grandin* explique par le Syſtême ingénieux des Tourbillons, développé dans les *Leçons de Phyſique* de M. l'Abbé *de Moliere*, la Nature, les Propriétés, les Effets, la Propagation du Feu. Il fait conſiſter la Nature du Feu dans un mouvement extraordinaire des Tourbillons du premier Elément, qui communique une agitation violente aux parties inflammables contenues dans le corps en feu. Ses molécules agitées élevent & diſperſent les parties inſenſibles de ce corps, en même-tems qu'elles excitent des vibrations dans les Tourbillons du ſecond Elément. Par-là il explique la chaleur & la lumiere, qualités principales du Feu. Des mêmes principes il déduit la production & la propagation du Feu.

Table des Articles de la seconde Partie du mois de Mars 1739.

ART. XXX. Apologie de Saint *Bernard* contre les Calomnies du Dictionnaire de M. Bayle. 581
Lettre à M. l'Abbé de *Clairvaux*. Ibid.
Saint *Bernard* défendu contre l'accusation de jalousie & de crédulité. 591
De l'Affaire d'*Abélard*. 617
Réfutation de l'Apologie de Berenger. 638
Réfutation de ce qui est écrit en faveur d'Abélard dans sa Vie, imprimée en 1720. 703
ART. XXXI. De la Nature du Feu, & de la Propagation, Par M. Grandin, &c.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.
1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Avril 1739.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	5. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1739.

ARTICLE XXXII.

TRACTATUS RICHARDI Mead M.D. S. R.S. & *Medici Regii de Imperio Solis ac Lunæ in corpora humana*, & *morbis inde Oriundis.* (c'eſt-à-dire) *Traité de l'Empire du Soleil* & *de la Lune ſur le corps humain* & *des Maladies qui en procedent : par M. Richard Mead. Suite de ſes Traités ſur les venins dont on a rendu compte le mois précedent.*

NOus avons dit que ce Traité méritoit une attention particuliere. Il la mérite en effet, comme l'on va voir par le court exposé que nous en ferons. M. *Mead* dit dans sa Préface qu'il est triste que » la Médecine soit enco- » re si remplie de conjectures, qu'el- » le est à peine digne du nom de » science. Est ce sa faute ? est ce celle » des Médecins ? Que ne devien- » nent-ils Geometres ? Ils trouve- » roient les causes & les remédes » des maladies. » Pour donner un exemple de l'accord heureux de la Géometrie avec la Médecine, il se détermine dans ce Traité à expliquer par elle certaines maladies périodiques, qui sans elle lui paroissent inexplicables. C'est le dessein de son Traité. Il fronde ensuite assez vertement les Médecins qui contens de suivre l'expérience pour guide ne veulent point de raisonnemens, & moins encore de Géométrie. Il leur allégue l'autorité de per-

ſonnages anciens, également Philoſophes, Géometres & Médecins, entr'autres celle de *Pythagore* & celle de ſon Diſciple *Empedocle* qui ſe ſervit de la Méchanique pour faire ceſſer deux peſtes, l'une en fermant dés fentes de montagnes, l'autre en faiſant la communication de deux rivieres. *Hippocrate* Diſciple (dit-on) de *Démocrite* eſt cité avec la même diſtinction contre les *Pilotes ignorans de la ſanté*. Notre Auteur n'épargne pas plus que les Empiriques, ceux qui ſe piquant de Philoſophie épouſent des hypothéſes au mépris de la Géometrie. » Ceux-là, dit-il, cultivent malgré Minerve, la Philoſophie & la Médecine : un ſyſtême roule ſur des vrayſemblances poſées pour l'explication des phénomenes. La Théorie méchanique eſt une ſuite de concluſions Géometriques. L'une ſuppoſe, l'autre démontre. Par exemple *Deſcartes* a rangé des conjectures & des ſoupçons ſur la peſanteur des corps, & par là il n'a point avancé dans la connoiſſance de

» la nature : au lieu que *Nevvton*
» en suivant ses Loix, sans nul égard
» à la cause, a soumis à nos re-
» gards éclairés la fabrique même
» du monde. *Willis* en traitant des
» maladies soporifiques fait voir
» qu'il a été plus verbeux que Mé-
» decin ; au lieu que *Bellini* qui a
» réduit ces mêmes maladies à la
» méchanique, a ouvert une voye
» à leur idée, & à leur cure. »
Laissons là *Willis*. Que diroit notre *Descartes*, s'il revivoit, lui qui a été le plus grand Géometre de son tems, pour ne pas dire l'inventeur de la sçavante Géometrie. Mais M. *Mead* est Newtonien passionné. C'est assez dire. Il n'en est pas moins grand Médecin.

Il finit cette Préface, en disant qu'il souhaite que ses Lecteurs soient un peu au fait du Newtonianisme à tout le moins sur le flux & le reflux ; qu'il citera quelques Histoires de retours réguliers de maladies sur des Mémoires communiqués par M. *Pitcarn*, pour confirmer cette nouvelle Théorie ;

qu'enfin cet ouvrage sera suivi d'un autre plus considérable sur ses Observations.

Celui dont nous parlons consiste en trois Chapitres. L'on fait voir dans le premier que les Anciens ont cru de tout tems que les accès périodiques de plusieurs maladies dépendoient de la Lune, & que certaines autres tiroient leur origine des influences des astres & de leurs mouvemens. C'est pour cela qu'*Hippocrate* exhortoit son fils à l'étude de l'Arithmétique & de la Géometrie. Cette origine des maux venus du Ciel perdit ensuite son crédit. On n'eut recours qu'à l'air environnant. Du reste point ou peu d'explication. c'est ce qui engage M. *Mead* 1°. à montrer que le cours du Soleil & de la Lune, outre les changemens causés par la diversité des saisons, affecte differemment nos corps, & trouble le mouvement des fluides par la diverse situation de ces astres 2°. à rechercher quelles maladies & quels symptômes tirent leur principe de cela. 3°. combien cette

Théorie est utile à bien pratiquer la Médecine.

Il faut remarquer d'abord que les vents regnent plus dans les deux Equinoxes, plus a midi plus à minuit, quand même l'air a sa tranquillité ordinaire, plus durant le flux de la mer, quand la Lune est au Zenith ou au Nadir, plus enfin dans la nouvelle ou pleineLune. Il seroit à souhaiter qu'on eut fait sur ces retours reglés de plus éxactes observations, quoique les vents dépendent encore d'autres causes particulieres. Vous entrevoyez déja le jeu du Soleil & de la Lune sur notre air. C'est ce jeu que l'on cherche; car l'air est un fluide qui selon sa nature de fluide est tantôt plus, tantôt moins agité selon le dégré de pression plus ou moins forte, & d'équilibre plus ou moins interrompu. » Le flux & le reflux de » la Mer (dit M. *Mead*) a long- » temps occupé les esprits attentifs » à l'étude de la nature. Sa régu- » larité & son utilité pour le regne » animal les avoit invités à faire » des observations. Tentatives inu-

» tiles ſur cet art divin du Créateur,
» juſqu'à ce que Newton fût venu
» pour découvrir à l'Univers des
» principes profonds & conformes
» aux effets. C'eſt par eux que nous
» apprenons enfin que les forces
» jointes ou ſeparées du Soleil &
» de la Lune font les variétés
» des flux & reflux. Mettons à
» part les cauſes particulieres qui
» augmentent ou diminuent les ef-
» fets de ces forces. Or les change-
» mens de l'air ſe trouvent d'ac-
» cord avec ceux de l'Ocean : l'un
» & l'autre fluide ſuit les mêmes
» loix du mouvement. Donc l'ora-
» cle du grand Philoſophe *Nevv-*
» *ton* a lieu en cette occaſion. *mê-*
» *mes effets, mêmes cauſes.*

Entrons avec M. *Mead* dans la profondeur de la gravitation & de l'attraction. L'effet de la gravitation eſt que la terre tournant ſur elle-même avec ſes eaux Océanes devienne un ſphéroïde applatti par les poles. Faiſons l'honneur aux Lecteurs ſoit Newtoniens ſoit Carteſiens de leur épargner les preuves. De part

& d'autre elles font l'entretien des Academies, & même des cercles polis. L'effet de l'attraction quant aux eaux dépend encore du Soleil, & de la Lune. L'Océan déja élevé entre les Tropiques par la seule combinaison des forces centrales, s'éleve plus ou moins suivant le degré d'attraction des deux globes combinés, le Solaire & le Lunaire, qui roulent toujours entre les Tropiques. Mettez-vous ces globes en opposition ou en conjonction en pleine ou nouvelle Lune ? Rien de plus attirant que cela. Ce sont deux forces réunies. Il en résulte la plus grande élevation des eaux. Voulez-vous séparer ces forces, comme il arrive dans les quadratures ? Leurs actions s'entrenuisent & se compensent, d'où il suit que les marées sont les plus hautes dans le premier cas, & vont toujours en diminuant jusqu'au second. Si vous demandez le calcul de ces forces, les Newtoniens vous diront que l'élévation moyenne des eaux étant de douze pieds, le Soleil en éleve deux &

un quart & la Lune huit & trois quarts. Conclusion : grandes marées aux Equinoxes, petites aux quartiers, moyennes selon les dégrés des premiers aux seconds. Tel est l'effet du jeu régulier du Soleil & de la Lune. Cela étant vous jugez bien que l'air, autre liquide environnant la terre, doit s'élever ou s'abaisser dans le rapport de l'élévation & de l'abaissement des eaux & d'autant plus, qu'étant fort au dessus des eaux, il éprouve un empire plus immédiat du Soleil & de la Lune, outre qu'il n'a ni écueils ni rien qui s'oppose à l'action des deux globes, & qu'au contraire c'est le plus fluide des fluides.

Il est de plus élastique, & son ressort est en raison réciproque de sa pression. Ce qui le fait élever à une prodigieuse hauteur. Le flux & le reflux de l'air sont donc bien autrement considérables que ceux de la Mer. Ce mouvement régulier des deux élémens est ménagé par la Providence (dit M. *Mead.*) pour préserver l'un & l'autre d'une cor-

ruption qui feroit pernicieufe aux animaux ; & voilà, felon lui, le fecret que perfonne n'avoit découvert, quant à l'Air, malgré l'expérience qui nous montre que l'air humide & renfermé, rend les fains malades ; & que le pur & grand air rend les malades fains.

Une objection forte contre ce fyftême de flux & reflux aërien, c'eft le Barometre qui devroit marquer ces changemens d'air, furtout à la pleine ou nouvelle Lune, ce qu'il ne fait pas. M. *Mead* s'en tire, en alléguant différentes caufes particulieres des vents aux lieux divers ; de forte que le Mercure cédant à ces loix particulieres, ne paroît pas fuivre la loi générale qui n'en eft pas moins réelle. Les vents particulierement diverfifiés malgré le mouvement général & régulier de l'air, font caufés, (dit-il) par les vapeurs élaftiques des feux fouterrains, par les tranfpirations de divers corps, par les tremblemens de terre, &c. Il eft clair que tout cela peut agir fur le bas air. Mais M.

Mead nous allégue encore les attractions des Cometes & des Astres, qui peuvent empêcher l'action du Soleil & de la Lune. Evidemment cela ne peut regarder que la masse de l'Air. Quant à la chaleur du Soleil qu'il cite encore, on accorde aisément qu'elle raréfie l'Air par tout où elle se fait sentir, sur-tout sous la Zone Torride. Enfin, il est vrai que l'Air supérieur peut être agité, l'intérieur étant tranquille, & réciproquement. Les montagnes mêmes causent de la variété dans les vents bas.

Voyons les effets de ces changemens d'air sur les corps : Tout ce qui respire a besoin d'air doué d'une pesanteur & d'un ressort qui convienne aux animaux. S'il perd de son poids, on en attire une moindre quantité par la respiration. Cette quantité étant trop foible pour agir sur le sang, la circulation devient plus lente, & par conséquent la sécrétion du fluïde nerveux beaucoup moindre. D'un autre côté, la perte du poids sera accompagnée

de celle du ressort, si nécessaire pour le jeu du fluïde, soit artériel, soit nerveux : d'où s'ensuivra nécessairement une révolution dans la machine. Enfin, si l'on considére l'Air comme environnant nos corps avec diminution de poids & de ressort, l'Air intérieur se dilatera à raison de cette diminution. Il fermentera & brisera les liens imperceptibles qui unissent les parties élémentaires des fibres & des liquides. Voilà ce qu'éprouvent les hommes qui grimpent sur de hautes montagnes, & les animaux que l'on met dans les vases pneumatiques ; les changemens d'air causés par l'action combinée du Soleil & de la Lune, agissent plus ou moins sur les corps, selon que les sujets sont plus ou moins vigoureux ; ce qui n'ôte rien à la gloire du Souverain Fabricateur, dont les loix générales tendent au bien public, indépendamment des inconvéniens du bien particulier en quelques circonstances. C'est la pensée de M. *Mead*. La chaleur du Soleil (ajoûte-t-il) est

diſtribuée avec une infinie ſageſſe; cela n'empêche pas que l'inégalité de cette diſtribution ne nuiſe quelquefois aux tempéramens délicats. Il en eſt de même des changemens périodiques de l'Air ; encore y a-t-il des reſſources particulieres dans l'un & l'autre cas, pour diminuer les inconvéniens des cauſes générales. En un mot, *tout eſt bien ;* c'eſt l'idée de M. *Pope*.

L'on voit que du ſyſtême périodique de la maſſe de l'Air, il doit s'enſuivre un ſyſtême de maladies périodiques. M. *Mead* employe le ſecond Chapitre à déterminer ces maladies par des exemples tirés non-ſeulement de ſes propres obſervations, mais encore de celles des anciens & des modernes. La premiere eſt l'Epilepſie toujours nommée *lunatique* en diverſes langues. Notre Auteur en apporte quelques exemples ſi bien ajuſtés à ſon ſyſtême & aux opérations de la Lune, ſoit nouvelle, ſoit pleine, qu'il eſt difficile de ne pas admettre le *Hoc cum hoc ; ergo hoc ex hoc*: raiſonnés

de la même façon sur les manies & les convulsions (particulierement des femmes) M. *Mead* cite un exemple singulier de ces convulsions sur un enfant de cinq ans qu'il a guéri. » Les paroxismes répondoient » exactement au cours de la Lune » & à l'agitation de la mer, de » sorte que l'enfant se trouvoit at- » taqué au flux, soulagé au reflux. » Son pere, maître de barque sur » la Tamise, avoit si bien observé » cette régularité périodique, qu'il » ne s'y étoit jamais trompé. Cela » dura quatorze jours, jusqu'à la » nouvelle Lune. L'Auteur enleva » un emplâtre qu'il avoit appliqué » sur le haut de la tête. Il sor- « tit quantité de sérosités. Cette » épreuve réussit; elle fut continuée » toujours avec succès. Mais enfin » M. *Mead* prit le parti d'appli- » quer le Cautere au bras. Pas la » moindre rechûte. Il auroit mieux » aimé l'appliquer à l'*occiput*. Ses » amis l'en détournerent. »

Il rapporte d'autres maladies analogues, vertiges, affections hy-

ftériques, Paralyfies régulieres, tremblemens réguliers de membres, &c. le tout réglé felon les mouvemens de la Mer, de la Lune & du Soleil. Le Lecteur curieux peut lire les autres exemples qu'il ne nous appartient pas de citer, foit d'Hémoragies réglées dans les doigts de la main, foit d'ulceres, &c.

Nous pafferons auffi le dernier Chapitre qui concerne la cure de ces maladies fyftêmatiques; il fuffit que nous difions d'après M. *Mead* qu'elles viennent de réplétion.

ARTICLE XXXIII.

VITA CAMPEGGIAMENTI del Sereniffimo Principe Francefco Eugenio di Savoja, &c. c'eft-à-dire, *la Vie & les Campagnes du Séréniffime Prince François Eugêne de Savoye, Commandant Général des Armées de l'Empereur & de l'Empire, un volume* in-quarto, *page* 209. *A Venife, chez Jean-Baptifte Recurti.* 1738.

VOICI au moins la troisiéme Histoire, qu'on nous donne du Prince Eugêne de Savoye ; la premiere, imprimée de son vivant, n'a pû nous instruire de ses dernieres actions ; la seconde en a obmis d'assez considérables, ce qui est assez étonnant, puisqu'il n'étoit pas difficile d'en être instruit. Il paroît qu'on ne reprochera point à celle-ci le même défaut, au moins pour la vie militaire du Prince Eugêne, à quoi l'Auteur, quoiqu'en dise le Titre de son Livre, s'est presque borné.

Il a eu apparemment ses raisons pour la commencer par la sortie de France du Prince Eugêne, & pour ne point parler des motifs qu'il eut de préferer le Service de l'Empereur à celui du Roi de France, dont il étoit né Sujet. Mais il est assez surprenant qu'il mette en doute en quelle année ce Prince passa en Allemagne. Il y a encore en France & ailleurs bien des personnes, de qui il auroit pû apprendre au juste

cette époque, qui n'eſt pas indifférente dans un ouvrage de cette nature.

Il ſe contente donc de nous dire que le Prince Eugêne n'avoit que dix ans, lorſqu'il perdit le Prince ſon Pere; qu'il fut d'abord deſtiné à l'Egliſe, & pourvû de deux Abbayes, & que ce qui engagea la Princeſſe ſa Mere, Niéce du Cardinal Mazarin, à lui faire prendre ce parti, c'eſt qu'il étoit d'un naturel fort doux, qu'il eut de bonne heure le jugement formé, qu'il parloit peu, & toujours à propos.

Cela eſt précedé dans la Préface d'un magnifique Eloge du Prince Eugêne, & quelque grande que ſoit l'idée que l'Auteur nous donne de ce Héros, le Public n'en rabattra certainement rien. Après nous l'avoir repréſenté à la tête des Armées avec toutes les qualités, qui font les Généraux du premier Ordre; il le ſuit dans les conſeils & dans les négociations, dont il a été chargé, & il conclut de ce parallele des qualités guerrieres & politiques

du Prince Eugêne qu'il est assez difficile de juger; *se il Principe Eugenio sia stato più eminente politico, ò più stupendo Generale d'Eserciti.*

Il renvoye ensuite les Lecteurs à l'Éloge du Prince, qu'a publié Monseigneur Passionéi, & dont nous avons déja parlé dans nos Mémoires, & il finit en disant qu'il a cru devoir d'avance tracer ce caractere du Prince Eugêne, & développer les qualités éminentes, qui l'ont si fort distingué, afin que ceux, qui liront son Histoire, puissent les reconnoître, & voir l'usage qu'il en a fait dans les différentes situations, où il s'est trouvé, en même-tems que ceux, qui se destinent à la profession des Armes, & au Commandement des Armées y apprendront à se former sur un si excellent modelle. *Le reflexioni avanzate fin ora si son premesse, affinché chi scorrerà l'opera presente, le confronti cô fatti, & si prevalga della vita del Principe Eugenio, come de Magistero, per ricavarne lezioni utilissime al comando delle armate & alla Professione Scabrosissima della arte militare.*

C'eſt apparemment pour arriver plus aſſûrément au but, que s'eſt propoſé l'Anonyme Italien, qu'il eſt entré dans le plus grand détail de de toutes les actions, où s'eſt trouvé le Prince Eugêne ; mais on lui pourra peut-être objecter, premierement qu'en ſe livrant trop à ces détails, il n'a pas aſſez fait réflexion qu'ils ſont preſque toujours l'écueil des Hiſtoriens ; que les gens du métier même, & les plus grands Maîtres les évitent avec ſoin ; qu'ils ſe contentent comme Jules-Céſar, & en dernier lieu le Marquis de Feuquieres, de marquer exactement la diſpoſition des lieux, le plan des Généraux, leurs projets, les meſures qu'ils ont priſes pour l'exécution, les avantages dont ils ont ſçû profiter, les fautes qu'ils ont faites, ce qui a le plus contribué au gain & à la perte d'une bataille, à la réuſſite, ou au mauvais ſuccès d'un Siége, ceux qui s'y ſont diſtingués par quelqu'action conſidérable. Dans tout le reſte, combien de choſes, qui ont été ignorées

de ceux mêmes qui ont eu part à l'action qu'on a racontée diverſement, & dont on n'a jamais connu l'exacte vérité? Il en eſt de même des marches, des campemens, des ſurpriſes, des contre-marches, & des autres opérations d'une Campagne. Il n'y a guéres que ceux, qui ont été inſtruits des deſſeins du Général, & des motifs de ceux qui les ont exécutés, qui en puiſſent parler ſçavament, & pour l'ordinaire, ils n'en embaraſſent point le récit de particularités inutiles ou incertaines. On n'en demande pas davantage d'un Hiſtorien, & il s'expoſe toujours à être contredit, quand il va plus loin. Il a beau nous aſſûrer, comme fait l'Anonyme, pour éviter qu'on ne mette ſur ſon compte les erreurs, qui pourroient s'être gliſſées dans ſon Ouvrage, qu'il ne travaille que ſur les Mémoires de gens inſtruits, & qu'il a eu la précaution de ne rien avancer comme vrai, que ce qui n'a été contredit de perſonne, & citer ſes garants; ces garants mêmes ſont
ſouvent

souvent suspect, au moins de partialité.

En effet, que l'on confronte les descriptions des batailles, où s'est trouvé le Prince Eugêne, telles qu'on les trouve ici, avec celles que nous en avons eues en France; on y remarquera une si grande diversité & tant de contradictions, que la postérité ne sçaura qu'en croire. C'est que l'Auteur s'en est presque toujours tenu aux Mémoires, qui lui ont été fournis par les Impériaux, & si de tems en tems il cite quelques Ecrivains François, ce n'est, pour ainsi dire, qu'à la façon des Philosophes & des Théologiens, qui dans leurs disputes, cherchent à s'autoriser du témoignage de quelques Auteurs du parti opposé, dont ils se donnent bien de garde d'apporter le témoignage en entier.

Quant à la forme de cette Histoire, elle n'a aucune distinction de Livres ni de Chapitres, on y a seulement mis en titre les dattes des années, mais on auroit aussi bien

fait de les mettre en marge, puisqu'elles n'interrompent jamais le fil de la narration, pas même pour l'ordinaire la phrase commencée. D'ailleurs, celles des actions particulieres sont presque toujours omises, souvent même on y cherche en vain le Champ de bataille, & le nom qu'on lui a donné. Nous ne dirons rien du style, qui nous a paru clair, élégant, & avoir toute la simplicité que comporte le goût de la Langue Italienne : Mais, c'est à ceux, qui connoissent toutes les finesses de cette Langue, à en juger. L'Auteur auroit bien dû épargner à ses Lecteurs la peine de deviner plusieurs noms propres, sans vouloir les *italianiser*. Mais peut-être ne les a-t-il vûs que dans des relations écrites par des Italiens.

Il s'est néanmoins assez étudié en quelques endroits à nous donner des descriptions topographiques des lieux, où le Prince Eugêne a fait la guerre; nous ne garantissons pas que tout y soit dans la plus grande exactitude, mais autant que

nous en pouvons juger, elles sont tirées des meilleures sources. Et puis ce n'est pas sur ces observations locales, qu'on doit se défier d'un Ecrivain, quelque partial qu'il soit, puisque rarement lui, ou ceux dont il suit les Mémoires ont-ils eu quelqu'intérêt à y rien changer. Ces descriptions sont quelquefois enrichies des Remarques & d'Anecdotes Historiques, qui ne sont ni étrangeres au sujet, ni amenées de trop loin.

Notre Historien doute si le Prince Eugêne ne se trouva point à l'action du commencement de la Campagne de 1683. qui coûta la vie au Prince Jules Louys son Frere aîné. Il croit néanmoins plus vraisemblable qu'il ne sortit de France qu'après la nouvelle de cette perte, & qu'il fit ses premieres armes à la levée du Siége de Vienne. L'année suivante il servit sous le Duc de Lorraine au Siege de Bude, qui ne réussit point, quoique le secours eût été battu, & il se distingua beaucoup dans cette action à la tête de ses Dragons.

La Campagne de 1685. fut encore plus avantageuſe aux Impériaux, & le Prince Eugêne n'y acquit pas moins de gloire que dans la précedente; il ſoutint en 1686. toute ſa réputation au Siége de Bude, qui fut enfin pris par les Ducs de Baviere & de Lorraine. Mais ſi juſques-là il n'avoit pû guére donner que des preuves de ſa valeur, il en donna en 1687. de très-éclatantes de ſon habileté & de ſa conduite au paſſage de la Drave, qu'il facilita au Duc de Baviere; il demeura toujours aux derniers rangs, & fit ſi bonne contenance, que les Turcs ne l'approcherent jamais, ſans être repouſſés avec perte.

Toute cette Campagne, qui rendit l'Empereur Maître de la Tranſylvanie, & de l'Eſclavonie, & qui cauſa la dépoſition de Mehemet IV. acheva de faire connoître à Léopol tout le prix de l'acquiſition qu'il avoit faite en la perſonne du jeune Prince de Savoye. Ce Prince avoit commencé la Campagne de 1688. d'une maniere à juſtifier les grandes

eſperances qu'on avoit conçûes de lui, lorſqu'une bleſſure conſidérable, qu'il reçût au ſiége de Belgrade, l'obligea de quitter l'armée.

Il guérit en aſſez peu de temps, & l'année ſuivante il ſe diſtingua beaucoup au ſiége de Mayence, & il y fut encore bleſſé. On ſçait que ce ſiége fit beaucoup d'honneur au Marquis d'Uxelles, depuis Maréchal de France ; notre Hiſtorien n'en donne pas cette idée, il ne nomme pas même M. d'Uxelles. Il nous repreſente Mayence comme une place très bien fortifiée, quoiqu'on ſçache le contraire & il ſe contente de dire que peu de jours après la bleſſure du Prince Eugêne, la ville ſe rendit à des conditions fort honorables.

L'année ſuivante le Prince Eugêne paſſa en Piemont pour aider le Duc de Savoye de ſes conſeils & de ſon induſtrie. Victor Amedée en profita mal, & en fut bientôt puni : contre l'avis du Prince il attaqua, dit notre Auteur, avec des mauvaiſes Troupes M. de Catinat. Le com-

bat fut très opiniâtre, & le Prince Eugêne, après avoir fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Capitaine brave & habile, sauva l'arriere garde composée de la Gendarmerie & des gardes du Duc de Savoye, & la conduisit avec beaucoup d'ordre jusqu'auprès du Po, où elle fut en sûreté. On reconnoît asséz peu le combat de Stafarde à ce qu'en dit notre Auteur : Le Champ de bataille n'y est pas marqué, le nom même de stafarde ne s'y trouve point. L'Historien n'auroit rien diminué de la gloire, qu'y acquit le Prince Eugene, s'il eût rendu plus de justice à M. de Catinat, lequel, au jugement des connoisseurs, fit en cette occasion une des plus belles actions, qui se puisse faire à la guerre.

La bataille de la Marsaille en 1693, n'est guerre plus reconnoissable dans cette ouvrage, & par les mêmes raisons. La perte des vaincus y est même diminuée au de là du vray semblable pour une action, qui fut trés longue, & où M. de

Catinat remporta une victoire des plus complettes. Ces défauts se trouvent dans le récit de presque toutes les batailles, où le Prince Eugene a eû affaire aux François.

Le Duc de Savoye ayant fait son accommodement avec la France en 1696. Le P. Eugene âgé seulement de trente trois ans, alla commander l'armée de l'Empereur en Hongrie & gagna la fameuse Bataille de Zenta, qui contraignit le Grand Seigneur de faire la paix avec l'Empereur à des conditions très avantageuses à la Chrétienté. La guerre avec la France étoit aussi terminée par le traité de Riswich, & l'Europe joüit pendant deux ans d'une paix également nécessaire à toutes les Puissances, qui avoient eu si long-temps les armes à la main.

L'occasion étoit belle, dit notre Historien de détruire entierement l'Empire des Turcs, & le Duc de Lorraine esperoit d'en venir à bout en deux Campagnes, avec le secours des seuls Venitiens; mais ajoû-

te-t'il, les pechez des Chrétiens mirent un obstacle invincible à un si grand bien. Dieu, pour les punir, permit que l'Empereur fut obligé de rentrer dans une nouvelle guerre, qui donna aux Infideles les moyens de rétablir leurs forces delabrées. Cependant s'il n'eût fallu que deux Campagnes pour achever d'abattre l'Empire des Turcs, pourquoi Leopol leur donna-t-il deux années de repos? mais c'est la manie de certains Auteurs, de vouloir persuader au monde Chrétien que la France a toujours empeché la maison d'Autriche de ruiner la Puissance Othomane; à leur avis le Roy d'Espagne devoit, pour donner à l'Empereur le moyen de rompre le traité, qu'il venoit de conclure avec la Porte, renoncer à une Couronne, sur laquelle il avoit des droits incontestables.

Quoiqu'il en soit, Leopol ne les jugea pas tels, & aima mieux armer toute l'Europe pour détrôner Philippe V, que profiter de ses avantages, pour délivrer l'Orient du

joug des Infideles, & réünir deux Empires dans sa maison. La guerre se renouvella donc en Occident, & le Prince Eugene entra dans une nouvelle carriere, où il est certain qu'il cueillit bien des lauriers. Ses premiers exploits furent en Italie, & l'anonyme Italien nous apprend qu'en soûtenant les droits de l'Archiduc, il travailloit aussi pour lui-même, les dispositions testamentaires des Rois Catholiques Philippe III & Philippe IV ayant appellé la Maison de Savoye à la succession de la Monarchie d'Espagne au défaut de celle d'Autriche, & préferablement à celle de France.

Cependant Charles II. avoit crû être obligé en conscience de réformer cette disposition & le Duc de Savoye avoit reconnu juridiquement la justice de sa conduite en ce point. Il est vray qu'il changea bientôt de sentiment, si toute-fois ceux qu'il déclara d'abord, étoient bien sinceres. Si notre Autéur avoit voulu avoir quelque égard aux Manifestes, qui furent publiés quelques

années après au nom du Roy de France, il auroit pû rabattre un peu des grands éloges, qu'il donne au Prince Eugene, & s'étonner moins des grands progrès, que ce Prince fit en Italie pendant les deux premieres années de cette guerre.

Ce ne fut plus la même chose, lorsque M. de Vendôme eût pris le commandement de l'armée des deux Couronnes Notre Historien fait un éloge magnifique de ce Prince, & ajoûte que la fortune favorisa ses entreprises d'un succès, qu'il méritoit. Mais quand il vient au détail des actions, qui se sont passées entre lui & le Prince Eugene, il n'omet rien pour diminuer ces succès & les rendre même équivoques: C'est ce qu'on pourra voir sur-tout au sujet de la bataille de Luzara & de celle de Cassano.

Tout le monde sçait la maniere, dont le Duc de Vendôme courut risque d'être enlevé près de Mantoüe par le Marquis D'avia. L'anonyme a compris sans doute que cette action ne pouvoit pas faire beau-

coup d'honneur au Prince Eugene, s'il paroiſſoit y avoir eu quelque part; auſſi la met-il toute entiere ſur le compte du Marquis, qu'il a crû apparamment pouvoir en qualité de ſubalterne tenter un projet ſi peu digne d'un grand Genéral, mais il ne devoit ce ſemble rien ometre pour lever le préjugé public, qui l'attribua au Prince Eugêne.

Le reſte de cette Hiſtoire eſt trop connu pour que nous nous y arrêtions davantage & nous croyons en avoir aſſez dit, pour faire connoître l'ouvrage Italien. Nous ſouſcrivons ſans peine à tout ce que l'Anonyme nous rapporte en la finiſſant des vertus civiles & chrétiennes de ſon Héros.

ARTICLE XXXIV.

PROJET D'UNE NOUVELLE Optique des Couleurs fondée sur les Observations, & uniquement relative à la Peinture, à la Teinture, & aux autres Arts coloristes.

L'Ouvrage dont on donne ici le projet, est éxécuté & prêt à imprimer. Son titre porte que c'est une Optique fondée sur les Observations, & toute relative à la pratique, aux Arts, à la Peinture, à la Teinture, aux Manufactures, aux diverses fabriques de couleurs.

C'est pour la distinguer de ces Optiques à la mode, Philosophiques ou Géometriques, qui se traitent mutuellement de Romans, & dont celle qui passe pour la plus solide, n'a pourtant pour objet que des couleurs abstraites & fantastiques qui ne sont d'aucun usage pour la Perfection des Arts & des vrayes sciences; toute sa spécula-

tion n'aboutiſſant qu'à des meſures d'angles, à des immaterialiſmes, à des qualités occultes, à des termes ſurannés.

Toutes ces experiences apprêtées de la chambre obſcure, du Priſme, des Bulles d'eau; toute cette Théorie de l'arc-en-Ciel n'a que de la curioſité & du merveilleux pour l'amuſement paſſager du Public. Eſt-ce aux aveugles de juger des couleurs? & ne faudra t-il pas, après avoir renoncé à la lumiere du grand jour, s'arracher auſſi les yeux ou les fermer?

Franchement, ſi Deſcartes avec ſes Globules & leurs tournoyemens, a pris les couleurs à la pointe de l'eſprit, M. Newton avec ſon Arc en-Ciel, ſon Priſme & leurs couleurs impalpables, les a priſes à la pointe en quelque ſorte des yeux, ſans parler des refrangibilités & des colorabilités qui ſont bien à la pointe de l'imagination.

Les vrayes couleurs ſont celles de la Peinture & de la Teinture, avec toute cette variété infinie que

la nature étale autour de nous, à la juste portée de nos yeux, de nos mains mêmes, & par conséquent aussi de notre esprit. Y-a-t-il mauvais goût, faux goût mieux décidé? Car la Philosophie même a son goût, son bon goût. Mais par malheur elle a aussi ses modes qui décident de ce goût. Au lieu de nous parler de couleurs, on ne parle désormais que de rayons colorés. Ce n'est plus le Carmin, ni l'Outremer, ni la Cochenille, ni la graine d'Ecarlate, ni le Vermillon, ni l'Ocre, ce sont les rayons qui sont rubrifiques & jaunifians, ou bleuifiques.

Pour le moins, suivant la Loi Géometrique des Sciences, devroit-on passer régulierement & pas à pas du connu à l'inconnu, de la Pratique à la Théorie, de l'Observation à l'expérience, de l'expérience au raisonnement, des couleurs terrestres, grossieres, palpables & usuelles, aux couleurs célestes & immaniables de l'Arc-en-ciel. Quelle apparence que, si on ne connoît pas cel-

les-là, on puisse connoître celles-ci.

On veut des expériences : qu'on consulte les vrais faiseurs, les Peintres, les Teinturiers : depuis des milliers d'années ils en font. Il n'y a qu'à sçavoir les interroger. Ils peuvent se tromper sur un certain jugement philosophique des couleurs, mais ils doivent en connoître les phénomenes les plus secrets ; les plus immédiatement resultans de leur nature secrete & intime. Si les Peintres & les Teinturiers ne font pas les vrayes expériences des couleurs, qui est-ce qui les fera ? Cependant parmi toutes celles de M. Newton il n'y en a peut-être pas une seule qui soit tirée de la Teinture ou de la Peinture.

Chacun son metier, dit-on ; M. Newton a fait le sien. Il étoit Géometre & grand Géometre sans difficulté. Il a mesuré, calculé des angles, des lignes, des espaces. Il n'est pas sorti de cette sphere, & n'a pas dit un mot de ce qui sent le coloriste, ou qui le fait.

L'Ouvrage qu'on annonce ici ne roule que sur le coloris. C'est la seconde partie de la Peinture qui se divise dans son plan correct en deux parties, le Desein & le Coloris. De ces deux parties, la premiere est toute Géométrique, & l'a été de tout tems, sous le nom de perspective. Mais la seconde, à laquelle le nom de *Chromatique* convient en propre, a été jusqu'ici une affaire de goût & de génie, sans regle fixes, sans principes techniques, sans art en quelque sorte, & sans science.

Pour la réduire en Art & en méthode, en la soûmettant à une Géometrie appropriée, & à un calcul usuel, on l'a partagée en deux parties, dont la premiere est le *Coloris* proprement dit, & la seconde le *clair obscur*.

Le Coloris consiste dans la diversité specifique du rouge, du bleu, du verd, du jaune, du cramoisi, &c. Le clair obscur tombe sur une même couleur, bleu clair, bleu foncé, bleu moyen. Ce clair obscur resulte du mélange du noir & du

blanc, ou comme on disoit anciennement de l'ombre & de la lumiere.

En passant on découvre par cette seule distinction du Coloris & du Clair obscur, l'erreur de ces anciens Philosophes qui faisoient consister les couleurs dans les divers mêlanges d'ombre & de lumiere. Ils prenoient le simple Clair obscur pour le Coloris qui doit consister dans quelque chose de plus fin, mais d'inconnu jusqu'à ce moment.

Une premiere Regle, ou un premier principe en cette matiere, est que tout dégré de Coloris est susceptible de tout dégré de clair obscur. Par exemple il y a des bleus de tous les dégrés, de clair & d'obscur. Il y a des foncés, des verds moyens, des verds clairs, des rouges foncés, des rouges moyens, des rouges clairs. Mais il y a ici bien des équivoques de langage à craindre & à éviter.

Le couleur de Rose, le couleur de chair sont des couleurs, dit-on, essentiellement claires, & un violet clair n'est pas ajoute-t'on, un violet, c'est un gris de lin. Le couleur de chair est

une couleur claire, parce que ſon nom propre la ſpécifie & la determine a un tel dégré de clair. Mais à ſon dégré de Coloris qui eſt le cramoiſi, la rend indifferente à toute ſorte de dégrés de clair ou d'obſcur. Le rouge cramoiſi peut être foncé, & alors c'eſt du *pourpre*; il peut être moyen & alors c'eſt *cramoiſi* tout court. Il peut être entre clair & moyen, & alors c'eſt *roſe* ou *roſe vive*, il peut être très-clair, & alors c'eſt *chair*.

C'eſt-à-dire que d'une même cuve de Cochenille la teinture, peut en y faiſant tremper l'étofe plus ou moins de temps, ou en l'y retrempant plus ou moins de fois, tirer des pourpres, des amaranthes, des giroflées, des cramoiſis vifs & pâles, des roſes vives & pâles, des chairs vives & mourantes. Et c'eſt le même des violets qui ſont toujours, faits d'une même cuve, ou d'une même pâte avec noir & blanc, & prennent tantôt le nom de violet, tantôt de gris de lin, ſelon leur dégré de clair, ſans ceſſer d'avoir

le même dégré de coloris.

Il s'agit donc d'abord de détermi-ner les dégrés de Coloris sans égard à ceux de clair obscur. Car les plus diverses couleurs, le rouge, le verd, le bleu, le jaune peuvent malgré leur diversité specifique & très-sensible de coloris, avoir le même dégre de clair ou d'obscur. C'est-là une seconde regle, ou la suite de la précedente.

Quand on examine de près les couleurs, telles que la nature & les divers Arts naturels nous les présentent, surtout dans l'Observation d'un fer qui rougit par dégrés au feu, on sent que toutes les couleurs sortent du noir pour aller se perdre dans le blanc.

Quand on y regarde de plus près, on voit que le bleu est la premiere couleur qui se dégage des ténebres, & que ce bleu est le vrai noir couleur de la nature & de l'art. On distingue donc ici le *noir couleur*, du *noir noir*, du noir tout court.

Avec du bleu pur, on fait du noir, & un beau noir, tant en Peinture

qu'en Teinture, noir qui ne differe du noir vulgaire que par un petit œil imperceptible de couleur. Le bleu au reste a la propriété de s'étendre depuis le noir jusqu'au blanc, le blanc, n'étant qu'un bleu noyé dans la lumiere comme le noir est noyé dans les ténebres.

Nulle couleur ne peut monter si haut, ni descendre si bas. Le rouge ne peut conserver son œil ni aussi bas ni aussi haut que le bleu, & il paroît d'un dégré de clair au dessus de ce bleu, & d'un dégré au dessous.

Comme le bleu sort du noir, le rouge sort du bleu. Tout bleu foncé à un petit œil rougeâtre. Ce qui a fait croire que le violet étoit naturellement la plus foncée de toutes les couleurs. Mais on peut éprouver de rendre un violet aussi foncé que le bleu l'est naturellement. On n'y réussira jamais, à moins que de lui ôter tout son œil violet. Il faut pour le rouge une pointe de vivacité qui le fait monter au second dégré d'obscur au dessus du bleu.

Au jaune il faut encore une poin-

te de clair au dessus du rouge ; & jamais on ne fera de jaune, vrai jaune, aussi foncé que le rouge foncé beaucoup moins aussi foncé que le bleu.

Le jaune sort du rouge, comme le rouge sort du bleu, & le bleu du noir. Après quoi, & du sein du jaune même paroît sortir le clair sans teinture, le blanc pur dans lequel se perd tout le colori.

Pour le dire en passant, le vrai bleu primitif se trouve assez dans le bon bleu de Prusse, ou peut-être dans l'inde & l'indigo, le rouge dans la bonne lacque, & le jaune dans la terre d'ombre. Selon la balance des couleurs, la terre d'ombre a un dégré de clair audessus de la lacque, & celle-ci en a un au dessus de l'Inde ; le tout à l'huile qui est le vrai creuset des couleurs.

Après ces 3. bleu, rouge & jaune, toutes les autres se produisent par leur mêlange, & il n'y en a point d'autres primitives. Il n'est pas nouveau de remarquer qu'il n'y a que ces 3. couleurs primitives, & que tout le reste en dérive par le mêlange. Felibien l'a sçu, Kircher aussi, & sans dou-

moisi, *Violet*, *Agathe*, *Violant*, *Bleu*.

La composition en est précise, Bleu fait Bleu. 3. de bleu 1. de Jaune fait le Céladon, 2. de Bleu, contre 2. de Jaune, fait le verd. 1. de bleu sur 3. de Jaune fait l'olive &c.

Ce sont-là les couleurs simples. Les couleurs composées, autrement dites couleurs sales, couleurs pourtant fort communes dans la nature, & fort usuelles dans la Peinture, se trouvent plus abondantes, au nombre à peu près de 41. ou 42. sans parler des troisiémes, des quatriemes & cinquiémes mêlanges.

De-là on passe au dégrés de clair obscur, dont le nombre monte aussi à 12. ou 13. demi teintes depuis le noir jusqu'au blanc.

De sorte que multipliant 12. par 12. on à 144. ou 145. dégrés ou demi-teintes de couleurs possibles, couleurs vrayes & comme simples, ni plus ni moins, partageant en nuances égales l'espace immense qu'on croit

croit être, & qui est même en un vrai sens, entre le noir & le blanc.

Les couleurs sales ou fausses, à l'aide du clair obscur, montent à 500. environ.

Tout cela au reste a été éxécuté avec le Pinceau, avec la Teinture, & avec la Navette même, avant que d'être couché sur le papier. Bien des personnes illustres, intelligentes & d'autres en ont vu les échantillons.

Or dans tout ceci il ne s'agit que de Peinture, de Teinture, & d'autres Arts purement coloristes, dont la nouvelle Optique propose la perfection ou plûtôt, si on peut le dire, le *perfectionnement* dans un Cabinet de couleurs, qu'on peut bien appeller la *Récréation de l'esprit & de l'œil*, comme *Bonanni* appelloit son cabinet de coquillages, relativement sans doute à la diversité de leur Coloris.

Il y a ici plus que récréation; & si c'est la récréation de l'œil, c'est l'instruction de l'esprit, & une vraye & parfaite école de Peinture

& de Teinture, quant au coloris, en y comprenant le clair obscur.

Tout consiste à tendre un ou plusieurs Cabinets, de toutes sortes de couleurs tranchées & nuancées selon les regles de l'Art & de la science : chaque couleur portant dans son revers ou dans son Etiquette, son numero, son nom, sa fabrique, ses dégrés de mêlange, d'Analyse & de composition.

L'usage en est 1o. de définir tous les dégrés & les rapports des couleurs possibles, voulut-on même les nuancer comme à l'infini.

2o. Quelque couleur qui se présente dans les objets naturels ou dans les Ouvrages de l'Art, d'en trouver tout d'un coup par la simple confrontation, l'espece, le genre, la classe, l'ordre, le caractere, le nom, la fabrique même, avec la façon précise de l'imiter, soit avec le pinceau, soit autrement.

3o. D'avoir une espece de balance de coloris & de clair obscur qui définisse le dégré juste de toutes les drogues de Peinture & d' Teinture,

& de tous les objets naturels.

Par exemple, de pouvoir dire le couleur de chair eſt du neuviéme dégré de coloris, de la claſſe des rouges cramoiſis, & du 10. ou 11. dégré de clair obſcur.

Le Carmin eſt du huitiéme dégré & demi de coloris entre la claſſe du couleur de feu & celle du cramoiſi, au ſix ou ſeptiéme dégré de clair obſcur.

Le vermillon eſt du ſeptiéme dégré & demi de coloris entre le rouge orangé & le rouge de feu, au 8. ou 9. dégré de clair obſcur.

La fleur de Lilla eſt au 11. ou 12. dégré de coloris dans la claſſe des violets bleuatres, & au 10. ou 11. dégré de clair.

La roſe eſt au neuviéme dégré de coloris dans la claſſe des cramoiſis, au 8. ou 9. dégré de clair. Et ainſi de tous les objets qui peuvent ſe préſenter, les métaux mêmes, les pierres, & ſurtout les coquillages, les animaux, les oiſeaux, les plantes &c.

On ne prétend pourtant donner

jusqu'ici ces déterminations que comme dès à peu près, dont les Peintres seront les vrais juges naturels en dernier ressort.

ARTICLE XXXV.

RECHERCHES SUR LA maniere d'enterrer des Anciens, à l'occasion des tombeaux de Civaux en Poitou. Par le P. B. R. Prêtre de la Compagnie de Jesus à Poitiers chez Jacques Faulcon. In 12. Pag. 183; l'Epitre Dédicatoire & la préface &c. Pag. 34.

DAns le debut de l'Epitre Dédicatoire, adressée à M. *Le Nain* Intendant de *Poitiers*, l'Auteur nous apprend que son ouvrage est le fruit des souhaits de ce Magistrat. Le portrait qu'il en trace fait sentir combien M. *Le Nain* méritoit cette complaisance. *C'est un tribut*, dit il, *que les Lettres vous doivent. Protecteur tout à la fois & favori des Muses, vous soutenez le gout des beaux arts par votre esti-*

me, vous l'inspirez par votre exemple. Le cahos des affaires ne l'éteint point chez vous, comme les charmes de la belle Litterature ne vous *dérobent point à l'embaras des affaires. Les unes sont votre occupation, & les autres votre amusement. Habile à allier ensemble l'attrait & le devoir, vous donnez à la Province qui vous est confiée, ces soins, cette application, qui font éclatter, chez vous, avec le genie propre des grandes affaires, la générosité, le désinteressement, l'amour de l'Ordre, du vray, de l'équite, le zele du bien public. Rendu à vous-même, dans les cours intervalles que vous laisse ce pénible travail, vous vous en délassez par un autre plus riant & plus gracieux, mais toujours solide. Les bons Livres & les recherches Litteraires remplaçent les discussions d'intérêt ou de chicanne; & après avoir montré dans les unes jusques à quel* *point vous portez la penetration, le discernement, les talens de décision & de ressource, vous faites briller dans les autres tout ce qu'ont de*

plus délicat le bon gout, la justesse, l'aménité & l'étendue de ces connoissances qui, en embellissant l'esprit, répandent leurs graces sur les mœurs.

La Préface annonce & l'objet sur lequel l'Auteur a travaillé, & la nature de son travail. Six ou sept mille tombes de pierres reünies dans une campagne de Poitou, & dont personne jusques ici n'a dévoilé l'origine, en font l'objet. Les fables imaginées pour la rendre plus illustre, n'ont servi qu'à la défigurer, & à mêler l'absurdité à l'obscurité dont le temps l'a environnée.... Selon la tradition populaire du pays, le champ qu'occupe *Civaux* est celui où *Clovis* avoit triomphé d'*Alaric* & des hérétiques Visigoths; les tombeaux descendirent miraculeusement du Ciel, pour servir de sépulture à ceux des Catholiques François, qui avoient payé de leur sang la défaite des Arriens. Bouchet Annaliste d'Aquitaine, & le P. Gordon Jesuite semblent adopter cette tradition. L'Auteur nous montrera bien tôt le jugement que nous devons en porter

Il se plaint ensuite du peu de secours qu'il a trouvé pour éclaircir le sujet qu'il avoit à débrouiller. L'examen fait de ces tombeaux sur les lieux, & dont l'Auteur rend compte, dans la suite, n'offroit rien de bien propre à les caracteriser. *En vain*, dit-il, *pour suppléer à la sterilité des faits a-t'on eu recours aux Livres. Mille Philologues parlent fort au long des cerémonies funebres de l'Antiquité payenne. Si leur curiosité avoit été la même sur les sepultures Chrétiennes, ils nous auroient sans doute mis à portée de deviner sans peine ce qu'on a long temps & inutilement cherché. Mais c'est 'a manie ordinaire de bien des sçavants. Abymez dans l'Antiquité la ʼus obscure, la plus éloignée, & ocʼpez à la devoiler aux yeux de l'uʼvers, ils n'ignorent eux-mêmes & laissent ignorer aux autres que ce les touche de plus prés; leur pays, Religion, leur siécle, ses eveneʼ, son génie, ses modes & ses ʼs. Ces frivoles objets sont étran-*

gers pour eux. Rome, la Grece, la Perse, la Chaldée est leur patrie; les Cesars, les Alexandres, les Arsacides, les Séleucides sont leurs Rois: la Fable, leur Théologie, les Olympiades, leur siécle; leurs coutumes, leurs usages, les mœurs tracées dans l'Odissée & dans l'Iliade...... Un peu après il rend compte de sa méthode. *Réduit donc*, dit-il, *dans les ténebres à marcher à tâtons, l'Analyse a dû être mon seul guide. Je saisis d'abord ce qu'il y a de plus clair dans mon sujet. A la faveur du peu de lumiere que j'en tire, & en remontant par dégrez de conséquence en conséquence, j'essaye de pénétrer ce qu'il y a de plus obscur. Toujours prêt à m'arreter sans honte, où le jour viendroit tout à fait à me manquer.*

Ce n'est point là une vaine annonce, & l'Auteur remplit sa promesse à la lettre.

Cette maniere de proceder l'a conduit à l'examen de toutes les causes aux quelles les préjugés divers pouvoient attribuer, & attri-

buoient en effet le Phenomene qu'il avoit à expliquer; & de là naît encore la distribution naturelle de sa Dissertation en deux parties. La premiere assigne celles de ces causes ausquelles le Phenomene ne peut convenir. La seconde fixe la seule cause qui ait pû le produire.

Le P. R. Finit ainsi sa préface. *Je me flatte qu'en faveur de l'obscurité de la matiere, & de la nécessité où je suis de proceder avec précaution, il* (le Lecteur) *excusera l'air sec, geometrique est compassé qui regne dans tout le cours de cet ouvrage.*

Les observations Préliminaires suivent la Préface, & rendent compte d'une visite éxacte des Tombeaux de *Civaux* faite pendant trois jours consécutifs au mois de Novembre 1737. l'Auteur en parle en témoin oculaire; il y étoit avec deux Subdelégués de M. *Le Nain*, l'Ingenieur de la Province, & quelques autres Observateurs, gens de goût & de Lettres. Voici le résultat unanime de leurs recherches.

1°. La forme la plus ordinaire de

ces caiſſes de pierre eſt préciſément celle de nos cercueils de bois.

2°. Parmi ces divers cercueils, il y en avoit de toutes les grandeurs, depuis trois pieds juſqu'à ſix pieds deux ou trois pouces. La plus commune eſt de ſix pieds de long, ſur deux pieds, deux ou trois pouces de largeur à l'extrémité la plus large, & ſur environ vingt pouces de profondeur. 3°. Chaque caiſſe étoit couverte d'une grande pierre longue de ſix pieds ſix ou ſept pouces, épaiſſe vers les bords d'environ deux pouces, quelquefois convexe, plus ſouvent platte vers le milieu 4°. De ces couvercles, un tiers n'avoit aucune marque ſur la ſurface. Le reſte étoit marqué d'une de ces croix à trois traverſes, nommées communément *Croix de Lorraine*. 5°. Toutes ces Tombes ont un air brut & ruſtique. Il n'y en avoit qu'une ſeule qui eût une inſcription dont les caractéres plus qu'à demi effacés, laiſſoient démêler le mot *Domine*.

On ouvrit environ cent cinquante de ces Tombes ; quelques-unes

ſe trouverent vuides ; d'autres plei-nes de terre & d'oſſemens mêlés en-ſemble ; d'autres enfin, ſous la terre qui rempliſſoit le haut du Cercueil, contenoient un Squelette entier, dont toutes les parties étoient ran-gées dans leur ordre naturel. Elles étoient d'un jaune de coloquinte, & ſe briſoient au moindre choc. Dans pluſieurs de ces tombeaux on trou-va dèux Squeletes, & dans un pe-tit nombre juſques à trois.

Il ne parût aucune médaille dans toutes ces tombes ; il y en eût une où l'on trouva une douzaine de Dou-bles Tournois, dont l'un étoit de 1636 : dans une autre une bague d'argent en filigrame, & dans une autre, peu de jours après la viſite dont l'Auteur rend compte, une piece d'argent de fort bas aloi, un peu moins grande & moins épaiſſe que nos ſols marqués, ayant d'un côté l'empreinte d'un écuſſon ſur-monté d'une eſpece de couronne. On liſoit autour en chiffres Arabes 159. Ce qui ſuivoit le 9. étoit effacé, & déſignoit ſans doute quel-

qu'une des dernieres années du seiziéme siécle.

Avant ces recherches, le Curé de *Civaux* avoit envoyé à M. *Le Nain* sept médailles qu'il assuroit avoit été tirées de differens tombeaux 1°. Un *Claude* de Moyen bronze, 2°. Un *Neron* de Moyen bronze 3°. Une autre de grand bronze, dont le coin, le metal, le relief, caracterisoit une médaille du haut Empire, le côté de la tête étoit fruste. Le revers un peu mieux conservé laissoit voir une figure de femme assise. Les symboles qui l'environnoient désignoient la Felicité publique. 4°. Un *Gallien* en petit bronze 5°. Un *Aurelien* en petit bronze 6°. Un *Crispe* fils de *Constantin* le grand & de *Minervine* sa premiere femme, en petit bronze. 7° Un *Constantin* le jeune, l'ainé des trois freres qui partagerent entre-eux l'Empire après la mort de *Constantin* leur Pere, en petit bronze.

L'Auteur remarque enfin qu'au delà de la Vienne, à un demi quart de lieue plus haut que *Civaux* sub-

sifte encore une immense carriere. On y distingue les lits où plusieurs caisses ou cercueils ont été taillés, le grain de la pierre est le même que celui des tombes de *Civaux*.

PREMIERE PARTIE.

L'Auteur partage cette premiere partie en différentes propositions. La premiere établit que les Squeletes trouvés à *Civaux* ne sont point les restes de corps dont les chairs ayent été consumés sur un bucher. *Il est impossible*, dit-il, *que des ossemens tirés du feu fussent* 1°. *dans une emboiture si juste, dans un ordre si exact, dans une liaison si parfaite & si naturelle.* 2°. *qu'ils y fussent tous sans exception ;* 3°. *qu'ils y fussent saints & entiers* 4°. *qu'ils y fussent sans aucune de ces altérations de substance & de couleur, que produit necessairement le feu dans toute matiere qui a été livrée à son action.*

Il en conclut que ces Squeletes sont les restes de corps enterrés

en entier dans ces tombes, parce qu'en matiere d'inhumations publiques & generales, *des chairs qui n'ont point été la proye des flammes n'ont pû être que la pâture des vers.*

Cette premiere proposition est un espece de Lemme, qui avec son Corollaire, sert comme de cléf au développement progressif de tout ce que l'Auteur établit dans sa Dissertation.

Dans sa seconde proposition il dit que ces tombeaux ne sont point un reste d'Antiquité Gauloise, de ces temps qui précederent la conquête des *Gaules* par les *Romains*. Les anciens *Gaulois* brûloient leurs morts. Les commentaires de *Cesar* L. 6. N°. 4°. & *Tite-Live* L. 5. en fournissent à l'Auteur une preuve complette. Donc les Squéletes de corps enterrés en entier, comme le sont ceux de *Civaux*, ne sont point un reste d'Antiquité Gauloise.

Troisiéme proposition. Les tombeaux de *Civaux* ne soint point un reste d'Antiquité Romaine, c'est-à-

dire ne sont point des monumens érigés par les *Romains*, ou par les *Gaulois* devenus Romains, dans les temps écoulés depuis la Conquête de *Jules César*, jusques vers le regne de *Constantin*; parce que 1°. on n'apperçoit dans les tombeaux de Civaux pas un seul des traits nécessaires pour caractériser des sépulchres Romains 2°. on trouve dans les tombeaux de *Civaux* des traits inalliables avec l'idée que toute l'Antiquité nous donne des sépulcres Romains.

Voici les traits qui caracterisent les sépulcres des *Romains*, 1°. ils étoient isolés. Il n'y avoit de lieu fixe pour la sépulture de chaque particulier que celui que sa volonté, ou celle de ses héritiers, de ses amis, de ses bienfaiteurs déterminoit. On ne connoissoit point alors les Cimetieres publics, & si les grands chemins autour de Rome étoient remplis de monumens funébres, c'étoit chez les grands, bien aises d'annoncer à tout ce qui abordoit à Rome, le rôle qu'ils avoient joué

dans le monde, l'ouvrage de la vanité ; & dans le peuple, bien aise de profiter des souhaits que feroient pour leur mannes les passans, l'ouvrage de la Religion. Jusques dans ces lieux publics chaque mort retenoit la propriété & le domaine de son emplacement particulier. Les tombeaux n'y étoient distribués *que dans le même ordre à peu près que les Bastides qui parent les riants côteaux de Marseille, ou autour de Paris ces maisons délicieuses qui embelissent les bords charmans de la Seine.*

1°. Les sépulchres des Romains étoient somptueux à proportion des conditions. *Le goût d'honnorer les morts*, dit l'Auteur, *est un goût de tous les temps & de tous les lieux. C'est l'ouvrage de ce précieux instinct d'immortalité que la Providence grave dans nos ames, qui naît avec nous, & qui nous fait envisager quelque chose au de-là de cette courte durée où sont renfermés un petit nombre de jours, qui coulent pour nous avec tant de rapidité. Cet instinct*

s'est diversifié dans ses effets selon le différent caractere des peuples qui en ont suivi les impressions. Chez les nations barbares un respect feroce faisoit de l'estomac d'un fils le tombeau de son Pere ; & chez les nations polies, ce respect plus délicat & plus judicieux faisoit éclorre des prodiges de magnificence.... Si Rome n'égala pas les rafinemens de cette nation aussi vaine que superstitieuse, (les Egyptiens) *elle l'imita, elle en approcha, & en lui cedant l'avantage de la somptuosité, elle lui disputa le prix de la délicatesse. Un faux point d'honneur épuisoit en ces occasions les familes médiocres.*

3°. Enfin les sépulchres des Romains, quelque vile que fut la condition des morts, étoient chargés d'inscriptions.

Ces trois articles sont prouvés par un détail de faits & d'autorités également convainquant & intéressant.

Or les tombeaux de *Civaux* sont 1°. confondus pêle-mêle, colés presque les uns contre les autres,

entassés quelquefois les uns sur les autres, dans un champ étroit tel que nos cimetiéres ordinaires 2°. tout y est brut & grossier, 3°. On n'y voit pas une seule inscription, à la réserve de celle où on lit le seul mot *Domine*, qui ne fut jamais du stile des inscriptions mortuaires des *Romains*. Donc les tombes de *Civaux* n'ont aucun des traits qui caractérisent les sépulchres *Romains*.

2°. On trouve dans les tombes de *Civaux* des choses inalliables avec l'idée que l'Antiquité nous donne des funérailles des *Romains*.

Dans les premiers temps les *Romains* bruloient ou enterroient indifféremment les morts. *Sylla* fut le premier de la maison *Cornelia* qui préféra le bucher à l'inhumation. Enfin la mode de bruler prévalut universellement & pour toutes les conditions, vers les derniers temps de la République & l'époque de la Conquête des Gaules. *Tacite* dit, en parlant de *Poppée* femme de Neron: *ut corpus non igni abolitum ut Roma-*

nus mos, &c. Et les inscriptions trouvées dans toutes les contrées où ont dominé les *Romains*, montrent que cette coutume s'étendoit aux plus viles conditions.

Or les corps trouvés dans les tombes de *Civaux*, ne sont point des corps brulés sur un bucher. La premiere proposition le démontre. Donc les tombes de *Civaux* manquent des traits qui careċtérisent les sépulchres Romains, & ont d'un autre côté des choses qui contrastent avec les sépulchres Romains. Ils ne sont donc point un reste d'antiquité Romaine.

Mais à quel siécle, à quelle nation les attribuerons nous, se demande ici l'Auteur à lui même? *Nous en tiendrons-nous à la tradition du pays? Il est des traditions respectables aux quelles le bon sens le plus épuré est forcé de se rendre. Telles sont par exemple celles qui viennent à nous par le concert d'un Ministre éclairé, public, éclatant, répandu partout, composé d'hommes éminens en dignité & en vertu, institué unique-*

ment pour transmettre scrupuleusement à la posterité la plus reculée le souvenir d'un nombre borné de faits interessans. Ministere perpétuel, qui a commencé avec les faits dont il est aujourd'hui le garant, & dont il a d'abord été le témoin; ministere qui depuis son établissement s'est toujours soutenu le même dans son rang & dans sa succession, comme dans son témoignage, sans interruption, ni dégradation dans l'un, ni variation dans l'autre. Une caution de cette espece l'emporte sur l'autorité des Historiens & des livres, peu d'accord, non seulement les uns avec les autres, mais souvent chacun avec lui-même...... En est il de même de mille traditions populaires que chaque pays, que chaque âge voit éclorre, qui se répandent dans le public sans garant & sans Auteur? C'est l'ignorance qui les fait naître: Une aveugle crédulité les nourrit & les entretient Quelque homme d'esprit & de Lettres, par un zele deplacé pour la gloire de son pays, les accrédite & leur donne vogue. Un homme de bon

ſans ne peut-il pas les combattre, en montrer l'abſurdité, ſans déroger au reſpect dû à l'Antiquité, ou renoncer au préjugé légitime que forme en faveur d'un ſentiment l'opinion commune ?

Ces réflexions ſur l'autorité des traditions méritent une attention particuliere.

Dans la quatriéme Propoſition le P. R. trouve que le Tombeaux de *Civaux* ne ſont point une ſuite de la bataille que *Clovis* gagna ſur *Alaric* ; parceque indépendamment du ridicule qu'il y a d'imaginer que *Clovis*, qui ne reſpiroit que la conquête de l'*Aquitaine*, au lieu de cueillir promptement le fruit de ſa victoire, s'amuſe à faire tailler dix ou douze mille tombes de pierre pour ſes ſoldats, & que les cadavres attendirent ſans ſe corrompre que ce long travail fut fini ; ce n'eſt point à *Civaux* que ſe donna cette bataille.

1°. Les Auteurs anciens donnent au terrein qui ſervit de champ de bataille, le nom de *Campus Campa-*

nia, c'est-à-dire, une grande plaine. Or le terrein où est *Civaux* n'est qu'une langue de terre longue d'une petite lieuë, & large d'un demi-quart de lieuë, une espece d'Isle formée par la *Vienne* qui, quand ses eaux sont basses, laisse le lit d'un des deux bras à sec, & le remplit dans les moindres crues. Dans le grand débordement où les Auteurs anciens nous apprennent qu'étoit la *Vienne*, quand *Clovis* la passa, le champ qui renferme *Civaux* devoit être inondé de tous côtés ; & hors d'état de servir aux manœuvres de deux grandes armées qui se livrent une bataille dans les formes.

2°. Cette Campagne est nommée par les anciens *Vogladensis*, *Vogladinensis*, *Voglavensis*, *Vogladise* &c. quel rapport de ces noms à celui de *Civaux*, ou quel monument garentit qu'il en ait anciennement porté un autre plus conforme à ces origines?

3°. L'Auteur des *Gesta Francorum*, & celui de la Vie de S. *Remy* placent cette bataille sur le *Clain* peti-

te riviere qui passe à Poitiers, *super fluvium Glino, super fluvium Clino*, &c. Or *Civaux* est sur les bords de la *Vienne*, à 4. lieuës ou environ du *Clain.*

4°. Enfin *Gregoire* de *Tours* & tous les anciens placent le lieu du combat à dix mille de *Poitiers*, & *Isidore* de *Séville* Auteur contemporain de *Grégoire* définit ainsi le mille: *milliarium mille passibus terminatur*, & de peur qu'on ne se trompe sur le pas, il ajoûte, *habens pedes quinque mille.* Ainsi cette bataille se donna à trois lieuës moyennes, un tiers & quelque pas plus de *Poitiers*, & *Civaux* en est éloigné de six grandes lieuës. Ce n'est donc point à *Civaux* que cette bataille s'est donnée.

Cinquiéme Proposition. Les tombeaux de *Civaux* ne sont point les monumens de quelqu'autre bataille célébre donnée dans les environs de *Poitiers.* Les raisons générales indiquées à la Proposition précedente, en sont une preuve suffisan-

te. En voici de plus particulieres.

Depuis la bataille de *Clovis* il n'y a eu que deux grandes batailles dans les environs de *Poitiers*. La 1re. entre les troupes de *Chilperic* Roi de *Soissons*, & celles de *Sigebert* son frere Roi d'*Austrasie*. *Theodebert* fils aîné de *Chilperic* fut Vainqueur. *Il parcourut la Tourainne, le Poitou, le Limousin, le Quercy, portant partout le ravage & la désolation, tuant les Prêtres, deshonorant les Vierges, enlevant les vases sacrés, & détruisant les Temples. Des hommes de cette espece, ajoûte le P. R. étoient-ils faits pour honorer les morts, & peupler de tombes de pierre le Cimeticrre de Civaux ?*

La seconde bataille est celle où le Roi *Jean* fut fait prisonnier. La tradition du pays & l'autorité de l'Histoire s'accordent également à la placer à deux lieuës de *Poitiers*, entre le village de *Beauvoir*, & l'Abbaye de *Nuaillé*.

Sixiéme proposition. Les tombes de *Civaux* ne sont pas les suites d'un campement

campement d'armées sur les bords de la *Vienne.*

1°. Ces prétendus campemens n'ont pas l'ombre de fondement dans l'Histoire. Ils y sont même démentis dans ce qui regarde *Clovis.*

2o. Ils sont opposés à la valeur inquiette & remuante de nos Peres. L'art de faire passer six mois sur les deux bords d'un fleuve à deux armées ennemies, occupées à se contempler paisiblement, & à varrier des marches, est une invention moderne.

3°. Dans ce cas là même, on auroit enterré les morts dans les postes divers où ils auroient fini leurs jours, & les autres villages sur les bords de la *Vienne* auroient pû être aussi bien partagés en ce genre que *Civaux.*

Seconde Partie.

L'Auteur n'y avance qu'une proportion unique. C'est que les Tombeaux de *Civaux* sont les monumens d'un ancien Cimetiere de Chrétiens. *Cette Proposition*, dit-il, *n'est qu'une*

conséquence immediate & nécessaire de ce qui a été etabli dans la premiere partie de la Dissertation.... En effet si ces tombeaux ne sont l'Ouvrage ni des anciens Gaulois, ni des Romains encore payens, ni &c. cette multitude de tombes est l'effet des inhumations ordinaires dans un champ destiné à la sépulture de quelque société de Chrétiens.

Ce Corollaire paroît incontestable, & il seroit impossible d'imaginer pour ces tombes une autre origine.

A cette premiere preuve le P. R. en joint une seconde, Elle résulte de differens faits avérés par les détails les plus éxacts, les plus précis, & qui forment en leur genre une démonstration complette.

1°. Ces tombes sont la plûpart couvertes de croix, caractere évidemment distinctif d'un sépulchre Chrétien. Celles même qui ne portent point cette marque, n'en doivent pas moins être regardées comme des tombeaux Chrétiens. Actuellement encore dans tous les quatiers du *Poitou*, & dans bien d'autres pays on met sur les tombes de gens morts visiblement dans la profession du Christia-

nisme de grands pierres, qui ne sont marquées d'aucun symbole de Religion. Dans tous les siecles de l'Eglise, dans les tems mêmes où ils étoient le plus mêlés avec les Payens, les Chrétiens se faisoient un point de Religion de n'être point inhumées avec les Infideles. Ainsi le grand nombre des sépultures incontestablement Chrétiennes qui se trouvent à *Civaux*, sont un garant sûr pour la qualité de celles qui n'auroient aucune marque déterminée de la Religion de ceux qu'on y a inhumés.

29. Une vieille chapelle qui tombe en ruine, bâtie au milieu du champ où est le plus grand nombre de ces tombeaux, est encore un indice bien évident d'un lieu destiné à des sépultures Chrétiennes.

3°. Le champ où ces tombes sont réunies étoit visiblement un lieu consacré à la sépulture publique. Or l'usage d'avoir des lieux destinés à la sépulture commune des sociétés est, au moins dans les lieux soumis autrefois à l'Empire Romain, l'Ouvrage du Christianisme, & une suite

de l'esprit propre du Christianisme.

4°. C'est le Christianisme seul qui a fait cesser dans l'étenduë de l'Empire Romain, la mode de consumer les cadavres sur les buchers, & qui y a substitué les inhumations. On voit dans *Tertullien* & dans *Minutius Felix* l'horreur des Chrétiens pour les buchers, & le crime que leur en faisoient les Payens. Depuis que *Constantin* & ses successeurs eurent préferé les enterremens, l'usage de brûler les corps passa si vîte que cent ans après, *Macrobe* qui vivoit tout au plus tard sous *Theodore* le jeune, en parle comme d'une coutume dont on n'avoit de vestige que dans l'Histoire. *Licet urendi corpora defunctorum usus nostro sæculo nullus sit, Lectio tamen docet* &c. Sat. L. 7. c. 7. Les cadavres enterrés en entier dans les tombes de *Civaux* ont donc encore par là une nouvelle marque de Christianisme.

5°. S. *Epiphane*, S. *Jérôme*, *Sidoine Appollinaire*, *Gregoire de Tours* nous fournissent des détails curieux sur le goût où étoient les

anciens Chrétiens, d'enterrer dans des cercueils de pierre.

6° La ville de Poitiers, & tous les quartiers de la ville de *Poitiers* & du *Poitou* sont pleinsde ces sortesde tombes placées toujours dans le voisinage de quelque Eglise,ou de quelque monument qui caractérise la sépulture Chrétienne. On en trouve aussi en *Xaintonge*, en *Berry*, en *Tourainne*, en *Provence*. L'Auteur ne cite que les lieux dont il a une connoissance sûre. Il dit : *Je ne doute point qu'on ne put grossir cette liste du nom de toutes les Provinces du Royaume, & peut-être de quelques-unes de celles des Royaumes voisins : mais l'induction a été poussée assez loin &c.* Il conclut avec raison que ces circonstances réunies ne permettent point de douter que les tombeaux de *Civaux* ne soient les restes d'un Cimetiere Chrétien.

Le P. R. n'en demeure point là. Il se propose six objections, qui n'ont de l'objection que le nom qu'il a plu à l'Auteur de leur donner. Elles n'attaquent ni directement ni indi-

rectement les Propositions qu'*il* a avancées, les preuves incontestables qu'il en a fournies, ni les conséquences nécessaires qu'il en tire pour fixer la nature de ces monumens. Ce sont uniquement six questions nouvelles sur les tombes de *Civaux* qu'il entreprend de résoudre, pour satisfaire dans son entier la curiosité de ceux dont le goût, bien plus que le sien l'a déterminé à travailler sur cette matiere. Aussi avant que d'entrer dans cette nouvelle discusion, a-t-il soin d'avertir que quelque tour que prennent les nouveaux éclaircissemens, il en a déja assez dit pour qu'on ne doute plus que *Civaux* ne soit un ancien Cimetiere de Chrétiens.

Premiere objection ou premiere question. Comment *Civaux* qui n'est qu'un village de six cens personnes a-t-il pû peupler de tant de tombes un cimetiere?

Réponse. A quelque dégré qu'on évaluë le nombre des tombes de *Civaux*, on ne peut faire monter ce qui en reste à 65 ou, ni ce qu'on en

a enlevé à une quantité égale à celle-là : d'un autre côté *Civaux* dans l'état où il est aujourd'hui, années communes, l'une portant l'autre, sans peste, sans maladies Epidemiques, sans famine, sans ravages de guerre, fournit seize morts. Donc en mille ans, seize mille morts. Donc beaucoup plus qu'il n'en faut pour remplir toutes les tombes qu'on pourroit s'imaginer y trouver encore, ou en avoir été enlevées depuis qu'on commence à les faire servir à d'autres usages. Ce calcul est fondé sur l'état des morts de *Civaux* depuis 1708. jusqu'en 1737. inclusivement.

Or est-il qu'il est probable qu'on a continué à peu près pendant dix siécles à mettre des tombes de pierre dans le Cimetiere de *Civaux*. 1o. Ce cimetiere est fort ancien. 2o. les Chrétiens en avoient dans les Gaules, dès la fin du troisiéme siecle. 3o. Les causes qui ont fait cesser l'usage des caisses de pierre, n'ont gueres dû avoir leur effet total, sur tout à *Civaux*, que vers la fin du

13. siecle, ou environ. Voilà donc le cimetiere de *Civaux* rempli par une supposition simple & naturelle. Il faut suivre l'Auteur dans ses détails pour sentir combien elle est plausible.

Seconde objection ou question. Pourquoi les tombeaux de pierre, dont la mode étoit universelle, ont-ils disparu des autres Cimetieres, & ont-ils subsisté à *Civaux* ?

Réponse. 1°. L'Auteur a montré dans la seconde partie de sa Dissertation, qu'il s'en falloit bien que ces tombes eussent disparu par tout. Il marque bien des cimetieres qui en sont remplis encore; il y a des quartiers de *Poitiers* où l'on ne peut enfoncer quatre pieds en terre sans en trouver.

2°. Plus les villes étoient grandes, plus il a fallu débarasser les cimetieres, pour faire place aux nouveaux morts.

3°. Plus certaines villes se sont agrandies & peuplées en certains temps, plus on a eu besoin de prendre sur les morts de quoi loger les

vivans, & de s'accommoder des tombes pour bâtir les maisons & les enceintes. Ce qui est arrivé en particulier à *Poitiers.*

Aucune de ces causes ne concourroit à dépouiller de ces tombes le cimetiere de *Civaux.* C'est un village isolé, en rase campagne, éloigné de toute ville, & de tout château considérable, à deux pas d'une carriere qui lui fournissoit commodément des tombes.

Troisiéme objection ou question. Pourquoi deux, & quelquefois trois Squéletes dans le même tombeau?

Reponse. Quelqu'en soit le motif, l'usage n'en est point nouveau. *Tertullien* & *Grégoire* de *Tours* nous en fournissent des exemples parmi les chrétiens de leur temps. La tendresse conjugale, l'amitié, les morts multipliés dans une même famille & dans les mêmes temps, ou dans des temps successifs, l'indigence, les ravages de quelque maladie contagieuse, qui n'aura pas permis de garder dans les inhumations les re-

gles ordinaires, peuvent aisément avoir déterminé à renfermer plus d'un mort dans le même tombeau, où il y en avoit déjà d'autres.

Quatriéme objection ou question. Comment dans certains cercueils assez étroits trouve-t'on deux Squeletes, à côté l'un de l'autre, & dans leur ordre naturel?

Reponse. *Un paysan n'est pas un personnage de l'espece de ces hommes charnus dont Boileau nous trace le portrait dans son Lutrin. C'est un corps decharné dont deux jours de maladie dissipent le maigre embonpoint... Un fossoyeur de vilage, peu délicat sur la façon de traitter le corps d'un paysan, le réduit à peu près à l'espace necessaire pour contenir ses os.*

Mais sans entrer dans une Analyse anatomique du diametre des os &c. il est démontré par le seul fait, que les cercueils où ils étoient, avoient l'espace nécessaire pour les contenir, dés-lors l'espece de merveille cesse, & les questions tombent.

Cinquiéme objection ou quest-

tion. Pourquoi des médailles Romaines dans des tombeaux Chrétiens ?

Reponſe. Il ne s'en trouva pas une ſeule dans les 150 qu'on ouvrit à la viſite dont on a rendu compte. On ne produit que ſept médailles qu'on puiſſe préſumer en avoir été tirées en d'autres temps. Mille accidens divers peuvent avoir répandu ces médailles dans le champ où ſont les tombes, comme ils en ont répandu dans tous les coins de la France. N'ont-elles point pû pénetrer enſuite dans les tombes mêmes, avec la terre dont elles les rempliſſoit, & qu'on tiroit de ce champ ?

Mais on a trouvé ces médailles au fond du cercuil vers la ceinture du mort. On n'allegue que trois ou quatre exemples de cet arrangement ; eſt-ce aſſez pour ériger la choſe en regle ?

D'ailleurs on enterroit autrefois les chrétiens, & on le fait encore en bien des endroits, habillés, parés ſomptueuſement ; bagues,

joyaux, tout en étoit. N'est-il point à présumer que les villageois, au lieu de bijoux qui leur manquoient, mettoient leur magnificence à ensevelir avec les morts quelques pieces de monoye. Et n'est-ce point de là que viennent & les médailles en question, & les monoyes récentes trouvées à *Civaux* dans la derniere visite?

Enfin on trouve par-tout dans des monumens non seulement construits par des chrétiens, mais consacrés encore au Dieu des chrétiens, des monoyes du coin des Rois de la troisiéme race avec des médailles Romaines. C'est ce qui est arrivé à *Poitiers* il y a fort peu de temps dans la démolition d'un mur à l'endroit où est aujourd'hui l'Hôpital Général, & en rebatissant l'Abbaye de *Moutier-neuf*, fondée au douziéme siécle.

Sixiéme objection ou question. De simples villageois étoient-ils en état de faire pour leurs morts la dépense d'un cercueil de pierre?

Reponse. Des témoignages déci-

sifs prouvent que la mode d'enterrer dans des cercueils de pierre s'étendoit anciennement jusques aux simples villageois. L'auteur a developpé ailleurs les principes qui avoient établi cette mode parmi les chrétiens. Le gout de faire des frais pour les obséques étoit alors plus vif qu'il ne l'est aujourd'hui, & les habitans de *Civaux* avoient à deux pas de chez eux une carriere qui paroit avoir été un magazin commun de tombes pour tous ces cantons-là, & où ils étoient à portée de s'en fournir à meilleur marché que les autres. Enfin pendant plusieurs siécles on bâtissoit presque tout en bois, & la pierre en coûtoit moins.

Comme le P. R. a parlé du champ de bataille de *Clovis* & *d'Alaric*, autrement que n'ont fait presque tous les Historiens modernes de *France*, il s'est crû obligé, pour justifier cette espece de liberté, d'ajoûter à sa Dissertation quelques observations sur le *Campus Vocladensis*; où les anciens placent cette action

celebre. En suivant toujours sa méthode Analytique, il dit d'abord que le *Campus Vocladensis* n'est ni *Vouillé*, ni ses environs.

1°. Le *Campus Vocladensis* est placé par les anciens sur le Clain, *super Clinnum*. Vouillé en est éloigné de trois lieues. Il est situé sur la riviere d'*Auzance*, qui se jette dans le *Clain* au dessous de *Poitiers*.

2° Le nom latin de *Vouillé* tel qu'on le lit dans les anciennes chartres, c'est *Villiacum*, *Volliacum*, & non pas *Voclade*, *Voglade*, *Vocladus*, ou quelque autre mot semblable, d'où l'on puisse dériver *Vogladensis* ou *Vocladensis*.

Le P. R. avance une seconde proposition, & dit, que ce n'est point non plus dans un lieu nommé *Vouglé*, ou dans les plaines de *Vouglé* que cette bataille s'est donnée.

1°. Ou bien par *Vouglé* écrit différemment, ceux d'entre nos Historiens qni ont employé ce terme, entendent la même chose que ce que les autres entendent par *Vouil-*

lé, c'eſt-à-dire un bourg du *Poiton* qui ſubſiſte encore à trois lieues de *Poitiers* & du *Clain*, ſitué ſur la petite riviere d'*Auzance*, & dans cette ſuppoſition la preuve qui démontre que la bataille entre *Clovis* & *Alaric* ne s'eſt point donnée à *Vouillé*, démontre en même temps qu'elle ne s'eſt point donnée à *Vouglé*.

2°. Ou bien on ſuppoſe que *Vouglé* éſt un lieu différent de *Vouille*, & ſubſiſtant encore en *Poiton*, dans le voiſinage de *Poitiers* ; & cette ſuppoſition eſt une chimére. Après les plus diligentes recherches faites ſur les lieux, on n'a pu trouver dans aucun canton, à plus de dix lieues à la ronde autour de Poitiers, ni même dans tout le *Poiton*, je ne dis pas un bourg ou village, mais une maiſon, un champ, un buiſſon, qui eut avec le mot de *Vouglé*, en tant que déſignant un lieu different de *Vouillé*, le moindre rapport. Ce n'eſt donc ni à *Vouillé* ni à *Vouglé* que la bataille s'eſt donnée.

De ces principes le P. R. conclut en premier lieu que le combat fut livré, ou bien au dessous de *Poitiers* sur le chemin de *Paris*, aux environs de *Jaunay*, de *Bonivet*, & vis à-vis de *Dissay ;* ou bien aux environs de *Vivonne* au dessus de *Poitiers*, sur le chemin d'*Angoulême*, où *Nicolas Samson* dans sa carte de la *Gaule* ancienne, gravée en 1627 place le *Campus Vocladensis*; parce que ces deux terreins réunissent également 1°. la distance de *Poitiers* marquée par les anciens, *decimo ab urbe milliario*, un peu plus de trois lieues. 2°. la position sur le Clain, *super Clinnum*, 3°, la qualité du terrein *campus*, *Campania.* De chaque côté c'est une grande plaine.

Il conclut en second lieu qu'il est jusques ici impossible de décider entre ces deux positions, à cause du silence de l'histoire, de l'insufisance & de la sterilité des monumens qui pourroient la remplacer.

La fidélité avec laquelle nous avons rendu les idées du P. R. &

copié presque par-tout jusques à ses expressions nous dispensent de prononcer sur le mérite de l'Ouvrage ; elle met le lecteur en état d'en juger aisément par lui-même, il trouvera dequoi intéresser sa curiosité dans les faits incidents qui servent de garants aux décisions de l'Auteur, que la brieveté nécéssaire à un extrait ne nous a pas permis de retracer, & qui à une exactitude scrupuleuse joignent souvent, par les verités qui en résultent, l'avantage de la nouveauté.

ARTICLE XXXVI.

DE CREDULITATE IN Doctrinis Oratio habita in Regio Ludovici magni Collegio à Carolo Porée S. J. Sacerdote postr. Non Decemb. an. 1738. (c'est-à-dire) *Discours sur la crédulité en fait de Sciences. Chez Marc Bordelet ruë S. Jacques vol. in-4°. pp.* 48. 1739.

L'On sçait combien le titre de cette harangue intéressa tout Pa-

ris avant qu'elle fut récitée & les applaudissemens qu'elle attira à l'Orateur lorsqu'il la récita. Son éloquence, sa piété & sa modestie si connuës depuis plus de trente ans qu'il professe la Rhétorique au College des Jesuites feront passer ce leger éloge que nous donnons à un des plus beaux discours de cet Orateur Chrétien. Ses Auditeurs trouveront que c'est en dire peu ; mais le meilleur & le plus simple éloge c'est d'en faire l'exposé, ou plûtôt de renvoyer les Lecteurs intelligens au discours même.

L'éxorde roule sur ce beau mot de Phédre. *Il est dangereux de croire trop ou trop peu.* L'on sent les suites de ce double écueil dans presque toutes les choses humaines, dans la politique, la guerre, le barreau, les affaires civiles & domestiques, en un mot dans tout ce qui concerne les mœurs. Il n'y a que la littérature, où l'on se croit permis de se donner carriere sans égard au danger de croire trop ou trop peu. Chacun se fait l'arbitre souverain de tout Ouvra-

ge, ſoit ancien ſoit moderne, ſacré ou profane, étranger ou non. Tout état Républicain donne des bornes à la liberté des Citoiens. Dans la République des Lettres nul particulier n'en reconnoit aucune à ſa licence : licence plus effrenée aujourd'hui que jamais, & que l'Orateur juge & avertit qu'il faut réprimer. Il ſe fonde ſur la qualité de ſimple Citoien. Dans un embraſement public, ce n'eſt pas ſeulement aux Magiſtrats, c'eſt aux particuliers mêmes qu'il appartient d'appeller au ſecours.

Sur cela, après avoir diſtingué les ſciences humaines & les ſciences ſacrées, l'Orateur dit ; dans les premieres, ſi vous croyez peu, votre cenſure peut devenir injuſte ; dans les ſecondes ſi vous croyez trop, vous pourrez tomber dans la ſuperſtition ; d'une & d'autre part le trop & le trop peu ſont à craindre. Mais ce premier cas eſt plus rare, & d'ordinaire moins pernicieux que celui qui fait la diviſion du diſcours. La voici. *Prenez garde de croire trop*

en fait de profane. Gardez-vous surtout de *trop peu croire en fait de sacré*.

Premiere Partie.

Quand il s'agit des sciences purement humaines souvent on se sçait gré d'une crédulité outrée. On l'a croit glorieuse & utile à l'esprit. L'on s'imagine entendre & sçavoir tout ce que l'on croit. Préjugé honteux & même pernicieux. Honteux premierement. Il l'est en effet, par deux vices, l'ignorance & le peu de jugement : quelle ignorance ! celle des esprits, des arts & des opinions ; en un mot de l'homme.

Tel a l'esprit excellent, donc c'est un Ecrivain excellent en toutes manieres. Mal raisonné. Ce n'est pas là connoîles bornes de l'esprit humain. Ici le P. *Porée* apporte quatre beaux éxemples tirés de la sagacité d'esprit dans Descartes, de la subtilité dans Malebranche, de l'agrément dans Moliere, de la sublimité, dans Cor-

neille. Il les peint avec ces qualités supérieures, & il ajoûte le *mais* non pas de la médisance, mais de la plus judicieuse critique. D'où il conclût que les plus grands génies semblables aux astres ont leurs éclypses & leurs apogées. Ils sont hommes sujets à l'erreur. Les Arts le sont aussi par leur nature d'Arts. Ils sont humains. Ils tiennent tout de l'homme, origine, foiblesse, progrès, destinée, Voilà un de ces traits par exemple, que ni extrait, ni traduction ne peuvent rendre qu'imparfaitement. La preuve du P. P..... sur les bornes des arts est tirée 1o. du parallelle d'Homere & de Virgile. Vouloir (comme Velleius Paterculc le veut,) qu'Homere ait seul atteint l'art & la perfection de la Poësie Epique; c'est se moquer; le parallele dont il s'agit, fait voir le plus & le moins balancé dans les deux Poëtes. 2o. Cette preuve est tirée des autres genres de poësie Grecque & Romaine comparées ensemble. 3o. Enfin, de nos Ronsards confrontés avec nos Malherbes & nos Moder-

nes Orphées. Les amateurs trop crédules de la Littérature convaincus de peu connoître la portée de l'esprit humain & des Arts, se retrancheront sur le jugement du Public qu'ils font profession de suivre. Mais on les convainc encore de connoître mal la nature de ce Jugement. Il est incertain & mobile comme les flots, changeant & leger comme les vens, faux & trompeur comme les saisons. Combien d'Orateurs, de Poëtes, d'Ecrivains en tout genre ont produit des essais qui faisoient attendre des foudres d'Eloquence, des prodiges de Poësie Dramatique, des génies immortels ? qu'est devenu tout cela, fumée passagere ; puis fiez-vous au jugemens humains.

Mais vous jugez, dites-vous, par vous même non par autrui. Voyons si la trop grande crédulité ne corrompt point ce discernement. Est-il droit, sain, exempt de passion ? Dites-nous, Philosophes Anglois, n'est-ce point l'amour outré de la Patrie qui vous rend Newtoniens outrés....

Je vous demande, Grammairiens, ou critiques, Saxons, Allemans, Lutheriens, & autres partisans de diverses sectes, si ce n'est point intérêt de parti, qui vous donne mesure & mesure, poids & poids dans l'examen des sçavans écrits qui ne sont pas nés parmi vous... Je vous demande, Académiciens d'Espagne, de Flandre, d'Italie, de tout pays, vous qui combattez sous des drapeaux de différentes couleurs, si vos sentimens ne prennent pas la couleur de vos étendars... Je vous prie de me dire, Ecrivains laborieux de Hollande ou d'ailleurs, vous Editeurs, interprêtes, expositeurs d'Ouvrages anciens & modernes, que vous regardez comme vos enfans adoptifs, si la tendresse plus que paternelle ne vous aveugle point dans vos éloges.... Je viens à vous François qui dévorez toutes les nouveautez au préjudice de la Littérature Grecque & Romaine, votre goût déclaré pour les mets nouveaux est-il toujours exempt de quelque dépravation.....

Tout cela est plus detaillé & mieux dit sans doute par le P. Porée. Il laisse même deviner plus qu'il ne paroît dire. C'est à nos lecteurs à deviner aussi les beautés d'éloquence que nous supprimons. Il n'y a pourtant pas un mot que l'on puisse supprimer. Mais nous ne faisons qu'un simple crayon, & cela est si peu aisé en fait de discours serrés & *forts de choses*, que nous voyons tous les jours crayonner le même discours tout differemment par les différentes personnes les plus spirituelles qui l'auront lû ou entendu. Revenons au fait.

Vous jugez bien que la conclusion de ce que nous avons dit, c'est que le trop de crédulité dans les sciences purement humaines est quelque chose de honteux, soit par l'ignorance, soit par la dépravation du jugement, soit par l'un & l'autre vice.

Cette crédulité est de plus pernicieuse. Elle empêche la recherche du vrai. Elle émousse l'intelligence du bon.

Il

Il eſt des ſciences contemplatives, philoſophiques, phyſiques, &c. dont l'objet eſt le vrai. Tout le vrai eſt-il trouvé ? non. La crédulité dit oui. N'eſt-ce pas elle qui ſur le faux principe du vrai trouvé, ou caché pour toujours, a laiſſé ſi long-tems l'Amerique inconnuë ; elle qui a laiſſé dans les ténébres pour la Phyſique la péſanteur & le reſſort de l'air, l'équilibre des liqueurs, le mouvement des corps, la circulation du ſang, l'aimant & la bouſole &c. Pour l'Aſtronomie, les ſatellites de certaines planetes, le calcul éxact dès Eclipſes, les Teleſcopes de toutes façons, &c. Pour la Géometrie, la Théorie des courbes, l'art des fortifications parfaites en toute ſituation &c. Pour l'Arithmetique & le calcul, toutes les routes abregées ſublimes, & ſupérieures, ce ſemble, à l'eſprit humain &c. Tant la crédudulité a pû nous dérober de vrais biens !

Il eſt des ſciences polies dont l'objet eſt le bon goût. Adieu l'intelligence de ce goût, ſi la crédulité s'en

mêle. Depuis le rétabliſſement des Lettres en France, les partiſans paſſionnés de Cicéron veulent que ſon ſtile ſoit la regle unique du bon ſtile; point de Saluſte, de Tite-live, de Seneque, de Pline, ni d'autre enfin : Ciceron en un mot, même pour les diſcours Académiques, & Cicéron ſeul. Le P. P... qui pourroit dire à bien des perſonnes le mot d'un Muſicien à Philippe de Macédoine, *à Dieu ne plaiſe que vous ſoyez jamais ſi malheureux que de ſçavoir ces choſes-là mieux que moi*, loüe les *Ciceroniens* quoiqu'outrés, d'avoir maintenu par leurs ſuffrages la primauté de l'éloquence Ciceronienne ſi bien établie depuis tant de ſiécles; d'avoir recommandé que l'on puiſât principalement dans les Ecrits de Cicéron, comme dans les meilleures ſources, la pureté de la langue Latine; d'avoir prudemment averti qu'il falloit très-ſouvent jetter les yeux ſur ſes Oeuvres, comme ſur les plus parfaits modeles de l'éloquence. Voilà *le factum bene & prudenter*, Mais en retombant

sur l'abus que font de Cicéron ces mêmes Zélateurs » il est mal (dit-il)
» *pravé*, qu'ils ayent crû que Ciceron
» seul dût être imité, puisqu'il n'est
» aucun art où l'on propose un mo-
» dele unique,& que dans l'art même
» dont il s'agit, avant & après Cice-
» ron il y a eû nombre d'excellens
» Orateurs dont il n'a imité aucun
» en particulier, & dont aucun ne l'a
» imité seul, à l'exclusion de tout
» autre. Il est injuste, *iniquè*, qu'ils
» ayent prétendu que tous les éleves
» d'Eloquence, & chacun d'eux se
» formassent également, jusqu'à se
» plier à la seule maniere Ciceronien-
» ne, puisque le caractere des esprits
» n'est pas le même, & que celui-là
» parle le mieux, qui parle selon son
» caractere, s'il est bon. Il est témé-
» raire, *temerè*, d'avoir fait entendre
» que l'Harmonie periodique qui
» domine chez Ciceron, devoit être
» appliquée à toutes sortes de sujet,
» puisque la mesure de la diction
» doit s'ajuster à celle du sujet, &
» que Ciceron même paroît avoir eu
» grand soin, d'étendre, de serrer

» de lier, & de couper son style, se-
» lon la nature des sujets. Il est im-
» prudent, *improvidè*, d'avoir entre-
» pris de transporter des Rostres &
» des Sieges d'un tribunal aux Aca-
» démies & aux chaires l'Eloquence
» de Cicéron faite pour le Sénat ou
» le peuple; comme si un jeu d'es-
» prit & un combat sérieux, un
» discours fait pour plaire non sans
» utilité, & une harangue destinée
» à remporter une victoire étoient
» la même chose, & qu'il n'y eût
» nulle différence d'un cercle de Ju-
» ges séveres, ou d'une foule igno-
» rante & séditieuse de peuple,
» avec une assemblée tranquille &
» favorable de gens de lettres, tel-
» le que celle qui me fait l'honneur
» de m'entendre. Enfin c'est timidi-
» té & bassesse, *timidè & putidè*, dans
» quelques-uns de ces prétendus *Ci-
» ceroniens* de n'avoir pû souffrir
» qu'on admît dans les discours Aca-
» miques, aucun mot qui n'eût été
» prononcé par Ciceron, comme
» s'il avoit été le seul qui eût par-
» lé Latin, ou que tous ses Ecrits

» eussent passé jusqu'à nous. Voilà » pourtant jusqu'où a conduit & » détourné du droit chemin les imi- » tateurs de Cicéron (Je ne dirai » pas peu sçavans, mais scrupuleux » la plûpart & froids) une mauvaise » & presque superstitieuse crédu- » lité. »

Le P. P... attribuë le même éga- rement aux Orateurs délicatement affectés dans l'air, la voix, & le geste, Orateurs soi disant Chrétiens, qui par une crédulité sacrilege ont crû devoir transmettre à la chaire le genre Académique; ce qui arrive- roit encore si la Cour & la ville ne concourroient à vouloir des ser- mons remplis de vérités Chrétien- nes, & non des discours profanes. Même égarement dans l'ancienne éloquence du barreau, tissuë de pas- sages Grecs & Latins, si differente de celle qui y regne aujourd'hui, & qui plaît par sa simplicité, sa clar- té, son énergie.

Enfin c'est la crédulité qui a en- fanté le goût dépravé dans toutes les especes, soit développées, soit

insinuées par notre Orateur. Tant cette crédulité a pû causer de maux à la littérature polie.

Concluons avec lui qu'elle est honteuse & pernicieuse. C'est le premier point qu'il termine par les justes regles qu'il propose pour croire sans danger, ce qui peut être crû en fait de science humaine. Voyons dans la seconde partie le danger bien plus considérable de croire moins qu'il ne faut dans les sciences sacrées. C'est le malheur des tems qui a conduit le zéle éclairé de l'Orateur Chrétien.

Seconde Partie.

S'il est honteux & pernicieux de se livrer à la crédulité excessive dans les sciences humaines, l'un & l'autre écueil est beaucoup plus sensible dans le défaut de crédulité raisonnable, quand il est question de sciences sacrées. La difference de proportion entre le profane & le sacré est la mesure de l'excès d'une

part, & du défaut de l'autre pour la honte & le danger de croire plus ou moins qu'il ne faut. Notre exposé sera court. Les preuves de la Religion & de tout ce qui la concerne sont connuës. Elles se montrent sous differentes formes dans les sçavans livres qui en traitent, & ailleurs. Autre est le tour qu'on leur donne soit dans les Traités particuliers, soit dans les prédications, soit dans un discours Académique & Chrétien, tel que celui ci, qui peut passer pour neuf en ce genre. C'est de ces tours differens que les grandes preuves de notre sainte Religion tirent leur different éclat, sans rien perdre de leurs forces réunies ou séparées, pour les hommes considérés comme Lecteurs ou comme Auditeurs, pour les simples & pour les sçavans. Mais cet éclat disparoîtroit dans un abrégé. Le point de vûë n'est plus le même. Ainsi contentons-nous de dire que le P. P.... cite au tribunal de la raison, les Athées, les Déistes Epicuriens, les prétendus honnêtes gens, ceux qui ne veulent point

de culte réglé. Il leur prouve la révélation & les Saintes Ecritures. Il confond le Mahométisme. Il fait triompher la Religion Catholique de l'erreur des Sectes Chrétiennes séparées d'elle. Il lance sur Bayle & ses Lecteurs ces foudres d'éloquence Chrétienne qui gagnent les cœurs, en s'emparant des esprits, & qui corrigent les vices en épargnant les personnes. C'est par la même méthode qu'il confond le Tolérantisme mitigé de Leïbnits, en faisant de sa personne un caractere qui a été universellement applaudi ; méthode ignorée du faux zele, & seule capable de soumettre sans violence les esprits les plus indociles à cet *obsequium rationabile* dont parle S. Paul. C'est cette force si douce, si insinuante & si conforme aux opérations divines sur nos cœurs, que tout Orateur Chrétien doit tirer du sein même de la divinité, bien superieur en cela (s'il réussit) à l'Orateur profane qui ne tire que du cœur de l'homme le secret (quoique si rare) de la persuasion pour les affai-

res purement humaines.

Jugez par là du reste de cette seconde partie où le P. P.... en frappant toujours à coups redoublés, & par un progrès imperceptible sur le même objet, contraint l'incrédule étonné à croire tout ce que la raison éclairée exige que l'on croye, sous peine d'être convaincu de déraison, de folie, d'extravagance & de fureur. Il frappe le dernier coup par la terreur & la pitié, de sorte que la moindre ombre d'incrédulité dans les moindres choses (s'il peut y avoir du plus ou du moins en idée dans un point indivisible, où tout doit être réduit à la plus parfaite soumission) se trouve en effet réduite à cette soumission, si nécessaire & si consolante; à celle des enfans, *nisi efficiamini* &c.

ARTICLE XXXVII.

OBSERVATIONS SUR LA Construction de la Carte de l'Ocean meridional pour servir aux Vaisseaux du Roy, dressée au dépôt des Cartes, Plans & Journaux de la Marine, par ordre de M. le COMTE DE MAUREPAS. 1739

ON a donné le nom d'Océan Méridional à cette Carte qui comprend les Mers entre l'Afrique & l'Amerique, depuis le 7e. degré de latitude Nord, jusqu'au 57e. degré de latitude Sud, où l'on trouve une partie des côtes d'Afrique, depuis le Cap-de-Monte aux Côtes de Guinée, jusqu'au Cap de Bonne-Esperance, & celles de l'Amérique qui leur sont opposées, depuis Cayenne, jusqu'au Détroit de la Maire à la Terre de Feu.

Cette Carte est une suite, & est au même point que celle, qui a paru l'année derniere, sous le nom d'Océan Occidental, & dont on a rendu

compte, au Public par un Mémoire ou Analyse, qu'on a tâché de rendre exacte; mais on n'a pas osé lui donner, non plus qu'à celle-ci, toute l'étenduë, que les diverses parties d'un pareil travail pourroient exiger.

Quoique dans la construction des Cartes, chacune en particulier présente des Parties differentes & entierement détachées les unes des autres, il est cependant vrai que ce n'est que du rapport general & de son union dans chaque partie, que dépend la sûreté de l'ouvrage. On suit dans celui-ci les mêmes principes que dans les précedens, c'est le même esprit de discussion, de combinaison & de critique qui agit : toûjours mêmes moyens, routes faites à la Mer, Journaux de Navigations dépoüillés, examinés & confrontés les uns avec les autres : En un mot, toutes remarques & observations faites à la Mer, & le long des Côtes; le tout assujetti par des Points d'Observations Astronomiques, qui ont été, & seront toujours la base des Cartes dressées, & qu'on dressera dans la suite au Dé-

pôt de la Marine.

Quoi qu'il y ait un aſſez grand nombre de ces Points répandus dans les diverſes Parties du Monde, on ſent bien qu'il eſt impoſſible que ces Obſervations ne ſe trouvent manquer dans beaucoup d'endroits importans pour la coſtruction des Cartes, & par conſéquent pour la ſûreté de la Navigation : ainſi il a fallu à leur défaut, avoir recours aux moyens, qui peuvent y ſuppléer, avec la certitude que ce travail exige. Ces moyens ſont, comme nous l'avons dit, les routes de Navigations extraites des Journaux, & employées avec méthode : On avance donc que ces routes, quand elles ſont faites avec toutes les regles, & la préciſion que d'habiles Navigateurs ſçavent y apporter, s'accordent très-bien avec les Obſervations Aſtronomiques, & par une conſéquence des plus ſimples, qu'elles peuvent en tenir lieu. Ceci n'eſt point un paradoxe, c'eſt une verité coſtante, qu'on croit avoir déja parfaitement démontrée dans l'Analyſe de la Carte de l'Océan Occidental.

On verra encore dans celle-ci des exemples frappans d'une précision bien au delà de celle, qu'on avoitcru pouvoir se trouver dans les Observations faites à la Mer. Leurs différentes combinaisons, qu'on sera obligé de mettre ici sous les yeux pour établir les principales corrections, seront de nouvelles preuves de cés vérités.

On a suivi dans cette nouvelle Carte la même projection, que dans celle de l'océan Occidental, c'est-à-dire, dans la supposition de la terre sphérique, ayant fait voir que la petitesse du point de ces Cartes n'étoient pas susceptible des changemens, que la question de la figure de la Terre peut apporter à la Géographie & à la Navigation. On a de même placé le premier Méridien à l'Observatoire de Paris, & distingué une Longitude Orientale, & une Occidentale, les comptant chacune de un, jusqu'à 180. degrés. On a divisé le Tropique en heures & minutes, de sorte qu'une heure de tems répond à 15. degrés de l'Equateur, croyant qu'une pareille

division pouvoit être de quelque utilité aux Navigateurs, & faciliter sur cette Carte le rapport des Observations de Longitude.

Les erreurs qu'on a été forcé de corriger, sont encore plus considérables, que dans la Carte précedente; elles sont souvent de plus d'un degré en Latitude, & de plusieurs degrés en Longitude; la partie du Bresil, où est Fernambouc & le Cap de saint Augustin, est portée dans les Cartes Hollandoises près de 6. degrés & demi trop à l'Est; tandis que la Terre de Feu & le Cap de Horn, y sont environ 7. degrés trop à l'Ouest : ces erreurs en sens contraire forment la difference de 13. à 14 degrés entre ces deux Caps, comme il sera prouvé dans la suite, en rendant compte des Observations, sur lesquelles on a placé ces points.

A la vûë de pareilles erreurs on est surpris que toutes les Nations commerçantes n'ayent point cherchés dans un Siécle aussi éclairé, à perfectionner ces sortes de corrections si necessaires, au moyen desquelles, en fa

cilitant ou assûrant les Navigations, ils auroient peut-être augmenté par proportion leur puissance & leurs richesses.

Il y a lieu de presumer que les personnes, qui y ont travaillé jusqu'aujourd'hui, dans les differens Etats de l'Europe, peu aidées d'ailleurs par les Observations Astronomiques, dont le nombre n'est pas suffisant, n'ont fait que parcourir les Journaux des Navigateurs, dont ils n'ont negligé de resumer les routes avec exactitude, ou qu'ils n'en ont pas eu un assez grand nombre pour y trouver l'accord & le concours, qui seuls peuvent conduire au vrai.

Mais au moyen de plus 500. Journaux de Navigation, tenus avec exactitude, & remplis d'Oservations, joints à un grand nombre de differens Mémoires, tels que des Routiers, Descriptions de Côtes, &c. On se trouve en état d'entreprendre & de suivre cet ouvrage avec d'autant plus de confiance, que les Observations Astronomiques faites dans les diverses Parties de la Terre, confirmées par le concours des routes de Navi-

gation, forment, pour ainſi dire, une certitude ſur les points fixes, qu'on a employés pour aſſujettir le tout. Ainſi, quoiqu'on ſoit encore bien loin de la précision, à laquelle on eſpere de pouvoir parvenir, on voit que ces nouvelles Cartes ſeront beaucoup moins fautives, & par conſéquent plus exactes, & plus ſûres, que celles qui ont paru juſqu'ici.

Analyſe de la Carte. Premiere Partie. Côte d'Afrique.

Pour ſuivre quelque ordre dans l'examen des diverſes parties de cette Carte, & mettre ſous les yeux les principales corrections qu'on a faites, on en comparera quelques points avec ceux de la Carte Hollandoiſe connuë ſous le nom de Pitergoos, dont preſque tous les Navigateurs ſe ſervent.

La partie Orientale de la nouvelle Carte comprend les Côtes d'Afrique, depuis le Cap de Monte, un des plus connus de la côte de Guinée, juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance. Ce dernier Cap eſt le ſeul de ces côtes, dont la Longitude & la Latitude ſoient

déterminées par des obſervations Aſtronomiques. Pour le Cap de Monte, il eſt placé, ſuivant notre premiere Carte de l'Ocean Occidental, où il ſe trouve déterminé en conſéquence de l'obſervation aſtronomique du Cap-Verd & des Latitudes obſervées par les Navigateurs *(a)* à l'Iſle de Maſſacoy, au Cap de Monte, & à celui de Méſurat. On a encore d'autres Obſervations de latitude le long de cette côte, comme à Sanguin au Cap de Palmes, au Cap des Trois-Pointes, à Rio de Volta, à la Rade de Juda, & au Cap Formoſe; ce qui a occaſionné pluſieurs changemens ſur la Carte de Pitergoos, dont les latitudes ſont défectueuſes: Par exemple le Cap de Monte y eſt plus de 30. minutes trop Sud: la Rade de Juda 40 minutes trop Nord, & le Cap Formoſe environ autant. Pour faire con-

(*a*) Jornaux des Vaiſſeaux.
L'Arc-en-Ciel, 1687.
La Mutine, 1702.
La Venus. 1721.
Le Griffon, 1721.
L'Affricain, 1725.
Le Languedocien, 1729.
La Flore. 1734.

noître la certitude de ces Observations, on va rapporter un exemple dont tout le monde peut faire l'application. Dans le Journal de la Frégate du Roy *la Venus* en 1721. on voit qu'ayant pris hauteur auprés du Cap Mesurat, on l'a trouvé par les 6 degrez 9 minutes de Latitude Septentrionale. Il y est dit dans un autre endroit que le Cap de Monte & le Cap Mesurat gissent S.E.N.O. 14 lieuës. Dans le Journal du Vaisseau *le Languedocien* en 1729. la hauteur prise au Cap de Monte est de 6 degrés 42 minutes. Que l'on pose le Cap Mesurat sur 6 degrés 9 minutes, qu'on trace 14 lieuës au N.O. & qu'on y place le Cap de Monte, il tombera par la latitude de 6 degrés 42 minutes. Cette opération prouve la justesse des remarques de chaque Navigateur en particulier, car si l'un des deux s'étoient trompé, soit dans les hauteurs, soit dans l'air de vent, soit dans la distance, il ne seroit pas possible que le tout quadrât aussi parfaitement.

C'est ainsi que toutes les principales positions ont été discutées, & l'on n'a suivi les remarques des Navigateurs,

que lorſqu'on a trouvé un concours unanime, & une liaiſon parfaite dans tous leurs points.

Cette Méthode a conduit à des corrections, qui vont paroître étonnantes. Toutes les Cartes Hollandoiſes, ſoit de Pietergoos, de Van-keulen, ou d'Antonis-Jacob, donnent à la côte de Guynée, depuis le Cap de Palmes, juſqu'à l'Iſle de Fernando-Po, une étenduë de plus de 370 lieuës vers l'Eſt, & la nouvelle Carte n'y met guéres plus de 280 lieuës; c'eſt environ 90 lieuës de différence : l'erreur eſt énorme ſur une ſi petite diſtance.

On voit dans les Journaux que tous les Navigateurs, qui partoient du Cap de Palmes, & faiſoient route pour les Iſles de Fernando-Po, du Prince, & Saint-Thomé, rencontroient ces Iſles beaucoup plûtôt, qu'ils ne croyoient. Quelqu'uns attribuerent l'erreur à des courans violens, qu'ils s'imaginerent porter dans l'Eſt; d'autres plus habiles, ou plus attentifs, firent des remarques, qui les convainquirent qu'il n'y avoit pas un pareil courant le long de ces Côtes, & que

quand même l'on en ſuppoſeroit, il étoit impoſſible qu'il les portât régulierement 80 lieuës dans l'Eſt, dans l'eſpace de 300 lieuës de chemin, & qu'ainſi c'étoient les Cartes, qui étoient défectueuſes dans cette partie, comme dans beaucoup d'autres.

D'ailleurs ſi ces courans exiſtoient, les Navigateurs trouveroient d'un Midy à l'autre que leur hauteur méridienne ne s'accorderoit pas avec l'eſtime, & l'on verroit toutes les 24 heures une différence conſiderable; mais dans preſque tous leurs Journaux la hauteur s'accorde avec l'eſtime dans ce partage; donc ces courans n'exiſtent pas.

S'il falloit rapporter toutes les routes, les relevemens des terres, les Obſervations de latitude, les giſſemens des Côtes, qui ont été mis en œuvre ſur cette partie, cela jetteroit trop loin, on ſe contente, pour mettre tout le monde en état de juger de la verité de ce qu'on avance, d'indiquer quelques routes, dont le concours eſt frappant, ſi l'on veut ſe donner la peine de les

pointer sur la nouvelle Carte.

Dans le Journal de la Frégate du Roy *la Mutine* en 1701, la route de Sanguin côte de Guinée, à l'Isle de Saint-Thomé a été l'Est Sud-Est 3 dégrés Est 290 lieuës: de la Rade de Juda à Saint-Thomé, la route a été le Sud Sud-Est 4 degrés Est 133 lieuës & demie, par le Vaisseau *l'Africain* 1725: de la Rade de Juda à l'Isle du Prince, le Sud-Est 2 degrés Est 120 lieuës, par *la Flore* en 1734. du Cap Cormentin à l'Isle du Prince, le Sud-Est quart-d'Est 3 degrés 50 minutes Est 131 lieuës & demie, *la Mutine* en 1702; toutes ces routes forment entr'elles des triangles, qui s'accordant avec les hauteurs observées, donnent la position de ces Isles, telle qu'on l'a marquée sur la nouvelle Carte.

Que cette côte de Guinée doive être ainsi diminuée, on en trouve de nouvelles preuves dans la position du Cap de Palmes, & de celui des trois pointes. Pietergoos met d'un Cap à l'autre près de

150 lieuës, & il est constant qu'il n'y a guéres plus de 90 lieuës; on trouve dans le Journal du Vaisseau *Languedocien* en 1729, que du Cap de Palmes au Cap des Trois Pointes, la route a été l'Est 4 degrés Nord 90 lieuës, confirmée par la route du Cap de Palmes au Cap Appollonia, qui a été l'Est quart de Nord-Est 2 degrés, Est 69 lieuës, suivant le Journal de Venus en 1721. Ce détail, tout abregé qu'il est, paroît suffire, d'autant qu'il ne s'agit présentement que des positions générales.

La position des Isles de Fernando-Po, du Prince, & de Saint-Thomé, influë non-seulement sur la côte d'Afrique, qui leur est opposée, mais même sur toutes les côtes, jusqu'au Cap de Bonne-Esperance; de sorte que le Cap de Lopés Gonzalves se trouve placé sur la Carte de Pietergoos près de 30 minutes trop Nord, & 4 degrés trop à l'Est, qui sous l'Equateur valent 80 lieuës.

A l'égard du détail de la Côte,

il eſt bien différent de celui, qu'on trouve dans l'Hollandois, ſur-tout depuis le Cap de Lopès Gonzalves, juſqu'au Cap Negre: il eſt tiré des Routiers & Mémoires Portugais, qui ſont ceux, qui ont le plus fréquenté ces côtes, de ſorte qu'on a été obligé de placer le Cap Negre un dégré & demi plus Sud que dans les Cartes Hollandoiſes. Qu'on ſuive enſuite la Côte juſqu'au Cap de Bonne-Eſperance, on y verra bien des différences ſur toutes les poſitions.

Une des plus conſiderables eſt celle de ce Cap de Bonne-Eſperance, qui eſt placé ſur l'Hollandois 30 minutes trop Sud, & près de 2 degrés trop à l'Eſt, ce qui change, comme il eſt aiſé de le voir tout le giſſement des Côtes; de ſorte que ſur Pietergoos, du Cap Formoſe au Cap de Bonne-Eſperance, l'Air de vent eſt un Sud quart de Sud-Eſt un degré Eſt, au lieu qu'il doit être un S. S. E. 5 à 6 degrés Sud.

Pour les Bayes de Taffeld, Sal-

dagne, & Sainte-Helene avec les Côtes voisines, il n'est pas possible de les reconnoître sur Pietergoos, où il n'y a aucune verité, ni pour les distances, ni pour les hauteurs: le détail qu'on en donne ici est tiré des Journaux de l'Escadre des Vaisseaux du Roi, qui a été envoyée en 1670, & dont les Plans, qui furent levés alors par des Ingénieurs embarqués sur la Flote, sont au Dépôt.

Avant que de finir le détail de la position de la Côte d'Afrique, il n'est pas moins important de constater celle des Isles de Sainte-Helene & de l'Ascension, que tous les Vaisseaux, qui viennent des Indes ne manquent guéres de reconnoître.

L'Isle de Sainte-Helene se trouve portée sur la nouvelle Carte, environ 75 lieuës plus à l'Ouest, qu'elle n'est marquée sur celle de Pietergoos; ce qui est aisé à connoître, puisque, selon cet Auteur, elle tomberoit à 4 degrés & demi de Longitude Occidentale du Méridien de

Paris

Paris, & qu'elle eſt dans la nouvelle Carte par les 8 degrés 40 minutes.

La longitude de cette Iſle a été ainſi déterminée en conſéquence de l'Obſervation Aſtronomique de M. de Harris; mais à ſon défaut les ſeules routes des Navigateurs auroient ſuffi pour la placer au même point, auſſi-bien que celle de l'Aſcenſion qui eſt environ 90 lieuës plus à l'Oueſt, qu'elle n'eſt marquée ſur les Cartes Hollandoiſes.

On trouve dans le Journal du Vaiſſeau de la Compagnie des Indes *la Sirenne* en 1724, que du Cap de Bonne-Eſperance, à l'Iſle Sainte-Helene, la route a été le Nord-Oueſt quart-d'Oueſt 5 degrés Nord 587 lieuës. Qu'on pointe cette route ſur la nouvelle Carte, l'Air de vent & la diſtance ſont de la derniere juſteſſe, & comme on a Obſervation Aſtronomique au point de partie, & au point d'arrivée, c'eſt une nouvelle preuve de la certitude des routes de Navigation, & de leur accord avec les Obſerva-

tions Astronomiques : on en a vû plusieurs exemples dans les Analyses précedentes, & on en verra encore dans celle-ci.

La position de l'Isle de l'Ascension est constatée par les routes de trois Navigateurs * differens qui ont trouvé de Sainte Helene à l'Ascension, le même Air de vent, & la même distance, ne différant entr'eux sur l'estime du chemin, que de 4 à 5 lieuës, ce qui n'est rien sur une distance de 220 lieuës. Dans le Journal du Vaisseau le *Comte de Toulouse* en 1736, on trouve qu'étant parti de Sainte-Helene, on fut surpris de voir l'Isle de l'Ascension, lorsque suivant la Carte on comptoit en passer beaucoup à l'Ouest, ce qui fit connoître qu'elle étoit portée beaucoup trop à l'Est sur la Carte de Pietergoos, & pour surabondance de preuves,

* Journaux des Vaisseaux de la Compagnie des Indes.
Le Philibert, 1721.
Le Toulouse, 1723.
Le Philibert, 1733.

on a deux routes du Cap de Bonne-Esperance à l'Isle de l'Ascension: l'une du Vaisseau *le Condé* * en 1734, & l'autre *du Dauphin* * en 1721, qui forment avec les précedentes un triangle, qui lie ces trois points ensemble, ce qui s'accorde avec la latitude que tous ces Navigateurs ont observée à l'Isle de l'Ascension qui se trouve de 8. degrés 15 minutes, telle qu'elle est marquée sur la nouvelle Carte. On ne se lasse pas de repeter qu'un accord aussi parfait de tant de parties différentes, est satisfaisant dans un pareil travail, & qu'il prouve bien la certitude des opérations, sur lesquelles on se fonde.

On ne sçauroit se dispenser d'ajoûter encore à cet article que Pietergoos marque une Isle à environ 180. lieuës à l'Est de celle de Sainte Helene, comme on n'a trouvé aucuns Mémoires, Routiers, ni Journaux, qui en fassent mention,

[*] Vaisseaux de la Compagnie des Indes.

on n'a pas balancé à la supprimer, d'autant plus que si elle existoit, elle ne seroit éloignée que d'environ 60 lieuës de cette partie de l'Afrique que les Portugais ont beaucoup fréquentée, & dont vraisemblablement ils auroient dû avoir connoissance, & il y a au Dépôt plusieurs de leurs Cartes manuscrites, qui ne la marquent point; & surtout deux très-curieuses, dont l'une est de 1573. & l'autre de 1667. Que cette Isle n'existe point, c'est aussi le sentiment de M. de l'Isle; on peut voir ce qu'en dit cet habile Géographe dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1710.

ARTICLE XXXVIII.

DESCRIPTION ET Avantages d'une Machine Hydraulique pour fournir d'eau les Habitans de la Ville de Paris.

CEtte Machine est de l'invention du sieur Pinson Architecte &

Entrepreneur des Bâtimens.

Elle élevera facilement cent vingt-cinq mille muids d'Eau, à cent soixante pieds au dessus des plus basses Eaux de la Riviere; elle peut même en élever une plus grande quantité & plus haut s'il en est besoin.

Le sieur Pinson propose de la placer dans un Bâtiment Hydraulique en Arc de Triomphe, dont on trouvéra l'élévation du côté de Paris à la suite de ce Mémoire, pour donner une idée générale de son projet.

Ce Bâtiment seroit situé au milieu de la Riviere, à deux cens toises au-dessus de la Ville, afin que les Habitans n'en reçussent qu'une eau pure. De là cette Eau seroit menée par des Canaux souterains conduits dans des Aqueducs, pour ne point embarrasser la voye publique au cas de réparations, & se partageroit dans toutes les Maisons inferieures à cette hauteur, jusqu'au sommet d'icelles, d'où les Propriétaires pourroient la distribuer à tous les étages.

L'Eau prise en cet endroit seroit bien differente de celle que fournis-

ſent les Porteurs & les Pompes des Ponts Notre Dame, & de la Samaritaine : elle ne ſeroit point chargée de toutes les ſaletés qui s'écoulent de la Ville dans la Riviere, par les ruiſſeaux, les égouts & les acqueducs ; elle ne ſeroit point corrompuë par les emplâtres & les ordures de l'Hôtel-Dieu, par les immondices qui ſortent des Latrines des Ponts Marie, Notre Dame, Pont au Change & autres ; elle ne ſeroit point infectée par les Blanchiſſeuſes, les Bouchers, & les Teinturiens, infection qui redouble en Eté lorſque les Eaux de cette Riviere ſont au plus bas. Elle auroit enfin toute la bonté que lui donne la nature, ſans être gâtée par aucune cauſe étrangere.

Tous les Citoyens en ayant abondamment, ils ne ſeroient plus obligés de la ménager, de maniere qu'elle ne ſe corromproit plus par un trop long ſéjour dans les vaſes qui ſervent à la contenir, ce qui ne cauſe que trop ſouvent des Maladies.

Pour faire connoître l'abondance que procureroit la quantité propo-

sée, supposons un million d'habitans dans Paris: il est certain que les 125 mille muids d'eau donneroient à chacun d'eux, un pied cube d'eau par jour, qui vaut une voye qu'il ne consomme qu'en huit jours à son usage ordinaire, ce seroit donc huit fois le nécessaire.

Alors chaque particulier qui auroit l'avantage d'avoir une quantité d'eau plus que suffisante, laisseroit couler le surplus dans les ruës, ce qui les laveroit continuellement, & satisferoit au reglemens de Police qui ordonnent de les tenir propres. Par ce moyen les immondices qui ne peuvent être enlevées par des tombereaux, seroient détachées, & entraînées par les eaux, il ne seroit plus nécessaire d'arroser les ruës pendant les grandes chaleurs, & l'on auroit plus besoin du secours des pluyes & des orages pour que le pavé fut nettoyé; tous les ruisseaux de cette grande Ville seroient remplis d'eau vive. On n'y sentiroit plus de mauvaise odeur, l'air en deviendroit plus pur, les quartiers infec-

tez cesseroient de l'être, & l'on y jouiroit d'une meilleure santé.

Les Egouts & Acqueducs seroient lavés sans cesse, il n'y auroit plus de difficulté pour netoyer celui qui enceint la moitié de Paris; l'infection qu'il exhale perpétuellement ne feroit plus appréhender de maladies contagieuses, & les habitans seroient pour toujours en sûreté contre de si terribles fleaux.

Ce qui est encore de grande importance, cette Machine serviroit à prévenir les incendies, & y apporteroit un secours aussi prompt qu'immanquable. Ce sont les embrasemens arrivez depuis peu au petit Pont, à l'Hôtel-Dieu, & au Palais qui ont engagé le sieur Pinson à chercher le moyen d'en délivrer le Public à l'avenir: il y est parvenu par son projet, en disposant les conduits de maniere à pouvoir facilement secourir les quartiers de Paris tout à la fois.

Cette disposition de conduites consite à les placer triangulairement dans toutes les ruës, ensorte qu'il

y ait des tuyaux d'un pouce de diametre, qui montent des deux côtés par dessus chaque maison, qui soient posés de vingt toises en vingt toises de distance, pour distribuer l'eau. Ces tuyaux seroient vissez par le haut afin d'y pouvoir placer sur le champ en cas d'incendie, des conduits & boyaux de cuir, pour jetter autant d'eau qu'il seroit nécessaire sur les endroits attaqués par le feu ; l'eau jalliroit d'elle-même à plus de soixante pieds par dessus les Maisons les plus hautes, & dix personnes par ce moyen feroient plus d'opération en une heure, que cent hommes n'en pourroient faire en un jour avec tout autre secours. Le peu de tems qu'il faudroit employer, empêcheroit le progrès des flammes, au lieu que par trop de lenteur, un feu de peu de conséquence devient souvent un incendie considérable, qui peut embrasser une ville entiere, comme il est arrivé à Rennes, à Châteaudun ; & à plusieurs autres Villes.

A des utilités si dignes d'une sé-

rieuse attention, plusieurs agrémens pourroient être joints. La hauteur de 160. pieds où l'Eau seroit élevée, procureroit aux Seigneurs, aux Bourgeois, aux Couvents, aux Communautés, aux Colléges & aux Hôpitaux, le plaisir d'orner leurs Maisons, leurs Cours & leurs Jardins, de Fontaines, de Grottes & de jets d'eau. Par ces embellissemens la plus grande Ville du Monde deviendroit la plus agréable & la plus commode.

Dans les débordemens de la Riviere, chaque particulier éviteroit d'être réduit à se servir d'eau trouble, au moyen d'un reservoir proportionné au besoin de chaque Maison, que le proprietaire feroit faire chez lui, qu'il tiendroit toujours plein d'une eau claire & potable.

Ces mêmes Reservoirs suppléroient encore au défaut des conduites, lorsqu'elles auroient besoin d'être réparées.

Il est bon de faire voir à présent que suivant le projet du sieur Pinson l'eau ne coûtera au particulier

que le quart de ce qu'il paye pour sa consommation ordinaire, & que l'abondance de sept fois autant qu'on lui fournit, lui est donnée par surcroît.

On ne peut pas moins consommer d'eau qu'une voye par jour pour huit personnes, ce qui évalué au prix commun que le Porteur la vend, revient à deux sols. Or cette voye d'eau suivant le projet, ne pourra jamais exceder six deniers. Conséquemment les particuliers ne payeront jamais plus que le quart de ce qu'ils payent actuellement.

L'on parle ici du nécessaire: mais pour ces mêmes six deniers, on fournira à ces particuliers un excedent de sept voyes d'eau de superflu, qui ne leur seront point compté, de sorte qu'ils en auront toujours trente deux voyes pour une.

Après avoir expliqué les avantages que produiroit l'éxécution du Projet proposé, le sieur Pinson prévoit qu'on lui objectera qu'il en couteroit une somme considérable pour exécuter les travaux immen-

ses qu'il faudroit faire : il n'en disconvient point, mais il répond que les avances ne seroient néanmoins qu'un petit objet : c'est ce que l'on va prouver.

En distribuant la quantité d'eau marquée dans tous les Hôtels, les Maisons des particuliers, les Couvents, les Communautés, les Colléges & les Hôpitaux, tous ceux qui profiteroient de cet avantage, payeroient à la Ville un fond, ou une rente rachetable suivant la quantité dont ils auroient besoin.

Evaluant l'eau à six deniers le muid, ce qui ne fait que la trente-deuxieme partie du prix qu'on en paye aux Porteurs, les 125. mille muids produiroient par jour à la Ville 3125. l. ce qui formeroit dans un an une rente de 1140625. l. dont le fond au denier vingt, monte à la somme de 22812500. l.

La Machine Hydraulique, son Bâtiment en Arc de triomphe, tous les autres Ouvrages tant de Maçonnerie, que de terrasse pour les Acqueducs, pavez au dessus, conduites

de plomb & de Fer, Robinets de Cuivre & de Potin, Soudure, Ajustage &c pourroient coûter à édifier environ la somme de 12000000. l. dont la rente au denier vingt est 600000. l.

L'Entretien en général de la Machine, celui de toutes les Conduites & autres Ouvrages en dépendantes, compris les gages & appointemens des Controlleurs & Inspecteurs nécessaires pour un parfait entretien a la somme de 400000. L.

Conséquemment les deux sommes ci dessus ne montant ensemble qu'à un million, la Ville bénéficieroit annuellement, outre son intérêt payé au denier vingt, de la somme de 140625. L Ce qui lui feroit un fond de 2812500. l.

On remarquera que cet objet de douze millions d'avance est idéal, du moins pour la plus grande partie, en ce que la plupart des particuliers par la modicité du prix qu'il doit leur coûter, aimeront beaucoup mieux payer le fond que de faire la rente

Or ce fond total montant à

22812500. l. la partie remboursée par les propriétaires, se trouvera suffisante pour payer les avances : & les rentes qui subsisteront plus que suffisantes pour payer l'entretien : ensorte que cet objet tout immense qu'il paroît, se réduit à faire les avances les deux premieres années, suivant l'état qui sera donné ci après.

La somme de400000. l. à laquelle on a évalué l'entretien, est très-superieure à ce qu'il en coutera réellement, & produira par conséquent une somme annuelle plus que suffisante pour fournir aux grosses réparations qui pourroient survenir par la suite des temps.

Il est encore bon de remarquer qu'outre le bénéfice désigné ci-dessus, dont la Ville peut disposer comme elle le jugera convenable, elle deviendroit propriétaire de huit millions, pour valeur provenant de cette même dépense, tant en Fer, qu'en Plomb, Cuivre & Potin, le reste étant déboursé pour les ouvrages de Maçonnerie, Charpente, Terrasse, Maind'œuvre &c.

A l'égard des Hôtels & Maisons

qui sont actuellement fournies d'eau par les Pompes de la Ville, on leur en donneroit la même quantité aux mêmes lieux où elle leur est renduë, sans qu'il en coûtât aucune augmentation aux Propriétaires : mais au moyen de cela, toutes les conduites existantes aujourd'hui produiroient un nouveau bénéfice à la Ville, qui pourroit être employé à la diminution de la dépense de ce projet.

Il est évident par le calcul ci-dessus, dans lequel on donne au particulier huit fois autant d'eau que le nécessaire, qu'il n'en coûteroit néanmoin à chacun, que 1. l. 2. s. 9. deniers par an, ce qu'il est très-possible de réduire à moitié, par la compensation de ceux qui en desirent une plus grande quantité, soit pour jets d'eau, ou autres embellissemens des Hôtels & grandes Maisons.

Les Propriétaires d'ailleurs qui doivent payer les fonds, se trouveroiens amplement dédommagez par leurs Locataires qui payeroient volontiers un supplément de loyer proportionné à leur consommation.

Au moyen des douze milions à quoi pourroient monter les Ouvrages susdits, ils pourroient être éxécutez en six années consécutives.

Voici comme l'Auteur l'entend.*

Cette dépense de douze millions, n'est pas faite par une estimation hazardée, l'Auteur a pris toutes les mesures convenables & fait les détails nécessaires pour l'apprécier éxactement.

Ce projet se trouve donc accompagné de quantité d'avantages, sçavoir, de l'abondance d'un Elément nécessaire dans sa pureté naturelle, de la propreté des ruës, de l'assurance d'une meilleure santé causée par la salubrité de l'air, d'un remede toujours present, & toujours certain contre les Incendies, & d'un préservatif contre la Contagion. L'intérêt du Roi, celui des Seigneurs & des particuliers ne sçauroit donc manquer de se trouver dans l'éxécution de ce Projet

La décoration de Paris, n'est pas

* Voyez la page in-quarto.

La premiere année le

ment Hydraulique, la

chine & tous les autres

vrages en dépendans au

ſus de la Ville, couteroi

...er la

ore un médiocre motif. Si l'on
it de toutes les parties du mon-
ır contempler la beauté de
grande & fameuse ville, la
ıté & l'admiration redouble-
t à la vûë des Fontaines dont
Hôtels pourroient être ornez,
es eaux jalissantes dont on pour-
embellir ses places publiques.
.ondres ne pourroit pas se van-
le fournir un aussi beau spectacle,
ıiqu'on ait eu assez d'attention
r conduire chez tous les Citoyens
eaux vives, aucune personne n'en
ıt dépourvuë; ce qui montre bien
lité & la possibilité de ce projet,
ıt l'éxécution tend au bonheur
ılic, & à la gloire immortelle de
nsieur le Prevôt des Marchands.
.e Sieur Pinson ne doute point
on ait peine à croire que sa ma-
ıe puisse élever 125 mille
ds d'eau par jour, à 160. pieds
ıaut, aucune n'ayant été jusqu'à
ent inventée, qui fut capable
produire en si peu de temps un
t si prodigieux, mais il ose assu-
la possibilité de cette Opération

après plusieurs épreuves
particulier, & ayant élevé
ce de M. Turgot Prévôt
chands, & une autrefois
Gabriel fils, Controlleu
mens du Roi à Versailles,
tité d'eau si considérale à tr
de haut, avec quatre ho
lement, que ces Messieu
s'empêcher d'avouer que f
étoit de beaucoup supéri
les qu'ils avoient vûës j
Au surplus par l'applica
travail qu'il a fallu po
perfectionner cette Mach
Pinson a découvert le moy
tiplier les forces, sans ralen
vement, & de pouvoir le
niquer, de maniere à fai
la même quantité d'eau,
Riviere est basse, n
ces forces à mesure qu'e
nuë, & les supprimant
qu'elle augmente, ou les
même dégré pour éviter l
mens & faire faire moins
ce qui ne se peut pratiquer
pes dont on s'est servi jus

sent, qui sont sujettes à des réparations trop fréquentes.

Il y a aussi trouvé le moyen de disposer le Rouët qui fera mouvoir sa Machine, de façon qu'il se haussera & baissera de lui-même, suivant que la Riviere augmentera ou diminuera, sans qu'il soit obligé d'avoir recours à la multiplication des forces dont on se sert dans toutes les Machines Hydrauliques qui se meuvent avec des Rouëts, à l'aide du cours des rivieres, pour les hausser & baisser, ce qui évitera un soin extrême, & qui ne peut jamais être aussi précis.

Si l'on n'a pas assez de confiance en ce que le sieur Pinson vient d'avancer sur la réussite de sa Machine, pour consentir à l'éxécution du Projet, il offre d'en éxécuter une à ses dépens sur le même principe au Pont Notre Dame, à la suite des Pompes de la Ville, sans leur causer aucune interruption, laquelle élevera trois cent pouces d'Eau à vingt pieds de hauteur, & fera connoître évidemment la certitude de ce qu'il propose.

La Machine du sieur Pinson a encore cela de particulier qu'elle est d'une durée infinie, les frottemens n'ayant point de prise sur elle, attendu que les parties attaquées par quelques frottemens, peuvent être réparées sur le champ, sans rien déranger à la Machine, & sans même en interrompre le cours.

Ce Projet peut être éxécuté en tout ou en partie, il peut être augmenté ou diminué, ainsi qu'on le jugera à propos; on peut le faire tout de suite, ou par intervalle, le disposer pour telle quantité d'eau qu'on voudra, & s'en servir avec succès dans toutes les Villes où il passe quelque Riviere.

On pourroit se servir avantageusement de cette Machine pour monter l'eau des Canaux inférieurs dans les supérieurs, lorsque les grandes chaleurs qui alterent les sources, les empêchent de fournir l'eau nécessaire à la navigation. Par ce moyen les Ecluses étant toujours fournies, rien n'interromproit l'arrivée des Marchandises dont le retard cause

des frais aux Marchands, qu'il faut que le Public paye ensuite.

Elle pourroit même donner lieu à l'entreprise de certains canaux que l'on n'entreprend pas dans la crainte de manquer d'Eau.

Cette Machine peut se mouvoir par force d'hommes, de chevaux, de vent ou d'Eau, elle peut être d'un grand secours dans toutes sortes d'épuisemens, soit aux Ponts & chaussées, soit aux Mines: elle est très-commode pour élever l'eau des puits dans les Reservoirs des Maisons de plaisance, occupant peu de place, & n'étant pas d'un grand coût: enfin elle est d'une utilité fort étenduë.

L'utilité du Public dans une infinité d'occasions où la Machine du sieur Pinson peut être nécessaire, l'engage à donner ici sa demeure. C'est à Versailles ruë du vieux Versailles, proche le jeu de Paulme, & a Paris chez Monsieur Blondel Architecte ruë S. Jacques, vis-à-vis le sieur Colombat.

ARTICLE XXXIX.

RECUEIL DE DIVERS Ecrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France & de supplément à la notice des Gaules. Par M. l'Abbé Leboeuf, Chanoine & sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. A Paris chez Jacques Barrois Fils, quay des Augustins à la ville de Nevers. Deux Volumes in-douze premier Volume pages 416. *sans l'avertissement & la Table* 1738.

MOnsieur le Bœuf a bien raison de croire que, quoique » nous ne manquions point de » recueils, ou mêlanges, qui ren- » ferment des Dissertations, con- » cernant l'histoire de France » celui qu'il présente au Public ne sera point superflu. Peut-on trop éclaircir les premiers temps de notre monarchie, & la réputation, que s'est faite en ce genre d'ouvrage le sça-

vant & laborieux Chanoine d'Auxerre ne doit-elle pas faire souhaiter qu'il accompliſſe la promeſſe, qu'il fait ici de continuer un travail ſi utile ? Son Recueil a d'ailleurs une varieté, qui ne peut que plaire infiniment à ceux, qui veulent s'inſtruire.

Diſſertation ſur le lieu de la Bataille donnée dans le Berry par les troupes du Roi Chilperic l'an 483. *où l'on prouve qu'elle fut donnée à Château Meillan.*

Tous, où preſque tous nos Hiſtoriens, depuis ſix cens ans ont crû que cette bataille ſe donna à Meun ſur Yevre, & tous ont été trompés par Aimoin, ou par ſon Copiſte. Dans les plus anciens manuſcrits de Gregoire de Tours le lieu de cette bataille eſt nommé *Mediolanenſe Caſtrum :* Aimoin ajoûte, *Quod nunc Magdunum dicitur*, ce que tous ceux qui ont ſuivi cet Auteur, traduiſent Meun ſur Yevre. Le P. Daniel de ſon côté l'a entendu de Melun & il fait donner cette bataille à dix lieuës de Paris, au lieu

que M. le Bœuf soûtient qu'elle fut donnée à plus de cinquante; ce qu'il entreprend de prouver par les anciennes monnoyes, & par le texte de quelques martyrologes, » Il ne paroîtra pas surprenant aux » Antiquaires, dit-il, que les mon» noyes, qu'on battoit autrefois en » differens endroits du Royaume, » puissent conduire à la connois» sance des lieux marqués dans » l'histoire. Mais je m'attends que » quelques-uns, ne pourront pas » se persuader que les Martyrolo» ges puissent y contribuer. On ju» gera cependant de ce qui en est » par l'application que je vais en » faire, & on verra si M. l'Abbé » Chatelain.... avoit tant de tort, » de dire que les Martyrologes » peuvent servir beaucoup à redres» ser des erreurs géographiques. » Commençons par les mon» noyes.

Il existe certainement des Monnoyes des Seigneurs de Château Meillan. M. Du Cange a donné l'empreinte d'une avec ces mots.

Margareta

Margareta Domina castri Meillan. Et un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, qui raporte un reglement fait en 1319 par Louis Hutin, pour maintenir les Barons dans le droit de battre Monnoye, distingue Château Meillan de Meun sur Yevre. M. le Blanc se trompe quand il substitue Château Villain à Château Meillan, car il s'agit dans ce Registre des Seigneurs de Berry, & Château Villain est en Champagne.

A cette piece, citée par M. Du Cange, notre Auteur joint une planche de Monnoyes rapportés par M. le Blanc, où l'on en voit une du tems de la premiere ou de la seconde race de nos Roys, autour de laquelle on lit *Castro Mediolano*; peut-on, dit-il, n'y pas reconnoître le Castri Meillan de celle de Du Cange & n'est-il pas croyable qne l'un est une corruption de l'autre? Mais on lui répondra que c'est ce qu'il s'agit de prouver.

Aussi la preuve tirée des Martyrologes lui paroît-elle plus triom-

phante. Dans un Martyrologe de l'Eglise d'Auxerre publié par les P. P. Martenne & Durand sur un manuscrit de l'onziéme siécle, & que M. Lebœuf assûre avoir vû, & verifié à la Bibliotheque de M. Colbert, on lit au 24 septembre *in territorio Biturico Castro Mediolano, natales Genesii Martyris.* Un autre Martyrologe d'Usuard, deplus de quatre cens ans, porte *in territorio Biturico castro Mediolano, passio S. Genesii Martyris.* Il y a donc suivant ces deux Manuscrits un *Castrum Mediolanum* dans le Berry, où l'on doit honorer particulierement un S. Génés Martyr. Or ce Saint n'est nullement connu à Meun sur Yevre, & l'Eglise paroissiale de Château Meillan lui est dediée. Cette même raison prouve aussi qu'aucun endroit nommé simplement Meillan, n'est le *Castrum Mediolanum*, dont il s'agit.

M. Lebœuf fait voir ensuite que la disposition des deux armées, qui devoient s'emparer du Berry, telle qu'on la voit dans Gregoire

de Tours suffiroit pour faire douter que ce fut à Meun sur Yevre, que les habitans de Bourges accoururent, que ce lieu n'a jamais été appellé en latin, que *Magdunum* ou *Macdunum*, non plus que Meun sur Loire, que S. Gondulphe, ou Gondon, qu'on suppose avoir été Archevêque de Milan & être venu mourir dans le Berry, n'a jamais été qu'un Corévêque du Berry, qui faisoit sa résidence à Château Meillan, & que c'est le terme de *Mediolanum*, toujours employé pour signifier château Meillan, qui a produit ces équivoques.

Le P. Daniel en abandonnant Aimoin a donné, selon M. Lebœuf dans une autre extremité. Il a placé trop loin de Bourges le lieu, où s'est livré la bataille. Aimon ne fait aller les habitans] de cette ville que jusqu'à quatre lieuës, & le P. Daniel leur en fait faire cinquante. Ce qui l'a induit en l'erreur, selon le sçavant Chanoine d'Auxerre, c'est que dans quelques éditions de Gregoire de Tours l'endroit, où les

Berruyers accoururent, & se batirent contre Didier, est nommé *Mecledonense Castrum* au lieu de *Mediolanense Castrum*, qu'Aimoin a lû dans un manuscrit plus ancien.

Dissertation sur le pays des Amognes en Nivernois, mentionné par Fortunat dans la vie de S. Germain des Prés & confondu avec un autre pays par M. de Valois: La question consiste à sçavoir si *Pagus Amoniensis*, & *Pagus Amansus* signifient le même pays, comme le prétend M. de Valois. Ce sçavant le place en Bourgogne entre celui de Châlons, & celui des Alboeres, sur la Saone: mais selon M. Leboeuf, le pays des Amognes, dont parle Fortunat, est dans le Nivernois. Coquille dans l'histoire de cette Province le représente comme le canton du Nivernois le plus abondant en bleds, en vins, en bois & en prairies: Il dit que les uns tirent l'origine de son nom d'*Alimonia*, à cause de la fertilité de ses terres, & que d'autres veulent que les Pay-

sans l'ayent ainsi appellé, comme s'ils eussent voulu dire *Terres aux Moines*. Parce que l'ordre de Clugny est patron de la plûpart des paroisses de ce canton, & Seigneur d'une partie.

Notre Auteur remarque ensuite que le même Coquille donne des bornes trop étroites au pays des Amognes. Il prétend qu'il comprenoit autrefois toute la partie Septentrionale du Nivernois, ou du moins presque tout le territoire du Nord-Est, & il le prouve, non par le passage de Fortunat, ce qui seroit, dit-il, une petition de principe, mais par deux chartes, presque aussi anciennes & très-dignes de remarques. La premiere est le Testament que fit le venerable Widrad l'an 721 en faveur de quelques Eglises. En parlant de l'Eglise de S. Prict il s'exprime ainsi; *in pago Avalinse & Nivernìense sive Ammonias*. Et il nomme vingt & un villages, qu'il lui donne, parmi lesquels il n'y a pas un seul des douze, que Coquille dit être

du pays des Amognes.

L'autre est une charte de fondation du Monastere de Corbigny en Nivernois. On y marque expressément que Corbigny est situé dans le Comté des Amognes, & le Monastere est dit pour cette raison être autant du pays des Avalonnois, que du pays Nivernois. Enfin on trouva en 864. dans des Chartes déja anciennes, *quod religiosus Flavaniacensium Manasses Abba olim à Rege Francorum... Magno scilicet Carolo.. Cœnobium Avalinse, seu Nivernense voluerit ædificare in comitatu apud Ammonias, in loco, qui a Corbone, viro inclyto Corboniacus dicitur.* De ces deux témoignages M. Lebœuf conclut que le pays des Amognes s'étendoit environ dix lieuës entre Nevers & Avalon.

Il n'est plus question que de montrer dans ce pays, *le Rotegiacum*, que Fortunat y place, & notre Auteur prétend que c'est *Rouy* village du Diocese de Nevers, pour rendre sensible la maniere, dont il le

prouve, à ce qu'il nous ſemble, aſſez bien, il faudroit tranſcrire tout ce morceau. Il répond enſuite à l'objection, qu'on peut lui faire de ce que les P P. Dacheri & Mabillon, faiſant imprimer la vie de S. Germain écrite par Fortunat, ont marqué en marge que *Pagus Amoniensis* eſt Moſny en Brie, & *Rotegiacum*, Roſny, auſſi en Brie. La réponſe, dont le détail nous meneroit trop loin, roule principalement ſur ce que M. de Valois ayant confondu, *Pagus Amoniensis*, & *Pagus Amansus*, & ce dernier ſe trouvant aux environs de la riviere de Saone, il s'en ſuivroit que *Rotegiacum*, qui eſt compris dans le premier, devroit être du côté de Bourgogne, & non pas en Brie. Notre Auteur prouve d'ailleurs, que *Pagus Amoniensis* doit être placé entre l'Yonne & la Loire, il n'eſt donc pas en Bourgogne comme l'a prétendu M. de Valois, par conſéquent ce n'eſt pas le même que *Pagus Amansus.*

Eclairciſſement ſur le lieu, où furent données deux batailles en France les

années 596. & 600. & sur un ancien Palais de nos Rois de la premiere race appellé en Latin, Massolacus, *duquel personne jusqu'ici n'a assigné le lieu, avec l'indication d'une autre Maison Royale inconnuë.*

En 596. Clotaire II. Roi de Soissons gagna une grande bataille sur les Troupes de Theodebert Roi d'Austrasie & celles de Thierri II. Roi d'Orleans & de Bourgogne. Quatre ans après ces deux Princes eurent leur revanche. Il s'agit de fixer les lieux, où se livrerent ces deux batailles. La Chronique de Fredegaire nomme le premier *Latofao ;* on convient que le second est nommé Dormelle *Doromellum.* Morin grand Prieur de Ferrieres, Auteur de l'Histoire du Gatinois, dont M. Lebeuf n'estime pas beaucoup l'éxactitude, a avancé que *Latofao* étoit dans le Diocese de Sens, & il ajoûte que Dormelle & Moret sont dans le même Diocese. Il s'appuye de l'autorité d'Aimoin, qui n'a point parlé de Moret.

Il est certain d'ailleurs que Dor-

melle & Moret sont à plus de deux lieuës l'un de l'autre, & ce qui a trompé Morin, dit notre Auteur, c'est que trouvant que la seconde bataille s'étoit donnée dans le Diocese de Sens à Dormelle, il a cru que *Latofao*, où s'est donnée la premiere, n'en étoit pas loin. Mais il en falloit conclure le contraire, dit M. Lebœuf Car dans la bataille de *Latofao*, » C'est Clotaire, qui paroît l'agresseur, & qui vient fondre sur les armes de Théodebert & de Thierri, qu'il taille en pieces. Dans celle de Dormelle, ce sont Théodebert & Thierri, qui venant à leur tour contre Clotaire, lui rendirent la pareille, & mirent toute son armée en déroute. Il paroît plus naturel que la premiere bataille se soit donnée sur un terrein appartenant à Theoldebert & à Thierri, de même que la seconde fut donnée dans un lieu des Etats de Clotaire. »

Notre Auteur a donc cherché dans le Royaume d'Austrasie. Le *Latofao* de Frédegaire, & il a trou-

vé dans le Diocese de Toul deux villages contigus nommés, l'un *Lison le grand*, & l'autre *Lison le petit.* Ce n'est à la vérité que sur des conjectures, qu'il y reconnoît *Latofao*; mais les remarques, dont il appuye cette opinion, rendent au moins fort vraisemblable que *Latofao* n'étoit point dans le Diocese de Sens. Il corrige ensuite ce qu'il avoit écrit en 1726. lorsque parlant de la bataille de Dormelle, il avoit nommé *Ovaine* la rivière, qui passe en ce lieu là. Il nous apprend qu'elle s'appelle *Orvanne*, & que c'étoit l'autorité de D. Ruinart, qui l'avoit trompé.

Venons au Palais Royal, que les anciennes Chartres & Chroniques nomment *Massolacum*, *Mansolacum* ou *Mansolagum*, différences, qui ne veut s'attribuer qu'à l'inexactitude des copistes. M. Lebeuf ne balance pas à assûrer qu'il étoit à Massay, à une lieuë de Sens. Il y a en cet endroit deux villages, qui se touchent, dont l'un s'appelle *Massay le Roi*, ou *le petit Massai*, & l'autre *le grand Massai* ou *Massai le Vicomte*: on ne peut guere douter, selon

notre Auteur, que ces deux villages ne fussent autrefois une seule & même Terre, & que le nom de Maslai le Roi ne vienne du Palais Royal, qui y étoit situé & dont il est fort parlé dans nos Annales jusqu'à Clotaire III.

Plus haut que Maslay le Vicomte est le village de Teïl, où Odoran moine de S. Pierre le vif, dit que la Reine Constance demeura pendant le voyage, que le Roi Robert son Mari fit à Rome, & qui fait encore partie de la Châtellenie de Maslai le Roi; il est même le siege d'un Bailliage, d'où dépend la Châtellenie, ce qui ne doit pas empêcher, dit M. Lebœuf, que tout ce terrein n'ait été du fisc, & un territoire Royal. Tout ce morceau, aussi bien que la plupart des autres, est rempli de recherches & d'observations très-curieuses & qui feront conclure à ceux, qui se donneront la peine de les lire, ce que le sçavant Chanoine remarque au commencement de la piece suivante, que la Géographie du Royaume de France a encore besoin d'être éclaicie, &

que le *noticia Galliarum* de M. de Valois, quoique ce soit un excellent Livre, ne suffit pas pour répondre à quantité de difficultés, qui se presentent dans notre Histoire.

Eclaircissemens sur quelques endroits nommés dans l'ancienne vie de S. Loup Evêque de Troye, adressées à M. L. D. L. R. pour servir à la Topographie de Troyes & de celle de Langres, avec l'indication d'une ancienne ville entierement détruite.

M. Lebœuf entreprend ici de renverser tout ce qu'on lit dans la Legende du Breviaire de Troyes pour la fête de S. Loup, & qui a été formée sur ce que M. Baillet & de Tillemont en ont écrit en suivant Surius : selon cette Legende. S. Loup étant de retour dans ville Episcopale, après avoir accompagné Attilla jusqu'au Rhin, la trouva sans Habitans, & n'ayant pu y rassembler son troupeau, se retira à quarante cinq milles au-delà, il y resta deux ans, & voyant que peu de ses Diocésains s'y réunissoient

avec lui, il s'en alla jusqu'à Mâcon en Bourgogne.

Pour faire sentir la fausseté de ce récit, notre Auteur oppose à Surius le P. Vandenbosch, un des continuateurs de Bollandus, qui ayant eu entre les mains le même manuscrit, dont s'étoit servi Surius, en a beaucoup mieux pris le sens, parce qu'il a eu soin de le confronter avec d'autres manuscrits plus anciens & plus éxacts. Il n'y a donc rien de vrai dans cette dispersion des habitans de Troyes, dont parle le Breviaire d'Auxerre, & pourquoi en effet, demande le sçavant Bollandiste, nous represente-t'on ces Habitants comme des gens desespérés, puisque leur S. Evêque avoit mis leurs biens & leur ville à couvert, qu'il avoit gagné les bonnes graces d'Attilla, & que ce fier ennemi étoit déja au delà du Rhin? Pourquoi le S. Prélat lui-même auroit-il été se cacher en l'absence du Roi des Huns, dont il n'avoit pas craint la présence? Voici donc selon M. Lebeuf l'explication des noms locaux,

qui sont mentionnés dans un manuscrit de l'Auteur le plus ancien de la vie de S. Loup, que le Jesuite d'Anvers a tiré de la Bibliotheque de Vaucelles.

S. Loup, à son retour d'auprès d'Attilla étant venu à *Latisconum* aujourd'hui Lainçon, & non pas Lincourt, comme l'a cru Dom George Viole Bénedictin, à une lieuë de Troies sur la route d'Auxerre, s'y arrêta peu, & passa à un autre lieu nommé *Olericium*, présentement Oüillerie ou Liré, presqu'à l'extremité de son Diocese: il s'y trouva encore trop importuné par la foule des peuples de la Campagne, qui venoient le remercier, comme leur Liberateur, & n'y pouvant vaquer à la contemplation, autant qu'il le souhaitoit, il se transporta à une autre extrémité de son Diocese, en un lieu nommé dès lors Mâcon *Matisconium* & qui est encore aujourd'hui un village du Diocese de Troyes, à une lieuë de Nogent sur Seine. Cette explication n'a certainement rien que de fort naturel,

& nous paroît préférable au narré de Surius, qui fait sortir S. Loup de son Diocese à propos de rien.

A l'occasion du *Entisconum*, où ce Saint se retira d'abord, & qu'on a confondu avec le Mont de Lassois, *Laticensis*, autrement, *Mont S. Marcean*, M. Lebeuf parle d'une petite Ville, qui étoit bâtie sur une colline fort escarpée, à une petite demie lieuë de Molême, & qui selon la tradition des gens du pays, s'appelloit Lan sur Laigne. Nôtre Auteur s'est transporté lui-même sur les lieux & s'est convaincu de la verité du fait: ce qu'il en dit mérite d'être lû.

Dissertation sur la veritable position de Latiniacum, *Terre Royale, autrefois donnée à l'Abbaye de S. Denis & sur la vraye situation du Palais de nos Rois appellée* Vern *ou* Vernum. *Comme aussi sur celle de Eitanobriga de l'Itineraire d'Antonin.*

Dom Michel Germain, de qui est presque tout le quatriéme Livre de l'ouvrage de D. Mabillon *de re*

diplomaticâ parlant de *Latiniacum*
» a crû entrevoir dans les anciens
» titres deux ou trois Lagnys au-
» trefois possedés par l'Abbaye de
» S. Denis ; le premier, situé au
» territoire de Meaux. le second
» *in Brigio* ; le troisiéme sur la
» Riviere de Brêche au Diocese de
» Beauvais. Il semble croire que les
» Anciens ont confondu le nom
» de *Briagium* avec celui de *Briga*
» *fluviolus.* Il voit deux Lagnys dans
» la Brie, l'un sur Marne, au Dio-
» cese de Paris, l'autre à l'extre-
» mité du Diocese de Meaux, dans
» la petite contrée de Goelle. Il
» aperçoit qu'on ne peut pas dire
» que le vray Lagny sur Marne
» ait jamais apartenu à l'Eglise de
» S. Denis.... Il n'ose transporter
» à Lagne-Ville, situé sur la peti-
» te riviere de Brêche le *Latinia-*
» *cum*, que les gestes du Roy Da-
» gobert disent positivement situé
» *in territorio Meldico*.... Mais
» les noms de *Briegium*, de *Vernin-*
» *sis Terminus*, de *Cadolaicum* l'o-
» bligent à incliner en quelque

» maniere en faveur de Laigne-ville
» au Diocese de Beauvais & par-
» conséquent à hazarder une dis-
» tinction de deux *Latiniacum*
» comme autrefois appartenant au
» monastere de S. Denis. Il avoüe
» cependant que pour ce qui est
» de la Brie, il n'y avoit qu'un
» seul des deux Lagnys, qu'elle con-
» tient, qui ait autrefois dépendu
» de ce monastere.

Sur ce dernier article D. Germain & M. Leboeuf sont d'accord ; il n'y a eu qu'un seul Lagny, qui ait été doné à l'Abbaye de S. Denis; mais y-a-t'il eu deux *Latiniacum*, qui dépendissent de ce monastere? D. Germain le prétend & se fonde sur le partage des biens du monastere fait sous l'Abbé Hilduin, où le mot *Latiniacum* est repeté deux fois. Il est vray, répond M. Leboeuf, mais cette repetition est du style des diplômes & des Chartes, & si elle prouvoit quelque chose, elle prouveroit trop, car il s'en suivroit que l'Abbaye de S. Denis a eu deux Massy, deux Cricy, deux

[illegible] &c. Car tous ces noms sont reperées, aussi bien que le *Latiniacum*.

Il s'agit maintenant de détermi-ner la situation du seul *Latiniacum* possedée par l'Abbaye de S. Denis, & notre Auteur se flatte de le fai-re d'une maniere, qui contentera, & de fixer en même temps celle du fameux Palais de Verne, qui y est relative. Il est certain par l'Auteur des gestes du Roy Dagobert que ce Prince legua au Monastere de S. Denis une terre appellée *Latinia-cum in territorio Meldico*. Cet Ecri-vain parlant de l'acte, par lequel la Reine Nauthilde ordonne l'exe-cution de cet article du testament du Roy son Epoux, au lieu de *ter-ritorio Meldica* dit *in Briegio*, ce qui a fait croire que c'étoit une seconde donation, mais notre Au-teur soûtient qu'il s'agit de la mê-me, & qu'il étoit ordinaire en ce temps là de nommer indifferem-ment le Diocese de Meaux tantôt *Briegium* & tantôt *territorium Mel-dicum*.

Il le prouve par une Charte du Roy Thierri, qui restitua à l'Abbaye de S. Denis cette même Terre, la quelle ayant été usurpée ſur les Moines par des Maires du Palais, étoit retournée au fic, elle est appellée *latiniacum in territario Meldequo*, & une preuve que c'est la même, dont il est parlé dans l'acte de la Reine Nanthilde, qui porte *in Briegio*, c'est que la charte de Thierri ajoûte, que la terre de Silly en dépendoit, ce qui ne peut convenir qu'à celle-cy, cette même circonstance determine la situation du *latiniacum* concedé à l'abbaye de St Denis, car M. Lebœuf trouve dans la partie septentrionale du Diocese de Meaux, deux Villages situés à une lieuë l'un de l'autre, & qu'on appelle Lagny le-sec & Silly, peut-on y méconnoître le *Latiniacum in territorio Meldico, seu Briegio*: A quoi il faut ajoûter que cette indication ne peut convenir à Lagny sur Marne.

Ces raisons ont porté D. Michel Germain à convenir qu'il ne fut donné à l'Abbaye de S. Denis qu'une

Terre appellée *Latiniacum Briegii, seu Meldensis pagi.* Mais il prétend que cette Abbaye a encore eû un autre *Latiniacum* situé proche le Palais de Vern, que ce *Latiniacum* est le village de Laigne-ville au Diocese de Beauvais & que le Palais de Vern est Verneuil sur Oise, M. Lebœuf, qui ne goûte point ce sentiment, s'est transporté à Lagny le sec & a trouvé à une lieuë de ce village & à une demie lieuë de la vallée de Chilly, un village appellée Ver, cette découverte a achevé de le convaincre, que le *Latiniacum* de la Charte du Roy Dagobert est Lagny le sec, car il est marqué dans cette charte que *Latiniacum* étoit proche de *Vernensis terminus* & de *Cadolaïcum*. Or Lagny le sec, est à une lieuë du Palais de Vern & à une demie de Chilly. Il ajoûte que le Château dit *Verniupta*, où Charles le Chauve se retiroit quelque fois, est le même que le Palais de Vern, & il faut avoüer qu'il rend cette opinion fort vrai-semblable.

De la il passe au *Litanobriga* de l'Itineraire d'Antonin, que D. Germain a crû être le même que le *Latiniacum* voisin du Palais de Vern. M. Lebeuf juge la chose impossible parce que, dit-il, *Litanobriga* a du être sur la route militaire la plus courte pour aller d'Amiens à Soissons & qu'à prendre les distances des lieux, dans le plus long intervalle marqué dans litineraire d'un lieu à un autre on ne sçauroit trouver que soigante neuf mille pas d'Amiens à Soissons. Or il est impossible de trouver ce peu de distance d'une de ces deux villes à l'autre, en passant à Laigne-ville, qui est le *Latiniacum* selon Dom Germain; d'ailleurs *Litanobriga* dans l'ancien language signifie un pont ou un passage dans un marais, & l'Itineraire place celui-ci à vingt six mille pas de Soissons. Tout cela convient parfaitement à Pont l'Evêque proche Noyon & M. Lebœuf l'a verifié sur les lieux, aussi ne balance-t-il pas à conclure que Pont l'Evêque est le

ARTICLE XI.

LETTRE ECRITE AUX Auteurs du Journal de Trevoux, au sujet du Livre de la Theorie & Pratique du Jardinage.

LE goût que vous avez mes R. R. Peres pour les Arts & les Sciences, l'accès favorable que vous leur donnez dans votre Journal, engagent tous les gens de Lettres à y recourir dans le besoin. Quels plus surs garants que votre Société à été de tout tems le centre des sciences & des belles Lettres, que le jugement qu'elle porte des Ouvrages d'Esprit, que l'Analise juste, & la bonne Critique qu'elle en fait tous les mois?

Une erreur qui s'est glissée dans la troisiéme Edition du Livre de *la Théorie & Pratique du Jardinage*, m'engage à vous prier de rendre publique cette lettre; Erreur qui interesse un de vos amis & des miens. C'est M. d'Argenville Maître des Comptes, associé correspondant de

la Société R. des Sciences de Montpellier. Il a toujours gardé l'Anonime au sujet de quelques Ouvrages qu'il a faits : celui-ci est du nombre, il l'a composé dans sa jeunesse, tems où des affaires plus sérieuses ne l'occupoient pas comme à présent.

Cet Ouvrage a été imprimé pour la premiere fois chez Jean Mariette in-4°. en 1708. La seconde Edition a été augmentée de plus d'un tiers en 1712. Ces deux Editions sont sans autre nom d'Auteur, que des Lettres majuscules avec des points. L'erreur faite dans la troisiéme Edition en 1722. & dont on ne s'est apperçu que depuis peu, roule sur ce que l'on a mis le nom d'*Alexandre le Blond*, Inventeur des desseins des Planches qui ornent ce livre, & que l'on a supprimé par mégarde les lettres majuscules du nom de M. d'Argenville, lesquelles étoient à la seconde Edition.

Quoique le nom d'Alexandre le Blond ne soit qu'à l'Article des Plan-

ches dont il eſt parlé dans le titr
comme il exiſte ſeul dans cette Ed
tion, il nait une équivoque de c
differens noms d'Auteurs qui ſe tro
vent dans la ſeconde & dans la tr
ſiéme Edition. C'eſt un nuage qu
eſt à propos de diſſiper.

Notre Ami ne veut point enl
ver au ſieur le Blond l'honneur d'
voir inventé les deſſeins des pla
ches répanduës dans ſon Ouvrag
inſtruit de l'Architecture & de
perſpective par cet habile homm
il n'a garde de lui ravir comme ſ
Eleve, une réputation dûë à ſes r
res talents.

L'on vient de faire un carton
la feuille, qui comprend le titre, c
l'on a reſtitué les premieres lettr
du nom de l'Auteur, telles qu'ell
étoient dans la ſeconde Editio
Dans l'avis qui ſuit le titre, voi
comme notre ami s'explique au ſ
jet de l'Inventeur des Planches. *L'*
doit ici un aveu public au ſujet d
Planches inſerées dans cet Ouvrag
elles ſont dûës au ſieur Alexand
le Blond, fameux Architecte mor

en Moscovie en 1725. *Sa capacité dans l'Architecture, son goût, son genie pour inventer toutes sortes de desseins étoient connus de tout le monde. L'Auteur de cet Ouvrage, comme son Eleve, se fait honneur de l'avoir toujours consulté.*

Cette Lettre est absolument nécessaire aux personnes qui ont acquis cette troisiéme Edition, dont il y a beaucoup d'éxemplaires débités avec le nom d'*Alexandre le Blond*. C'est une justice littéraire qu'on ne peut refuser à notre ami commun; c'est la rendre à la vérité même. Judicieux comme vous êtes mes R. R. P. P. Je me flatte que vous voudrez bien vous y prêter avec empressement.

J'ai l'honneur d'être &c.

ARTICLE XLI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

Histoire Générale & Particuliere des Finances, où l'on voit l'Origine, l'Etablissement, la Perception & la Regie de toutes les Impositions, dressée sur les Piéces autentiques, par M. Du Frêne, de Francheville. *A* Paris *chez* de Bure *l'aîné, Quai des* Augustins *du côté du Pont S.* Michel, *à S.* Paul. *Trois volumes* in-quarto. 1738.

Le Plan que M. *Du Frêne de Francheville* nous trace de l'Ouvrage qu'il a entrepris sur les Finances, & dont il ne nous donne encore que des Essais, mais des Essais dé-

ja très-considérables, nous font espérer une instruction éxacte, complette & détaillée, sur une matiere si intéressante. Des deux parties de cette *Histoire des Finances* qui paroissent présentement, la premiere contient l'*Histoire des Droits de Sortie & d'Entrée du Tarif de* 1664. *depuis leur origine.* La seconde, l'*Histoire de la Compagnie des Indes avec ses Titres de Concessions & de Privileges.* Par le fameux *Tarif* de 1664. M. *Colbert* avoit reuni pour la facilité du commerce, un grand nombre d'impositions créés successivement depuis plus de quatre siécles. Mais les Arrêts, les Décisions, les Réglemens survenus depuis rendoient très-difficile la perception des Droits. Le Recueil éxact de tout ce qui a été ordonné sur cette matiere, depuis l'origine de ces Droits, jusqu'au premier jour d'Octobre 1738. ne peut être que très-utile tant pour ceux qui les payent, que pour ceux qui les levent : & c'est ce qu'on trouvera dans les deux premiers volumes. On y verra d'abord

l'état des anciens droits, jusqu'au *Tarif*, ensuite les dispositions de ce *Tarif*, & sur chaque Article les anciennes fixations des Droits réunis, celles du *Tarif*, qui en sont dérivées, & enfin les Réglemens qui ont changé interprété, ou confirmé les dispositions de cette Ordonnance.

La premiere partie, plus curieuse que nécessaire, *offre*, dit l'Auteur, *au sçavant, à l'amateur de notre Histoire des faits intéressans, totalement ignorés.* Cette partie est du ressort de toute sorte de Lecteurs, & plaira surtout à ceux qui aiment à s'instruire de l'Oeconomie politique d'un Etat, sans entrer dans les détails qui conviennent spécialement à ceux qui y ont un intérêt plus immédiat. L'*Histoire de la Compagnie des Indes* a le même avantage. Il n'est peu de personnes qui n'aiment à connoître l'établissement de ces sociétés, la fin qu'on s'y est proposée, le commerce qu'elles font, les avantages qui en reviennent à la nation, leurs Droits,

leurs Privilèges, leurs Concessions, la part qu'elles ont au systême général des Finances.

Car elles y en ont en effet, & c'est par cet endroit que cette Histoire mérite une place dans celles des Finances. L'Auteur ne se borne pas à la Compagnie actuellement subsistante, il remonte jusqu'aux premieres entreprises des Européans pour le Commerce du nouveau Monde dans ces derniers siécles, & aux Compagnies qui ont précédé celle-ci.

Le même de Bure qui a imprimé & qui débite l'*Histoire des Finances* a acquis l'Edition entiere de *S. Chrysostôme* de Don *Bernard de Montfaucon*. Elle est en XIII. grands volumes *in folio*, avec des augmentations considérables. Le XII. Tome en particulier contient XI. Homélies qui n'avoient point encore été publiées. Les souscriptions seront délivrées chez le même Libraire.

Il paroît deux ouvrages importans pour la Religion, & qui sont des mêmes Auteurs, deja distingués

dans ces combats livrés à l'erreur en faveur de l'Eglise. L'un est l'examen des Propositions de *Bayus*, l'autre, la discussion de celles du P. *Quesnel*. On y démontre la justice de la condamnation de leur doctrine. On ne peut trop louer le zele, l'application, l'érudition de ceux qui y ont travaillé. Ces ouvrages sont très-utiles pour ramener à l'unité ceux qui se sont égarés, & qui cherchent sincérement la verité, pour affermir les Catholiques, & les préserver de la séduction. La méthode en est excellente. On expose d'abord sur chaque Article la doctrine de l'Eglise; on montre ensuite l'opposition de chaque proposition condamnée à cette doctrine, & en particulier la qualification flétrissante qu'elle mérite. Enfin on démontre que les Bulles qui les condamnent, sont des jugemens de l'Eglise Universelle. Cet article est prouvé invinciblement, & sans replique sensée & raisonnable. On voit à la fin du second tôme sur la Bulle *Unigenitus* deux sça-

vantes Dissertations; l'une sur les Censures *in globo*; l'autre sur l'étenduë du pouvoir que l'Eglise a de régler le langage de la Foi. Ces deux Piéces prouvent l'esprit géométrique de l'Auteur, & dequoi il est capable par son érudition.

Ces ouvrages se vendent à Paris *chez* Guerin *l'aîné, ruë S.* Jacques.

Leçons gratuites de Mathématique.

Monsieur de Prémontval se pique de trop d'éxactitude envers le Public, pour ne pas désirer qu'il soit instruit des raisons qui lui ont fait retarder si long-tems ses Conférences. Il n'a point oublié l'engagement qu'il avoit pris de les recommencer immédiatement après la Saint Martin. Il se flatte qu'on voudra bien excuser un délai qui n'a point eu d'autre cause que le désir même de procurer de plus en plus le progrès & l'avancement des Sciences.

C'est le but qu'il ose se proposer, en destinant, chaque année, une partie de son loisir à faciliter autant

qu'il eſt en lui, l'entrée des Mathématiques, qui en ſont aujourd'hui la clef la plus univerſelle. C'eſt auſſi dans cette vûë, qu'infiniment ſatiſfait de voir ſon éxemple exciter l'émulation de quelques perſonnes de mérite, jalouſes de partager ſes travaux, il n'a pû ſe refuſer quelque temps aux propoſitions qu'elles lui ont faites de s'unir à lui, pour en rendre le ſuccès plus complet : Mais libre enfin à l'égard de ſes amis, dont le projet paroît demander plus de tems qu'on ne ſe l'étoit imaginé, il ne croit plus devoir penſer qu'à s'acquiter envers le Public, en lui donnant, toûjours à part, en attendant, les Conférences de Mathématiques ſur leſquelles il a droit de compter.

L'ouverture s'en fera le Mardi 3. du mois de Fevrier 1739. par un Diſcours Academique, ſur l'origine, les progrès & l'utilité des Mathématiques.

Elles tiendront régulierement trois fois la ſemaine, les Mardis, Jeudis & Samedis, depuis trois heures

après midi, juſqu'à cinq, & continueront juſqu'aux Vacances, pour recommencer enſuite ſur de nouvelle Matieres.

L'objet principal, cette année, ſera la Géométrie & ſes dépendances. Mais comme il n'eſt pas poſſible de s'y paſſer du ſecours du Calcul, & ſurtout de celui des Proportions, & que la plûpart des nouveaux Auditeurs pourroient n'en être pas ſuffiſamment inſtruits, les premiers mois ſeront employés à leur expliquer les régles de l'Aritmétique & de l'Algébre, & les Principes fondamentaux de l'Analogie & de l'Analyſe.

Les jeunes gens amateurs des Sciences, ſont de nouveau particulierement invités à des exercices entrepris, ſurtout en vûë de leur être utiles. On ne demande abſolument d'autres reconnoiſſance des ſoins qu'on ſe propoſe de prendre, que l'attention & l'aſſiduité néceſſaires pour en profiter, L'expérience de l'année precedente fait eſperer qu'on

ne se sera pas inutilement flatté de l'obtenir.

L'adresse est ruë & montagne Sainte Genevieve, la porte Cochere vis-à-vis le College de la Marche, au second Appartement sur le derriere.

Ceux qui auront de ces Billets, sont priez de vouloir bien se prêter au désir qu'on a de servir le Public, en avertissant les personnes de leur connoissance.

L'Harmonie des deux spheres se vend chez P.G. Mercier, ruë Saint Jacques au Livre d'Or.

TABLE DES ARTICLES DU mois d'Avril 1739.

ART. XXXII. *Tractatus* Richardi Mead *M. D. S. R. S. & Medici Regii, de Imperio Solis & Lunæ in corpora humana* &c. page 773.

ART. XXXIII. *Vita e Compeggiamenti del serenissimo Principe* Francisco Eugenio *di* Savoia &c. 787.

Art. Projet d'une nouvelle Optique des couleurs, fondée sur les Observations, & uniquement relative à la Peinture &c. 804.
Art. XXXV. Recherches sur la maniere d'enterrer des Anciens, à l'occasion des Tombeaux de *Civaux*. 820.
Art. XXXVI. *De credulitate in Doctrinis, Oratio habita à* Carolo Porée &c. 857.
Art. XXXVII. Observations sur la construction de la Carte de l'Ocean Méridional &c. 874.
Art. XXXVIII. Description & Avantages d'une Machine Hydraulique &c. de M. *Pinson* 881.
Art. XXXIX. Recueil de divers Ecrits pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de France &c. par M. l'Abbé *le Bœuf*. 910.
Art. XL. Lettre écritte aux Auteurs du Journal de Trevoux &c. 934.
Art. XLI. Nouvelles Littéraires &c. 938.